# Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

A/CONF.147/18
12 mars 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

# RAPPORT DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

Paris, 3-14 septembre 1990

TABLE DES MATIERES


| | | Paragraphes | Page |
|---|---|---|---|
| I. | HISTORIQUE DE LA CONFERENCE ..... | i) - ix) | 1 |
| II. | DOCUMENTATION ..... | x) | 3 |
| Première partie - | PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES ..... | | 5 |
| Déclaration de Paris ..... | | | 6 |
| PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES ..... | | | 8 |
| Evaluation de la situation socio-économique dans les années 80 ..... | | | 8 |
| Le programme d'action ..... | | | 15 |
| I. | Introduction ..... | 1 - 5 | 15 |
| II. | Principes fondamentaux ..... | 6 - 12 | 16 |
| III. | Cadre global ..... | 13 - 62 | 18 |
| A. | Politique macro-économique ..... | 13 - 16 | 18 |
| B. | Financement de la croissance et du développement ..... | 17 - 35 | 21 |
| 1. | Ressources intérieures ..... | 18 | 22 |
| 2. | Ressources extérieures ..... | 19 - 35 | 22 |
| a) | Volume ..... | 20 - 31 | 22 |
| b) | Modalités et efficacité de l'aide.. | 32 - 35 | 24 |
| C. | Endettement extérieur des PMA ..... | 36 - 47 | 26 |
| 1. | Dette d'APD ..... | 38 | 26 |
| 2. | Autres dettes publiques bilatérales .... | 39 - 41 | 27 |
| 3. | La dette et les institutions multilatérales et fonds de développement | 42 - 45 | 27 |
| 4. | Dette commerciale ..... | 46 - 47 | 28 |
| D. | Commerce extérieur ..... | 48 - 59 | 28 |
| 1. | Diversification ..... | 49 - 50 | 29 |
| 2. | Accès aux marchés ..... | 51 - 55 | 29 |
| 3. | Produits de base ..... | 56 - 57 | 31 |
| 4. | Financement compensatoire ..... | 58 - 59 | 31 |

TABLE DES MATIERES


| | | Paragraphes | Page |
|---|---|---|---|
| E. | Renforcement de la coopération économique et technique entre les PMA et les autres pays en développement ..... | 60 - 62 | 32 |
| IV. | Mobilisation et mise en valeur des capacités humaines dans les pays les moins avancés ..... | 63 - 83 | 33 |
| A. | Participation de tous les agents ..... | 64 - 75 | 33 |
| 1. | Amélioration des capacités institutionnelles ..... | 66 - 67 | 34 |
| 2. | Le rôle des entreprises publiques ..... | 68 - 69 | 34 |
| 3. | Le rôle des entreprises privées des PMA | 70 - 71 | 35 |
| 4. | Pleine participation des femmes au processus de développement ..... | 72 - 73 | 36 |
| 5. | Le rôle des organisations non gouvernementales ..... | 74 - 75 | 36 |
| B. | Renforcement du capital humain ..... | 76 - 83 | 37 |
| 1. | Population ..... | 77 - 78 | 37 |
| 2. | Education et formation ..... | 79 - 80 | 37 |
| 3. | Santé et hygiène ..... | 81 - 83 | 38 |
| V. | Développement, et notamment expansion et modernisation de la base économique ..... | 84 - 127 | 39 |
| A. | Développement rural, modernisation de la production agricole et sécurité alimentaire ..... | 85 - 96 | 40 |
| 1. | Agriculture ..... | 85 - 87 | 40 |
| 2. | Développement de la pêche ..... | 88 - 89 | 41 |
| 3. | Développement rural ..... | 90 - 91 | 41 |
| 4. | Sécurité alimentaire ..... | 92 - 94 | 42 |
| 5. | Aide alimentaire ..... | 95 - 96 | 43 |
| B. | Développement de la base industrielle, tertiaire, scientifique et technique ..... | 97 - 106 | 44 |
| 1. | Renforcement du secteur industriel ..... | 97 - 100 | 44 |
| 2. | Renforcement du secteur des services ... | 101 - 103 | 45 |
| 3. | Renforcement de la base scientifique et technique ..... | 104 - 105 | 46 |
| 4. | Energie ..... | 106 | 47 |
| C. | Infrastructure ..... | 107 - 115 | 47 |
| 1. | Transports et communications ..... | 110 - 113 | 48 |
| 2. | Etablissements humains ..... | 114 - 115 | 49 |

TABLE DES MATIERES


| | | Paragraphes | Page |
|---|---|---|---|
| D. | Environnement et atténuation des effets des catastrophes naturelles, préparation aux catastrophes et prévention ..... | 116 - 124 | 49 |
| 1. | Environnement et développement dans les pays les moins avancés ..... | 116 - 121 | 49 |
| 2. | Atténuation des effets des catastrophes naturelles, préparation aux catastrophes et prévention ..... | 122 - 124 | 51 |
| E. | Problèmes particuliers à certains groupes de pays les moins avancés - Pays les moins avancés sans littoral et insulaires ..... | 125 - 127 | 52 |
| VI. | Dispositions concernant la mise en oeuvre, le suivi et la surveillance, ainsi que le réexamen ..... | 128 - 144 | 53 |
| A. | Niveau national ..... | 129 - 136 | 53 |
| B. | Niveau régional ..... | 137 | 55 |
| C. | Niveau global ..... | 138 - 144 | 55 |

*
* *

DECLARATIONS PRONONCEES LORS DE L'ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTION ..... 57

Deuxième partie - ACTES DE LA CONFERENCE ..... 61

| | | | |
|---|---|---|---|
| I. | Discours prononcé par le Président de la République française lors de la séance inaugurale ..... | 1 - 10 | 62 |
| II. | Déclarations liminaires ..... | 11 - 27 | 64 |
| III. | Déclarations de chefs d'Etat ou de gouvernement .. | 28 - 44 | 67 |
| IV. | Messages de chefs d'Etat ou de gouvernement ..... | 45 | 73 |
| V. | Débat général ..... | 46 - 395 | 73 |
| VI. | Déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse conformément à l'article 25 du règlement intérieur de la Conférence ..... | 396 - 407 | 170 |

TABLE DES MATIERES


| | | Paragraphes | Page |
|---|---|---|---|
| VII. | Adoption du Programme d'action ..... | 408 - 425 | 173 |
| VIII. | Assistance économique et inscription de la Namibie sur la liste des PMA ..... | 426 - 428 | 175 |
| IX. | Déclarations de clôture ..... | 429 - 464 | 176 |
| Troisième partie - | QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES ... | | 183 |
| A. | Ouverture de la Conférence (point 1 de l'ordre du jour) ..... | 1 | 184 |
| B. | Election du Président (point 2 de l'ordre du jour) ..... | 2 | 184 |
| C. | Rapport de la Réunion de consultation entre hauts fonctionnaires ..... | 3 | 184 |
| D. | Adoption du règlement intérieur (point 3 de l'ordre du jour) ..... | 4 | 184 |
| E. | Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 4 de l'ordre du jour) .... | 5 | 184 |
| F. | Constitution d'organes de session (point 5 de l'ordre du jour) ..... | 6 | 185 |
| G. | Rapport sur les travaux de la Commission I | 7 - 10 | 185 |
| H. | Rapport sur les travaux de la Commission II | 11 - 14 | 186 |
| I. | Election des autres membres du Bureau (point 6 de l'ordre du jour) ..... | 15 | 186 |
| J. | Pouvoirs des représentants participant à la Conférence (point 7 de l'ordre du jour) | 16 - 32 | 187 |
| 1. | Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs (point 7 a) de l'ordre du jour) ..... | 15 | 187 |
| 2. | Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (point 7 b) de l'ordre du jour) ..... | 17 - 32 | 187 |

TABLE DES MATIERES

| | | Paragraphes | Page |
|---|---|---|---|
| K. | Participation ..... | 33 - 39 | 190 |
| L. | Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple français (point 11 de l'ordre du jour) ..... | 40 | 193 |
| M. | Adoption du rapport de la Conférence (point 12 de l'ordre du jour) ..... | 41 | 193 |
| N. | Clôture de la Conférence ..... | 42 | 193 |

ANNEXES

| | | |
|---|---|---|
| I. | Résolutions adoptées par la Conférence et autres décisions de la Conférence ..... | 195 |
| A. | Résolutions ..... | 195 |
| 1. | Assistance économique et inscription de la Namibie sur la liste des pays les moins avancés ..... | 195 |
| 2. | Pouvoirs des représentants à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ..... | 195 |
| 3. | Expression de gratitude au Gouvenement et au peuple français ..... | 195 |
| B. | Autres décisions ..... | 196 |
| II. | Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ..... | 197 |
| III. | Liste des chefs de délégation, des chefs de secrétariat d'organismes intergouvernementaux et des autres représentants et observateurs qui ont fait des déclarations au cours du débat général ..... | 200 |
| IV. | Liste des documents ..... | 208 |

# I. HISTORIQUE DE LA CONFERENCE

i) Dans sa résolution 42/177 du 11 décembre 1987, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, en 1990, à un niveau élevé, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le mandat de la Conférence, tel qu'il était énoncé au paragraphe 1 de cette résolution, consistait à examiner les progrès accomplis jusque-là par les pays pendant la décennie, à examiner les progrès associés aux mesures internationales de soutien, particulièrement à l'aide publique au développement, et à envisager, formuler et adopter des politiques et mesures nationales et internationales appropriées en vue d'accélérer durant les années 90 le processus de développement dans les pays les moins avancés, conformément à leurs objectifs sociaux et économiques nationaux à long terme. L'Assemblée générale a fait de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement l'organisme central pour les préparatifs de la Conférence et a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de charger le Secrétaire général de la CNUCED d'exercer les fonctions de secrétaire général de la Conférence.

ii) Dans la même résolution, l'Assemblée générale a accepté l'offre généreuse faite par le Gouvernement français d'accueillir la Conférence.

iii) Toujours dans sa résolution 42/177, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une session de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants des pays les moins avancés, puis une session du Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés, qui se constituerait en Comité préparatoire de la Conférence.

iv) La Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants des pays les moins avancés, qui s'est tenue du 22 au 31 mai 1989, a été consacrée à l'évaluation des progrès enregistrés dans la situation socio-économique des pays les moins avancés durant les années 80 à la lumière des mesures nationales et internationales appliquées, à l'étude des besoins des pays les moins avancés qui sont particulièrement en rapport avec leur développement et qui appellent des efforts accrus durant les années 90, et à l'examen et l'identification des mesures nationales et internationales voulues pour accélérer durant les années 90 le processus de développement dans les pays les moins avancés 1/.

v) Le Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés (le Comité préparatoire) s'est réuni du 26 mars au 6 avril 1990 et, sur la base des travaux de la réunion précédente, il a élaboré un projet de programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et l'a transmis à la Conférence en même temps qu'un ordre du jour provisoire, un règlement intérieur provisoire pour la Conférence et des recommandations concernant l'organisation des travaux de la Conférence 2/.

vi) Dans ses résolutions 42/177 et 43/186, l'Assemblée générale a demandé à tous les gouvernements, aux institutions intergouvernementales et multilatérales et aux autres entités intéressées de prendre les mesures voulues pour bien préparer la Conférence et pour participer d'une manière effective aux deux réunions préparatoires convoquées par l'Assemblée, ainsi

qu'à la Conférence proprement dite. Au paragraphe 2 de sa résolution 44/220, l'Assemblée générale a en outre demandé à tous les gouvernements, aux institutions intergouvernementales et multilatérales et aux autres entités intéressées d'aider les pays les moins avancés dans leurs propres préparatifs.

vii) Les organes et institutions du système des Nations Unies ont participé activement aux réunions susmentionnées et à la Conférence proprement dite. Ils ont établi, dans leurs domaines de compétence, des rapports contenant un bilan de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action (NPSA) et des propositions d'action ultérieure, en tant que contributions aux préparatifs de la Conférence.

viii) Les Etats membres de la CNUCED ont, eux aussi, pris une part active aux réunions préparatoires et à la Conférence. Chacun des pays les moins avancés a présenté un mémoire décrivant sa situation socio-économique au cours des années 80 ainsi que ses aspirations, plans et stratégies pour les années 90 3/. Les Ministres des pays les moins avancés, réunis à Dhaka (Bangladesh) du 10 au 12 février 1990, ont adopté la Déclaration des Ministres des pays les moins avancés, qui faisait partie de la documentation de base soumise au Comité préparatoire 4/. Au niveau régional, la Conférence a été préparée notamment à la Conférence des ministres des PMA africains - qui a consacré ses neuvième et dixième réunions, en 1989 et 1990, à ces préparatifs - ainsi qu'à la réunion intergouvernementale sur les PMA de la CESAP, tenue à Bangkok du 19 au 23 février 1990, et aux sessions de la CESAP, de la CEPALC et de la CESAO.

ix) Plusieurs réunions axées sur des questions particulières ont également été organisées dans le cadre des préparatifs de la Conférence. La Réunion de hautes personnalités consacrée aux pays les moins avancés, convoquée à La Haye du 15 au 16 septembre 1989, s'est attachée à recenser les obstacles et goulets d'étranglement qui avaient entravé les efforts de développement des PMA dans les années 80, ainsi que les mesures et politiques nationales et internationales requises pour accélérer le développement de ces pays dans les années 90 5/. La Réunion d'experts de haut niveau sur le rôle des entreprises dans le développement des pays les moins avancés, tenue à Helsinki du 4 au 6 avril 1989, a axé ses débats sur la contribution des entreprises au développement des PMA et sur les moyens de stimuler le développement des entreprises dans ces pays 6/. La Réunion sur le rôle des organisations non gouvernementales dans le développement des pays les moins avancés, tenue à Kathmandou du 8 au 10 novembre 1989, s'est attachée à examiner les moyens d'accroître l'efficacité des ONG dans la réalisation des objectifs de développement des PMA 7/. La Réunion d'experts de haut niveau sur le rôle des femmes dans le développement des pays les moins avancés, tenue à Niamey du 29 au 31 janvier 1990, a étudié la contribution des femmes aux secteurs structuré et non structuré dans les PMA, les obstacles socio-économiques auxquels elles se heurtaient et les moyens de renforcer leur rôle dans le développement des PMA 8/. Le Colloque sur la coopération commerciale, technique et économique entre les pays les moins avancés et les pays d'Europe orientale, tenu à Moscou du 28 février au 2 mars 1990, a passé en revue la coopération commerciale, technique et économique entre les PMA et les pays d'Europe orientale dans les années 80 et a examiné des domaines d'action prioritaires et des mesures d'appui au niveau international pour les années 90 en faveur des PMA 9/. Les résultats des réunions susmentionnées ont constitué un apport essentiel à la préparation de la Conférence.

## II. DOCUMENTATION

x) Outre le rapport du Comité préparatoire et les rapports des réunions régionales mentionnées au paragraphe ix) plus haut, la Conférence était saisie de la documentation ci-après pour la conduite de ses travaux :

a) Le projet de texte de Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés établi par le Comité préparatoire (A/CONF.147/4);

b) Un texte établi par le Président du Comité préparatoire à la demande de celui-ci, intitulé "Evaluation de la situation socio-économique des pays les moins avancés dans les années 80", accompagné de modifications proposées par le Groupe des 77, des membres du Groupe B et la Chine, annexées au texte et faisant partie intégrante de l'évaluation (A/CONF.147/Add.1);

c) Les mémoires nationaux présentés par les différents pays les moins avancés dans la série UNCLDC II/CP.1 à 42;

d) La Déclaration des ministres des pays les moins avancés, adoptée lors de leur réunion à Dhaka (Bangladesh) (A/CONF.147/PC/6 et Add.1);

e) Un document soumis par le Gouvernement français contenant des propositions de la France pour l'aide à apporter aux pays les moins avancés (A/CONF.147/PC/7 et Corr.1);

f) Des contributions des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et régionales compétentes (A/CONF.147/PC/3 et Add.1 et 2 et A/CONF.147/DR/3/Add.5, 6, 11, 15 et 16);

g) "Eléments d'un programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés", note établie par le secrétariat de la CNUCED (A/CONF.147/PC/5);

h) "Informations générales sur les droits de l'homme et des questions connexes se rapportant au projet de programme d'action", note technique du secrétariat de la CNUCED (UNCLDC II/12);

i) Le rapport de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants des pays les moins avancés (A/CONF.147/DR/6 et Corr.1 (arabe seulement));

j) Une série de documents d'information (pour plus de détails, voir la liste des documents à l'annexe IV).

Première partie

# PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

# DECLARATION DE PARIS ET PROGRAMME D'ACTION DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

---

## DECLARATION DE PARIS

Nous, participants à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, réunis à Paris du 3 au 14 septembre 1990, sommes convenus de mesures concrètes rassemblées dans un Programme d'action afin de relancer le développement de ces pays.

Par cette Déclaration, nous prenons l'engagement solennel de mettre en oeuvre ce Programme, tout au long de la nouvelle décennie.

Nous estimons que la dégradation de la situation économique, sociale et écologique de la plupart des pays les moins avancés au cours des années 1980 n'est pas une fatalité. Elle peut être inversée si ces pays et tous leurs partenaires, mettant à profit le nouveau climat de confiance dans les relations internationales, unissent leurs efforts dans le cadre d'une véritable solidarité, notamment à travers de nouvelles formes de coopération, pour redonner aux pays les moins avancés la perspective d'un développement soutenu et durable, inséré dans la croissance de l'économie mondiale.

Ce programme d'action manifeste notre détermination unanime à promouvoir une politique de développement ambitieuse. Son succès repose sur l'efficacité des politiques nationales, un environnement économique international favorable et un partenariat renforcé fondé sur un engagement mutuel :

- Celui des gouvernements des pays les moins avancés, responsables au premier chef de leur développement, à définir et mettre en oeuvre des politiques appropriées assurant la participation des populations aux décisions prises, aux efforts demandés et aux résultats obtenus;

- Celui de leurs partenaires de dégager, à l'appui de ces politiques et efforts, des ressources suffisantes, d'améliorer la qualité de cette aide et de mieux l'adapter aux besoins.

Pour inspirer l'action nationale des pays les moins avancés dans leur lutte contre la pauvreté, nous avons défini cinq priorités dans notre Programme d'action :

- Mener une politique macro-économique, prenant en compte les signaux du marché et visant à accélérer la croissance et le développement à long terme, avec le souci de la situation des groupes les plus vulnérables de la population.

- Mettre en valeur les ressources humaines, en faisant des populations, homme et femmes, les acteurs et les bénéficiaires du développement, dans le respect des droits de l'homme et de la justice sociale, et en appliquant des politiques efficaces concernant la démographie, la santé, l'éducation, la formation et l'emploi.

- Inverser la tendance à la dégradation de l'environnement, le gérer dans la perspective d'une utilisation efficace et durable des ressources naturelles et renforcer la lutte contre les catastrophes.

- Promouvoir une politique intégrée de développement rural orientée vers l'accroissement de la production alimentaire, l'augmentation des revenus paysans et l'expansion des activités non agricoles.

- Développer un secteur productif diversifié, s'appuyant sur l'initiative privée, des entreprises publiques performantes, la coopération régionale, un accès plus large au marché mondial et une action internationale dans le domaine des matières premières.

Pour contribuer à la réalisation de ces priorités, nous convenons de la nécessité de soutenir les efforts des pays les moins avancés par des mesures d'appui extérieur.

En complément des efforts nationaux faits pour mobiliser l'épargne intérieure et créer un climat favorable aux investisseurs étrangers, nous reconnaissons le rôle essentiel de l'aide publique au développement pour les pays les moins avancés. Son montant doit être substantiellement accru. La majeure partie de l'aide doit être accordée sous forme de dons et gérée de façon efficace et transparente.

Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en vue d'adopter et de mettre en oeuvre diverses mesures dans le cadre de la stratégie internationale de la dette, afin de donner leur pleine efficacité à toutes les actions engagées pour relancer la croissance dans ces pays.

Nous sommes de même déterminés à contribuer à l'amélioration de l'environnement économique international et à l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial mondial, afin de mieux les associer aux bénéfices de l'expansion des échanges.

Nous invitons les organisations non gouvernementales compétentes à unir leurs efforts à ceux des gouvernements des pays les moins avancés et de la communauté internationale pour contribuer au succès du Programme d'action.

Pour assurer la mise en oeuvre effective de nos engagements, nous convenons d'un système de suivi national, régional et mondial garantissant le caractère opérationnel, adaptable et évolutif du Programme d'action; nous entendons y associer tous les gouvernements, les institutions internationales, à commencer par la CNUCED, les organisations régionales de développement et les organisations non gouvernementales.

Le refus de la marginalisation des pays les moins avancés constitue un impératif éthique. Il correspond aussi aux intérêts à long terme de la communauté internationale. Dans un monde de plus en plus interdépendant, le maintien, voire l'approfondissement du fossé entre les nations riches et pauvres contient de graves germes de tension. Notre monde ne connaîtra pas de paix durable sans respect de la Charte des Nations Unies, des engagements internationaux et sans développement partagé. Tels sont les objectifs de notre Programme d'action.

# PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

## Evaluation de la situation socio-économique dans les années 80

1. En 1981, la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait adopté à Paris le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Le programme avait pour objectif de transformer l'économie de ces pays en vue d'un développement autonome et de leur permettre d'assurer au moins ce qui est reconnu comme le minimum en matière de nutrition, de santé publique, de logement et d'éducation, ainsi que de possibilités d'emploi, à tous leurs citoyens, et notamment aux pauvres des campagnes et des villes. Toutefois, malgré les efforts déployés aux niveaux national et international en leur faveur, la situation sociale et économique des pays les moins avancés, dans leur ensemble, s'est aggravée pendant les années 80.

2. Le nouveau programme substantiel d'action avait fixé pour objectif un taux annuel de croissance du PIB de 7,2 % par an pour les PMA : or le taux effectif moyen a été de 2,2 %, certains pays ayant enregistré des taux de croissance négatifs. Le nouveau programme avait fixé comme objectif pour la production agricole une croissance annuelle de 4 % : le taux effectif a été de 2 %. Le nouveau programme avait demandé que la production manufacturière dans les PMA augmente à raison d'au moins 9 % par an : le taux effectif a été de 2 %, moins de la moitié du taux de croissance atteint pendant les années 70. Le nouveau programme avait demandé que l'aide publique au développement (APD) des PMA atteigne 0,15 % du PNB des donateurs : quelques donateurs ont atteint cet objectif, ou doublé leur APD, mais la contribution moyenne représente 0,09 % de leur PNB total. En même temps, la marginalisation du groupe des PMA dans l'économie mondiale s'est, en réalité, encore accentuée, leur part des exportations mondiales atteignant seulement 0,3 % en 1988, contre 1,4 % en 1960.

3. Mais il y a eu quelques cas exceptionnels : plusieurs PMA ont réussi à atteindre des taux de croissance du PIB supérieurs au taux d'accroissement démographique. Dans très peu d'entre eux, la production agricole ou manufacturière a augmenté relativement vite. Dans quelques-uns, le taux d'épargne intérieure brute a dépassé 10 %. Néanmoins, à part le fait que, dans ces cas, ce sont des articles non traditionnels qui étaient la principale source de recettes en devises, ces PMA n'ont pas d'autre grande caractéristique en commun, que ce soit la localisation continentale, la superficie du pays, la situation géographique, la vigueur de l'environnement ou même le poids relatif de la dette et de son service.

4. En somme, par conséquent, on peut considérer en général les années 80 comme une période de rechute. La plupart des PMA ont dû réduire leurs importations et subir un ajustement pénible dans l'austérité. La baisse des investissements nets (tombés au quart environ de ce qu'ils étaient au début de la décennie) et la détérioration des capacités de production et de l'infrastructure physique ont compromis la possibilité des PMA de reprendre leur croissance et leur développement et de répondre aux besoins essentiels de leur population. Leurs graves problèmes économiques ont empiré, et les modestes gains du développement économique antérieur se sont effrités. La rapide dégradation des conditions sociales dans les PMA a été particulièrement préoccupante : le nombre absolu d'illettrés a augmenté,

et la malnutrition infantile s'est répandue. En revanche, on a noté une certaine amélioration des indicateurs de l'espérance moyenne de vie à la naissance, de la mortalité infantile et du taux de vaccination.

5. Un large consensus a été réalisé sur les facteurs qui ont contribué à cette aggravation. Il faut citer notamment les difficultés d'ordre national, y compris l'interaction de l'accroissement démographique, de la pauvreté et de la dégradation du milieu naturel, des insuffisances au niveau des politiques, les problèmes liés à la conception et à l'exécution des programmes d'ajustement structurel, les catastrophes naturelles et une conjoncture extérieure défavorable, du fait, notamment, de la faiblesse des prix des produits de base, de la difficulté d'accès aux marchés et d'apports d'aide inférieurs aux prévisions. En outre, la déstabilisation venue de l'extérieur avait des conséquences néfastes dans certains pays.

## A. Orientations et mesures sur le plan national

6. A la base des difficultés rencontrées par les PMA dans leurs efforts pour parvenir à une croissance soutenue à long terme et à un développement durable pendant les années 80, on trouve les rigidités de leur économie, les déséquilibres budgétaires, l'instabilité monétaire (et parfois politique) et les politiques suivies en matière de prix. On accordait beaucoup d'importance au rôle de l'Etat dans le développement mais pas assez d'attention à l'initiative individuelle et à l'esprit d'entreprise. L'expérience acquise dans l'application de plans de développement pour transformer la base sociale et productive aux fins du développement a confirmé qu'il fallait améliorer les politiques macro-économiques et les mécanismes et institutions d'exécution et mettre en oeuvre des mesures propres à permettre aux PMA de mieux réagir aux chocs d'origine extérieure. Dans certains pays, des troubles et une instabilité internes, parfois aggravés par une déstabilisation venant de l'extérieur, avaient des effets préjudiciables, surtout lorsque le peu de ressources disponibles pour le développement économique et social était détourné à d'autres fins.

7. Dans beaucoup des PMA, un ou deux secteurs seulement ont contribué à la croissance économique, aux recettes publiques et aux rentrées de devises, de sorte que leur économie est devenue fortement tributaire de l'économie internationale et sensible à son évolution défavorable. Pour arriver à une croissance qui profite à tous, les PMA auraient donc dû diversifier leurs bases de production, ce qui supposait une transformation de leurs structures et des apports correspondants de capital, qui n'était pas disponible sur place et, dans bien des cas, n'ont pas été fournis par l'investissement privé étranger.

### 1. Programmes d'ajustement structurel

8. De nombreux PMA ont adopté des programmes d'ajustement structurel, surtout vers la fin de la décennie. Ces plans avaient en général le soutien du FMI et/ou de la Banque mondiale, afin de réaliser une stabilisation économique à court terme et de promouvoir le développement à long terme. Toutefois, le taux de réussite dans les années 80 a été inégal. Un certain nombre de ces programmes n'ont pu être appliqués dans leur totalité ou en temps opportun, pour un certain nombre de raisons, notamment parce que la conception ou l'application des programmes antérieurs avait été défectueuse, qu'ils ne tenaient pas suffisamment compte des caractéristiques individuelles

# PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

## Evaluation de la situation socio-économique dans les années 80

1. En 1981, la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait adopté à Paris le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Le programme avait pour objectif de transformer l'économie de ces pays en vue d'un développement autonome et de leur permettre d'assurer au moins ce qui est reconnu comme le minimum en matière de nutrition, de santé publique, de logement et d'éducation, ainsi que de possibilités d'emploi, à tous leurs citoyens, et notamment aux pauvres des campagnes et des villes. Toutefois, malgré les efforts déployés aux niveaux national et international en leur faveur, la situation sociale et économique des pays les moins avancés, dans leur ensemble, s'est aggravée pendant les années 80.

2. Le nouveau programme substantiel d'action avait fixé pour objectif un taux annuel de croissance du PIB de 7,2 % par an pour les PMA : or le taux effectif moyen a été de 2,2 %, certains pays ayant enregistré des taux de croissance négatifs. Le nouveau programme avait fixé comme objectif pour la production agricole une croissance annuelle de 4 % : le taux effectif a été de 2 %. Le nouveau programme avait demandé que la production manufacturière dans les PMA augmente à raison d'au moins 9 % par an : le taux effectif a été de 2 %, moins de la moitié du taux de croissance atteint pendant les années 70. Le nouveau programme avait demandé que l'aide publique au développement (APD) des PMA atteigne 0,15 % du PNB des donateurs : quelques donateurs ont atteint cet objectif, ou doublé leur APD, mais la contribution moyenne représente 0,09 % de leur PNB total. En même temps, la marginalisation du groupe des PMA dans l'économie mondiale s'est, en réalité, encore accentuée, leur part des exportations mondiales atteignant seulement 0,3 % en 1988, contre 1,4 % en 1960.

3. Mais il y a eu quelques cas exceptionnels : plusieurs PMA ont réussi à atteindre des taux de croissance du PIB supérieurs au taux d'accroissement démographique. Dans très peu d'entre eux, la production agricole ou manufacturière a augmenté relativement vite. Dans quelques-uns, le taux d'épargne intérieure brute a dépassé 10 %. Néanmoins, à part le fait que, dans ces cas, ce sont des articles non traditionnels qui étaient la principale source de recettes en devises, ces PMA n'ont pas d'autre grande caractéristique en commun, que ce soit la localisation continentale, la superficie du pays, la situation géographique, la vigueur de l'environnement ou même le poids relatif de la dette et de son service.

4. En somme, par conséquent, on peut considérer en général les années 80 comme une période de rechute. La plupart des PMA ont dû réduire leurs importations et subir un ajustement pénible dans l'austérité. La baisse des investissements nets (tombés au quart environ de ce qu'ils étaient au début de la décennie) et la détérioration des capacités de production et de l'infrastructure physique ont compromis la possibilité des PMA de reprendre leur croissance et leur développement et de répondre aux besoins essentiels de leur population. Leurs graves problèmes économiques ont empiré, et les modestes gains du développement économique antérieur se sont effrités. La rapide dégradation des conditions sociales dans les PMA a été particulièrement préoccupante : le nombre absolu d'illettrés a augmenté,

et la malnutrition infantile s'est répandue. En revanche, on a noté une certaine amélioration des indicateurs de l'espérance moyenne de vie à la naissance, de la mortalité infantile et du taux de vaccination.

5. Un large consensus a été réalisé sur les facteurs qui ont contribué à cette aggravation. Il faut citer notamment les difficultés d'ordre national, y compris l'interaction de l'accroissement démographique, de la pauvreté et de la dégradation du milieu naturel, des insuffisances au niveau des politiques, les problèmes liés à la conception et à l'exécution des programmes d'ajustement structurel, les catastrophes naturelles et une conjoncture extérieure défavorable, du fait, notamment, de la faiblesse des prix des produits de base, de la difficulté d'accès aux marchés et d'apports d'aide inférieurs aux prévisions. En outre, la déstabilisation venue de l'extérieur avait des conséquences néfastes dans certains pays.

## A. Orientations et mesures sur le plan national

6. A la base des difficultés rencontrées par les PMA dans leurs efforts pour parvenir à une croissance soutenue à long terme et à un développement durable pendant les années 80, on trouve les rigidités de leur économie, les déséquilibres budgétaires, l'instabilité monétaire (et parfois politique) et les politiques suivies en matière de prix. On accordait beaucoup d'importance au rôle de l'Etat dans le développement mais pas assez d'attention à l'initiative individuelle et à l'esprit d'entreprise. L'expérience acquise dans l'application de plans de développement pour transformer la base sociale et productive aux fins du développement a confirmé qu'il fallait améliorer les politiques macro-économiques et les mécanismes et institutions d'exécution et mettre en oeuvre des mesures propres à permettre aux PMA de mieux réagir aux chocs d'origine extérieure. Dans certains pays, des troubles et une instabilité internes, parfois aggravés par une déstabilisation venant de l'extérieur, avaient des effets préjudiciables, surtout lorsque le peu de ressources disponibles pour le développement économique et social était détourné à d'autres fins.

7. Dans beaucoup des PMA, un ou deux secteurs seulement ont contribué à la croissance économique, aux recettes publiques et aux rentrées de devises, de sorte que leur économie est devenue fortement tributaire de l'économie internationale et sensible à son évolution défavorable. Pour arriver à une croissance qui profite à tous, les PMA auraient donc dû diversifier leurs bases de production, ce qui supposait une transformation de leurs structures et des apports correspondants de capital, qui n'était pas disponible sur place et, dans bien des cas, n'ont pas été fournis par l'investissement privé étranger.

### 1. Programmes d'ajustement structurel

8. De nombreux PMA ont adopté des programmes d'ajustement structurel, surtout vers la fin de la décennie. Ces plans avaient en général le soutien du FMI et/ou de la Banque mondiale, afin de réaliser une stabilisation économique à court terme et de promouvoir le développement à long terme. Toutefois, le taux de réussite dans les années 80 a été inégal. Un certain nombre de ces programmes n'ont pu être appliqués dans leur totalité ou en temps opportun, pour un certain nombre de raisons, notamment parce que la conception ou l'application des programmes antérieurs avait été défectueuse, qu'ils ne tenaient pas suffisamment compte des caractéristiques individuelles

du développement des différents PMA, que l'appui extérieur était insuffisant et que trop d'importance était donnée aux mesures destinées à rétablir la stabilité économique et financière et trop peu à la nécessité de maintenir le minimum d'investissement indispensable dans les secteurs essentiels. Les programmes plus récents d'ajustement structurel, profitant de cette expérience, semblent plus prometteurs, bien que leurs avantages restent à concrétiser dans leur totalité et à évaluer.

9. L'espoir de stimuler les exportations traditionnelles, notamment par la dévaluation, ne s'est pas toujours matérialisé, surtout à cause de la pléthore des produits de base considérés sur le marché mondial. Les gouvernements ont fait certains efforts pour augmenter les recettes publiques en réformant le régime fiscal et en améliorant le rendement du recouvrement, mais ces objectifs étaient plus difficiles à réaliser que des compressions de dépenses, en particulier quand il s'agissait d'investissements pour le développement et des services sociaux.

## 2. Agriculture

10. L'agriculture, secteur clé de l'économie des PMA, a joué un rôle décisif en tant que pourvoyeur de produits alimentaires, d'emplois, de matières premières pour l'industrie et de recettes d'exportation. Malgré quelques progrès, les résultats de l'agriculture pendant les années 80 ont, dans l'ensemble, été décevants, car, souvent, la production vivrière n'a pas suivi l'accroissement démographique. Il faut l'attribuer notamment à la commercialisation, aux politiques de prix et de réforme agraire, à des investissements insuffisants et peu efficaces, aux dégâts causés à l'environnement, aux catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, invasions acridiennes), aux blocages dans les transports et l'approvisionnement en semences et en engrais et à la pénurie de crédit. Les obstacles au commerce extérieur, analysés plus loin, ont aussi nettement entravé la production agricole et sa diversification. Ces facteurs ont en outre compromis l'application des plans de développement rural.

## 3. Ressources humaines

11. Dans la plupart des PMA, une démographie galopante a posé un problème fondamental qui a nui aux efforts déployés pour atténuer la pauvreté, l'affectation rationnelle des ressources, à la fourniture de services sociaux suffisants, à la sécurité alimentaire et à la qualité de l'environnement. Pendant les années 80, la faiblesse des investissements a entraîné des compressions des dépenses de santé et d'éducation qui ont souvent particulièrement frappé les groupes les plus vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées et la population pauvre des villes et des campagnes. L'expérience acquise pendant cette période a en outre mis en relief l'importance d'une participation suffisante aux décisions à tous les niveaux, de manière à promouvoir davantage les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques de la population et, partant, à permettre aux talents naturels des individus de s'épanouir.

## 4. Rôle des femmes

12. Malgré les efforts de divers organismes nationaux et internationaux, les femmes ont continué à se heurter aux obstacles ci-après, qui les ont empêchées de devenir des agents et bénéficiaires à part entière du développement :

les attitudes qui tendaient à perpétuer la condition inférieure de la femme; l'inégalité d'accès des femmes à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la rémunération et aux moyens de production; la participation insuffisante des femmes aux décisions; les carences des politiques publiques et de l'appareil administratif pour ce qui est de l'intégration des femmes dans le développement.

### 5. Environnement

13. La gestion rationnelle du milieu naturel dans les PMA a également régressé dans les années 80, surtout à cause du manque de ressources consacrées à cette fin. Dans la majorité des PMA, la plupart des problèmes écologiques pressants étaient le résultat direct de la pauvreté endémique et de la pression démographique, qui ont souvent contraint les groupes les plus pauvres à adopter des modes de culture, de pâturage et de pêche peu judicieux ou à s'installer sur des terres marginales fragiles du point de vue écologique. On peut y ajouter le fait que les populations des PMA ne se rendaient généralement guère compte des problèmes concernant le milieu naturel, en particulier dans les zones rurales.

### 6. Catastrophes naturelles

14. Les catastrophes naturelles ont continué à provoquer de lourdes pertes humaines et matérielles, ce qui a eu des conséquences particulièrement graves et durables pour les économies nationales des PMA. Là où des catastrophes se sont produites, les efforts ont souvent porté presque uniquement sur les secours immédiats, sans qu'il soit tenu pleinement compte des exigences du développement à long terme, y compris les mesures de prévention des catastrophes naturelles.

### 7. Infrastructure institutionnelle et physique

15. Quatre-vingts pour cent de la population des PMA vit dans les régions rurales. La capacité décroissante du secteur agricole de nourrir une population toujours plus nombreuse a déclenché une urbanisation rapide qui a imposé une charge intolérable à l'infrastructure urbaine. La redistribution des revenus, la réforme agraire et la décentralisation ont été considérées comme des possibilités d'action fondées exclusivement sur des considérations d'équité, plutôt que comme des impératifs du développement auxquels il était impossible de se dérober, ce qui a profondément influencé leur efficacité. Quelques PMA ont mis en route des programmes de décentralisation au niveau des villages et des districts et engagé des réformes administratives pour redonner du dynamisme aux activités et aux personnels du secteur public.

### 8. Le secteur des entreprises

16. Dans les années 80, l'essor du secteur privé a commencé à jouer un rôle grandissant, malgré l'absence, dans bien des cas, de cadre juridique et institutionnel convenable pour la conduite des entreprises privées. On a davantage reconnu qu'il fallait aborder le fonctionnement des entreprises publiques dans les PMA et le rôle de l'initiative privée et de la concurrence de façon plus équilibrée et pragmatique. Des mesures ont été prises pour améliorer l'efficience du secteur parapublic, y compris en diminuant les subventions, mais, vu la faiblesse de quantité d'institutions, de nouveaux

efforts soutenus s'imposeront. Dans certains cas, des programmes de privatisation ont été mis en oeuvre, mais se sont heurtés aux obstacles constitués par le petit nombre des investisseurs et le caractère rudimentaire des marchés de capitaux, associé à la faiblesse du niveau de l'épargne intérieure et au manque d'investissements étrangers.

## B. Environnement extérieur

### 1. Commerce

17. Dans le domaine du commerce, l'environnement économique international des années 80 a été difficile, particulièrement pour les PMA, puisque la plupart sont fortement tributaires de l'exportation de quelques produits de base. Leur base manufacturière étant très faible, leurs exportations se composaient presque exclusivement de produits primaires non transformés. La tendance générale des années 80 à un fléchissement des cours mondiaux des matières premières présentant un intérêt pour les PMA a diminué les recettes d'exportation de ces pays, en même temps que leur capacité d'importer et d'assurer le service de leur dette. Comme les prix des marchandises qu'ils importent ont continué d'augmenter, les termes de l'échange se sont pour eux sensiblement dégradés, entraînant pour leur commerce une perte considérable. Les deux principaux systèmes internationaux de financement compensatoire, la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI et le STABEX de la Communauté économique européenne (étendu aux PMA non ACP), ont permis d'en atténuer l'incidence négative sur l'économie de nombreux PMA, mais leur champ d'application était limité. De surcroît, la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI a été moins sollicitée ces dernières années en raison des conditions à remplir pour en bénéficier et du fait que ses opérations ne comportent pas d'élément de libéralité.

18. Des préférences tarifaires spéciales ont été accordées aux PMA et étendues pendant les années 80. Toutefois, des obstacles au commerce ont entravé leurs exportations effectives et potentielles et découragé la diversification. Ainsi, certaines exportations des PMA (en particulier textiles, huiles végétales, tabacs et sucre) se sont heurtées à des obstacles tarifaires et non tarifaires dans diverses régions du monde. En outre, quelques PMA ont été exclus, par certains pays importateurs, de la totalité des avantages du système généralisé de préférences et des "mesures spéciales en faveur des PMA" adoptées dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de Tokyo. De plus, les prix à la consommation des produits tropicaux ont été maintenus à des niveaux relativement élevés dans les pays donneurs de préférences par l'application de lourdes taxes intérieures. De surcroît, dans un grand nombre de schémas SGP, les produits sous une forme semi-transformée ont généralement été soumis à des droits de douane nettement plus élevés que sous leur forme non transformée, ce qui a dissuadé les PMA de transformer les produits primaires pour l'exportation. Il faut ajouter que plus de 15 % des exportations des PMA, en particulier les vêtements, ont fait l'objet de diverses mesures non tarifaires. De nombreux PMA n'avaient pas les connaissances techniques voulues pour tirer pleinement parti des divers schémas de préférences du SGP. D'autres, tout en sachant que leurs produits pouvaient trouver des débouchés additionnels, manquaient des ressources nécessaires pour en améliorer suffisamment la qualité et la présentation par rapport aux niveaux requis. Enfin, la coopération entre les PMA et les autres pays en développement, surtout aux niveaux régional et sous-régional, ne s'est pas développée aussi vite qu'on l'avait espéré.

## 2. Apports de ressources

19. Les années 80 ont été marquées par un ralentissement du taux d'accroissement de l'APD et par la chute brutale des apports privés tels que les crédits à l'exportation et les investissements directs, cependant que les prêts commerciaux cessaient à peu près complètement. Comme les besoins de ressources des PMA ont fortement augmenté pendant cette période, en particulier à cause des moyens financiers additionnels requis pour continuer à appliquer les programmes de redressement et d'ajustement et faire face aux obligations croissantes du service de la dette, le volume de l'APD a été généralement insuffisant, compte tenu de l'arrêt à peu près total des apports privés. Bien qu'un certain nombre de pays donateurs aient atteint ou dépassé l'objectif d'aide de 0,15 %, ou aient très considérablement augmenté leur aide aux PMA, le ratio APD/PNB des donateurs est demeuré en moyenne de 0,09 % tout au long des années 80. L'augmentation de l'APD aux PMA a été limitée par des restrictions budgétaires dans les pays donateurs. Dans certains cas, des carences limitant la capacité des PMA d'appliquer projets et programmes ont de plus empêché un versement suffisant d'APD à certains PMA. De surcroît, quelques grandes institutions internationales n'ont pas encore reconnu l'existence d'une catégorie PMA, ce qui les retient de concevoir des programmes et mesures destinés à cette catégorie. En revanche, d'autres mécanismes d'octroi de moyens financiers à des conditions de faveur particulièrement intéressants pour les PMA, tels que la Facilité d'ajustement structurel et la Facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI et le Fonds spécial d'aide de la Banque mondiale à l'Afrique subsaharienne, ont été récemment constitués.

20. Parmi les problèmes dont les donateurs et/ou les bénéficiaires ont reconnu l'existence, il faut citer des formalités compliquées, des négociations prolongées, l'impossibilité de déterminer les priorités ou d'arriver à un accord à leur sujet, une trop forte proportion d'aide liée, la difficulté de couvrir les dépenses locales et le recours insuffisant aux produits ou aux personnels qualifiés locaux. Cet environnement extérieur défavorable a de même amoindri la capacité des PMA de générer des apports intérieurs de ressources. Pendant les années 80, la capacité d'épargne des PMA a nettement baissé, en raison de l'expansion démographique, du fléchissement de la croissance économique et du manque de devises.

## 3. Problèmes de dette des PMA

21. Le service de la dette extérieure s'est révélé être un problème majeur pour la plupart des PMA dans les années 80. Dès la fin de 1986, le montant total de la dette extérieure accumulée par les PMA représentait plus de 60 % de leur PIB global et les paiements de service de la dette absorbaient à eux seuls environ 30 %, et souvent même 50 %, de leurs recettes d'exportation de biens et de services. Plus du tiers de l'APD aux PMA (en provenance surtout des institutions financières internationales) leur a été accordé sous forme de prêts, à des conditions extrêmement libérales, il est vrai, mais qui ont quand même eu des incidences en matière de dette. Les obligations croissantes du service de la dette envers les institutions multilatérales et le poids de la dette contractée envers les créanciers privés (commerciaux) ont imposé une lourde charge aux PMA.

## C. Conclusions

22. Dans la seconde moitié des années 80, de nombreux PMA ont entrepris de profondes réformes pour mener à bien la transformation structurelle de leurs économies intérieures afin de diminuer ou de supprimer leurs déficits budgétaires et/ou de balance des paiements, de mieux utiliser leurs ressources, d'encourager la mobilisation des ressources intérieures et d'accroître la contribution de secteurs importants de l'économie au PIB. Plus de la moitié ont appliqué des programmes de stabilisation et d'ajustement avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, et d'autres ont mené des programmes de réforme en dehors du cadre du FMI. Ces programmes étaient essentiellement axés sur une plus grande flexibilité des taux de change et sur des mesures de régulation de la demande visant à assurer la discipline budgétaire et monétaire. Beaucoup de PMA ont en outre adopté de vastes réformes sous l'égide de la Banque mondiale, en vue surtout d'améliorer l'efficience des entreprises publiques, d'élargir le rôle du secteur privé dans l'économie intérieure et de renforcer les secteurs directement productifs, en particulier l'agriculture, au moyen d'incitations de prix. On a reconnu de plus en plus la nécessité de politiques intérieures judicieuses, y compris un cadre macro-économique stable et orienté vers la croissance et l'utilisation accrue des signaux du marché, la préservation du milieu naturel et la création d'un climat où l'initiative individuelle puisse s'épanouir, ainsi que la nécessité d'apports de ressources extérieures soutenus, suffisants et prévisibles.

23. Du côté des donateurs, certains ont pris des dispositions dans les années 80 pour améliorer les conditions de leur aide et quelques-uns en ont augmenté le volume réel en pourcentage de leur PIB. De nombreux gouvernements donateurs ont annulé les dettes d'APD par un ajustement rétroactif opéré en application de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, et les mesures convenues à Toronto par tous les créanciers membres du Club de Paris ont marqué un progrès dans l'allégement de la dette publique. Le STABEX de la Communauté économique européenne a été libéralisé et étendu aux PMA non ACP. De nouveaux schémas SGP ont été institués dans les années 80 et quelques éléments des règles d'origine ont été libéralisés. Les préférences découlant de la Convention de Lomé, plus favorables que les préférences accordées au titre du SGP, ont été appliquées aux deux tiers environ des PMA et sont actuellement étendues à tous ces pays.

24. Quelques améliorations ont également été constatées pendant les années 80 dans les mécanismes de distribution et de coordination de l'aide. La mise en place du mécanisme d'examen par pays a été l'une des grandes réalisations du nouveau programme substantiel d'action. Il faut encore citer la prolongation des délais accordés et le fait que les considérations sociales sont entrées en ligne de compte dans les travaux des groupes consultatifs de la Banque mondiale. La nouvelle formule des tables rondes a de même été bien accueillie, et le dialogue qui s'est instauré à ces réunions a permis de mieux comprendre les cadres de politique générale des PMA et de mieux apprécier leurs besoins d'aide au développement.

25. L'évaluation des résultats obtenus par les PMA dans les années 80 met en lumière la nécessité de s'attacher davantage à élaborer et à appliquer, à l'intention de ces pays, un programme axé sur l'action plus cohérent pour les années 90, fondé sur un partenariat renforcé entre les PMA et leurs partenaires de développement. Les chapitres suivants exposent en détail le contenu qu'il est proposé de donner à ce programme d'action.

## Le Programme d'action

### I. INTRODUCTION

1. En ce monde marqué par une interdépendance croissante, nous partageons tous la responsabilité de créer des conditions économiques internationales favorables et de renforcer la coopération internationale afin qu'elle aide à susciter un environnement propice à une croissance économique et à un développement durables.

2. Cette interdépendance de plus en plus grande exige de nous tous que nous aboutissions à une entente sur les principes qui conduiront à une croissance économique accélérée et à un développement soutenu et durable, ainsi qu'au renversement de la tendance à la régression du bien-être économique dont beaucoup ont fait l'expérience dans les années 80. Les pays les moins avancés souffrent de problèmes structurels d'une nature et d'une gravité exceptionnelles : ils méritent donc un appui particulier de la part de la communauté internationale.

3. L'objectif essentiel du programme d'action en faveur des PMA pour la décennie en cours est d'empêcher leur situation économique de se dégrader davantage, de relancer et d'accélérer leur croissance et leur développement et de les mettre ainsi sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. Le programme d'action énonce un certain nombre de principes qui devraient servir de base d'action aux PMA, à leurs partenaires de développement, y compris les organisations internationales, les institutions financières et les fonds de développement, pour contribuer à une transformation fondamentale, axée sur la croissance, de l'économie de ces pays. Les organisations non gouvernementales concernées, en particulier les ONG locales, sont également priées de participer au programme d'action pour le développemenmt des PMA. Hommes et femmes devraient participer également à toutes les activités de développement et au processus de prise de décisions à tous les niveaux.

4. Ces principes supposent l'acceptation d'un partenariat fondé sur une action solidaire, chaque pays contribuant à l'objectif commun, qui est de stimuler et d'entretenir la croissance dans les PMA. Les PMA sont responsables au premier chef de leur développement, mais chaque partenaire de développement devrait contribuer à l'objectif commun, compte pleinement tenu de ses moyens et de son poids dans l'économie mondiale. Le programme vise aussi avant tout à servir de cadre opérationnel efficace et définit les domaines dans lesquels les PMA, leurs partenaires de développement et les organisations internationales doivent agir d'urgence et de manière concrète en se fondant sur les principes, politiques et engagements énumérés ci-après.

5. Il reste beaucoup à faire, mais il est incontestable que les besoins et difficultés propres aux PMA sont mieux compris qu'auparavant. Le programme d'action a précisément pour but de traduire cette prise de conscience en résultats concrets et optimaux.

## II. PRINCIPES FONDAMENTAUX

### Principe No 1 : Le succès dépend d'une responsabilité partagée et d'un partenariat renforcé pour la croissance et le développement des PMA

6. L'objectif essentiel, qui est de relancer et d'accélérer la croissance et un développement soutenu, exige que les PMA et leurs partenaires de développement redoublent conjointement d'efforts pour appliquer des stratégies rationnelles. Le partenariat pour le développement repose sur un dialogue ouvert qui déclenche un processus solidaire d'initiative nationale de la part des PMA et d'appui international venant de la communauté mondiale.

7. Dans ce partenariat, les PMA ont pour responsabilité d'élaborer et d'appliquer des stratégies et politiques de développement favorables à une croissance générale, qui soient adaptées à leur cas particulier et répondent aux besoins réels de la population. De leur côté, les partenaires de développement doivent soutenir adéquatement les efforts des PMA, en se fondant sur ces politiques, compte tenu des handicaps et faiblesses structurels des PMA. Le renforcement de la coopération avec les autres pays en développement offre aussi des possibilités et avantages très importants.

8. Il est essentiel que tous les pays collaborent à l'établissement de conditions économiques internationales plus favorables et d'un système commercial plus ouvert, sachent que les résultats de ce processus dépendront notamment de leur poids respectif dans l'économie mondiale et le commerce international.

### Principe No 2 : C'est aux pays les moins avancés qu'il incombe au premier chef de définir et d'appliquer efficacement des politiques et priorités appropriées pour leur croissance et leur développement

9. Les priorités précises et les moyens de les mettre en oeuvre différeront nécessairement selon les PMA en fonction des ressources et des besoins de chacun. Toutefois, les stratégies nationales devraient s'articuler autour des grands axes communs ci-après :

a) Création d'un environnement économique intérieur qui soit favorable à une croissance soutenue et à un développement durable dans les PMA, ainsi que d'un cadre macro-économique stable et axé sur la croissance;

b) L'ajustement structurel devrait avoir pour but d'accélérer la transformation de l'économie des PMA et de résoudre leurs problèmes structurels particuliers d'une manière qui soit compatible avec les plans à moyen terme et les objectifs économiques et sociaux à long terme et les étaye, compte tenu de la nécessité d'un développement à visage humain;

c) Détermination et promotion de priorités sectorielles à long terme visant à élargir, renforcer et moderniser la base de production, en accordant une attention accrue aux signaux du marché, tout en assurant une bonne gestion du milieu naturel, compte tenu des conditions particulières et des traits distinctifs des divers PMA;

d) Elargissement du champ d'action du secteur privé et gestion plus rationnelle des entreprises du secteur public, notamment en les exposant à la concurrence;

e) Adoption de politiques conçues pour atténuer la pauvreté en créant des possibilités d'emploi et en favorisant une croissance générale, en rendant plus largement accessibles les possibilités d'amélioration de la capacité de production et les avantages qui en découlent en appliquant des politiques démographiques appropriées, en élargissant l'accès aux activités productives et en mettant en oeuvre des programmes sociaux idoines dans des domaines importants comme la santé, l'éducation et la nutrition des groupes vulnérables, en particulier des femmes et des enfants;

f) Mise en place d'institutions fondées sur les principes de la démocratie et de l'équité qui permettent une large participation populaire au développement.

10. Ces orientations exigent un renforcement des ressources humaines et institutionnelles pour une gestion efficace du développement. Les gouvernements devraient instituer le cadre voulu pour que tous les acteurs sociaux, et en particulier les paysans, les entrepreneurs, les travailleurs, les organisations non gouvernementales et les organismes locaux et régionaux, puissent apporter leur contribution propre.

Principe No 3 : Le partenariat renforcé pour le développement nécessite un appui extérieur adéquat de la part des partenaires de développement des PMA

11. La communauté internationale devrait aider les pays les moins avancés à appliquer des politiques efficaces de développement, et ses engagements devraient s'articuler autour des axes ci-après :

a) Appui à des politiques qui favorisent la croissance à long terme et à des programmes d'ajustement structurel adaptés à la situation et aux besoins particuliers des PMA, compte tenu aussi de la nécessité de rétablir la stabilité du cadre macro-économique;

b) Appui à des politiques et programmes sectoriels conçus et exécutés en vue de renforcer et de diversifier l'économie des PMA, en particulier par l'élargissement et la modernisation de leur base de production;

c) Appui substantiel aux PMA pour leur permettre de s'attaquer efficacement aux problèmes d'environnement dans le cadre d'un développement accéléré;

d) Initiatives précises qui seront analysées plus loin et qui comprennent, entre autres, la mise en valeur des ressources humaines, la réforme agraire et le développement rural, la remise en état et l'expansion de la base de production, une gestion plus efficace du secteur public, l'élargissement du champ d'action du secteur privé et l'amélioration de la condition de la femme;

e) Les partenaires de développement devraient assister les pays les moins avancés en leur accordant une aide au développement suffisante à des conditions de faveur, sous forme d'apports financiers, de transferts de techniques et de compétences appropriées, ainsi que d'autres concours complémentaires dans le domaine de l'accès aux marchés pour leurs exportations, de l'allégement de la dette, des produits de base et du financement compensatoire.

Principe No 4 : Les engagements pris devraient être mesurables et suffisamment transparents pour permettre le suivi et l'évaluation du programme d'action pour les années 90

12. Le développement des PMA exige que ces pays ainsi que leurs partenaires de développement prennent des engagements et renforcent leur action concertée pour rendre le Programme d'action opérationnel, mettre en oeuvre ses différents éléments et faire en sorte que les efforts nationaux et internationaux soient cohérents et complémentaires. Dans cette perspective, des politiques d'ajustement structurel rationnelles et prévisibles, de même que la prévisibilité et l'adéquation des apports de ressources, seront essentiels pour la bonne application du programme, d'où l'inclusion d'engagements et d'objectifs mesurables en ce qui concerne les apports de ressources, ainsi que des critères et des indicateurs de résultats en ce qui concerne les mesures prises aux niveaux national et international. Des mécanismes spécifiques de suivi aux niveaux national et international devraient faire partie intégrante du Programme d'action.

## III. CADRE GLOBAL

### A. Politique macro-économique

13. La politique macro-économique a pour but de créer un environnement favorable et de jeter les bases d'une croissance soutenue et du développement à long terme de l'économie. Elle devrait offrir le cadre requis pour résoudre les problèmes structurels des pays les moins avancés, conduire finalement à leur transformation et contribuer à l'élimination de la pauvreté. L'application de ces orientations serait considérablement facilitée par des efforts de la communauté internationale pour favoriser l'instauration d'un environnement économique international propice à ces changements et l'octroi d'un appui extérieur suffisant. Une assistance devrait être offerte aux pays les moins avancés pour les aider à satisfaire leurs besoins critiques de développement et à renforcer leur capacité institutionnelle de concevoir et d'appliquer leur cadre et leur politique macro-économiques.

14. Pour que les efforts des PMA aboutissent, il faut que tous les pays appliquent des mesures nationales et internationales de manière à rendre l'environnement favorable à un développement accéléré et durable. Les grands pays à économie de marché devraient continuer à adopter des politiques coordonnées en vue de promouvoir une croissance stable, durable et non inflationniste, d'accentuer l'effet positif sur le développement des mesures destinées à corriger leurs déséquilibres mutuels et de renforcer les mécanismes de surveillance multilatérale des politiques économiques.

15. Un cadre macro-économique axé sur la croissance devrait être cohérent, mais laisser en même temps une certaine latitude quant aux types d'instruments à employer et à leur mode d'application, compte tenu de l'évolution de la situation et/ou des rigidités structurelles de telle ou telle économie. La politique devrait être adaptée aux problèmes et besoins particuliers de chacun des PMA, ainsi qu'aux paramètres relatifs aux ressources. Il importe de concilier les exigences d'une stratégie de développement à long terme et la nécessité de rétablir rapidement l'équilibre macro-économique : il faut financer l'ajustement, mais il faudrait aussi un financement et un appui suffisants au niveau sectoriel dans les domaines social et économique.

16. Pour la conception et l'application des programmes macro-économiques des PMA, y compris les programmes négociés individuellement par des pays avec des institutions financières multilatérales comme le FMI et la Banque mondiale, il faudrait tenir compte des principes directeurs ci-après :

a) Les politiques et mesures devraient être axées sur les besoins fondamentaux de transformation des PMA et avoir pour but l'accélération de la croissance et du développement à long terme dans ces pays;

b) Il faut prêter une attention particulière aux effets d'entraînement entre les diverses activités économiques, ainsi qu'à l'interaction des réformes sectorielles et des objectifs macro-économiques plus généraux. Une certaine sélectivité quant aux instruments macro-économiques doit donc être adoptée ou préservée de manière à favoriser une bonne répartition des ressources entre les différentes activités possibles. Le fonctionnement de marchés efficients dans un cadre institutionnel rationnel et l'utilisation des signaux donnés par les prix pour guider la répartition des ressources sont des facteurs importants;

c) La politique macro-économique a aussi pour objectif d'instaurer la stabilité extérieure, monétaire et budgétaire, et, quand il s'agit de rétablir cette stabilité, il faudrait une certaine flexibilité dans le calendrier de l'ajustement et l'échelonnement des réformes. Toutefois, en reconnaissant assez tôt la nécessité d'un ajustement et d'une action rapide, on facilitera le retour à la croissance et à la stabilité à long terme. La conception des politiques d'ajustement structurel devrait tenir compte des facteurs sociaux, et les partenaires de développement devraient appuyer les efforts faits pour protéger les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables d'une manière compatible avec le programme global;

d) Un taux de change stable et réaliste favorisera la réalisation des objectifs macro-économiques et pourrait contribuer à l'équilibre des comptes extérieurs. Il peut aider à stimuler un secteur d'exportation dynamique et compétitif s'il est combiné à d'autres initiatives appropriées, notamment des mesures tendant à atténuer les rigidités structurelles internes et à diversifier les exportations, compte tenu des aspects de l'offre et de la demande internationales qui ont des incidences sur les exportations traditionnelles;

e) Un certain nombre d'initiatives et de conditions encourageront les investissements nécessaires, d'origine soit interne soit étrangère. Les plus importantes sont les politiques destinées à encourager l'épargne au moyen de taux d'intérêt réels positifs et d'un environnement interne stable comportant un appareil juridique et administratif approprié. Il est également essentiel de disposer d'une fiscalité adéquate, d'un cadre réglementaire et institutionnel prévisible et stable, en particulier pour le secteur financier, et de conditions qui soient le catalyseur de secteurs des entreprises privées et publiques dynamiques et compétitifs. Les investissements du secteur public dans l'infrastructure physique et dans les services sociaux, et surtout l'éducation, sont tout aussi importants. Le dosage convenable des éléments ci-dessus variera selon les pays, mais il convient de souligner l'importance de mobiliser un maximum d'investissements de manière efficace et à des taux rémunérateurs;

f) Dans les cas où la capacité d'entreprendre et le capital privé sont rares, le secteur public jouera encore dans l'économie des PMA un rôle important, mais qui perdra sans doute de son importance à mesure que les handicaps seront surmontés. En conséquence, une gestion rationnelle du secteur public contribuerait à la fois à l'équilibre budgétaire et au développement économique. Les PMA devraient adopter des mesures pour assurer le bon fonctionnement des entreprises publiques, en améliorant, au besoin, leurs politiques, objectifs, méthodes comptables et procédures institutionnelles et en les exposant à la concurrence. Il conviendrait d'encourager le secteur des entreprises locales à jouer un rôle important dans la modernisation de l'économie des PMA et dans la réalisation des objectifs du développement national. Des options telles que l'ouverture à la concurrence du secteur privé et à l'intérieur du secteur privé, ou des coopératives, et la privatisation graduelle seront envisagées. Les PMA prendront également des mesures pour instaurer un cadre institutionnel et juridique propre à encourager les entrepreneurs d'une part et à leur permettre d'apporter une contribution positive au développement social et économique des PMA d'autre part;

g) Les subventions et autres mesures analogues sont utiles dans certaines circonstances, mais il ne faudrait y recourir qu'après un examen attentif d'autres possibilités. Quand on y a recours, il est important que la cible en soit bien choisie, qu'elles stimulent la croissance dans des domaines déterminés, qu'elles ramènent au minimum les distorsions qui en résultent et qu'elles évitent de perpétuer des activités inefficaces et non concurrentielles. Il faudrait vérifier constamment si elles demeurent nécessaires et si leur montant reste justifié.

h) Les contrôles de prix qui découragent la production et l'investissement devraient être supprimés progressivement, mais on pourrait envisager d'autres mesures pour dédommager les couches sociales pauvres qui risquent d'en faire les frais;

i) Les mesures destinées à améliorer la répartition des revenus par la suppression des distorsions du régime fiscal, la réforme agraire, s'il y a lieu, et la création d'emplois sont des compléments essentiels de politiques macro-économiques durables, car elles influencent directement la motivation de la population et sa capacité de participer pleinement aux efforts nationaux de développement. La prestation de services de base en matière d'éducation, de santé et de nutrition est un élément décisif pour permettre aux couches sociales défavorisées et aux populations pauvres d'acquérir les qualifications, la santé et les connaissances nécessaires pour profiter de ces possibilités et résister aux effets des catastrophes naturelles;

j) Les critères de résultat appliqués aux PMA par les institutions financières multilatérales devraient continuer d'être adaptés au cas particulier de ces pays et attribuer la priorité convenable à leur objectif majeur, qui est l'accélération de la croissance économique et le développement à long terme. Le programme arrêté d'un commun accord avec les institutions multilatérales devrait constituer une stratégie cohérente permettant d'aboutir à l'équilibre et de favoriser cette croissance. Les critères de résultat pourraient englober des variables concernant à la fois l'équilibre des comptes extérieurs et celui du budget, ainci que les taux d'inflation, d'une part, et les taux souhaitables de croissance économique et d'investissement, de l'autre. Ils devraient reposer sur des hypothèses précises quant à l'influence de l'environnement extérieur sur la capacité du PMA considéré d'atteindre ses buts. Des changements de l'environnenent extérieur peuvent obliger à reconsidérer le bien-fondé des politiques, des délais ou de la succession des opérations, auquel cas on envisage aussi que les partenaires de développement reconsidéreraient leur soutien extérieur et la suffisance des ressources. Les partenaires de développement devraient ne pas perdre de vue les conséquences possibles de leurs politiques nationales pour l'environnement international et leur possibilité soit de rendre plus difficile, soit de faciliter le processus d'ajustement pour les PMA.

### B. Financement de la croissance et du développement

17. Il ne peut y avoir de croissance économique et de développement à long terme sans des fonds suffisants - d'origine intérieure et extérieure - pour financer l'investissement. Des ressources financières additionnelles importantes seront nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme d'action. La disponibilité de ces ressources dépend dans une large mesure de la mise en oeuvre des politiques nécessaires pour encourager l'épargne et l'investissement étranger, de l'apport d'une aide au développement suffisante et d'un environnement économique extérieur favorable. L'ampleur de la tâche est attestée par des projections qui montrent que, même si le contexte de la politique générale est favorable, il faudrait que l'épargne intérieure et l'aide au développement augmentent considérablement pour que les PMA atteignent une croissance par habitant modérée.

## 1. Ressources intérieures

18. La mobilisation et la bonne utilisation de l'épargne intérieure constituent une des conditions impératives d'un développement soutenu et équitable. Les gouvernements des PMA devraient s'efforcer de mettre en place un réseau approprié d'institutions financières et des incitations pour encourager l'épargne privée, assurer une répartition optimale des ressources et renforcer la gestion des dépenses publiques, notamment de la part des organismes semi-publics, mener une politique monétaire propice à la stabilité des prix et à la confiance, établir un taux de change réaliste, offrir des garanties pour les investissements et soutenir des mécanismes de cofinancement, et élargir l'assiette de l'impôt, sans pour autant décourager l'épargne et l'investissement. Ces politiques, ainsi qu'un environnement intérieur stable et des institutions juridiques et administratives appropriées, favoriseront l'épargne intérieure, réduiront la fuite des capitaux et encourageront leur rapatriement.

## 2. Ressources extérieures

19. Vu l'ampleur des besoins des PMA en matière de développement et leur capacité limitée de générer un excédent pouvant servir à des investissements, le volume, l'échelonnement et les conditions des apports financiers extérieurs auront une importance capitale et devraient correspondre aux besoins immédiats à court et à long terme de ces pays en matière de développement. Ces apports devraient être utilisés pour favoriser la croissance intérieure ainsi que le développement et la transformation économiques à long terme, afin que les PMA puissent être moins tributaires de l'aide.

### a) Volume

#### i) Apports de fonds publics

20. Le financement extérieur destiné à compléter les efforts intérieurs et les politiques appropriées devrait à la fois atteindre un montant suffisant et être réparti rationnellement en fonction des besoins et des priorités de chaque PMA en matière de développement. Un accroissement sensible et substantiel du niveau général du financement extérieur devrait être prévu.

21. La communauté internationale et tout particulièrement les pays développés s'engagent collectivement à accroître leur appui financier. Tous les donateurs devraient contribuer à cet accroissement.

22. Il faut louer les efforts déployés par des donateurs pour atteindre et, dans certains cas, largement dépasser l'objectif de 0,15 % du PNB fixé pour l'aide publique au développement fournie aux pays les moins avancés. D'autres donateurs ont plus que doublé leur APD à ces pays pendant les années 80, ce dont il faut également se féliciter.

23. Pour assurer, le plus tôt possible, des apports accrus de ressources à des conditions de faveur, les pays donateurs devraient prendre les mesures suivantes :

a) Les pays donateurs consacrant plus de 0,20 % de leur PNB à l'aide publique au développement fournie aux PMA devraient continuer à le faire et redoubler d'efforts;

b) Les autres pays donateurs qui ont atteint l'objectif de 0,15 % devraient s'efforcer de passer à 0,20 % d'ici à l'an 2000;

c) Tous les autres pays donateurs qui se sont engagés à atteindre l'objectif de 0,15 % devraient réaffirmer leur engagement et s'employer à parvenir à cet objectif au cours des cinq prochaines années ou à redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif;

d) Pendant la période du Programme d'action, les autres pays donateurs ne devraient ménager aucun effort pour accroître leur APD aux pays les moins avancés, de sorte que leur assistance collective à ces pays augmente sensiblement.

24. Globalement, ces efforts devraient assurer l'appui financier extérieur nécessaire pour exécuter le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, et contribuer à répondre aux besoins de ces pays en capitaux extérieurs pour accélérer la croissance et le développement.

25. Il est nécessaire d'accroître substantiellement le volume global de l'aide multilatérale à des conditions de faveur et, vu son importance, les institutions financières internationales et les banques régionales de développement ainsi que les autres fonds de développement sont invités à tenir pleinement compte des conditions économiques et sociales particulières des PMA. Ils pourraient, le cas échéant, élaborer des programmes spéciaux. Ces institutions ont un rôle essentiel à jouer dans la conception et la mise en oeuvre de programmes économiques et pourraient faire en sorte de fournir aux PMA une aide accrue à des conditions de faveur. Il faudrait envisager en priorité les moyens d'accroître les apports de ressources. Le récent accroissement des ressources disponibles auprès de l'Association internationale de développement (IDA) sera un élément important de cet apport de ressources. Les ressources accrues acheminées sous forme de dons dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé seront également importantes.

26. Les pays développés devraient orienter une part substantielle de leur aide vers les organismes et organes des Nations Unies qui ont des programmes présentant un intérêt et un avantage particuliers pour les PMA. Il est souligné que le PNUD, par l'intermédiaire du Fonds des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), et le FENU ont mis au point des programmes spécifiquement axés sur les PMA, tandis que le PNUD, le FNUAP, le FIDA, le PAM, l'UNESCO, l'ONUDI, la FAO et l'UNICEF ont mis en application des critères de programmation spécifiques pour faire en sorte que les besoins des PMA reçoivent une attention prioritaire. Les autres institutions de développement des Nations Unies sont invitées à concevoir des programmes et des mesures spécifiques pour répondre de manière effective aux besoins des PMA.

27. Le système de développement des Nations Unies devrait répondre effectivement aux besoins et exigences des PMA, en tenant compte de la situation différente et complexe de chacun de ces pays. Dans cette perspective, réaffirmant la résolution de l'Assemblée générale 44/211 relative à l'"examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies" la Conférence demande aux organismes des Nations Unies et autres institutions spécialisées de la mettre en oeuvre sans tarder. A cet égard, la récente décision du PNUD d'affecter 55 % des chiffres indicatifs de planification (CIP) aux PMA, au cours

du cinquième cycle de programmation, est accueillie avec satisfaction. Les autorités nationales compétentes sont invitées à envisager :

i) D'encourager plus avant l'action du Fonds d'équipement des Nations Unies et d'augmenter au moyen de contributions volontaires ses ressources globales de 20 % par an pendant les années 90;

ii) D'appuyer davantage les activités de l'Institut international du droit du développement, notamment en ce qui concerne les besoins des PMA en matière de formation de négociateurs.

28. Les partenaires de développement des PMA devraient aussi continuer d'apporter une aide d'urgence aux PMA touchés par des pénuries de produits alimentaires, des catastrophes naturelles et autres fléaux. Dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, la communauté internationale devrait s'employer en priorité à résoudre les problèmes causés par les catastrophes naturelles dans les PMA.

29. L'aide fournie aux pays les moins avancés pour des programmes concernant la protection de l'environnement devrait dans toute la mesure possible avoir un caractère additionnel.

ii) Apports de fonds privés

30. De nombreux PMA ont réformé leur politique générale pour créer un climat plus favorable aux investissements étrangers, mais dans certains cas ils n'ont encore obtenu que de maigres résultats.

31. Pour augmenter le volume des apports financiers extérieurs, il faut prendre des mesures d'appui propres à accroître les courants de capitaux privés, non générateurs de dette - c'est-à-dire les investissements directs ou de portefeuille. Les pays les moins avancés et les pays développés devraient envisager de mettre en oeuvre rapidement des politiques en vue d'encourager l'investissement, notamment la participation à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la conclusion d'accords sur la protection des investissements et la double imposition, et examiner la possibilité de favoriser une utilisation accrue des programmes offerts par l'AMGI. Une assistance technique pour la mise en place de politiques et d'institutions dans le secteur financier revêtira aussi une importance particulière.

b) Modalités et efficacité de l'aide

32. Pour que l'aide au développement soit efficace, elle devra répondre aux objectifs globaux de développement des PMA et s'inscrire dans un cadre économique intérieur favorable. Les partenaires de développement devraient prendre d'autres mesures pour accorder aux PMA une APD bilatérale sous forme de dons et ou des prêts à des conditions très favorables. L'échelonnement et les conditions de cette aide devraient correspondre aux besoins à court terme et à long terme des PMA, notamment aux exigences croissantes découlant de leurs efforts d'ajustement.

33. Le renforcement des institutions et la mise en valeur des ressources humaines devraient être partie intégrante de toutes les activités d'aide. L'assistance technique devrait être fournie dans le cadre d'un programme global adapté aux besoins et à la situation du pays bénéficiaire et viser à renforcer sa capacité d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques, des programmes et des projets en vue de remédier aux rigidités structurelles de l'économie. Des efforts pour accroître la capacité d'absorption devraient être partie intégrante de ces programmes. Les organismes donateurs devraient examiner en détail leurs programmes d'assistance technique pour s'assurer que l'objectif initial - développer les compétences des PMA - est maintenu, recourir à des consultants locaux lorsque cela est possible et offrir des possibilités d'action internationale concertée pour favoriser l'amélioration de la capacité de gestion et le développement de l'infrastructure.

34. L'efficacité de l'aide extérieure serait accrue si les partenaires de développement et les autorités des pays bénéficiaires prenaient, selon ce qui convient en chaque cas, les mesures suivantes :

a) Amélioration de la coordination de l'aide multilatérale et bilatérale;

b) Déliement de l'aide dans toute la mesure possible et achats effectués de préférence auprès de sources locales;

c) Simplification des procédures de passation des marchés, y compris les appels d'offres;

d) Assouplissement de l'aide accordée pour des programmes d'ajustement, tels que le soutien de la balance des paiements ou la modernisation de l'infrastructure, et des programmes sectoriels;

e) Augmentation de l'aide sous forme de dons ou de l'élément de libéralité;

f) Soutien accru pour le financement des dépenses locales et renouvelables;

g) Programmation pluriannuelle de l'assistance technique et financière, selon qu'il convient, en fonction des programmes d'ajustement structurel;

h) Programmation conjointe par les donateurs;

i) Versements prévisibles et effectués en temps voulu;

j) Aide institutionnelle pour améliorer la gestion et la coordination des ressources;

k) Décentralisation accrue et plus grande délégation de pouvoirs au niveau local;

l) Amélioration des négociations entre le bénéficiaire et ses partenaires de développement de façon à arriver à un consensus sur les programmes et projets financés par ces derniers.

35. Un soutien financier et technique pour les activités à petite échelle peut être un moyen particulièrement efficace de venir en aide aux groupes à faible revenu et de contribuer à atténuer la pauvreté. Il favorise la participation locale à l'économie nationale, et un meilleur accès aux moyens de production ou aux services sociaux aide à réaliser le potentiel offert par ces activités. Le rôle des ONG dans l'aide au développement est reconnu, et elles peuvent participer utilement à des apports d'aide aux PMA et dans les PMA en collaboration étroite avec les autorités nationales. Leur contribution aurait son maximum d'efficacité si elle s'inscrivait dans le cadre des objectifs, des orientations et des priorités définis dans les plans et programmes nationaux. A cet égard, les ONG locales peuvent jouer un rôle positif.

### C. Endettement extérieur des PMA

36. Beaucoup de PMA sont lourdement endettés et plus de la moitié d'entre eux sont considérés comme des pays menacés d'asphyxie par la dette. En tant que groupe, leur dette totale s'est établie à 70 milliards de dollars en 1989, pour un service annuel de la dette d'environ 4 milliards de dollars, ce qui représentait approximativement un quart de leurs exportations annuelles de marchandises et de services. Le surendettement continue d'être un obstacle majeur à leurs plans de développement, rendant extrêmement difficile l'ajustement économique dans la croissance et menaçant de saper la volonté politique essentielle à la réalisation des réformes. Toute nouvelle aggravation aurait de sérieuses conséquences.

37. Les graves problèmes d'endettement des PMA nécessitent un renforcement des efforts concernant la stratégie internationale de la dette. Cette stratégie devrait comporter des mesures concrètes pour atténuer la charge de la dette et accroître le financement à des conditions de faveur, à l'appui de mesures appropriées de politique économique, qui seront essentielles à la revitalisation de la croissance et du développement. Des progrès ont certes été réalisés ces dernières années en ce qui concerne la stratégie relative à la dette, mais il faudrait envisager activement de poursuivre les efforts pour arriver à une solution, axée sur la croissance, des problèmes des pays en développement qui ont beaucoup de mal à assurer le service de la dette, compte tenu des difficultés particulières rencontrées par les PMA.

#### 1. Dette d'APD

38. En 1988, la dette bilatérale à des conditions de faveur à l'égard de l'ensemble des donateurs représentait encore près de 40 % de l'encours total de la dette. Environ la moitié de cette dette est due aux pays de l'OCDE. De nombreux pays ont appliqué la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, en date du 11 mars 1978, et annulé la dette d'aide publique au développement ou accordé un allégement équivalent. Beaucoup de progrès ont été accomplis, mais un certain nombre de donateurs n'ont pas encore pleinement appliqué de telles mesures. Il est instamment demandé à tous les donateurs de le faire à titre prioritaire, de façon à améliorer les apports nets d'APD aux bénéficiaires.

## 2. Autres dettes publiques bilatérales

39. Les crédits bilatéraux accordés, aux conditions du marché, par les pays de l'OCDE représentent une dette d'environ 7 milliards de dollars pour les PMA. Si le montant de cette dette est relativement faible, son service a néanmoins représenté, même après les opérations globales de rééchelonnement convenues pour de nombreux PMA, un cinquième de celui de leur dette totale. Aussi un nouvel allégement de cette dette peut être extrêmement important pour ces pays surendettés. Le Club de Paris est invité à continuer d'appliquer les conditions de Toronto, ce qui peut entraîner un allégement grâce à une réduction du principal ou des taux d'intérêt ou à l'allongement des délais de remboursement. Le Club de Paris est invité à envisager d'appliquer les conditions de Toronto à tous les PMA demandant un rééchelonnement de leurs dettes publiques selon ses procédures et critères établis.

40. Les autorités compétentes sont invitées à poursuivre en priorité les échanges de vues pour traiter le problème de la dette et maximiser l'efficacité des mesures visant à alléger la dette et à atténuer les difficultés de développement qui en résultent. Il est instamment demandé au Club de Paris, compte tenu du communiqué du Sommet de Houston de juillet 1990, d'examiner la mise en oeuvre des options de Toronto qui s'appliquent aux PMA, ainsi que les options supplémentaires qui pourraient être nécessaires. Au cours des échanges de vues, certains gouvernements pourraient faire des propositions qui impliqueraient d'autres mesures pour réduire l'endettement des PMA. De telles mesures seraient envisagées dans le cadre de programmes d'ajustement visant à une croissance et à un développement à long terme fondés sur des politiques économiques rationnelles appliquées par les PMA intéressés.

41. En outre, d'après les estimations provenant de certaines sources, la dette des PMA à l'égard des pays créanciers non membres de l'OCDE représentait près de 3 milliards de dollars en 1988. Ces créanciers sont également encouragés à réduire la charge de la dette des PMA contractée aux conditions du marché en adoptant des mesures en fonction de leurs capacités économiques.

## 3. La dette et les institutions multilatérales et fonds de développement

42. Pendant les années 80, la dette contractée par les PMA - aux conditions du marché ou à des conditions de faveur - envers des institutions multilatérales a augmenté pour passer à 24 milliards de dollars environ en 1988, et son service a représenté un tiers de celui de leur dette globale. La dette contractée aux conditions du marché entrait pour environ 4 milliards de dollars dans ce total et c'est elle, en particulier, qui pose de graves problèmes à de nombreux pays.

43. Les institutions multilatérales et les fonds de développement sont restés une source importante d'argent frais pour les PMA, essentiellement par l'intermédiaire de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), de l'IDA et des fonds de développement des banques de développement. Elles peuvent donc beaucoup contribuer à l'allégement de la charge de la dette. Récemment, les institutions financières internationales, notamment le Fonds de désendettement de la Banque mondiale, ont dégagé des ressources pour des mesures de réduction de la dette ou de son service, entreprise dans le cadre de programmes d'ajustement économique. Les fonds alloués pour l'ajustement structurel au titre de la quatrième Convention de Lomé sont également utilisés à cette fin.

35. Un soutien financier et technique pour les activités à petite échelle peut être un moyen particulièrement efficace de venir en aide aux groupes à faible revenu et de contribuer à atténuer la pauvreté. Il favorise la participation locale à l'économie nationale, et un meilleur accès aux moyens de production ou aux services sociaux aide à réaliser le potentiel offert par ces activités. Le rôle des ONG dans l'aide au développement est reconnu, et elles peuvent participer utilement à des apports d'aide aux PMA et dans les PMA en collaboration étroite avec les autorités nationales. Leur contribution aurait son maximum d'efficacité si elle s'inscrivait dans le cadre des objectifs, des orientations et des priorités définis dans les plans et programmes nationaux. A cet égard, les ONG locales peuvent jouer un rôle positif.

## C. Endettement extérieur des PMA

36. Beaucoup de PMA sont lourdement endettés et plus de la moitié d'entre eux sont considérés comme des pays menacés d'asphyxie par la dette. En tant que groupe, leur dette totale s'est établie à 70 milliards de dollars en 1989, pour un service annuel de la dette d'environ 4 milliards de dollars, ce qui représentait approximativement un quart de leurs exportations annuelles de marchandises et de services. Le surendettement continue d'être un obstacle majeur à leurs plans de développement, rendant extrêmement difficile l'ajustement économique dans la croissance et menaçant de saper la volonté politique essentielle à la réalisation des réformes. Toute nouvelle aggravation aurait de sérieuses conséquences.

37. Les graves problèmes d'endettement des PMA nécessitent un renforcement des efforts concernant la stratégie internationale de la dette. Cette stratégie devrait comporter des mesures concrètes pour atténuer la charge de la dette et accroître le financement à des conditions de faveur, à l'appui de mesures appropriées de politique économique, qui seront essentielles à la revitalisation de la croissance et du développement. Des progrès ont certes été réalisés ces dernières années en ce qui concerne la stratégie relative à la dette, mais il faudrait envisager activement de poursuivre les efforts pour arriver à une solution, axée sur la croissance, des problèmes des pays en développement qui ont beaucoup de mal à assurer le service de la dette, compte tenu des difficultés particulières rencontrées par les PMA.

### 1. Dette d'APD

38. En 1988, la dette bilatérale à des conditions de faveur à l'égard de l'ensemble des donateurs représentait encore près de 40 % de l'encours total de la dette. Environ la moitié de cette dette est due aux pays de l'OCDE. De nombreux pays ont appliqué la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, en date du 11 mars 1978, et annulé la dette d'aide publique au développement ou accordé un allégement équivalent. Beaucoup de progrès ont été accomplis, mais un certain nombre de donateurs n'ont pas encore pleinement appliqué de telles mesures. Il est instamment demandé à tous les donateurs de le faire à titre prioritaire, de façon à améliorer les apports nets d'APD aux bénéficiaires.

## 2. Autres dettes publiques bilatérales

39. Les crédits bilatéraux accordés, aux conditions du marché, par les pays de l'OCDE représentent une dette d'environ 7 milliards de dollars pour les PMA. Si le montant de cette dette est relativement faible, son service a néanmoins représenté, même après les opérations globales de rééchelonnement convenues pour de nombreux PMA, un cinquième de celui de leur dette totale. Aussi un nouvel allégement de cette dette peut être extrêmement important pour ces pays surendettés. Le Club de Paris est invité à continuer d'appliquer les conditions de Toronto, ce qui peut entraîner un allégement grâce à une réduction du principal ou des taux d'intérêt ou à l'allongement des délais de remboursement. Le Club de Paris est invité à envisager d'appliquer les conditions de Toronto à tous les PMA demandant un rééchelonnement de leurs dettes publiques selon ses procédures et critères établis.

40. Les autorités compétentes sont invitées à poursuivre en priorité les échanges de vues pour traiter le problème de la dette et maximiser l'efficacité des mesures visant à alléger la dette et à atténuer les difficultés de développement qui en résultent. Il est instamment demandé au Club de Paris, compte tenu du communiqué du Sommet de Houston de juillet 1990, d'examiner la mise en oeuvre des options de Toronto qui s'appliquent aux PMA, ainsi que les options supplémentaires qui pourraient être nécessaires. Au cours des échanges de vues, certains gouvernements pourraient faire des propositions qui impliqueraient d'autres mesures pour réduire l'endettement des PMA. De telles mesures seraient envisagées dans le cadre de programmes d'ajustement visant à une croissance et à un développement à long terme fondés sur des politiques économiques rationnelles appliquées par les PMA intéressés.

41. En outre, d'après les estimations provenant de certaines sources, la dette des PMA à l'égard des pays créanciers non membres de l'OCDE représentait près de 3 milliards de dollars en 1988. Ces créanciers sont également encouragés à réduire la charge de la dette des PMA contractée aux conditions du marché en adoptant des mesures en fonction de leurs capacités économiques.

## 3. La dette et les institutions multilatérales et fonds de développement

42. Pendant les années 80, la dette contractée par les PMA - aux conditions du marché ou à des conditions de faveur - envers des institutions multilatérales a augmenté pour passer à 24 milliards de dollars environ en 1988, et son service a représenté un tiers de celui de leur dette globale. La dette contractée aux conditions du marché entrait pour environ 4 milliards de dollars dans ce total et c'est elle, en particulier, qui pose de graves problèmes à de nombreux pays.

43. Les institutions multilatérales et les fonds de développement sont restés une source importante d'argent frais pour les PMA, essentiellement par l'intermédiaire de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), de l'IDA et des fonds de développement des banques de développement. Elles peuvent donc beaucoup contribuer à l'allégement de la charge de la dette. Récemment, les institutions financières internationales, notamment le Fonds de désendettement de la Banque mondiale, ont dégagé des ressources pour des mesures de réduction de la dette ou de son service, entreprise dans le cadre de programmes d'ajustement économique. Les fonds alloués pour l'ajustement structurel au titre de la quatrième Convention de Lomé sont également utilisés à cette fin.

44. S'agissant de la dette multilatérale, un certain nombre de mesures, par exemple des bonifications d'intérêt ou des systèmes de refinancement financés par des remboursements ou des fonds d'affectation spéciale, ont été proposées. Le mécanisme de crédit supplémentaire récemment créé par la Banque mondiale a permis d'alléger la dette contractée par les pays bénéficiaires aux conditions du marché envers cette institution. Gardant à l'esprit la nécessité de préserver la solvabilité et le crédit de ces institutions multilatérales et fonds de développement, ainsi que le caractère renouvelable de leurs ressources, toutes les institutions concernées, et en particulier celles qui fournissent des crédits à des conditions normales, sont invitées à envisager activement des mesures pour atténuer la charge de la dette que les PMA ont envers elles. A cet égard, il faudrait accorder une attention particulière aux conditions dont ces mesures seraient assorties, à l'octroi de ressources additionnelles à des conditions de faveur et aux besoins des différents PMA.

45. Les PMA qui ne sont pas à jour dans l'exécution de leurs obligations envers les institutions multilatérales auront besoin d'avoir accès à des ressources financières, éventuellement avec l'aide de groupes d'appui, pour pouvoir régler leurs arriérés et financer les programmes d'ajustement structurel nécessaires. Cela permettrait aux pays de rétablir leur solvabilité et faciliterait le rééchelonnement de leurs dettes ainsi que les apports d'APD. A cet égard, il convient de se féliciter de la révision récemment convenue de la stratégie du FMI en matière d'arriérés. Les donateurs devraient envisager d'apporter l'aide nécessaire dans ce domaine.

### 4. Dette commerciale

46. La dette commerciale privée contractée par les PMA atteignait presque 3 milliards de dollars en 1988 et son service représentait environ 10 % de celui de leur dette totale. Le Fonds de désendettement de la Banque mondiale accorde, aux pays recevant uniquement des crédits de l'IDA, des ressources pour réduire la dette et son service, selon des modalités analogues à celles du plan Brady. A l'avenir, on pourrait recourir davantage à ce fonds et à des mécanismes semblables, par exemple aux mécanismes de vente avec décote et de conversion des créances, qui sont aussi des instruments utiles pour gérer la charge de la dette. Ils peuvent apporter des avantages supplémentaires s'ils sont associés à d'autres objectifs comme la reconstruction, la protection de l'environnement et l'aide aux plus démunis et aux enfants. Les donateurs, les banques commerciales et les ONG sont invités à envisager d'appliquer ces mécanismes, ainsi que d'autres, pour alléger la charge de la dette commerciale.

47. D'autres mesures peuvent aussi être très utiles, par exemple l'amélioration de l'accès aux marchés et le développement des exportations, la mise en place, aussi bien par les pays développés que par les PMA, de conditions propres à favoriser des apports non générateurs de dette tels que des investissements directs, et une assistance technique pour la gestion de la dette.

## D. Commerce extérieur

48. Il est indispensable que tous les pays contribuent à la mise en place d'un système commercial multilatéral plus ouvert, plus crédible et plus durable, sachant que les résultats de ce processus dépendront, notamment, de leur poids respectif dans le commerce mondial. Ce système amélioré peut

contribuer efficacement à promouvoir la croissance et le développement, en particulier par l'amélioration de l'accès aux marchés. L'heureuse issue des négociations commerciales d'Uruguay en cours sous l'égide du GATT ouvrirait des perspectives de libéralisation notable des marchés, ce qui serait profitable à tous, PMA compris. Des mesures d'urgence sont nécessaires pour améliorer l'accès aux marchés des produits provenant des PMA. A cet égard, il existe des possibilités d'améliorer encore les schémas de préférences et de tirer un meilleur parti des avantages qui en découlent. Il serait possible de prendre d'importantes mesures de soutien en faveur des PMA, notamment dans des domaines tels que l'admission en franchise de leurs exportations, l'exemption de tous contingents ou plafonds et l'application de règles d'origine simplifiées et souples ou de dérogations à ces règles. Tous les pays devraient s'efforcer, conformément à la Déclaration de Punta del Este, d'accorder une attention spéciale à la situation et aux problèmes particuliers des pays les moins avancés, ainsi qu'à la nécessité d'adopter des mesures positives pour faciliter l'expansion de leurs possibilités de commercer.

### 1. Diversification

49. Une plus grande diversité des exportations renforcerait l'économie intérieure et rendrait les recettes d'exportation plus stables et plus prévisibles. Les PMA sont encouragés à adopter les politiques et mesures qui pourraient stimuler de nouvelles sources d'exportation. Les partenaires de développement devraient également accorder leur concours, notamment en fournissant une assistance technique pour l'expansion, la promotion et la diversification des exportations, en aidant les PMA à participer à des foires commerciales et en créant des mécanismes de promotion des importations. Ils pourraient le faire bilatéralement ou par l'intermédiaire d'organisations telles que le Centre du commerce international CNUCED/GATT. Un certain nombre de partenaires de développement ont des programmes qui visent à faire mieux connaître et utiliser davantage leurs schémas nationaux de préférences, et il convient de les encourager et de les imiter. Les exportations pourraient aussi se ressentir favorablement d'une amélioration de la qualité et du conditionnement des produits, d'un recours à des techniques publicitaires appropriées et d'une amélioration de la gestion et de la commercialisation des exportations. L'expérience et les connaissances spécialisées d'autres pays en développement pourraient être précieuses pour les PMA qui s'efforcent de promouvoir un secteur d'exportation dynamique.

50. Les opérations d'approvisionnement en produits d'importation sont un élément important qui fait partie intégrante du commerce international, et les PMA ont tout à gagner à épargner des devises précieuses en choisissant judicieusement leurs sources d'importation. Une assistance pour la gestion et la planification des importations leur serait à cet égard d'un secours considérable.

### 2. Accès aux marchés

51. Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, il conviendrait d'accorder une attention spéciale aux besoins des PMA et aux éléments ci-après :

a) Mise en oeuvre anticipée des concessions NPF faites par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et présentant un intérêt particulier pour les PMA;

b) Accès accru pour les produits des PMA grâce à : i) la suppression, lorsque cela se peut, ou la réduction substantielle des droits de douane et ii) la suppression, lorsque cela se peut, ou la réduction la plus forte possible des obstacles non tarifaires;

c) Prise en considération spéciale pour l'application des disciplines renforcées du GATT;

d) Application progressive par les PMA des résultats des négociations en ce qui concerne les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIP) et les mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIM) et dans le domaine du commerce international des services;

e) Modalités possibles d'un traitement spécial en faveur des PMA dans le cas des produits tropicaux qui présentent pour eux un intérêt particulier;

f) Libéralisation aussi complète que possible du commerce des textiles et des vêtements au bénéfice des PMA, dans le cadre des accords négociés lors des négociations d'Uruguay.

52. La Déclaration de Punta del Este prévoyait l'évaluation, par le Groupe de négociation sur les marchandises, des résultats obtenus dans les négociations commerciales multilatérales pour les parties contractantes en développement. A cet égard, le Groupe est invité à accorder une attention particulière aux parties contractantes les moins avancées.

53. Il existe des possibilités d'améliorer les schémas de préférences du SGP. Celles qui intéressent les PMA sont notamment les suivantes : élargissement de la gamme des produits visés ou augmentation des concessions tarifaires; application de règles d'origine souples et de conditions particulières en matière de contingents ou de plafonds, et renforcement de la stabilité à long terme et de la prévisibilité dans la gestion des schémas de préférences.

54. Les schémas de préférences sont souvent très complexes et administrativement pesants : les pays développés sont instamment invités à prendre des mesures pour simplifier les procédures, le cas échéant. Ils pourraient également aider les PMA à mieux tirer parti des schémas de préférences, vu que dans de nombreux cas, il est difficile aux PMA d'exploiter pleinement les possibilités qu'offrent ces schémas parce que leur économie est faible et repose sur une base exiguë. Les PMA, quant à eux, devraient déployer des efforts accrus pour tirer davantage parti des schémas de préférences. Cela souligne la nécessité de progrès parallèles dans la mise en place d'institutions, le développement du secteur d'exportation et l'aide accordée par les partenaires de développement pour la promotion et la diversification des exportations.

55. Les mesures préférentielles en faveur des PMA doivent être envisagées dans le contexte des accords bilatéraux conclus avec leurs voisins et dans le cadre des groupements régionaux et sous-régionaux de pays en développement, compte tenu des intérêts des PMA lors de la mise en oeuvre d'autres programmes d'intégration régionale par des pays développés.

### 3. Produits de base

56. Les exportations de produits de base jouent un rôle clef dans l'économie des PMA, apportant une contribution cruciale aux recettes d'exportation et à l'investissement, mais le fléchissement des prix de beaucoup de ces produits au cours des années 80 a engendré d'importantes difficultés. Un meilleur accès aux marchés dans le cadre du système commercial multilatéral, la diversification et une transformation plus poussée faisant augmenter la valeur ajoutée sont autant de facteurs qui contribueraient à réduire une telle dépendance. La communauté internationale pourrait envisager de fournir une assistance et de recourir à d'autres formes de coopération multilatérale dans le domaine des produits de base pour améliorer la transparence et l'accès aux marchés, réduire les distorsions commerciales et améliorer le dialogue sur la situation de l'offre et de la demande. A cet égard, il faudrait appuyer les efforts déployés pour assurer la revitalisation et un meilleur fonctionnement des accords de produit existants qui sont compatibles avec les tendances à long terme du marché. Les débats qui se tiendront à la prochaine session d'automne de l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet du rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'ONU chargé des problèmes relatifs aux produits de base intéressant l'Afrique (UNCTAD/EDM/ATF/1) seront particulièrement utiles aussi bien aux PMA qu'à leurs partenaires de développement.

57. Suite à l'entrée en vigueur de l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, les membres du Fonds devraient coopérer pour que ce dernier entame ses activités. Des nouvelles annonces de contributions au deuxième compte doivent être faites d'urgence, de manière que le Fonds puisse dynamiser la coopération internationale concernant les produits de base dans des domaines tels que la diversification, la recherche et les mesures de développement en faveur des produits de base ainsi que les activités de promotion commerciale. Quand ils examineront les projets pouvant faire l'objet d'un financement sur le deuxième compte, les membres du Fonds sont invités à accorder une attention particulière aux besoins des PMA fortement tributaires des produits de base pour leurs recettes d'exportation et de donner aussi la priorité aux quelques produits de base qui présentent un intérêt particulier pour les PMA.

### 4. Financement compensatoire

58. A long terme, il est crucial que les PMA trouvent les moyens de diversifier leurs exportations. A court terme, cependant, la forte instabilité des prix des produits de base signifie qu'il faut prévoir un financement compensatoire et des politiques appropriées de production pour aider à amortir le choc des importantes fluctuations que subissent les recettes d'exportation, de façon que les PMA puissent maintenir un cadre stable de politique économique. A l'occasion de l'examen futur de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI, les gouvernements membres pourraient juger bon de rechercher les moyens par lesquels les ressources de ce mécanisme pourraient être utilisées plus fréquemment, pour soutenir les finances extérieures des PMA. Cette approche globale pourrait favoriser un meilleur accès des PMA à ce mécanisme à des conditions et selon des modalités qui soient adaptées à leurs circonstances économiques. Les pays donateurs pourraient envisager de fournir une aide bilatérale complémentaire à des conditions de faveur lorsque les PMA effectuent des tirages sur

la facilité de financement pour imprévus. On pourrait également envisager d'accélérer les tirages effectués dans le cadre du FMI au titre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) pour faire face à des événements extérieurs préjudiciables imprévus. En outre, une assistance des services de la Banque mondiale chargés d'aider les pays en développement exportateurs de produits de base - par exemple, formation aux techniques de choix des produits, négociations des contrats et assistance technique - pourrait aider les PMA à minimiser les risques de fluctuation des recettes d'exportation.

59. Les déficits de recettes d'exportation de produits de base des PMA sont un important obstacle à leurs efforts de développement. En conséquence, il a été reconnu que les questions relatives au financement compensatoire méritaient d'être dûment examinées, en particulier dans la mesure où elles concernaient les PMA. Dans ce contexte, les pays bénéficiaires ont reconnu la valeur des mécanismes existants, dont le STABEX de la Communauté économique européenne et le programme de la Suisse. Les autres pays développés sont instamment priés de garder à l'étude des mesures comprenant, le cas échéant, la création de mécanismes analogues à ceux de la Communauté et de la Suisse, pour traiter le problème des déficits de recettes d'exportation des PMA. A terme, un examen plus général des mécanismes de financement compensatoire devrait être entrepris.

### E. Renforcement de la coopération économique et technique entre les PMA et les autres pays en développement

60. Une coopération renforcée entre les PMA et les autres pays en développement, au niveau régional et au niveau sous-régional selon qu'il conviendra, peut jouer un rôle important dans les efforts de développement des PMA au cours des années 90. Les arrangements en ce sens devraient viser à offrir aux produits des PMA un accès plus large et préférentiel aux marchés régionaux, à assurer à long terme l'importation de produits des PMA, à prévoir une assistance financière et technique au profit des PMA, à organiser des échanges d'information et de connaissances, à accroître le nombre des entreprises constituées en collaboration et, en ce qui concerne les PMA sans littoral, à faciliter la circulation des marchandises en transit. Certains pays en développement ont des programmes et des connaissances spécialisées qui sont utilisés par les PMA. Les partenaires de développement sont priés de financer des projets pour leur apporter cette assistance. La coopération technique entre pays en développement est vivement recommandée comme moyen de renforcer les efforts de développement des PMA.

61. Il faudrait envisager de mieux appliquer les dispositions figurant déjà dans les articles pertinents de l'accord relatif au système global de préférences commerciales accordant un traitement plus favorable aux PMA et stipulant de ne pas exiger de ceux-ci qu'ils fassent des concessions dans des conditions de réciprocité. Afin d'atténuer les problèmes de transit des pays les moins avancés sans littoral, leurs voisins de transit devraient leur accorder des facilités de transit. Des efforts concertés devraient se poursuivre aux niveaux bilatéral et sous-régional afin de simplifier les procédures de transit. Des dispositions devraient également être prises pour accorder des incitations en matière de fret en faveur des pays les moins avancés insulaires. Toutes ces mesures contribueraient à promouvoir les relations commerciales internationales dans les années 90, et les partenaires de développement sont appelés à participer à ces efforts.

62. Il y a un certain nombre de programmes multinationaux qui pourraient être très importants pour de nombreux PMA, en particulier des arrangements concernant la coexploitation de bassins fluviaux communs ou d'autres ressources. Ces efforts, comme d'autres efforts multinationaux, devraient éventuellement bénéficier de l'appui de la communauté internationale, en particulier dans les cas où les investissements risquent d'être trop importants pour les gouvernements nationaux tout en offrant un potentiel de changement économique et structurel notable.

## IV. MOBILISATION ET MISE EN VALEUR DES CAPACITES HUMAINES DANS LES PAYS LES MOINS AVANCES

63. Les hommes et les femmes sont la ressource essentielle et les principaux bénéficiaires du développement des PMA. La mobilisation et la mise en valeur de ces ressources humaines, dans les pays les moins avancés, sont indispensables pour promouvoir un développement socio-économique soutenu et de plus en plus autonome. Les mesures visant à mobiliser et à mettre en valeur les ressources humaines des PMA dans les années 90 devraient être axées sur deux grands objectifs : i) faire pleinement participer et intégrer tous les groupes, en particulier les femmes, au processus de développement et ii) renforcer le capital humain, notamment en assurant l'accès de la population à des services sociaux de base adéquats, priorité étant accordée tout spécialement à l'éducation. La création d'un environnement propice à la libération de toutes les énergies et du potentiel de tous les hommes et de toutes les femmes pour qu'ils contribuent à l'amélioration de la société dans les pays les moins avancés est une condition préalable de l'élargissement et du renforcement de la base de production et, par conséquent, d'un développement soutenu. L'investissement dans le capital humain nécessitant d'importants moyens, les PMA eux-mêmes devraient s'efforcer de consacrer davantage de ressources aux services sociaux; mais comme ces pays se heurtent à de lourdes contraintes budgétaires dans ce secteur, la communauté internationale, en allouant un financement extérieur sensiblement et substantiellement accru, doit accorder l'attention voulue à l'assistance financière et technique à fournir pour seconder leurs efforts.

### A. Participation de tous les agents

64. Le développement devrait être axé sur l'être humain et reposer sur de larges bases, et offrir à tous les individus, hommes et femmes, la possibilité de participer pleinement et librement aux activités économiques, sociales, culturelles et politiques, sur un pied d'égalité. Tous les pays devraient donc élargir la participation de la population au développement et veiller à la pleine utilisation des ressources et du potentiel humains. Le respect des droits de l'homme pris individuellement et collectivement, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, constitue une obligation universelle et stimule la créativité, l'innovation et l'initiative nécessaires au progrès socio-économique. Avec la démocratisation et le respect de la primauté du droit, il fait partie intégrante du processus de développement. Chaque pays peut donc choisir librement les moyens de se rapprocher de cet objectif. Il faut aussi bien voir que tout progrès dans cette voie devrait être encouragé et appuyé par la communauté internationale, dans le cadre d'efforts de coopération entre les partenaires de développement.

65. Il importe d'encourager l'adoption de mesures visant à donner à tous les agents sociaux et économiques, du secteur public comme du secteur privé, davantage de raisons et de possibilités de participer pleinement au développement des PMA. Cette participation au développement devrait être encouragée, notamment, par des mesures visant à développer et à améliorer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques, à assurer un équilibre optimal entre les secteurs public et privé (entreprises, secteur coopératif, secteur non structuré) pour favoriser des activités productives, à laisser les talents naturels s'épanouir, à faire participer pleinement les femmes au processus de développement et à encourager les ONG sérieuses, en particulier les ONG autochtones ainsi que les organisations qui travaillent à la base, dans leur action locale au niveau communautaire.

### 1. Amélioration des capacités institutionnelles

66. Une bonne gestion des affaires publiques est une condition essentielle du progrès économique et social dans tous les pays. Les PMA ont besoin d'adopter, avec l'appui technique et financier de la communauté internationale, des politiques et des mesures visant à rendre leurs institutions plus aptes à travailler avec efficacité. Ces capacités institutionnelles sont vitales pour la définition et l'application de politiques macro-économiques et sectorielles, pour la conception, la gestion et l'évaluation des programmes et projets de développement, ainsi que pour la création d'un environnement propice au développement et à une saine gestion du secteur public et du secteur privé. A cet égard, dans beaucoup de PMA, le niveau des incitations et des rémunérations dans la fonction publique est devenu insuffisant, ce qui a nui à la bonne marche des services. Les PMA devraient notamment : i) mettre en place et maintenir des établissements de formation de cadres aux niveaux national et sous- régional; ii) prévoir des incitations adéquates pour attirer et retenir du personnel expérimenté dans l'administration publique et les autres institutions de développement; iii) se doter de capacités endogènes pour l'évaluation, l'adaptation et l'internalisation de la science et de la technique. La mise en oeuvre de ces mesures nécessite un large appui international, y compris une assistance technique et des ressources financières.

67. L'amélioration et le renforcement de l'efficacité et des capacités institutionnelles des PMA, une décentralisation plus poussée, la démocratisation et la transparence à tous les niveaux du système de prise de décisions sont nécessaires pour pouvoir mieux répondre aux besoins de la population, accroître l'efficacité et l'utilité des activités de développement, assurer une utilisation rationnelle et équitable des ressources et faciliter la participation locale à l'exécution des activités de développement.

### 2. Le rôle des entreprises publiques

68. Une attitude pragmatique est nécessaire pour équilibrer la participation du secteur public et celle du secteur privé au développement des PMA. Il conviendrait de prendre des mesures pour favoriser l'esprit d'entreprise et les capitaux privés, qui sont limités dans les PMA, mais les entreprises publiques continueront de jouer un important rôle d'appui.

69. L'objectif premier des mesures visant le secteur public devrait être de renforcer nettement l'efficacité et la productivité des entreprises d'Etat pour qu'elles puissent travailler sur une base compétitive en s'appuyant sur les signaux du marché. Les PMA devraient continuer d'évaluer les résultats et la viabilité des entreprises du secteur public, et, s'il y a lieu, prendre les mesures nécessaires de regroupement, de privatisation et/ou de dissolution. Lorsque l'activité du secteur public est jugée essentielle, les mesures appropriées devraient consister à définir clairement les tâches, les objectifs et les procédures comptables, à faire respecter des règles de discipline dans les finances et la gestion, à mettre en place un régime d'incitation et un système de carrière propres à attirer, à former et à retenir du personnel qualifié, ainsi qu'à prendre des dispositions pour étendre les responsabilités des conseils d'administration et leur conférer une plus grande autonomie en matière de gestion. Les initiatives nationales prises dans le secteur public devraient être appuyées par une assistance technique venant des partenaires de développement, y compris la CNUCED et les autres organismes internationaux dans leurs domaines de compétence respectifs.

### 3. Le rôle des entreprises privées des PMA

70. Les entreprises privées, ainsi que les coopératives industrielles et rurales, peuvent jouer un plus grand rôle dans la transformation de l'économie des PMA et dans la réalisation des objectifs nationaux de développement. Le développement de l'esprit d'entreprise devrait être encouragé et motivé par des politiques visant à créer un environnement économique plus favorable aux initiatives locales du secteur privé. Les PMA devraient prendre des mesures en vue de créer un cadre juridique et institutionnel approprié pour les activités des entrepreneurs privés, et adopter notamment des politiques budgétaires et financières et une politique de crédit adéquates, ainsi que des dispositions juridiques destinées à promouvoir et à protéger les investissements privés. En même temps, les PMA devraient établir un cadre de surveillance et de réglementation pour assurer une contribution positive du secteur privé au développement économique et au progrès social de ces pays. De telles mesures sont importantes pour inciter les sociétés étrangères à investir à une échelle tant soit peu appréciable dans l'économie des PMA. Les investissements des entreprises étrangères peuvent procurer un éventail intéressant de compétences nouvelles qui, avec le temps, pourront faciliter l'intégration progressive de certains secteurs d'activité économique des PMA dans l'économie internationale.

71. Les programmes spécifiques pour le développement de l'entreprise privée devraient porter sur la promotion des investissements intérieurs et des investissements étrangers directs, la formation de cadres, la promotion des exportations non traditionnelles, la promotion des petites et micro-entreprises, y compris dans le secteur non structuré, et la formation d'entrepreneurs. A cet égard, une plus grande attention doit être accordée également à la promotion des petites entreprises exploitant des matières premières disponibles sur place, de façon à assurer une contribution positive au développement économique et au progrès social de ces pays.

### 4. Pleine participation des femmes au processus de développement

72. Les pays les moins avancés devraient prendre des mesures appropriées pour mobiliser et faire participer pleinement les femmes, à la fois en tant qu'agents et bénéficiaires du processus de développement. Le rôle de la femme dans le développement devrait être renforcé grâce à un meilleur accès aux soins de santé, y compris à la planification volontaire de la famille, à l'éducation et à la formation, ainsi qu'au crédit rural. Les PMA sont invités à ratifier et appliquer toutes les conventions des Nations Unies conclues pour lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes.

73. L'épanouissement et la mobilisation des femmes en tant qu'élément important des ressources humaines globales, dans les conditions propres à chacun des pays les moins avancés amélioreraient beaucoup les perspectives de développement de leurs pays. Il conviendrait en particulier :

a) D'encourager les médias et les divers systèmes éducatifs à diffuser des informations donnant une image réaliste et positive de la femme;

b) De promouvoir la constitution d'associations féminines afin de rendre les femmes conscientes de leurs droits et aptes à défendre elles-mêmes ces droits;

c) De faire prendre davantage conscience aux hommes des mesures visant à promouvoir le rôle de la femme et les associer à l'élaboration et à l'application de ces mesures;

d) De s'assurer de la pleine participation des femmes à la prise de décisions, en particulier pour l'élaboration et l'évaluation des projets ainsi que la gestion des fonds visant à promouvoir le rôle de la femme dans le développement.

### 5. Le rôle des organisations non gouvernementales

74. Le rôle des ONG dans la promotion de la participation au développement, rôle dont l'efficacité est de plus en plus reconnue depuis quelques années, peut être renforcé. Tout en conservant leur indépendance et leur caractère distinctif, les ONG devraient respecter les lois et règlements nationaux. Le rôle spécifique qu'elles jouent dans l'élaboration de programmes et de projets au service des stratégies, priorités et politiques conçues par les gouvernements nationaux pour améliorer le bien-être de tous les citoyens devrait être encouragé.

75. Les ONG des pays développés continuent d'apporter une contribution importante au renforcement de leurs homologues des pays les moins avancés. Elles devraient, lorsque cela est possible, établir des relations de partenariat et coopérer avec les ONG locales, et se montrer attentives et réceptives aux notions, idées et valeurs culturelles des PMA. Les ONG des pays développés ont également un rôle important à jouer pour mobiliser, dans leurs pays respectifs, l'appui nécessaire aux organisations et activités non gouvernementales des PMA et pour influer, par leur travail de sensibilisation de l'opinion publique, sur les politiques touchant les grandes questions internationales qui intéressent le développement des pays les moins avancés.

## B. Renforcement du capital humain

76. Trois éléments jouent un rôle déterminant dans le renforcement du capital humain des pays les moins avancés : la politique démographique, les services de santé et l'éducation, y compris la formation. En outre, l'action portant sur ces trois domaines a une incidence directe et positive sur la condition et le rôle de la femme et sur sa contribution à l'amélioration des conditions sociales et économiques dans les pays les moins avancés. Les PMA sont invités à ratifier et à appliquer la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Dans le cadre du suivi à donner au Programme d'action, on attend de chaque PMA qu'il conçoive, au titre de chaque plan général de développement, des mesures et des programmes visant des objectifs sociaux en rapport avec sa situation et ses besoins particuliers. Les institutions bilatérales ainsi que les organismes des Nations Unies et les autres organismes internationaux seraient invités à aider les pays les moins avancés à mettre au point et exécuter ces programmes, ainsi qu'à leur fournir l'appui financier et technique voulu.

### 1. Population

77. Dans un certain nombre de PMA, la croissance démographique rapide pose un problème fondamental qui nuit aux efforts déployés pour réduire la pauvreté, à la répartition des ressources économiques et à la qualité du milieu naturel. Les PMA concernés intensifieront encore leurs efforts pour aboutir, le cas échéant à des taux de croissance démographique qui établissent un équilibre optimal dans l'interaction entre leur population, leur base de ressources naturelles et l'environnement, compte tenu des traditions et des valeurs, ainsi que des impératifs économiques.

78. Les politiques démographiques devraient être considérées comme partie intégrante des stratégies nationales de développement. Elles devraient être liées aux programmes concernant la survie de l'enfant, la santé, l'éducation, le logement et l'emploi. Il conviendrait de prendre des mesures en vue de créer les instruments nécessaires pour suivre l'évolution démographique, d'incorporer les problèmes démographiques aux programmes de développement, selon qu'il y a lieu, et de renforcer l'appui politique et financier fourni aux mesures et programmes démographiques nationaux. Les efforts des pays les moins avancés devraient être étayés par une assistance financière et technique fournie par les organisations internationales, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et par les pays donateurs, dans le respect de la souveraineté des PMA. Les gouvernements devraient lancer de vastes et vigoureuses campagnes novatrices d'information et d'éducation concernant la limitation des naissances, compte tenu des problèmes particuliers des femmes et des enfants, et assurer des services de planification volontaire de la famille, en recourant, s'il y a lieu aux méthodes et au financement d'autres agents dans ce domaine. Pour ces campagnes, il faudrait utiliser les médias et agir également dans les écoles, les universités et les centres de santé et sur les lieux de travail.

### 2. Education et formation

79. Chaque PMA devrait définir une stratégie avec l'appui de l'UNESCO et d'autres organisations compétentes, s'il y a lieu, pour l'amélioration du niveau d'instruction et de formation de sa population, compte tenu des

réformes de l'éducation en cours dans de nombreux PMA, en prévoyant des étapes intermédiaires et un calendrier approximatif pour la réalisation de ces objectifs. De telles stratégies devraient se traduire par des mesures visant à redéfinir la politique d'éducation à la lumière des grands objectifs de développement du pays, à améliorer la gestion administrative et financière des systèmes éducatifs, à relever la qualité de la formation professionnelle et à donner la priorité au développement de l'éducation de base, et en particulier à l'enseignement primaire pour tous. Les recommandations adoptées en 1990 par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous sont particulièrement utiles à cet égard. Il faudrait s'attacher tout spécialement à mobiliser des ressources suffisantes pour le financement des dépenses renouvelables, surtout pour les matériels didactiques et la formation pédagogique, ainsi que pour la mise au point de programmes d'études qui répondent aux besoins spécifiques de tous les secteurs de la population des pays les moins avancés.

80. Les pays les moins avancés devront s'employer de façon soutenue à arrêter et renverser la dégradation progressive du secteur de l'éducation et redoubler d'efforts pour lutter contre l'analphabétisme, en particulier chez les femmes. En outre, l'objectif de l'enseignement primaire pour tous suppose la réduction et, en définitive, la suppression des différences de niveaux d'instruction entre les villes et les campagnes, ainsi que des différences de taux de fréquentation scolaire. Une importance particulière doit être accordée à l'amélioration de l'accès des filles et des femmes à l'éducation. Il faut réformer les systèmes d'enseignement secondaire et supérieur pour répondre aux besoins croissants de transformation de l'économie des PMA, de façon à réduire progressivement le chômage des diplômés. Dans ce contexte, il faudrait prendre des mesures d'incitation pour rehausser l'intérêt de branches essentielles comme la gestion, l'ingénierie, l'agronomie et les métiers techniques. Le système éducatif devrait ainsi être mieux adapté à la vie professionnelle et axé sur la formation de producteurs.

### 3. Santé et hygiène

81. Sans une très nette amélioration de l'état de santé de la population, les mesures prises par les PMA pour favoriser le développement économique et social resteront en grande partie sans effet.

82. Pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici l'an 2000, adoptée par l'OMS, les pays les moins avancés devraient donner la priorité au renforcement des soins de santé primaires, à l'exécution de programmes élargis de vaccination, à la lutte contre les maladies diarrhéiques, à la lutte contre le paludisme, aux efforts entrepris pour lutter contre le SIDA et à la réduction de la mortalité infantile et juvénile, ainsi que de la morbidité et de la mortalité maternelles. Les objectifs et stratégies de l'OMS et de l'UNICEF pour les années 90 devraient servir de lignes directrices prioritaires importantes. La protection de l'enfant grâce aux mesures concernant la vaccination universelle des enfants et l'accès de tous à la thérapie de réhydratation orale aidera beaucoup à atteindre l'objectif retenu pour la mortalité infantile, qui est de la réduire de moitié avant la fin de la décennie. Les autres objectifs pour les années 90 devraient englober la réduction de moitié de la malnutrition des enfants âgés de moins de cinq ans, l'éradication de la poliomyélite, ainsi que l'élimination du tétanos néonatal. Chacun des PMA, aidé par l'OMS et les autres organisations compétentes, devrait définir une politique de santé qui lui soit propre,

en tenant compte des priorités ci-dessus, et déterminer ses besoins en matériel de base adapté aux conditions locales, afin de faciliter et de coordonner la participation des donateurs à la satisfaction de ces besoins. En outre, les donateurs et les organisations internationales concernées devraient continuer de fournir un appui technique et financier aux programmes nationaux et régionaux, portant notamment sur la formation, la recherche et la lutte contre les grandes maladies endémiques.

83. Les efforts des gouvernements dans le secteur de la santé porteront davantage sur la prévention, l'éducation sanitaire, l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'amélioration de la protection maternelle et infantile. En ce qui concerne ce dernier point, des programmes devraient être mis en oeuvre pour assurer une maternité sans danger, avec des soins appropriés et des conseils en matière de nutrition pendant la grossesse, à la naissance et durant la période d'allaitement. Il faudrait affecter une plus grande partie des ressources disponibles aux centres de soins de santé primaires, en privilégiant tout spécialement le réseau rural. Pour la prestation de services de santé et de produits médicaux, il conviendrait d'encourager, s'il y a lieu, les méthodes et le financement d'autres agents. Il faudrait examiner les possibilités d'accroître la participation active de la population aux soins de santé primaires dans les zones rurales.

## V. DEVELOPPEMENT, ET NOTAMMENT EXPANSION ET MODERNISATION DE LA BASE ECONOMIQUE

84. Le développement, l'expansion et la transformation de la base économique sont décisifs pour le développement soutenu et durable des pays les moins avancés. Ces pays auront pour tâche primordiale de mettre pleinement à profit toute la gamme des compétences dont ils disposent pour atteindre ces objectifs. A cet égard, ils devront veiller tout particulièrement à répartir les responsabilités de la manière la plus efficace possible, pour permettre des progrès importants sur la voie d'un développement durable. Le secteur public continuera à jouer un rôle central dans le processus d'élaboration des plans de développement nationaux. Les pouvoirs publics devraient créer les conditions nécessaires pour favoriser le développement dans tous les secteurs avec la participation de tous les agents. Le renforcement du rôle du secteur privé exigera un appui accru de leur part. Ils devront donc absolument faciliter et encourager le renforcement du rôle joué par l'initiative privée. Les pays développés devraient appuyer les efforts déployés par les PMA pour mobiliser les secteurs public et privé et attribuer à chacun le rôle qui convient. Cette approche devrait contribuer à renforcer le partenariat du développement dans les années à venir. Pour assurer une croissance suffisante de la base économique, il faut créer dans les PMA des effets d'entraînement entre les secteurs de la production, des services et de l'infrastructure et renforcer ces effets. En déployant des efforts à cet égard, les pays les moins avancés devraient prêter attention à plusieurs éléments fondamentaux : i) la production de biens et services essentiels pour répondre aux besoins de la majorité de leur population; ii) la création d'emplois et l'augmentation de la valeur ajoutée intérieure; iii) l'équilibre entre l'expansion et la remise en état, afin d'assurer l'utilisation des capacités inemployées; et iv) la nécessité de surmonter les difficultés inhérentes à la monoculture. Ces efforts exigeront une utilisation plus radicale et plus efficace des ressources intérieures, humaines en particulier, ainsi qu'un appui technique et financier continu et substantiel de la part de la communauté internationale.

## A. Développement rural, modernisation de la production agricole et sécurité alimentaire

### 1. Agriculture

85. Le développement du secteur agricole continuera de figurer parmi les principaux objectifs de la transformation des pays les moins avancés dans les années 90. Environ 80 % de la population de ces pays vivent en milieu rural, et l'agriculture est le secteur dominant de la production. Le développement rural est par conséquent un élément indispensable de toute stratégie de développement agricole. En outre, l'augmentation de la production vivrière et la sécurité alimentaire demeurent des objectifs prioritaires des PMA. A cette fin, les pays les moins avancés devraient avec un appui international adéquat, s'efforcer d'atteindre au moins pour la production agricole et alimentaire un taux de croissance annuelle nettement supérieur à l'accroissement démographique, s'ils ne veulent pas compromettre la réalisation de leurs objectifs concernant la réduction et l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et la sécurité alimentaire.

86. Le développement du secteur agricole appelle l'élaboration par les PMA, avec le soutien des organisations internationales compétentes et des pays donateurs, d'une "stratégie de développement agricole". Cette stratégie pour le développement du secteur agricole exige, entre autres choses :

a) L'adoption de politiques de prix et de crédit agricoles appropriées, tenant compte des signaux du marché ainsi que de la nécessité de prévoir des mesures d'encouragement appropriées en faveur du développement agricole; le soutien des initiatives des agriculteurs; les PMA étudieront les conséquences, pour leur production agricole, de la vente de céréales à bas prix sur les marchés mondiaux;

b) L'amélioration de la répartition des revenus et l'élargissement des possibilités de création de revenus au niveau national afin de renforcer le pouvoir d'achat des couches sociales à faible revenu et d'accroître ainsi la demande nationale de produits agricoles;

c) Une participation efficace du secteur public, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'infrastructure physique et institutionnelle dont la production agricole dépend directement - afin de faciliter à tout moment l'approvisionnement des zones déficitaires par les zones excédentaires - ainsi que l'élaboration et l'application d'arrangements de coopération aux niveaux régional et sous-régional visant à favoriser le développement de l'agriculture;

d) La diversification de la base agricole, par l'intégration agriculture-élevage et par la promotion de la pêche, de l'élevage, de l'horticulture et de la foresterie, et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité moyennant des opérations plus efficaces de transformation, de distribution et de commercialisation, depuis la production jusqu'à la consommation ou à l'exportation, surtout pour les produits destinés au marché mondial;

e) Le développement et l'application de la recherche agricole et l'amélioration des connaissances techniques et du savoir-faire des agriculteurs, des groupes d'agriculteurs ou des ouvriers agricoles, grâce à des systèmes souples et décentralisés de vulgarisation agricole;

f) La réforme des modes de culture et du régime foncier, le cas échéant, en vue d'encourager l'investissement dans la terre;

g) L'adoption de techniques agricoles et de modes de culture tenant compte de la nécessité de préserver et de protéger le milieu naturel, notamment par des efforts accrus de reboisement et de lutte contre l'érosion des sols due à une mauvaise utilisation ou à une surutilisation des terres;

h) La mise en place de services d'appui à l'agriculture - et en particulier de systèmes de crédit agricole, y compris des groupements mutualistes - et d'installations d'entreposage et autres mesures pertinentes pour ramener au minimum les pertes avant et après la récolte.

87. Dans le cadre de leurs programmes de développement agricole, les PMA devraient prévoir des systèmes d'incitations appropriés pour les petits propriétaires, qui sont les principaux producteurs de cultures vivrières et qui ont ainsi un rôle décisif à jouer dans la réalisation de la sécurité alimentaire nationale, et assurer un emploi lucratif aux travailleurs agricoles sans terre qui représentent la grande majorité des producteurs agricoles dans ces pays. Leur succès ou leur échec aura une influence directe sur le bien-être des masses rurales. Le rôle des femmes dans la production vivrière devrait également être renforcé par la reconnaissance de la nécessité d'adopter des lois et règlements assurant l'égalité d'accès à des techniques plus efficaces de transformation des produits alimentaires, au crédit, à la propriété foncière, à la formation agricole et aux services d'appui.

### 2. Développement de la pêche

88. Les produits de la pêche - en eau douce ou en mer - représentent un potentiel important dans beaucoup de PMA, et la meilleure gestion de ces ressources permettra d'accroître la sécurité alimentaire et l'offre intérieure d'aliments protéiques, ainsi que les recettes d'exportation. Nombre de PMA ont adopté de nouvelles politiques axées sur la privatisation intégrale du secteur de la pêche et l'introduction de techniques, de bateaux, d'installations d'entreposage et de réparation modernes, ainsi que sur l'amélioration de la commercialisation et la réalisation d'études générales sur les ressources. Les organisations internationales compétentes sont priées d'aider les PMA qui le demandent à faire des études sur leurs ressources marines et notamment sur le renouvellement et la protection de ces ressources, leur exploitation dans le respect de l'environnement, la conservation, la production, l'infrastructure et la commercialisation, ainsi qu'à déterminer les besoins en ce qui concerne les ressources humaines.

89. Il est demandé à la communauté internationale d'appuyer les efforts faits par les PMA pour définir et renforcer leur politique générale en matière de pêche, notamment pour assurer une plus large protection de leurs ressources halieutiques.

### 3. Développement rural

90. Les efforts déployés pour encourager la production agricole et aboutir à une croissance équitable devraient être étayés par des politiques conçues de façon à stimuler le développement rural. En fait, le développement rural est un élément essentiel de toute action visant à accroître sensiblement à la fois

la production agricole et les revenus des agriculteurs et à accélérer la transformation structurelle de l'économie des PMA. Cette transformation devrait tenir compte de la nécessité primordiale de soutenir l'environnement rural souvent fragile des PMA et de veiller à ce que l'équilibre écologique ne soit pas davantage compromis. Ces politiques concerneraient notamment la promotion du développement participatif par un appui et un encouragement aux activités communautaires, aux coopératives rurales et aux initiatives paysannes, la création d'agro-industries et autres petites industries dans les campagnes, la création ou l'expansion dans les zones rurales de services qui auparavant existaient surtout dans les villes (santé, éducation et formation, commerces), la création ou l'extension du réseau financier et du système de crédit rural et une action destinée à permettre au secteur non structuré de jouer pleinement son rôle dans le développement des PMA. Le développement rural, accompagné de l'application de dispositions pour assurer un emploi rémunéré aux travailleurs agricoles sans terre dans des activités agricoles ou non agricoles, ralentirait l'exode rural vers les villes, qui met à mal une infrastructure urbaine déjà bien faible.

91. L'action des pays les moins avancés devra être étayée par une assistance financière et technique continue, ainsi que par un meilleur accès de leurs exportations aux marchés. L'assistance technique et financière fournie par les organisations internationales compétentes et les pays donateurs devrait s'organiser autour d'une "stratégie de développement agricole" pour les années 90, que chaque PMA définira. Il faudra que la communauté internationale aide les gouvernements des PMA à mettre au point des systèmes d'appui à l'agriculture et l'infrastructure correspondante, à créer et à consolider des réseaux de recherche agricole aux niveaux national, régional et international, à améliorer les modes de culture, la gestion des terres et des ressources en eau, ainsi qu'à lutter contre le surpâturage, la salinisation et l'alcalinisation des sols, la désertification et l'érosion. En outre, des efforts devraient être déployés pour remettre en état le secteur agricole des PMA dont l'économie a été ravagée par de graves sécheresses, des inondations, les acridiens, la famine ou d'autres catastrophes. La communauté internationale devrait appuyer, à l'échelon bilatéral et par l'intermédiaire d'organisations internationales compétentes, notamment le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR), la recherche agricole qui traite des problèmes particuliers des pays les moins avancés et renforce leurs capacités de recherche-développement.

### 4. Sécurité alimentaire

92. Le fléau de la faim et de la malnutrition continue d'accabler une grande partie de l'humanité. Un objectif majeur pour les années 90 est donc d'assurer la sécurité alimentaire dans les PMA. Les projets et les programmes visant à accroître la production alimentaire, la transformation et l'entreposage devraient être complétés par des mesures assurant aux groupes défavorisés un accès permanent à une alimentation de bonne qualité.

93. Une population bien nourrie, active est essentielle pour la croissance économique et le développement. A terme, l'insécurité alimentaire chronique et périodique sera éliminée principalement grâce à un accroissement soutenu du revenu des populations rurales et urbaines, de la production agricole et du développement rural. Entre-temps, des politiques et des programmes globaux de sécurité alimentaire sont nécessaires pour améliorer l'accès aux produits

alimentaires des groupes vulnérables. Ces programmes viseraient à remédier aux obstacles et aux limitations à la sécurité alimentaire dans les PMA, y compris les questions macro-économiques et les questions de politique commerciale, de création de revenus et d'emploi, ainsi que divers facteurs sociaux (santé, eau, nutrition et éducation).

94. Il faudrait renforcer la gestion de la sécurité alimentaire afin d'assurer la coordination nécessaire à un acheminement rapide de l'assistance dans les cas d'insécurité alimentaire temporaire, en particulier dans les pays sujets aux catastrophes. Des éléments importants des plans de gestion considérés seraient une information adéquate sur les régions à excédent et à déficit vivriers fournie par les systèmes d'alerte avancée existants, ainsi que des moyens de stockage et de transport appropriés. La communauté internationale devrait fournir le soutien nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

### 5. Aide alimentaire

95. L'aide alimentaire devrait en général être une mesure transitoire et être considérée comme un instrument de développement. Elle devrait donc être fournie lorsqu'il y a une réelle pénurie de vivres, y compris en cas de déficit alimentaire structurel et de situation d'urgence. Dans ces circonstances, elle peut être un instrument de développement quand elle sert à appuyer des activités telles que la distribution de vivres en échange de travail, la protection des groupes vulnérables en période d'ajustement, la réadaptation de populations déplacées et la constitution de réserves alimentaires stratégiques, y compris le stockage, la manutention et le transport, en particulier au niveau local, de manière à améliorer la sécurité alimentaire et à stabiliser les prix. Quand les récoltes sont assez bonnes, l'aide alimentaire programmée sur plusieurs années pourrait être remplacée par d'autres formes d'aide si cela est nécessaire et justifié. Pour renforcer la contribution de l'aide alimentaire au développement autonome, des mesures devraient être prises de façon à prévenir une dépendance continue à l'égard de l'aide alimentaire, en luttant contre ses effets négatifs, à savoir le découragement de la production locale et la modification des habitudes alimentaires. Il faut donc imaginer des moyens plus novateurs d'adapter l'aide alimentaire aux habitudes alimentaires locales, par exemple en recourant davantage aux achats locaux ou aux opérations triangulaires fondées sur des accords régionaux et sous-régionaux. En fournissant une aide alimentaire, il faudrait veiller à éviter de perturber les marchés commerciaux internationaux.

96. Par ailleurs, l'aide alimentaire aux PMA devrait être accordée autant que possible sous forme de dons. Lorsque les produits fournis sont vendus sur le marché intérieur, les prix devraient être fixés avec soin de manière à ne pas désorganiser les marchés locaux, la production et les transactions commerciales normales. Lorsque l'aide alimentaire est distribuée gratuitement, elle devrait servir principalement à appuyer des projets de distribution de vivres en échange de travail et des programmes nutritionnels s'adressant aux groupes de population les plus démunis et les plus vulnérables. Les fonds de contrepartie provenant de la vente de produits fournis dans le cadre de l'aide devraient être gérés de manière appropriée et servir principalement à encourager la production, la commercialisation et la transformation des produits agricoles et alimentaires. Au cas où la réduction du soutien financier et de la protection accordés au secteur agricole dans les principaux

pays producteurs entraînerait un relèvement substantiel des cours mondiaux, des mesures temporaires, c'est-à-dire une aide financière ou alimentaire additionnelle, pourraient être envisagées, prenant en considération la politique générale et la situation de la balance des paiements du pays considéré, pour atténuer l'effet préjudiciable sur les PMA de la hausse des prix des produits alimentaires importés. Ces mesures devraient être correctement suivies pour assurer leur fonctionnement efficace.

## B. Développement de la base industrielle, tertiaire, scientifique et technique

### 1. Renforcement du secteur industriel

97. L'initiative publique et privée dans les pays les moins avancés concernant les secteurs autres que l'agriculture devrait être axée sur trois grands objectifs : la remise en état, l'entretien et la modernisation des installations de production existantes; le renforcement du potentiel de production compte tenu des avantages comparatifs dynamiques, des ressources disponibles et des perspectives concernant les marchés intérieur et extérieur; et la diversification de la base de production. Selon les ressources locales disponibles, les pays les moins avancés devraient également favoriser le développement du secteur des services.

98. Dans leurs programmes d'industrialisation, les PMA devraient encourager le développement complémentaire et simultané de l'économie rurale afin d'assurer un pouvoir d'achat soutenu pour l'absorption sur place de la production industrielle, tout en établissant les bases nécessaires pour garantir l'approvisionnement de l'industrie en produits agricoles (et minéraux). Une attention accrue devrait être accordée aux marchés régionaux et sous-régionaux pour surmonter les problèmes dus à l'étroitesse des marchés intérieurs et à la faiblesse du revenu par habitant. Les possibilités offertes par la coopération régionale et sous-régionale pour économiser des ressources financières et humaines peu abondantes, pour servir de catalyseur à la diversification économique et pour réaliser la complémentarité régionale de la production méritent aussi de retenir l'attention.

99. Les PMA doivent déterminer, en fonction de leur base économique et du marché mondial, les perspectives régionales et sous-régionales qui s'offrent à leurs exportations présentes et potentielles, ainsi que les moyens à mettre en oeuvre pour réduire leur dépendance à l'égard des produits de base traditionnels et pour accentuer l'orientation de leur économie vers l'exportation. Dans la mesure où ces activités sont justifiées par leur dotation en ressources et autres atouts naturels, les PMA pourraient examiner les possibilités d'exploiter des créneaux sur les marchés d'exportation et chercher à tisser des liens avec les principales chaînes de commercialisation dans les pays industrialisés, au moyen, par exemple, de coentreprises et d'accords de sous-traitance internationale et aussi avec la coopération des organismes de promotion des importations dans les pays développés. Par ailleurs, ils devraient prendre des mesures pour renforcer leur compétitivité, en coopération avec le Centre du commerce international CNUCED/GATT, en améliorant la qualité et la présentation, la transformation, la commercialisation et la distribution. Les investissements étrangers directs devraient être encouragés au moyen de régimes juridiques efficaces

sauvegardant les droits de propriété, y compris une législation relative aux droits de propriété intellectuelle, des régimes fiscaux favorables et des conventions visant à éviter la double imposition. Les mesures prises par les PMA pour attirer les investissements étrangers directs seraient renforcées par des mesures appropriées prises par les pays d'origine en vue d'encourager et de faciliter les investissements dans les pays les moins avancés. La promotion d'industries compétitives devra être étayée par une politique générale positive, y compris une fiscalité, des taux de change et des politiques commerciales et des politiques de prix réalistes, ainsi que par un cadre réglementaire et un système d'incitations qui encouragent l'esprit d'entreprise, privé et étranger.

100. Les pays industrialisés et les organisations multilatérales de financement, de développement et autres, en particulier l'ONUDI, devraient multiplier les efforts pour mobiliser leurs ressources dans le cadre de leurs programmes de coopération au profit de projets visant à développer et à renforcer la base industrielle des PMA, afin de favoriser l'apparition d'entreprises industrielles viables. La coopération entre les entreprises, et en particulier les petites et moyennes entreprises des pays développés et des pays les moins avancés, peut jouer un rôle important en faveur de l'industrialisation des PMA, du transfert de techniques et de la commercialisation des produits des PMA.

### 2. Renforcement du secteur des services

101. Dans le cadre de leurs stratégies de développement économique, les pays les moins avancés devraient pleinement mettre à profit le rôle spécial joué dans le développement par les services, qui sont omniprésents dans l'économie et apportent l'appui nécessaire au bon fonctionnement et à l'efficacité de tous les secteurs économiques. Une importance particulière devrait être accordée au développement des services clés, notamment les services infrastructurels et les services aux producteurs. Il conviendrait d'étudier la possibilité d'accroître les recettes d'exportation par l'exportation de services, en ne perdant pas de vue que de nombreux PMA ne peuvent guère compter sur l'agriculture ou l'industrie pour accroître ces recettes.

102. La mise en oeuvre de programmes de développement des services nécessiterait des efforts intérieurs et extérieurs portant sur l'amélioration des moyens d'information, en particulier des statistiques, la législation sur les entreprises et la législation commerciale, la formation de personnel et la mobilisation de ressources techniques et financières.

103. La communauté internationale, les institutions multilatérales de financement et de développement, et en particulier la CNUCED et le PNUD ainsi que les banques régionales de développement, devraient mobiliser des ressources techniques et financières pour exécuter des projets et programmes destinés à renforcer le secteur des services des PMA et à faciliter la participation de ces pays au commerce mondial des services. Une attention particulière sera accordée à la situation et aux problèmes particuliers des PMA et à la nécessité d'encourager l'adoption de mesures positives pour faciliter l'élargissement de leurs débouchés commerciaux dans ce domaine.

### 3. Renforcement de la base scientifique et technique

104. La communauté internationale a reconnu le rôle fondamental de la science et de la technique dans le développement socio-économique de tous les pays, et en particulier des PMA. La mise en place d'une base scientifique et technique adéquate est donc une condition nécessaire de la transformation à moyen terme et à long terme des pays les moins avancés. Dans les années 90, les PMA devraient s'efforcer : i) d'accorder une place adéquate à la science et à la technique dans leurs plans nationaux de développement; ii) d'accroître leur capacité endogène d'assurer le développement et l'application de la science et de la technique, notamment en renforçant leur infrastructure scientifique et technique nationale, en mettant en place un système d'enseignement scientifique et technique, en améliorant qualitativement et quantitativement la formation de la main-d'oeuvre, en associant production et efforts locaux et en se dotant de mécanismes appropriés pour l'orientation des programmes et l'application pratique des résultats de la recherche scientifique; et iii) de trouver des solutions de rechange à l'exportation des matières premières traditionnelles en mettant au point de nouveaux produits et procédés et en assurant ainsi la compétitivité de leurs exportations.

105. Compte tenu des difficultés particulières qu'éprouvent les pays les moins avancés, en partie à cause d'un manque de capacités nationales de recherche-développement, pour acquérir des techniques modernes et renforcer leurs capacités techniques, la communauté internationale ne devrait ménager aucun effort pour accélérer leur transformation technique, et en particulier pour :

a) Aider ces pays à se doter d'une infrastructure adéquate en vue, notamment, de :

i) Faciliter l'élaboration et l'application coordonnées de plans, politiques, lois et réglementations concernant la technique;

ii) Evaluer et négocier les transactions portant sur le transfert de techniques;

iii) Etablir dans les pays les moins avancés des centres de liaison entre fournisseurs nationaux et internationaux et utilisateurs nationaux de techniques, y compris des centres de technologie, le cas échéant;

iv) Fournir une assistance technique, des renseignements et une formation aux utilisateurs de technologie;

v) Apporter un appui ou participer à des programmes de recherche-développement technologique dans certains secteurs en vue de la mise au point de techniques autochtones et promouvoir l'adaptation des techniques importées aux besoins nationaux;

vi) Faciliter le transfert de techniques aux petites et moyennes entreprises;

vii) Exploiter les incidences et le potentiel économiques considérables des biotechnologies et autres techniques nouvelles, en particulier celles qui intéressent les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, des agro-industries et des communications, ainsi que les méthodes d'analyse de données, dans les pays les moins avancés;

b) Accorder aux pays les moins avancés l'accès le plus libre et le plus complet possible aux techniques dont le transfert ne relève pas de décisions privées et faciliter, autant que faire se peut, l'accès aux techniques dont le transfert dépend de décisions privées;

c) Continuer de fournir en le renforçant un appui aux programmes d'assistance technique menés en faveur des pays les moins avancés par d'autres pays en développement. Il conviendrait également d'envisager des arrangements permettant aux pays les moins avancés de bénéficier de la coopération entre pays en développement pour l'échange de compétences;

d) Envisager, au titre des mesures visant à accélérer le transfert de techniques aux pays les moins avancés, d'accroître le nombre des bourses d'études et de formation dans le domaine de la science et de la technique;

e) Aider les pays les moins avancés à élaborer des lois, des réglementations et des politiques appropriées pour l'importation de techniques et la promotion de la mise au point de techniques autochtones.

### 4. Energie

106. Dans les années 90, il faudra accroître l'offre d'énergie dans les PMA pour réduire leur dépendance excessive à l'égard de sources d'énergie traditionnelles et non renouvelables, qui entrave lourdement leur développement. Les PMA, avec l'appui des donateurs, devraient adopter une politique axée non seulement sur des programmes de boisement et de reboisement, mais encore sur la bonne utilisation et la conservation de l'énergie ainsi que sur la mise en valeur de leur potentiel énergétique, en exploitant des sources d'énergie classiques et nouvelles qui soient viables, y compris l'énergie hydroélectrique, géothermique, solaire et éolienne, les biogaz et d'autres formes d'énergie.

## C. Infrastructure

107. L'investissement dans les secteurs productifs, et en particulier l'agriculture, a besoin d'être complété par des mesures visant à assurer la maintenance et l'extension de l'infrastructure : routes, chemins de fer, voies navigables, transports aériens, systèmes de communications, équipements sanitaires, écoles et bâtiments administratifs. Il convient de prêter l'attention voulue à l'urbanisation rapide dans les pays les moins avancés et à ses conséquences pour le développement socio-économique ainsi que pour les besoins des communautés locales. Priorité devrait être donnée aux projets d'infrastructure qui répondent directement aux besoins essentiels de la population locale, en particulier pour le transport des produits agricoles. Il faut tenir pleinement compte, en renforçant l'infrastructure physique, de la nécessité de ramener au minimum ou de prévenir les dommages dus aux risques naturels. A cet égard, les mesures destinées à améliorer la situation du logement et le développement urbain sont hautement prioritaires.

108. Les PMA devraient chercher à trouver un équilibre entre de nouveaux investissements et la nécessité d'entretenir les équipements d'infrastructure, mais ils devraient concevoir des mesures spécifiques aux fins suivantes : i) remettre en état et entretenir les installations existantes; ii) créer de nouvelles infrastructures; iii) dresser des plans d'urbanisme et de construction de logements; iv) renforcer les capacités institutionnelles pour la conception et l'application de politiques et programmes concernant l'infrastructure.

109. La communauté internationale et les donateurs, ainsi que les institutions multilatérales de financement du développement, et en particulier le Fonds d'équipement des Nations Unies, devraient apporter un appoint substantiel et suffisant aux efforts des PMA dans le domaine des investissements et de la maintenance de l'infrastructure.

### 1. Transports et communications

110. Etant donné les graves problèmes et obstacles rencontrés par les PMA, l'amélioration du secteur des transports est indispensable pour développer toutes les branches de la production et les services sociaux essentiels, pour acheminer de façon efficace l'aide humanitaire et les secours d'urgence, ainsi que pour faciliter la coopération et l'intégration aux niveaux sous-régional et régional.

111. A cet effet, les pays donateurs et les institutions multilatérales devraient appuyer la mise en oeuvre de plans nationaux et régionaux dans le secteur des transports, traitant des questions institutionnelles, financières et techniques connexes. Ces plans peuvent avoir notamment les objectifs suivants :

a) développer les ports, les routes, les chemins ruraux et les chemins de fer;

b) former la main-d'oeuvre requise et créer des établissements locaux de formation;

c) mettre en place des moyens de transport intérieur, en particulier pour assurer la liaison avec les régions écartées;

d) étendre et améliorer les installations de transport en transit et les installations portuaires dans les pays de transit pour faciliter le transport en provenance et à destination des pays sans littoral;

e) accorder toute l'attention voulue à la création de services de cabotage, ainsi que de services de navigation sur les rivières et les lacs;

f) instituer, au besoin, des compagnies maritimes ou des flottes marchandes mixtes;

g) remédier à l'encombrement des ports;

h) prendre les mesures nécessaires pour assurer la gestion et la maintenance du matériel de transport.

112. Il faudrait de même s'intéresser au secteur des communications. La communauté internationale, en particulier les pays développés, devrait fournir une assistance technique aux PMA pour leur permettre de développer et d'améliorer leurs systèmes de télécommunications, y compris l'emploi de satellites et d'autres techniques, le cas échéant. Les PMA devraient concevoir des politiques de prix plus efficaces, qui tiennent compte des besoins économiques et sociaux.

113. Les donateurs sont priés d'appuyer et d'encourager la mise en oeuvre de projets conçus conjointement par deux PMA ou davantage dans le domaine des transports et des communications, en particulier si ces projets s'inscrivent dans l'intégration économique sous-régionale et régionale. La CEA et la CESAP devraient s'efforcer de concevoir des programmes spécialement adaptés aux PMA dans le cadre de l'application des programmes et projets prévus pour la Décennie des Nations Unies des transports et des communications en Afrique et en Asie.

### 2. Etablissements humains

114. La relation entre population, ressources, milieu naturel et développement devrait être une des premières choses à prendre en considération lorsque l'on aménage des établissements humains et que l'on entreprend des projets de développement. Malgré maints efforts, la grande majorité des habitants des PMA n'ont pas de logement ou n'ont que des abris impropres à l'habitation humaine, et leur nombre va augmenter de façon spectaculaire, en raison surtout de la pression démographique et de l'urbanisation. Une urbanisation non planifiée est à la fois une menace pour le milieu naturel et un obstacle majeur à l'amélioration de sa qualité, ainsi qu'à la prestation des services essentiels.

115. La situation qui règne actuellement dans les PMA exige l'adoption de mesures propres à encourager le secteur non structuré et les collectivités locales à fournir des logements à bas prix, les organismes publics axant leurs efforts sur la mise en place d'une infrastructure *ex situ*, sur le cadastre et sur le crédit. Il conviendrait d'utiliser de préférence des matériaux locaux pour la construction d'établissements peu coûteux dans le respect de l'environnement. Les PMA devraient promouvoir des mesures novatrices grâce auxquelles les institutions financières multilatérales appuieraient leurs stratégies en matière d'établissements humains et fourniraient des ressources pour l'importation de matériaux et de techniques de construction pour compléter les ressources locales. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains devrait étayer les efforts déployés par les PMA pour améliorer la situation de leurs habitants dans le domaine du logement.

## D. Environnement et atténuation des effets des catastrophes naturelles, préparation aux catastrophes et prévention

### 1. Environnement et développement dans les pays les moins avancés

116. Alors que les menaces qui pèsent actuellement sur l'environnement global constituent un sujet de préoccupation commun à tous les pays, la vulnérabilité des PMA est encore aggravée par un ensemble spécifique de problèmes d'environnement, comme la dégradation et l'érosion des sols, la sécheresse et la désertification, qui compromettent leurs perspectives de développement.

Ces problèmes sont étroitement liés à un ensemble de facteurs complexes et interdépendants comprenant notamment la pauvreté, le sous-développement, la pression démographique liée à la pauvreté qui soumettent à des pressions renforcées la base de ressources naturelles dans un certain nombre de PMA, une base technologique étroite, des handicaps géographiques, des activités industrielles non réglementées ainsi que le rejet transfrontière illicite de déchets dangereux et de déchets radioactifs. Il faut aborder simultanément les deux problèmes indissociables de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement pour jeter les bases d'une croissance soutenue à long terme et d'un développement durable qui sont essentiels et renforceront la capacité des PMA de protéger l'environnement. Un des principaux efforts des PMA devrait être de concilier de façon optimale les demandes de l'activité humaine et la base de ressources naturelles, pour le bien des générations tant futures qu'actuelles, et en même temps, de porter au maximum la capacité du milieu naturel de satisfaire durablement à ces demandes. Toutefois, pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de tenir dûment compte de ces problèmes lors de l'élaboration des politiques intérieures et il faudrait, conformément à la résolution 44/228 de l'Assemblée générale, affecter aux PMA des ressources additionnelles, à la fois sous forme de financement à des conditions de faveur et de possibilités d'accès à une technologie respectueuse de l'environnement, afin d'aider ces pays à éviter toute nouvelle dégradation des écosystèmes locaux, à surmonter les problèmes d'environnement cruciaux pour le développement, à combattre les effets négatifs des problèmes d'environnement globaux et à mettre en oeuvre les mesures énumérées dans les deux paragraphes suivants.

117. Une approche intégrée et multidisciplinaire à cet égard devrait comprendre notamment les mesures ci-après : i) mesures d'incitation en vue de promouvoir une meilleure gestion de l'environnement et d'assurer un emploi très efficace de l'énergie, ainsi que décourager la dégradation de l'environnement; ii) éducation des communautés tant rurales qu'urbaines au niveau local pour leur faire mieux comprendre les avantages économiques et sociaux de la protection de l'environnement; iii) mise en valeur des ressources humaines en vue de traiter les problèmes d'environnement, ce qui constituerait un élément important de la création de capacités dans les PMA; iv) mesures permettant d'aborder de façon intégrée les problèmes interdépendants de l'éradication de la pauvreté et de l'amélioration et de la gestion de l'environnement; v) mesures propres à faciliter l'accès des pays les moins avancés à une technologie respectueuse de l'environnement ainsi que le transfert vers ces pays d'une technologie de ce type; et vi) mise au point de techniques nouvelles visant à rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques traditionnelles, et exploitation de sources d'énergie de remplacement peu coûteuses, en particulier de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui pourraient remplacer le bois de chauffage, atténuant ainsi les pressions exercées sur l'environnement.

118. Il faudrait s'intéresser tout particulièrement aux PMA exposés à la sécheresse et à la désertification. Il serait nécessaire d'améliorer la gestion des ressources naturelles et d'accroître la productivité de l'agriculture et de l'élevage de façon durable et écologique pour protéger la base de production de ces pays.

119. Il est nécessaire de renforcer les capacités humaines, institutionnelles et technologiques dont les PMA disposent pour déterminer les problèmes d'environnement, évaluer l'interdépendance du développement et des tendances de l'environnement et établir des plans nationaux de gestion de l'environnement en vue de stratégies de conservation et de protection. Il faudrait que les femmes participent à ces plans, surtout aux programmes de gestion des forêts et des sols. Elles devraient aussi prendre part au choix et à la diffusion de technologies appropriées qui facilitent leurs activités ménagères et productives tout en respectant le rythme de renouvellement de la base de ressources naturelles. Il faudrait renforcer les mécanismes nationaux d'alerte rapide et de prévision dans le cadre d'efforts régionaux plus larges. Les femmes devraient être associées à la mise en place de systèmes d'alerte et au suivi des catastrophes naturelles, ainsi qu'aux programmes visant à réduire les pertes après récolte et le gaspillage de produits alimentaires. Les organismes des Nations Unies tels que le PNUE, l'OMM et la FAO devraient s'occuper en priorité du cas des PMA dans leurs programmes et mécanismes relatifs à l'environnement.

120. La Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir en 1992, devrait, conformément à son mandat, examiner les problèmes d'environnement des pays les moins avancés. Elle devrait prévoir des mesures permettant à ces pays de poursuivre leurs efforts en vue d'inclure les questions d'environnement dans leurs objectifs et politiques de développement. De plus, elle devrait être l'occasion de renouveler l'engagement pris par la communauté internationale d'appuyer techniquement et financièrement les grands projets visant à éviter le retour de catastrophes naturelles dues à la dégradation de l'environnement.

121. Un appui international approprié et adéquat est également nécessaire pour étudier les possibilités de protéger les pays les moins avancés contre les effets de nouveaux phénomènes préjudiciables à l'environnement comme le changement climatique, la pollution marine et le mouvement transfrontière de déchets.

### 2. Atténuation des effets des catastrophes naturelles, préparation aux catastrophes et prévention

122. Les catastrophes naturelles ou imputables à l'homme continuent d'entraîner de lourdes pertes humaines et matérielles qui ont des répercussions particulièrement graves et durables sur l'économie nationale des pays les moins avancés. De plus, l'ampleur des pertes augmentera inévitablement dans l'avenir à mesure que la pression démographique entraînera l'occupation de zones encore plus vulnérables. Les techniques permettant de réduire à un minimum l'incidence des catastrophes sont bien connues, mais n'ont pas encore été appliquées systématiquement dans la majorité des pays les moins avancés. Chaque pays aura besoin d'aide pour apprendre ou mieux parvenir à déterminer les risques possibles de catastrophe, pour arrêter des mesures de protection et plans d'urgence appropriés et pour faire en sorte que les notables locaux et la population en général sachent comment et quand appliquer ces mesures. Les PMA continueraient à prendre des mesures, avec les moyens dont ils disposent et une coopération internationale appropriée, afin : i) d'atténuer et de tempérer les conséquences des catastrophes naturelles; ii) de limiter l'étendue des dégâts; et iii) de prendre les mesures préventives possibles. Il faudrait que des activités de ce type soient intégrées dans les nouveaux projets de développement.

123. Il faudrait que les PMA continuent leurs efforts pour faire mieux comprendre à leur population, en général, les avantages d'une préparation aux catastrophes et de leur prévention. Il conviendrait de lancer, dans les PMA les plus exposés aux catastrophes naturelles, des projets pilotes visant à promouvoir une action cohérente en matière de préparation aux catastrophes, d'atténuation et de prévention, conformément aux directives données par l'Assemblée générale à propos de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, avec un appui international approprié. Il conviendrait de s'occuper tout spécialement des femmes et des enfants qui sont particulièrement vulnérables en cas de catastrophes naturelles. Les PMA devraient avoir la priorité dans les activités de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. En particulier, la communauté internationale accordera un soutien à l'application du programme pour la lutte contre les inondations au Bangladesh, ainsi qu'au projet d'installation d'un mécanisme de surveillance de l'environnement au Sahara et dans le Sahel, destiné à lutter contre la désertification en Afrique subsaharienne.

124. Plusieurs PMA ont ou ont eu des problèmes de réfugiés et de migration. Vu les effets préjudiciables de la présence de réfugiés et de personnes déplacées sur l'infrastructure socio-économique et le processus de développement, la communauté internationale et les organisations internationales compétentes devraient appuyer les efforts déployés par les PMA pour faire face à ces problèmes.

## E. Problèmes particuliers à certains groupes de pays les moins avancés

### Pays les moins avancés sans littoral et insulaires

125. Des 41 pays les moins avancés, 15 sont des pays sans littoral. Ce handicap géographique ne fait qu'ajouter à leurs déficiences structurelles en entravant leur capacité de participer au commerce international et d'en profiter. L'amélioration de l'infrastructure physique, en particulier des transports et des communications, est vitale pour la circulation des marchandises et des services à l'intérieur d'un pays, ainsi que pour l'expansion et le développement du commerce extérieur. Afin d'atténuer ce handicap géographique, les pays les moins avancés sans littoral et les pays voisins devraient continuer à déployer des efforts concertés pour simplifier les formalités de transit et améliorer les liaisons commerciales internationales au cours des années 90, en tenant compte des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier de l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que des besoins et des moyens à la disposition des premiers.

126. Outre les problèmes inhérents à leur situation de PMA, les pays les moins avancés insulaires se heurtent à des obstacles qui tiennent non seulement à ce que ce sont des îles ou, bien souvent, des archipels, mais aussi à l'exiguïté de leur territoire et à la faiblesse numérique de leur population, ainsi qu'à leur éloignement des grands centres économiques. Pour créer des revenus, les gouvernements devront promouvoir des secteurs comme la pêche et les services. Les PMA insulaires devraient lancer des programmes visant à développer leurs liaisons intérieures et extérieures en matière de transports afin de pouvoir accéder plus facilement aux marchés mondiaux. En raison des difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays les moins avancés insulaires, les donateurs devraient envisager la possibilité de leur accorder une assistance en vue, notamment, de financer une plus grande partie des dépenses

locales et renouvelables des projets et programmes de développement, ainsi qu'il conviendra.

127. La communauté internationale devrait envisager la possibilité d'aider les PMA sans littoral ou insulaires dans leurs efforts de financement des projets d'infrastructure indispensables à leur développement.

## VI. DISPOSITIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE, LE SUIVI ET LA SURVEILLANCE, AINSI QUE LE REEXAMEN

128. Des mécanismes efficaces de suivi et de surveillance devraient seconder les efforts de développement des PMA et sont indispensables à la bonne exécution du Programme d'action pour les années 90.

### A. Niveau national

129. Un système renforcé d'examen par pays devrait continuer d'être le principal moyen de discuter des politiques et de coordonner les efforts d'aide des partenaires de développement avec les programmes de développement des PMA, ainsi que de mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre. Des mécanismes tels que les tables rondes du PNUD et les réunions de groupes consultatifs de la Banque mondiale, organisées par les PMA avec l'appui des institutions respectives, continueront d'être la pierre angulaire du système pour la traduction des principes et engagements du présent programme d'action en mesures concrètes au niveau national. Les gouvernements des PMA doivent jouer un rôle central dans ce processus, avec une assistance appropriée fournie par les partenaires de développement pour renforcer leur capacité de remplir ce rôle.

130. Les partenaires de développement devraient appuyer les mesures et objectifs arrêtés par les PMA après consultation et énoncés dans des programmes à moyen terme. Les liens entre le cadre macro-économique et les stratégies sectorielles devraient être un élément central du système et être revus et adaptés régulièrement en fonction de l'évolution de l'environnement intérieur et international, les objectifs et la stratégie d'ensemble à long terme étant maintenus.

131. Moyennant la ferme résolution de la part de chacun des PMA de suivre un plan-cadre de politique économique à long terme, les partenaires de développement s'engageront de leur côté à fournir un financement adéquat pour la mise en oeuvre de ce plan. Il faudra pour cela que les participants aux réunions d'examen par pays organisées pour étudier les documents-cadres et les plans nationaux aient une vue d'ensemble des courants financiers nécessaires, eu égard, notamment, à la dette du PMA considéré et à la nécessité éventuelle de réduire cette dette et son service.

132. La coordination de l'aide est l'élément essentiel propre à donner un maximum d'efficacité à l'appui extérieur, sous la direction des gouvernements des PMA. Il faudrait s'attacher à éviter d'avoir des systèmes parallèles pour la fixation d'objectifs, la programmation et la coordination de la répartition des ressources.

133. Les groupes d'examen par pays devraient être organisés d'une manière plus systématique et englober tous les donateurs concernés. Les PMA qui n'ont pas de groupe d'examen se réunissant périodiquement devraient adopter ce système.

Les réunions d'examen par pays devraient être convoquées tous les ans ou tous les deux ans à peu près afin de donner une impulsion soutenue et durable aux progrès en matière de développement et à l'amélioration de la coordination de l'aide. Les mécanismes choisis pour ces examens devraient respecter pleinement ce calendrier. La façon dont les engagements mutuellement complémentaires découlant du plan-cadre de politique générale d'un PMA ont été tenus devrait être analysée avant chaque réunion d'un groupe consultatif ou d'une table ronde dans un rapport établi par le gouvernement dudit PMA et par la Banque mondiale ou le PNUD, au titre de la documentation préparée pour la réunion en question. Il conviendrait en outre de prendre des arrangements adéquats pour assurer le suivi des réunions et notamment d'organiser des consultations sectorielles et d'autres consultations spéciales. Les conclusions de ces réunions devraient être formulées de manière à énoncer clairement les engagements respectifs des participants.

134. Pour donner de bons résultats, un processus d'examen par pays exige une aptitude économique et technique réelle à assurer la mise au point et la coordination nécessaires de la politique générale. En particulier, il faudrait définir clairement et rendre mutuellement complémentaires les responsabilités de l'organisme de planification et celles du ministère des finances nationaux. De même, l'organisme central chargé de la coordination de l'aide devrait être clairement désigné, doté de pouvoirs adéquats et renforcé en tant que de besoin pour ce qui est de son personnel et de ses compétences.

135. Pour améliorer la capacité de chacun des PMA d'assurer la coordination et la gestion de l'aide, il faudra améliorer la capacité globale du gouvernement, car les exigences institutionnelles de la coordination de l'aide ne peuvent être isolées des améliorations générales qu'il est nécessaire d'apporter au système administratif des PMA. L'assistance technique - en particulier celle du PNUD et du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des PMA - peut contribuer de façon décisive à ce renforcement des institutions et à la mise en valeur des ressources humaines : elle peut beaucoup aider les PMA à arrêter des politiques, des priorités et des programmes bien structurés et opérationnellement bien adaptés, y compris dans le domaine macro-économique. Cela donnera une meilleure base à la gestion sectorielle et à la coordination de l'aide, tout en prenant en considération la capacité des différents PMA, y compris leur capacité administrative.

136. Chacun des pays devrait jouer un rôle de premier plan dans les activités des groupes de coordination locaux, qui sont les principales instances pour la coordination des politiques, des points de vue et des réactions des donateurs et la conclusion d'accords sur des programmes et des engagements précis. Il serait utile aussi de mettre en place une structure ayant à son sommet le groupe de coordination local, appuyé par des groupes sectoriels, des groupes sous-sectoriels et des groupes s'occupant de la mise en oeuvre. Les groupes de coordination locaux pourraient établir des liens avec les ONG nationales et étrangères qui oeuvrent dans le pays, non seulement pour éviter la dispersion des efforts mais aussi pour tirer parti de l'expérience et des connaissances acquises par les ONG, qui travaillent essentiellement sur le terrain et avec les groupes défavorisés, et pour en tenir compte ensuite dans les politiques et activités publiques connexes. Le processus décrit ci-dessus n'est pas simple, et il pourrait être souhaitable de concentrer au départ l'attention sur plusieurs cas particuliers jusqu'à ce qu'une expérience suffisante ait été acquise et qu'il soit possible d'étendre le processus au-delà des cas pilotes initiaux.

## B. Niveau régional

137. Il conviendrait que les commissions régionales des Nations Unies suivent, en étroite coordination avec la CNUCED, les progrès de la coopération économique entre les PMA et les autres pays en développement, en particulier leurs voisins ainsi que les autres pays de la même région. Des réunions régionales devraient être organisées périodiquement, de préférence tous les deux ans, sous les auspices des commissions régionales et avec tous les pays concernés, afin d'améliorer et de renforcer les arrangements de coopération qui existent aux niveaux régional et sous-régional. Les résultats obtenus par la SADCC, la CEDEAO, le CILSS, l'IGADD et l'UMA dans leur rôle utile de coordonnateurs sous-régionaux donnent une idée de ce qui peut être réalisé. Les commissions régionales devraient également veiller à ce que les besoins et les problèmes des PMA soient pris en considération dans leurs travaux courants et, de cette manière, continuer à contribuer au suivi du Programme d'action.

## C. Niveau global

138. Les dispositions à prendre pour le contrôle, le suivi et l'examen au niveau global font partie intégrante du processus d'ensemble et devraient compléter et appuyer les arrangements par pays et arrangements régionaux dont il a été question ci-dessus. Le suivi au niveau global, qui devrait être rigoureux, devrait être axé sur les objectifs ci-après :

a) Analyser et comparer l'expérience et les leçons tirées de l'élaboration et de l'exécution des plans-cadres de politique économique, ainsi que du fonctionnement des arrangements de coordination au niveau des pays;

b) Evaluer de façon périodique les résultats économiques et sociaux obtenus par les PMA, dans le contexte de l'environnement international et des facteurs internes;

c) Suivre la mise en oeuvre des mesures et l'exécution des engagements adoptés au titre du Programme d'action;

d) Examiner l'assistance fournie par les partenaires de développement pour répondre aux besoins et à la situation particuliers des PMA;

e) Suivre en particulier la participation des femmes à la mise en oeuvre du Programme d'action.

139. En coopération avec les autres organismes, organes et institutions concernés des Nations Unies, la CNUCED, dans le cadre de ses travaux courants, devrait continuer à servir de centre de liaison pour l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du présent programme d'action, le suivi au niveau global, et à fournir un appui au niveau régional.

140. Le Groupe intergouvernemental de la CNUCED chargé de la question des pays les moins avancés devrait réaliser un examen d'ensemble à mi-parcours de la situation des PMA et faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action et sur l'examen de nouvelles mesures, le cas échéant. A la fin des années 90, l'Assemblée générale pourrait envisager de convoquer une troisième Conférence

pour dresser un bilan global de l'application du présent Programme et décider de la suite à donner. A chacune de ses sessions, le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED devrait examiner les progrès réalisés dans l'application du Programme, tels que présentés dans le Rapport annuel de la CNUCED sur les pays les moins avancés. Des évaluations sectorielles devraient également être réalisées périodiquement par les institutions les plus intéressées.

141. Afin d'assurer la liaison nécessaire entre le suivi au niveau national et le suivi au niveau global, le secrétariat de la CNUCED devrait continuer à participer aux tables rondes du PNUD. La CNUCED devrait être invitée à prendre part aux réunions des groupes consultatifs de la Banque mondiale, si cela est jugé souhaitable par les PMA. En outre, les participants représentant tous les pays et organismes devraient être dotés des pouvoirs nécessaires.

142. Le Secrétaire général de l'ONU, en étroite collaboration avec le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, le Secrétaire général de la CNUCED, les secrétaires exécutifs des commissions régionales de l'ONU et les organismes qui servent de chefs de file pour les groupes d'aide, devraient veiller au niveau du secrétariat à la pleine mobilisation et à la coordination de tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies pour la mise en oeuvre et le suivi du Programme d'action. Il faudrait que des centres de liaison soient mis en place dans les divers organismes des Nations Unies et que ceux qui existent déjà soient renforcés pour s'acquitter activement des tâches liées à la mise en oeuvre du Programme au cours des années 90.

143. Tous les partenaires de développement, la CNUCED et les organismes des Nations Unies sont invités à aider les PMA à engager des consultations entre eux sur des questions qui les intéressent tous dans le contexte de la mise en oeuvre du Programme d'action.

144. Compte tenu des travaux susmentionnés, il est recommandé de doter le Programme spécial sur les pays les moins avancés de la CNUCED de la capacité et des ressources voulues pour lui permettre de s'acquitter effectivement et en temps opportun de son mandat en vertu du présent Programme. Le Secrétaire général de l'ONU devrait faire des propositions à cette fin. De plus, le Secrétaire général de la CNUCED devrait poursuivre et si nécessaire accroître les activités d'assistance technique en faveur des PMA, en consultation avec l'Administrateur du PNUD et les autres organisations et institutions intéressées.

DECLARATIONS PRONONCEES LORS DE L'ADOPTION
DU PROGRAMME D'ACTION */

1. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a confirmé que l'URSS continuerait à fournir une aide aux PMA et qu'elle souscrivait à la recommandation faite à l'alinéa d) du paragraphe 23 du Programme d'action. A cet égard, il a précisé que son pays ne s'était jamais engagé à atteindre un niveau d'APD précis, bien que son aide eût en fait dépassé l'objectif de 0,15 % du PNB. L'Union soviétique estimait donc faire partie des pays visés par cet alinéa et ne ménagerait aucun effort pour accroître son APD aux pays les moins avancés.

2. Le représentant du Japon a dit que sa délégation se félicitait du consensus qui se dégageait sur l'idée que le développement accéléré des PMA intéressait la communauté internationale tout entière, vu l'interdépendance croissante de l'économie mondiale, et qu'il était indispensable de mener à bien un nouveau programme d'action pour favoriser une croissance plus vigoureuse et équilibrée de cette économie. A cet égard, le Japon approuvait le principe général d'un "partenariat renforcé".

3. A propos des efforts des PMA eux-mêmes, la délégation japonaise notait avec satisfaction que ces pays avaient confirmé leur volonté de prendre les mesures les plus propices à la revitalisation de leur économie, même s'il leur fallait consentir de lourds sacrifices. En contrepartie, leurs partenaires de développement avaient promis de tout faire pour les épauler. Reprenant et développant une idée exprimée dans le Programme d'action, le représentant a souligné que la coopération pour le développement était une entreprise solidaire et non unilatérale; les initiatives devaient venir des pays en développement et il fallait que leurs partenaires y répondent en privilégiant le dialogue, les premiers succès devant les amener à renforcer leurs efforts.

4. Le Japon s'était employé à accroître son APD, en accordant une attention particulière aux PMA. Il était notamment attaché à doubler son aide à ces pays pendant la période du nouveau programme substantiel d'action, parvenant au but en 1986. Après quoi, il avait mis en oeuvre, en 1988, un quatrième plan d'APD à moyen terme, portant sur la période 1988-1992, qui mettait aussi l'accent sur la qualité de l'aide aux PMA. Le Japon approuvait l'objectif général de 0,15 % du PNB et redoublerait d'efforts pour prêter assistance aux pays les moins avancés, compte tenu de cet objectif et d'autres facteurs.

5. Quant à la question de la dette extérieure, qui exigeait l'attention de la communauté internationale, le Gouvernement japonais jugeait nécessaire de planifier soigneusement son action pour qu'elle n'aille pas à l'encontre du but recherché - à savoir favoriser le développement durable des pays débiteurs - en entravant, par exemple, le bon fonctionnement des organismes créanciers qui constituaient d'importantes sources de fonds pour le développement, ou en nuisant à la réputation de solvabilité des pays considérés auprès du secteur privé, qui était le moteur de la croissance. Le Japon estimait qu'il fallait considérer les paragraphes 39 et 44, entre autres, dans cette optique.

---

*/ Séance plénière de clôture de la Conférence (14 septembre 1990).

6. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que sa délégation s'associait très volontiers au consensus sur le programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, qui représentait un grand pas en avant dans la solution des graves problèmes de développement de ces pays.

7. Ce document représentait un juste équilibre entre des opinions souvent opposées et contenait des nuances qui échapperaient sans doute aux esprits, si pénétrants soient-ils, qui n'étaient pas initiés à la langue ni aux us et coutumes de l'ONU. Il était bon de voir que le principe cardinal selon lequel les PMA étaient responsables au premier chef de leur développement y était réaffirmé avec force. Si l'on n'admettait pas ce principe, avec tout ce qu'il impliquait, il ne saurait en effet y avoir de progrès véritable dans les PMA. Les Etats-Unis approuvaient donc l'attitude adoptée par la Conférence en ce qui concernait les ressources nécessaires (par. 20 à 24 du Programme d'action). Ils n'avaient jamais souscrit à des objectifs généraux pour le volume de l'aide au développement, car ces objectifs étaient arbitraires et n'avaient aucun rapport avec les besoins ou les résultats des pays du tiers monde. Néanmoins, une APD supplémentaire en faveur des PMA serait très probablement nécessaire et, il fallait l'espérer, pleinement justifiée, au cours des dix prochaines années. L'assistance ne pouvait que compléter l'action des PMA qui devaient déployer des efforts soutenus, prendre des décisions difficiles et procéder à des investissements judicieux pour parvenir à une croissance et à un développement durables. Les Etats-Unis estimaient toutefois que les recommandations formulées aux paragraphes 20 à 24 étaient réalistes et méritaient l'appui général de la Conférence.

8. En dépit des lourdes responsabilités internationales qu'ils avaient assumées et assumaient toujours, et bien que leurs propres ressources soient mises à rude épreuve, les Etats-Unis étaient prêts à ne ménager aucun effort pour fournir une aide supplémentaire aux PMA qui prendraient les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs interdépendants d'une croissance durable, d'une participation générale et du respect des droits de l'homme.

9. En ce qui concernait la question particulièrement délicate de la dette, la stratégie internationale renforcée mise en oeuvre dans ce domaine était la clé du règlement des problèmes rencontrés par les pays en développement. D'importants progrès avaient déjà été faits dans le contexte de cette stratégie qui continuait à donner de bons résultats.

10. Au sujet du paragraphe 44, qui portait sur l'allégement de la dette envers les institutions multilatérales, les Etats-Unis souhaitaient formuler une réserve concernant plus particulièrement les deux dernières phrases, et ce pour deux raisons. Premièrement, pour ce qui était du fond, les Etats-Unis étaient contre tout libellé laissant entendre, même de façon indirecte, que ces institutions devraient prendre, en matière d'allégement de la dette, de nouvelles initiatives risquant de nuire à leur solvabilité et à leur crédit. Deuxièmement, ils considéraient que la Conférence et les autres organismes des Nations Unies ne devaient pas empiéter sur le mandat de ces institutions indépendantes ni faire de propositions précises concernant de nouvelles initiatives. Le maintien de l'indépendance, de l'intégrité et de la solvabilité des institutions multilatérales revêtait une importance primordiale pour tous les pays, et en particulier pour ceux qui avaient absolument besoin d'avoir accès à des sources de financement du développement.

11. A propos du paragraphe 39 concernant les conditions de Toronto, les Etats-Unis souhaitaient préciser leur position : à leur avis, la mise en oeuvre de ces conditions par le Club de Paris avait permis d'alléger sensiblement la dette d'un grand nombre de pays en développement, et ils étaient contre toute modification des règles et critères établis pour leur application.

12. Quant au terme "adequate" (traduit en français par "suffisants") employé à diverses reprises dans le texte anglais du Programme d'action pour qualifier les apports de ressources attendus des donateurs, de l'avis des Etats-Unis, il était synonyme d'"appropriate" (approprié) dans ce contexte. Cette notion ne se prêtait pas à n'importe quelle interprétation et ne signifiait pas que les donateurs devraient fournir toutes les ressources (financières ou autres) nécessaires pour étayer les efforts déployés par les PMA afin d'atteindre les objectifs fixés, indépendamment de la qualité de ces efforts. Pour les Etats-Unis, ce seraient le plus souvent les résultats obtenus par les différents PMA qui permettraient de déterminer le niveau approprié de l'aide des donateurs.

13. Compte tenu de la réserve qu'ils avaient formulée, les Etats-Unis s'associaient au consensus concernant le Programme d'action.

14. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie, après avoir rappelé le sens donné par sa délégation à l'alinéa d) du paragraphe 51 concernant l'accès aux marchés, a déclaré que les Négociations d'Uruguay étaient les négociations les plus complexes et les plus vastes jamais organisées par le GATT et qu'elles portaient sur des questions influant sur les perspectives de développement de tous les pays, en particulier des PMA. Leurs résultats revêtaient donc une grande importance pour les pays les moins avancés, mais ceux-ci n'en tireraient profit, en particulier dans le domaine des TRIM, des TRIP et du commerce des services, que si leurs problèmes de développement, leurs besoins techniques et leur intérêt public étaient pris en considération.

15. Il fallait également bien voir que les PMA étaient particulièrement désarmés dans les trois domaines mentionnés à l'alinéa d) du paragraphe 51 et que leurs structures techniques, juridiques et administratives limiteraient leur capacité d'appliquer les résultats des Négociations d'Uruguay. Il importait d'en tenir compte pour mettre en oeuvre ces résultats comme il était envisagé à l'alinéa d) du paragraphe 51. On ne saurait attendre des PMA qu'ils appliquent des résultats faisant abstraction de ces réalités.

Notes

1/ Pour le rapport de la Réunion, voir A/CONF.147/PC/2.

2/ Pour le rapport du Comité préparatoire, voir A/CONF.147/2.

3/ UNCLDC II/CP.1 à 41.

4/ A/CONF.147/PC/6.

5/ UNCLDC II/1.

6/ UNCLDC II/2.

7/ UNCLDC II/3.

8/ UNCLDC II/5.

9/ UNCLDC II/6.

## Deuxième partie

# ACTES DE LA CONFERENCE

## I. DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE LORS DE LA SEANCE INAUGURALE

1. Dans le discours qu'il a prononcé lors de la séance inaugurale, M. François Mitterrand, président de la République française, a dit que c'était un grand honneur pour la France que de recevoir la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, neuf ans après la première Conférence. Il était à regretter que la plupart des objectifs du plan d'action pour les années 80 adopté en 1981 n'eussent pas été atteints. Dans la majorité des PMA, la croissance économique était demeurée inférieure à la croissance démographique et la dégradation de l'environnement était souvent la conséquence directe d'une extrême pauvreté. Le fossé entre pays riches et pays démunis ne cessait de s'élargir, essentiellement à cause du poids écrasant de la dette. De plus, huit pays riches seulement avaient consacré au moins 0,15 % de leur PNB à l'aide publique au développement (APD).

2. Cependant, il y avait des raisons d'espérer. On pouvait citer quelques exemples de réussites, telles que la mise en valeur du coton en Afrique ou celle du secteur sucrier au Burkina Faso. La communauté internationale comprenait mieux désormais la caractéristique majeure des pays les moins avancés : leur extrême vulnérabilité. Il y avait également une convergence de vues sur les politiques à suivre. Chacun comprenait la nécessité d'un marché libre, mais aussi celle d'un Etat juste.

3. Pour les annés 90, il fallait définir et mettre en oeuvre un plan de combat contre le sous-développement. En premier lieu, il convenait de s'entendre sur un contrat de solidarité entre les pays les moins avancés et les bailleurs de fonds. Ce contrat impliquait la définition et la mise en oeuvre de politiques économiques appropriées, assorties d'un accord sur des secteurs prioritaires : éducation et formation, santé, insertion de l'agriculture dans une économie de marché, création d'un secteur productif efficace, renforcement de l'intégration régionale, encouragement des initiatives dans le secteur informel et lutte contre les catastrophes naturelles. Les organisations non gouvernementales avaient un rôle essentiel à jouer dans un tel contrat, grâce à leur présence sur le terrain et à leurs contacts directs avec les populations.

4. En deuxième lieu, des ressources financières suffisantes devaient être mises à la disposition des pays les moins avancés. La Conférence devait réaffirmer l'objectif visant à consacrer 0,15 % du PNB à l'APD, cet objectif devant être atteint en cinq ans au plus. Les pays qui avaient déjà réalisé cet objectif devaient s'engager à porter leur contribution à 0,2 %.

5. Le plan pour les annés 90 comportait d'autres éléments : amélioration de la qualité de l'aide au développement, l'objectif étant d'offrir plus de dons et moins de prêts; réduction par les pays riches des dettes des pays les moins avancés; nécessité d'assurer aux pays les moins avancés une sécurité contre les fluctuations des cours d'exportation des quelques produits de base dont dépendait leur économie.

6. Dans ce contexte, les engagements de la France étaient les suivants. Premièrement, l'objectif consistant à affecter 0,2 % du PNB à l'APD serait atteint au cours de la décennie à venir. Deuxièmement, un projet de loi serait soumis prochainement au Parlement pour étendre à tous les pays les moins avancés les mesures déjà approuvées pour les PMA africains, en vertu desquelles l'ensemble de l'aide de la France serait convertie en dons : une telle initiative représenterait un montant annuel de 4,3 milliards de francs. Troisièmement, si le Parlement y consentait, la France annulerait ses créances publiques sur tous les pays les moins avancés non africains, après l'avoir déjà fait pour tous les pays africains les plus pauvres. Au total, 28,6 milliards de francs de capital et d'intérêts seraient ainsi annulés. Quatrièmement, pour encourager les productions des pays les moins avancés, le Président de la République française avait décidé la création d'un programme spécial et d'un nouvel organisme de promotion des exportations de ces pays vers la France. En outre, aucun effort ne serait épargné pour permettre la conclusion de nouveaux accords de produit. Cinquièmement, la France comptait accroître sa participation à la lutte contre les catastrophes naturelles.

7. En même temps, M. Mitterrand a réaffirmé que le développement et la démocratie étaient indissociables. Le développement s'appuyait sur le respect des droits fondamentaux, le droit de circuler librement et l'égalité devant la loi. Bien entendu, il fallait tenir compte des différences de structures, de civilisations, de traditions et de coutumes; de plus, la démocratie était en tout état de cause un long processus, d'autant que les deux tiers de la population vivaient dans la misère. Tous les efforts tendant à plus de liberté devaient être particulièrement soutenus.

8. Les tragiques événements se déroulant dans le golfe Persique ne devaient pas prendre la forme d'un conflit Nord/Sud. Aussi légitimes que fussent les diverses revendications et attentes, le respect du droit international constituait la meilleure protection pour toutes les nations. Tous les pays devaient s'en remettre au droit et aux organisations internationales, notamment l'ONU, pour corriger les injustices passées. Par ailleurs, la fin de l'antagonisme Est/Ouest libérait des énergies considérables et il revenait aux pays engagés jusqu'alors dans une guerre froide de saisir les occasions offertes par le désarmement pour fournir une aide accrue aux pays en développement. En particulier, M. Mitterrand a demandé que, lors des prochaines réunions du FMI et de la Banque mondiale, la crise actuelle fasse l'objet d'une évaluation, sur la base de laquelle la communauté internationale définirait un plan d'urgence - comportant des mécanismes compensatoires appropriés - pour parer aux conséquences dommageables de cette crise. Les ressources récemment accrues du FMI devaient être mobilisées rapidement en vue de contrer les effets d'une hausse des taux d'intérêt et des prix du pétrole.

9. Pour conclure, M. Mitterrand a exprimé l'espoir que la Conférence soit un jour évoquée comme une étape décisive marquant le recul des haines, des conflits, des indifférences et des calculs à courte portée, une étape où le fossé entre le Nord et le Sud aurait cessé de se creuser et où le mouvement inverse aurait commencé de s'affirmer.

Allocution de bienvenue du Directeur général de l'UNESCO

10. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a souhaité la bienvenue aux participants. Tout en faisant observer qu'une extrême pauvreté dans un monde riche était moralement insupportable et risquait fort de compromettre la stabilité et la sécurité mondiales, il demeurait néanmoins optimiste, car la communauté internationale disposait de tous les moyens nécessaires - économiques, scientifiques, techniques et autres - pour éliminer cette pauvreté, notamment par de nouvelles formes d'efforts conjugués au niveau mondial. De fait, la Conférence pouvait dès lors constituer un point charnière dans la solidarité Nord-Sud en fixant comme objectif l'éradication de la misère avant la fin du siècle.

## II. DECLARATIONS LIMINAIRES

11. Ouvrant la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a fait observer qu'il y avait un contraste saisissant entre, d'un côté, le rapprochement des systèmes idéologiques et politiques et, de l'autre, les écarts de développement économiques séparant les deux hémisphères de la planète. Cette inégalité était devenue une préoccupation majeure de la communauté internationale et appelait un engagement résolu de tous ses membres. Toutes les avancées obtenues dans le domaine de la détente ne contribueraient à l'établissement d'une paix durable que si elles s'accompagnaient d'efforts visant à combler l'écart économique entre les pays riches du Nord et les pays du Sud. La Conférence offrait à la communauté internationale l'occasion de réaffirmer et de concrétiser ses orientations en faveur des pays les plus pauvres et les plus vulnérables.

12. Les 41 PMA se trouvaient aux prises avec de graves difficultés dues à un certain nombre de handicaps structurels, dont notamment une économie très peu diversifiée, un environnement naturel fragile limitant la productivité de l'agriculture et une situation géographique défavorable aux échanges. Ils souffraient en outre d'une faible capacité de mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour l'investissement, d'un marché intérieur restreint et d'une capacité d'exportation tributaire d'un nombre limité de produits de base.

13. Les années 80 avaient été marquées par un accroissement de l'endettement, un amoindrissement des flux financiers publics et privés, la chute des prix des matières premières, des tensions inflationnistes et des calamités naturelles. En raison de tous ces facteurs, la situation socio-économique des PMA s'était fortement aggravée.

14. Le médiocre bilan des années 80 n'était pas uniquement imputable aux faiblesses structurelles des PMA; il tenait aussi au fait que les engagements pris en 1981 n'avaient pas été pleinement respectés, que les mesures de soutien avaient été insuffisantes et que le climat international avait été défavorable. Le programme d'action que la Conférence était appelée à examiner soulignait la nécessité d'une plus grande participation des pays les moins avancés en vue d'assurer pleinement et efficacement la mobilisation de leurs ressources humaines et financières. La charge de la dette était un obstacle majeur au développement et une nouvelle hausse du prix du pétrole ferait peser un lourd fardeau sur bon nombre de PMA. Les mesures d'allégement de la dette

prises jusqu'à présent méritaient d'être saluées, mais elles restaient insuffisantes.

15. Il était essentiel de susciter une plus grande prise de conscience de la dégradation de l'environnement et la Conférence devait adopter des mesures pertinentes qu'il appartiendrait ensuite à chaque pays de mettre en oeuvre. Le Secrétaire général a aussi mis l'accent sur la question des droits de l'homme dans ses rapports avec le développement, estimant que ce pourrait être un thème de discussion important. Il a ajouté qu'il était indispensable de faire disparaître la pauvreté pour assurer une paix sociale durable.

16. Le système des Nations Unies était prêt à jouer le rôle central qui lui incombe dans la mise en oeuvre de toutes les activités mentionnées dans le programme d'action. A cette fin, il était important qu'il soit doté des ressources nécessaires.

17. Il était impératif, pour des raisons morales, de réduire l'écart entre nations riches et nations pauvres. Aucun pays, et moins encore la communauté internationale, ne pouvait accepter que d'autres pays soient marginalisés et laissés en arrière. En conclusion, le Secrétaire général a réaffirmé que le même processus qui avait permis de réduire les clivages idéologiques pouvait aider les PMA à sortir de leur isolement économique, pour peu que se manifeste une forte volonté politique.

18. Prenant la présidence à la suite de son élection au poste de Président de la Conférence, M. Roland Dumas, ministre d'Etat et ministre des affaires étrangères de la France, a dit que la Conférence n'avait pas seulement pour tâche d'élaborer un ensemble de recommandations, mais devait surtout rechercher un consensus sur les mesures et les programmes qui permettraient aux pays les moins avancés (PMA) de prendre un nouveau départ. L'ordre figé qu'imposait l'affrontement Est-Ouest avait pris fin, mais en même temps de nombreuses zones de tension - dont certaines très dangereuses - réapparaissaient. L'une des causes premières de cette tension résidait dans les inégalités économiques et sociales qui minaient des sociétés et des régions entières. La population des PMA souffrait du manque de nourriture, de logements et d'éducation. Si rien n'était fait, ces pays se trouveraient vite exclus de la communauté internationale, avec tous les risques de rancoeur, de colère et de violence que cela comportait. Il ne pouvait donc être question pour les Européens d'abandonner le Sud au profit des pays d'Europe orientale récemment libérés.

19. Faisant observer que les pays donateurs n'avaient consacré que 0,09 % de leur PNB à l'aide publique au développement (APD), le Président a déclaré qu'il était indispensable de réaffirmer l'objectif initial des 0,15 % et de l'assortir d'un calendrier précis. Toutefois, la qualité d'une aide ne se jugeait pas seulement à sa quantité, mais aussi à sa valorisation et à son utilisation. Pour cela, un partenariat fondé sur un dialogue permanent entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires était indispensable afin d'évaluer les besoins et les potentialités et d'apporter l'aide en conséquence. Ce partenariat aiderait les PMA à faire face à certains ajustements structurels qui, même s'ils pouvaient être douloureux, étaient nécessaires et presque toujours inévitables.

20. Il était inconcevable que 420 millions d'êtres humains ne puissent pas avoir accès aux progrès scientifique, social et politique au moment même où se répandaient l'exigence de démocratie et la reconnaissance des droits de l'homme. La solidarité nouvelle des pays riches et des pays pauvres face à la crise du Golfe devait également jouer pour alléger les souffrances des peuples des PMA. Quel espoir pouvait-il y avoir dans une paix mondiale fondée sur une inégalité injustifiable et sur l'indifférence ? La Conférence serait peut-être la dernière chance d'agir en faveur des PMA et d'assurer un monde uni et une communauté internationale véritable.

21. Le Secrétaire général de la CNUCED, Secrétaire général de la Conférence, a fait observer que neuf ans après la première Conférence de Paris, aucune amélioration sensible n'était perceptible sur les plans économique, social et humain dans la grande majorité des PMA. Ces pays se distinguaient des autres par l'extrême faiblesse de leur économie, leur vulnérabilité et leurs handicaps géophysiques. Leur population attendait de la Conférence qu'elle lui redonne l'assurance de pouvoir compter sur des chances équitables d'améliorer leur condition. La situation particulière des PMA exigeait une attention spéciale de la part de la communauté internationale. La Conférence avait pour objet d'amener les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement à prendre des engagements complémentaires pour établir, avant la fin des années 90, les bases d'une croissance soutenue et durable dans ces pays.

22. Le projet de programme d'action adopté par le Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés consacrait un accord assez large sur ce partenariat et sur la stratégie de développement. Il s'agissait essentiellement pour les PMA, qui étaient responsables au premier chef de leur développement, de construire une économie solide qui leur permette de mobiliser efficacement leurs propres ressources pour atteindre leurs objectifs nationaux de développement. Il était essentiel que chaque gouvernement de PMA offre à tous ses citoyens des possibilités plus larges de participer pleinement au développement et tâche d'utiliser au mieux le marché pour parvenir à l'efficacité économique. La solidarité extérieure pouvait jouer un rôle décisif en étayant leurs efforts.

23. Les stratégies de développement axées sur le marché soulevaient la question de savoir si les forces du marché mondial permettraient spontanément aux PMA d'obtenir les fonds et les techniques dont ils avaient besoin et, partant, créeraient des conditions propices à leur développement. La réponse étant incertaine, l'aide publique au développement (APD) devait rester la principale source d'appui extérieur. La nécessité d'accroître les flux d'APD tenait en partie à ce que les donateurs n'avaient pas atteint l'objectif de 0,15 % du PNB, fixé à la Conférence de 1981. Les estimations du secrétariat de la CNUCED relatives aux besoins financiers des PMA indiquaient que les donateurs devaient être prêts à doubler leur APD dans les cinq années à venir et viser à consacrer 0,2 % de leur PNB à l'aide publique au développement des PMA à la fin du siècle, pour permettre à ces derniers d'atteindre un taux de croissance annuelle par habitant de 2 % pendant la seconde moitié des années 90.

24. De nouvelles mesures devaient être prises pour annuler la totalité de la dette d'APD des PMA et, dans la mesure du possible, leur dette contractée à des conditions normales, ainsi que pour alléger leurs obligations au titre du service de la dette envers les institutions financières multilatérales. En raison de la crise du Golfe, les besoins financiers des PMA allaient probablement augmenter et, comme dans le passé, les institutions financières internationales devraient peut-être prendre des dispositions particulières en faveur des PMA et d'autres pays gravement touchés.

25. Il convenait d'exploiter davantage les possibilités offertes par le commerce pour compléter l'assistance financière. Il fallait encourager la diversification et la réduction de la dépendance à l'égard des produits de base par une coopération internationale visant à renforcer les marchés de ces produits, par un appui accru au progrès technique et par une amélioration de l'accès préférentiel des exportations des PMA. D'autres pays en développement devaient également aider les PMA à tirer parti des échanges et de la coopération sur le plan régional.

26. Il fallait aussi, pour que la Conférence soit un succès, s'entendre sur l'établissement de mécanismes de suivi et de surveillance aux niveaux national, régional et mondial. La réussite du nouveau programme d'action dépendrait de l'efficacité de ces mécanismes, qui devaient permettre de surveiller son exécution, de s'adapter à l'évolution des conditions extérieures et de mettre à profit l'expérience acquise par les différents pays. La CNUCED était prête à continuer à jouer un rôle directeur dans ce domaine, avec la pleine participation des autres organismes des Nations Unies.

27. La Conférence offrait l'occasion d'établir un partenariat solide à l'appui des efforts de développement des PMA, d'inverser la marginalisation de ces pays dans l'économie mondiale et de prouver que leurs partenaires continuerait à attacher un rang de priorité élevé à la coopération pour le développement.

## III. DECLARATION DE CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT

28. M. Hussain Muhammad Ershad, président du Bangladesh, a dit que les résultats du nouveau programme substantiel d'action, lancé par la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en 1981, avaient été décevants. Pour les pays en développement en général, les années 80 avaient été une décennie de crise, d'occasions manquées et de graves perturbations. Pour les PMA, l'épreuve avait été encore plus rude : leur taux de croissance annuelle moyen n'avait atteint que 2,3 %, bien loin du chiffre prévu de 7,2 %. Les objectifs fixés pour la production agricole, l'épargne intérieure et la production manufacturière n'avaient pas été réalisés et il y avait eu par ailleurs une forte régression des normes en matière de santé, d'éducation et de nutrition. L'endettement des PMA avait atteint un tel niveau que le service de la dette absorbait à lui seul presque un tiers de leurs recettes d'exportation. Ces problèmes étaient dus en grande partie aux faiblesses structurelles de l'économie de ces pays et aux contraintes qui en résultaient inévitablement, telles qu'une infrastructure insuffisante, des marchés limités et une fragilité de l'environnement, et les ajustements structurels qui avaient été opérés n'avaient pas permis de renverser la tendance à la baisse. La crise du Golfe constituait une menace supplémentaire.

29. La deuxième Conférence sur les PMA devait mettre au point un nouveau programme d'action concret étayé par la volonté politique nécessaire. Ce programme devait être axé notamment sur le développement de l'agriculture, l'industrialisation, la mise en valeur des ressources humaines, la promotion du rôle des femmes dans le développement, l'élargissement de la base scientifique et technologique, la préservation de l'environnement et la prévention des catastrophes naturelles telles que les inondations. La Déclaration de Dhaka (A/CONF.147/PC/6) où l'accent était mis sur le rôle des efforts nationaux, devait être appuyée par la communauté internationale. Cet appui international devait prendre la forme d'apports financiers substantiellement accrus, d'un allégement effectif de la dette, d'une amélioration de la qualité de l'aide et de mesures commerciales comprenant un meilleur accès aux marchés et des mécanismes de financement compensatoire.

30. M. Yoweri Kaquta Museveni, président de l'Ouganda, parlant au nom des Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a exprimé l'espoir que les changements extraordinaires survenus récemment sur le plan politique et social seraient de bon augure pour le bien-être économique et social de tous au cours des années 90. Les années 80 avaient été marquées par un élargissement du fossé entre le Nord riche et le Sud pauvre. Cette inégalité était due à la faiblesse des prix des produits de base, à la détérioration des termes de l'échange, à la montée du protectionnisme, au niveau élevé des taux d'intérêt réels, à l'alourdissement de la charge de la dette, à l'instabilité des taux de change des principales monnaies, à la baisse de l'aide publique au développement et aux structures économiques faussées que les PMA avaient héritées de la période coloniale et qui ne permettaient pas d'assurer une croissance soutenue.

31. Au sujet du nouveau programme substantiel d'action, le Président de l'Ouganda a souligné que si son adoption avait été une initiative majeure de la part de la communauté internationale, ses résultats étaient très décevants. Aucun des grands objectifs fixés n'avait été atteint. Alors que le taux de croissance annuel prévu du PIB avait été de 7,2 %, le taux enregistré ne dépassait pas 2,2 % et était même négatif dans la plupart des PMA africains. Pour la production agricole, on avait à peine atteint la moitié de l'objectif de croissance prévu qui était de 4 % par an, de sorte que, dans bien des PMA, la production de denrées alimentaires n'avait pas suivi le rythme de l'accroissement démographique. La situation était encore pire dans l'industrie où le taux de croissance annuel n'avait été que de 2 % alors que le chiffre prévu était de 9 %. De même, l'objectif fixé pour l'APD n'avait toujours pas été atteint. Les donateurs étaient censés consacrer 0,15 % de leur PNB aux PMA ou doubler leurs apports d'APD à ces pays avant 1986, mais pendant la période 1981-1988 le montant total de l'APD était resté stationnaire, équivalant à 0,08 % du PNB. Si un certain nombre de pays avait atteint l'objectif fixé pour l'APD et si d'autres faisaient des progrès dans ce sens, en 1988, les prestations des donateurs membres du CAD avaient représenté 0,09 %.

32. Se référant au rapport de la Banque mondiale sur l'Afrique (Afrique subsaharienne - de la crise au développement), le Président de l'Ouganda a dit que l'Afrique ne pouvait pas sortir de la crise économique qu'elle traversait actuellement sans une réduction notable du fardeau de sa dette. Faisant observer que tout au long des années 80, l'Afrique subsaharienne avait dû réduire la consommation et l'investissement pour assurer le service

d'une dette croissante, il a souligné qu'il ne pouvait pas y avoir de reprise de la croissance économique sans un allégement et une annulation de la dette. Un point qui appelait une attention particulière concernait la dette des PMA à l'égard des institutions multilatérales et la nécessité d'inverser le transfert de ressources négatif vers ces institutions.

33. Un élément capital de la dette des pays d'Afrique était que ces derniers étaient tributaires d'un nombre limité de produits de base dont les marchés d'exportation étaient extrêmement instables. Alors que l'élargissement des exportations à des produits autres que les produits de base semblait une nécessité absolue, les efforts d'industrialisation des PMA étaient entravés par des mesures tarifaires et non tarifaires. Les négociations en cours dans le cadre des Négociations d'Uruguay ne semblaient pas avoir supprimé ces obstacles pour des produits présentant de l'intérêt pour les PMA comme les textiles, les huiles végétales, le cuir, etc.

34. Le nouveau programme d'action pour les années 90 devait avoir un double objectif, à court terme et à long terme. L'objectif à court terme devait être d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation socio-économique des PMA et l'objectif à long terme d'aider ces pays à devenir des économies indépendantes, intégrées et autonomes. Le nouveau programme d'action devait comporter les éléments suivants : une stratégie globale relative à la dette pour les PMA prévoyant une amélioration des conditions de Toronto, un engagement de la part de la communauté internationale d'accroître les apports extérieurs à des conditions extrêmement favorables en vue d'atteindre l'objectif de 0,2 % du PNB, la promotion du commerce extérieur, une plus grande stabilité des marchés de produits de base, un appui à l'intégration économique sous-régionale et régionale des pays en développement, un soutien aux pays en développement sans littoral ou insulaires, l'engagement de mettre en oeuvre les objectifs convenus et un engagement politique de la part des PMA de renforcer leurs responsabilités. L'établissement de la démocratie était une condition nécessaire à un développement économique stable. Le Président de l'Ouganda a souligné que les PMA devaient commencer par réformer leur système à la base et mettre en place un système endogène d'inspiration nationale. Ils devaient donner un caractère local à la forme et au contenu de ce système. Se déclarant pleinement favorable à la protection des droits de l'homme, il a fait observer que pour rendre effectifs les droits de l'homme, il était impératif, dans le monde actuel, de prendre l'engagement fondamental d'améliorer les conditions économiques et sociales.

35. Le Général Omar Hassan Ahmed El Bashir, président du Conseil de commandement de la révolution de salut national de la République du Soudan, a dit que les années 80 avaient été en fait une "décennie perdue" et qu'en tenant la Conférence, on reconnaissait clairement la gravité de la situation des PMA. Il a exprimé l'espoir que la communauté internationale adopterait et mettrait en oeuvre d'urgence des mesures spéciales correspondant à cette prise de conscience et préoccupation. Le projet de programme d'action dont la Conférence était saisie ne pouvait aboutir que si la collaboration entre les PMA et leurs partenaires de développement reposait sur une compréhension claire des problèmes particuliers rencontrés par les PMA et sur l'intérêt mutuel et non la charité.

36. A propos de la situation dans son pays, le Président du Soudan a dit que son Gouvernement s'était lancé dans une série de réformes radicales inscrites dans un programme triennal qui avait été adopté par une conférence nationale sur le relèvement économique. Ce programme visait à libéraliser l'économie de manière que toutes les activités économiques soient régies par le libre jeu des forces du marché. Il visait en outre à réduire considérablement le rôle du secteur public par une large privatisation des entreprises d'Etat. La promotion du secteur agricole qui était une des grandes priorités, avait abouti à l'autosuffisance en ce qui concernait le sucre alors que la production de blé avait doublé et devrait couvrir les besoins du pays d'ici 1992.

37. Malgré ces efforts, le Soudan était toujours confronté à de graves problèmes, notamment des catastrophes naturelles comme la sécheresse, un environnement économique international hostile, aboutissant à des termes de l'échange défavorables, des apports de ressources insuffisants et imprévisibles, et un lourd endettement. La dette du Soudan avait atteint environ 14 milliards de dollars des Etats-Unis et son service représentait plus de 100 % des recettes d'exportation du pays. Cette situation exigeait de toute évidence et d'urgence une vaste action au niveau international. A propos du problème lié aux obligations contractées envers les institutions multilatérales, le Président du Soudan a préconisé des mesures novatrices, notamment des bonifications d'intérêts et autres mesures analogues, voire un rééchelonnement ou une annulation pure et simple de la dette.

38. M. Aristides Pereira, président du Cap-Vert, a déclaré que les PMA avaient connu une stagnation économique pendant la dernière décennie et se retrouvaient encore plus marginalisés au sein de l'économie mondiale. Cet état de choses était imputable aussi bien aux erreurs des gouvernements qu'à l'égoïsme des pays riches. La situation pouvait cependant être inversée dans les années 90 grâce à une action appropriée et plus concertée à l'échelle mondiale.

39. M. Pereira s'est félicité du projet de nouveau programme d'action, qui devait être mis en oeuvre plus efficacement que le précédent. A propos du problème de la dette, il a souligné la perversion que constituait l'inversion des flux financiers nets entre les pays développés et les pays en développement. Dans ce contexte, il a fait valoir que pour trouver une solution au problème de l'endettement extérieur des PMA, il fallait approfondir et élargir les mesures qui avaient été adoptées progressivement pour les dettes bilatérales et les étendre sans réserve aux dettes multilatérales. Il a évoqué la nature des responsabilités respectives des différents partenaires, ajoutant que les engagements devaient être quantifiables et suffisamment transparents pour permettre le suivi et l'évaluation du programme d'action à l'échelon de chaque PMA et au niveau global. M. Pereira a également proposé que, pour résoudre le problème de l'endettement extérieur des PMA, les mesures adoptées progressivement pour les dettes bilatérales soient intensifiées et étendues aux dettes multilatérales. Il a également souligné la nécessité de fournir aux PMA une aide dans le domaine du commerce, compte tenu de l'exiguïté de leurs marchés et de la faiblesse de leur pouvoir d'achat. L'adaptabilité de l'aide était une condition importante du succès de la coopération. Celle-ci devait être souple et évolutive de manière à pouvoir s'adapter aux transformations survenant dans le processus de développement de chaque PMA.

40. M. Najibullah, président de l'Afghanistan, après avoir qualifié les années 80 de décennie perdue, a déclaré que la situation économique des PMA était caractérisée par la stagnation ou le déclin dans tous les secteurs. Le nouveau programme substantiel d'action visait à assurer un taux de croissance économique et un niveau de vie correspondant au moins au minimum acceptable dans ces pays, mais aucun de ses objectifs n'avait été atteint. Certains PMA avaient souffert non seulement de difficultés économiques, mais encore de conflits sous-régionaux qui les avaient forcés à accroître leurs dépenses militaires - d'où une aggravation du déséquilibre de leur budget et de leur balance des paiements. M. Najibullah a attiré l'attention sur les problèmes particuliers des pays sans littoral et notamment de ceux qui, comme l'Afghanistan, n'entretenaient pas de bonnes relations avec leurs voisins de transit. A cet égard, il a mis l'accent sur le droit des pays enclavés d'avoir librement accès à la mer, énoncé dans le communiqué de la conférence ministérielle des pays les moins avancés tenue à Dhaka en février 1990.

41. L'Afghanistan avait beaucoup pâti de la cessation complète de l'APD des pays développés et de la suspension de l'aide des institutions financières multilatérales dans les années 80. L'assistance extérieure s'était tarie à un moment où le pays était plongé dans une guerre dévastatrice qui avait entraîné de lourdes pertes humaines et matérielles. En ce qui concernait les programmes de relèvement et de développement pour les années 90, l'accent serait mis pendant les cinq premières années du plan sur le retour et la réinstallation de millions de réfugiés et de personnes déplacées, ainsi que sur la remise en état de l'infrastructure économique; pendant les cinq années suivantes, on s'attacherait à mettre en valeur le potentiel et les moyens économiques du pays. Enfin, le Président a signalé qu'en vertu de sa Constitution, l'Afghanistan avait adopté le principe de l'économie de marché.

42. M. Obiang Nguema Mbasogo, président de la Guinée équatoriale, a déclaré que la grave crise économique qui frappait les PMA était une réalité tangible qui devait toucher la conscience de tous les pays développés. Dans son pays, des facteurs extérieurs avaient aggravé les faiblesses intérieures, faisant obstacle aux tentatives de redressement et rendant le pays tributaire de façon permanente des pays développés. La Guinée équatoriale, comme tous les PMA, souffrait d'une triple dépendance extérieure héritée du colonialisme : dépendance économique à l'égard de la production pour l'exportation et de la commercialisation des matières premières; dépendance à l'égard de la demande de matières premières sur les marchés des pays développés; et forte dépendance à l'égard des importations de biens de consommation. Les termes de l'échange de la Guinée équatoriale s'étaient beaucoup dégradés du fait de la baisse des prix de ses produits d'exportation enregistrée au cours de la dernière décennie et de la hausse constante des prix des articles manufacturés importés. Le manque de capitaux à investir et d'accès aux techniques nécessaires au développement étaient d'autres facteurs qui renforçaient encore la dépendance du pays. La Conférence devait donc adopter des mesures propres à réduire la dépendance en favorisant notamment l'industrialisation, la création d'entreprises nationales et l'emploi, la diversification des produits, l'accroissement de la production nationale afin de répondre aux besoins intérieurs, la mise en valeur des ressources humaines du pays et l'accumulation de réserves extérieures. En outre, l'appui aux PMA devait s'accompagner de prêts à des conditions de faveur ou de dons consentis aux secteurs productifs de leur économie, ainsi que de l'octroi de conditions de faveur pour leurs exportations grâce à l'élimination des droits de douane et

du protectionnisme, sans limitation de l'accès aux marchés des pays développés. Le Président a en outre proposé que la dette soit annulée ou tout au moins rééchelonnée, afin de permettre aux PMA de consacrer leurs ressources à leurs activités de développement. Il fallait planifier, coordonner et gérer l'appui international en tenant compte des besoins et des préoccupations des PMA, pour éviter de voir se reproduire les échecs des années 80. Enfin, il a déclaré que son pays approuvait les principes fondamentaux énoncés dans le projet de programme d'action pour les années 90.

43. M. Nicéphore Soglo, premier ministre du Bénin, a dit qu'il y avait désormais un milliard de pauvres dans le monde, dont un tiers vivait dans les pays en développement, principalement en Afrique subsaharienne. Quelque 30 % de la pauvreté mondiale se trouveraient concentrés dans ces pays d'ici à l'an 2000. Les pays les moins avancés avaient atteint des niveaux insupportables de dénuement économique en raison de la diminution de leurs recettes d'exportation, de la détérioration constante des termes de l'échange, de l'endettement extérieur et de l'absence de mécanismes de régulation des prix de leurs produits agricoles. Concernant les transferts de ressources, les PMA avaient consacré 10 % de leur PIB entre 1981 et 1988 au service de leur dette, d'où un accroissement des transferts de ressources de ces pays vers les pays développés. L'aide publique au développement avait profité aux pays à revenu moyen, qui avaient reçu 41 % du total de l'aide extérieure en 1988. Le nouveau programme substantiel d'action pour les années 90 devrait réaliser les conditions suivantes : il devrait répondre aux besoins des pays les moins avancés en faisant de la lutte contre la pauvreté une priorité, permettre l'élaboration et l'adoption de politiques nationales et internationales en vue d'accélérer le développement dans ces pays, et susciter des engagements fermes. Le Premier ministre a souligné que les pays d'Afrique subsaharienne avaient le droit d'exiger le développement après des siècles d'esclavage et de colonisation, car ils avaient contribué à la richesse des pays développés. Aucun programme d'ajustement structurel ne saurait réussir sans des apports considérables de ressources financières extérieures, et de tels programmes devraient tenir compte des besoins humanitaires fondamentaux dans les PMA. Il a reconnu que les pays les moins avancés avaient quant à eux la responsabilité de mobiliser leurs ressources intérieures pour redresser leur économie. Il a fait observer que la mise en place de régimes démocratiques était une étape nécessaire pour libérer les ressources et promouvoir des programmes urgents de développement et de reconstruction. Il a demandé l'application d'un "plan Marshal" pour les PMA, à l'instar de celui qui avait été mis en oeuvre pour le redressement de l'Europe.

44. M. Elhaji Hassan Gouled Aptidon, président de la République de Djibouti, a dit que son pays se félicitait de la convocation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et espérait que les travaux de la Conférence aboutiraient à un accroissement de l'aide aux PMA. Il a tout particulièrement remercié le Président de la République française, M. Mitterrand, de défendre la cause des nations démunies. Le Président Mitterrand était devenu un symbole d'espoir pour tous les pays qui n'avaient pas eu le privilège de bénéficier des avantages de la croissance économique. Djibouti préconisait vivement une action concertée pour empêcher les pays les plus démunis de sombrer dans la misère, et la récente décision prise par la France au Sommet de La Baule d'alléger la charge de la dette de certains pays africains était grandement appréciée. Se référant aux efforts des PMA

eux-mêmes, il a souligné la nécessité d'une participation des populations au processus de développement. Il a fait valoir que pour promouvoir la croissance dans les pays les moins avancés, une assistance financière extérieure était essentielle, et, à cet égard, il a demandé aux donateurs d'alléger la dette des PMA. Il a attiré l'attention sur les efforts de coopération régionale engagés par l'Ethiopie, le Soudan, la Somalie, le Kenya, l'Ouganda et Djibouti pour promouvoir le développement économique et la paix dans la région. En conclusion, il a évoqué les lourdes pertes subies par son pays (140 millions de dollars des Etats-Unis) en conséquence de la crise du Golfe et a souligné que d'autres PMA pourraient être également touchés.

## IV. MESSAGES DE CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT

45. A la première séance plénière, le 3 septembre 1990, le Président a appelé l'attention sur les messages reçus de M. Mikhail Gorbatchev, président de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/CONF.147/7) et de M. Li Peng, premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine (A/CONF.147/8).

## V. DEBAT GENERAL

46. Le porte-parole du Groupe des 77 (Mexique) a dit que, malgré l'adoption du nouveau programme substantiel d'action, peu de progrès avaient été réalisés. Pendant les annés 80, les pays en développement s'étaient heurtés à divers problèmes : l'effondrement des prix de bon nombre de matières premières, la détérioration de leurs termes de l'échange, l'alourdissement du poids du service de la dette et le protectionnisme entravant l'accès de leurs produits aux marchés. Ils avaient été aussi témoins d'un phénomène particulièrement inquiétant - le transfert inverse de ressources. C'étaient les PMA qui avaient souffert le plus de ces facteurs négatifs. En 1981, lors de l'adoption du nouveau programme substantiel d'action, les PMA étaient au nombre de 31. Dix ans plus tard, ils étaient 41, avec une population totale de plus de 420 millions d'habitants pris dans un cercle vicieux de pauvreté, de chômage et de régression. Le porte-parole a invité les participants à s'engager à redresser cette sombre situation en mettant au point et en adoptant un programme d'action efficace en faveur de ces pays pour les années 90.

47. Il a souligné l'importance des impératifs de développement tels que l'expansion du secteur agricole des PMA et une diversification appropriée de leur base économique grâce à l'industrialisation, une amélioration sensible et générale de l'infrastructure socio-économique, la création et le renforcement de la base scientifique et technologique et la mise en valeur des ressources humaines, notamment l'intégration des femmes au développement dans les années 90. Des mesures d'urgence étaient par ailleurs nécessaires pour protéger les PMA contre la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et les facteurs extérieurs défavorables. Le porte-parole a aussi fait état des graves handicaps géographiques des PMA sans littoral et insulaires, qui étaient un frein considérable à leur développement.

48. La majorité des PMA avait adopté des programmes de stabilisation économique et d'ajustement structurel en coopération avec le FMI et la Banque mondiale, mais des efforts d'ajustement étroitement circonscrits au rétablissement d'un simple équilibre monétaire, budgétaire et extérieur n'assureraient pas automatiquement la transformation dont les PMA avaient tellement besoin. La croissance de ces pays continuerait d'être bloquée sans une amélioration sensible des conditions extérieures. A cet égard, un accroissement substantiel des flux de ressources extérieures était essentiel. Au cours des années 80, l'objectif du nouveau programme substantiel d'action, soit le transfert aux PMA d'une APD équivalant à 0,15 % du PNB des donateurs, n'avait pas été atteint : le taux effectif n'avait été que de 0,09 % en moyenne. Le porte-parole a demandé aux donateurs de doubler le niveau actuel de leur aide aux PMA d'ici à 1995, l'objectif étant d'arriver à 0,2 % de leur PNB à la fin de la décennie, ce qui devrait toutefois être assuré par des ressources additionnelles en valeur réelle, et d'améliorer sensiblement les modalités de l'aide - notamment par l'octroi d'une APD sous forme de dons, par des prêts assortis de conditions plus libérales, par un financement accru des dépenses locales et des dépenses renouvelables et par un très net renforcement de l'assistance technique aux PMA. Il a préconisé des mesures décisives d'annulation de la totalité des dettes des PMA, associées à un accroissement de flux de ressources d'investissement non générateurs de dette, et la mise en oeuvre intégrale des mesures d'allégement existantes, en en étendant le champ d'application à tous les PMA et à tous les types de dettes. Il a également demandé que d'autres mesures soient prises notamment pour démanteler tous les obstacles tarifaires et non tarifaires, simplifier et assouplir les règles d'origine, stabiliser les prix des produits de base et compenser les déficits de recettes d'exportation des PMA. Il a souligné qu'avec l'appui de tous, la coopération économique entre pays en développement contribuerait à renforcer les capacités des PMA dans divers domaines.

49. Des mécanismes efficaces de suivi et de surveillance étaient essentiels au succès de la mise en oeuvre du programme d'action. A cette fin, la CNUCED devait continuer de servir de centre de coordination pour l'action menée au niveau global et renforcer, pour ce faire, la capacité de son Programme spécial pour les PMA. Le porte-parole a aussi instamment demandé que tous les organes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les institutions financières multilatérales contribuent effectivement à la mise en oeuvre du nouveau programme.

50. Le représentant du Canada a indiqué que les questions en matière de politique de développement que sa délégation soulignerait au cours de la Conférence seraient notamment les suivantes : mettre en oeuvre des politiques de contrôle démographique efficace, placer le développement durable au coeur de la gestion des ressources, mettre en relief le rôle des femmes dans le développement, créer un climat favorable à l'esprit d'entreprise et au sens de l'initiative, surtout dans le secteur informel, soutenir des programmes d'ajustement destinés à réduire la pauvreté par l'accroissement des dépenses de santé et d'éducation, et encourager le transfert de ressources du secteur militaire vers le secteur de l'aide. Il a souligné la nécessité d'une assistance extérieure suffisante pour appuyer ces politiques. Protéger les droits et les libertés fondamentales, notamment le droit de participer au processus politique, était aussi une priorité. La principale leçon à tirer des années 80 sur le plan économique était qu'il incombait avant tout aux gouvernements de concevoir et de mettre en oeuvre des politiques rationnelles

de manière cohérente. Concernant le problème de la dette, le Canada avait affecté de nouveaux fonds à la réduction des taux d'intérêt de quelque 30 % en vertu des conditions de Toronto et était prêt à revoir ces conditions, tel que prévu dans la déclaration du sommet économique de Houston, pour mieux répartir la charge entre les créanciers et augmenter ainsi le degré global de libéralité. Les mécanismes prévus dans le plan Brady pouvaient profiter aux pays les moins avancés, comme par exemple la facilité de l'IDA à laquelle le Canada contribuait. Le Gouvernement canadien examinait aussi la possibilité d'utiliser des fonds d'aide bilatérale afin de financer sa participation à des programmes multilatéraux approuvés de rachat ou de conversion de créances.

51. En ce qui concernait le transfert de ressources, le Canada s'était engagé à verser une APD de 0,15 % de son PNB aux pays les moins avancés et la totalité de l'APD canadienne était fournie sous forme de dons.

52. S'agissant du commerce, le Canada était convaincu que les PMA bénéficieraient dans de nombreux secteurs d'une conclusion fructueuse des Négociations d'Uruguay, qui se termineraient en décembre 1990. Le tarif douanier préférentiel général du Canada prévoyait l'exemption de droits pour tous les produits couverts par le régime importés des PMA et comprenait des règles d'origine libérales.

53. Le représentant du Japon a déclaré que, pendant les années 80, l'économie mondiale avait connu de profonds changements. Les pays développés à économie de marché et les "nouveaux pays industriels" avaient réussi à progresser sur le plan économique, mais les pays en développement avaient continué de se heurter à de graves difficultés liées à l'inflation, à la récession, au chômage, à la dette et à la faiblesse des prix des produits de base, les PMA étant tout particulièrement touchés. L'évolution récente en Europe orientale ne devait pas empêcher les donateurs d'accorder la priorité aux pays du tiers monde. Le représentant a également évoqué la crise du Golfe, dont les pays en développement risquaient de pâtir.

54. Quant aux efforts des pays les moins avancés, il a souligné l'importance d'une forte volonté politique et d'efforts résolus s'agissant des réformes nécessaires, en précisant que la stabilisation de l'économie exigeait notamment l'adoption de mesures judicieuses dans le domaine budgétaire et monétaire, une sage politique des changes et une prudente gestion des dépenses publiques pour lutter contre l'inflation. Pour étayer ces efforts, les PMA avaient besoin d'un appui international sous la forme d'une augmentation des apports publics et privés, d'un allégement de la dette et de la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert. Priorité devait être donnée au développement agricole et rural, à la mise en valeur des sources d'énergie et des ressources humaines, au renforcement de l'infrastructure, à la promotion des petites et moyennes entreprises, à la satisfaction des besoins fondamentaux et à la prévention des catastrophes naturelles. En 1988, les PMA avaient reçu 1 milliard 951 millions de dollars E.-U. du Japon, qui était devenu le principal donateur parmi les pays du CAD. A moyen terme, le Japon prévoyait de porter le montant global de son APD à plus de 50 milliards de dollars E.-U. pour la période quinquennale 1988-1992.

55. Le Japon mettait également l'accent sur la qualité de l'aide, contribuait à l'allégement de la dette dans le cadre du Club de Paris et de l'accord de Toronto, et aidait les PMA à développer leurs exportations au moyen des

différents mécanismes. Il avait également fourni une aide hors projet non liée de près de 500 millions de dollars E.-U. au total, qui avait été reconduite pour trois ans à partir de 1990 et portée à 600 millions de dollars.

56. Le représentant de l'Egypte a dit que les problèmes des pays les moins avancés avaient une dimension à la fois humaine, économique et politique. Sur le plan humain, la communauté internationale ne saurait tolérer plus longtemps qu'une grande partie des habitants du globe connaissent la misère, la maladie et la faim. Sur le plan économique, les PMA avaient besoin d'une assistance urgente pour transformer leur économie et s'engager sur la voie d'un développement soutenu. Enfin, sur le plan politique, les difficultés économiques et sociales persistantes de ces pays pouvaient menacer la sécurité et la stabilité mondiales. A cet égard, l'invasion du Koweït et l'occupation de son territoire par l'Iraq auraient des conséquences dramatiques pour la région et le monde entier. Dès le début, l'Egypte avait tout fait pour contenir la crise et trouver un règlement politique, et elle ne cessait d'en appeler à l'Iraq pour qu'il prenne la seule décision acceptable, à savoir se retirer du Koweït. Le représentant a également souligné que la crise actuelle avait imposé de lourdes pertes à l'Egypte et aurait inévitablement des incidences sur l'économie des pays du tiers monde, en particulier des pays les moins avancés.

57. Les années 80 avaient été une décennie perdue pour le développement : les objectifs du nouveau programme substantiel d'action n'avaient été que partiellement atteints et les PMA avaient connu une récession constante. Les pays donateurs n'avaient pas consacré 0,15 % de leur PNB à l'aide publique au développement des PMA, ce qui avait aggravé l'endettement extérieur de ces derniers (70 milliards de dollars E.-U. en 1989) et les avait conduits au bord de l'effondrement économique. La communauté mondiale devait notamment s'employer à fournir aux pays les moins avancés une assistance adéquate pour assurer la viabilité de leur économie. A cet égard, le représentant a cité les paroles prononcées par le président Moubarak à la quarantième session de l'Assemblée générale. Il a également souligné que les problèmes des PMA ne pouvaient être correctement traités que dans le contexte global des problèmes de l'ensemble des pays en développement.

58. Il a instamment prié tous les pays donateurs d'atteindre l'objectif de 0,2 % du PNB fixé par l'ONU, de façon à tenir leur promesse de venir en aide aux PMA. Il espérait que la Conférence parviendrait à élaborer un programme d'action pragmatique et réaliste.

59. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a dit que la décennie qui s'ouvrait marquait une ère nouvelle caractérisée par une vague irrésistible de liberté. En témoignaient les récents événements en Europe orientale et ailleurs. Le défi pour les années 90 était de maintenir une orientation dans laquelle les pays feraient des choix critiques concernant tout un éventail de questions telles que les perspectives de meilleures conditions de vie, l'éducation, la sécurité personnelle et la liberté économique et politique. Pour les PMA, les années 80 avaient été une décennie difficile, au cours de laquelle ils avaient été confrontés à divers problèmes - dette, baisse des prix des produits de base, politiques intérieures inappropriées. Le PNUD avait récemment décidé d'affecter 55 % de ses ressources aux PMA, ce qui signifiait que des dons totalisant presque 2 milliards de dollars E.-U. seraient fournis à ces pays au cours de la période de cinq ans commençant en 1992. Il s'efforçait d'améliorer la qualité

de l'aide afin d'en accroître le rapport coût-efficacité. En outre, il adoptait un certain nombre d'approches dans le cadre de ses programmes d'assistance, dont la promotion du rôle des femmes dans le développement, l'encouragement de l'entreprise privée et de programmes bénéficiant d'un soutien de la population, l'amélioration des systèmes de gestion des programmes, le renforcement du rôle des organisations non gouvernementales, l'amélioration des stratégies de développement, le contrôle de l'accroissement démographique et la protection de l'environnement. Concernant le rôle que le PNUD avait joué en faveur du renforcement du partenariat entre les PMA et les donateurs, le représentant a évoqué l'assistance fournie pour la préparation de la présente Conférence, d'une valeur de 1,7 million de dollars E.-U., et les tables rondes organisées par le PNUD pour suivre l'exécution du NPSA. Le PNUD avait également contribué au plan d'action de lutte contre les inondations au Bangladesh, chiffré à 150 millions de dollars E.-U.

60. En conclusion, le représentant a proposé un plan d'action en quatre points, qui prévoyait l'affectation de la moitié des apports d'APD aux PMA, une augmentation substantielle de l'élément de libéralité de l'assistance aux PMA, un accroissement des apports multilatéraux sous forme de dons, et un relèvement des crédits nationaux consacrés aux programmes de développement humain.

61. Le représentant de la Chine a dit que les années 80 avaient été une décennie de longues crises économiques successives pour les PMA. Les mesures d'ajustement et de réforme mises en oeuvre pour améliorer leur économie avaient été plus qu'annulées par les incidences défavorables de catastrophes naturelles et d'une détérioration de l'environnement économique extérieur. Les résultats de la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80, adopté neuf ans auparavant, avaient été extrêmement décevants, se soldant par une croissance négative du revenu par habitant, une détérioration du niveau de vie et une lourde charge de la dette pour beaucoup de PMA, ainsi que par une augmentation du nombre de ces pays qui étaient 10 de plus.

62. La Chine appuyait donc sans réserve l'élaboration d'un nouveau programme d'action pour les années 90 sur la base du projet de texte établi par la Réunion préparatoire tenue en mars à Genève. Le nouveau programme devrait tenir dûment compte des enseignements tirés de l'application insuffisante du NPSA pour les années 80, des difficultés des PMA, de leurs besoins pour les années 90 ainsi que de leurs droits souverains quant au choix d'un modèle et d'une stratégie de développement. Toute tentative d'imposer un certain modèle de développement ou d'en faire une condition de l'aide serait non seulement préjudiciable à la coopération entre les pays sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel, mais aussi dommageable pour leur développement.

63. Concernant l'assistance aux PMA, la délégation chinoise était favorable à l'objectif de 0,15 % pour l'APD ainsi qu'à la fixation d'une date limite pour sa réalisation. Les pays qui ne l'avaient pas encore fait devaient atteindre cet objectif aussitôt que possible. Le représentant a également souligné la nécessité d'alléger la charge de la dette des PMA, de promouvoir la diversification de leurs exportations et d'améliorer l'accès de leurs produits aux marchés. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la Chine avait alloué aux PMA une part substantielle de son aide à l'étranger, généralement

sous la forme de prêts sans intérêt et de dons. La politique d'aide de la Chine reposait sur les huit principes bien connus de l'aide chinoise aux pays étrangers, dont 1) une aide conçue comme un secours mutuel entre "amis pauvres", 2) le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays bénéficiaires, 3) l'égalité et l'intérêt mutuel du donateur et du bénéficiaire et 4) l'efficacité économique et sociale de l'aide. Le représentant a dit enfin que son pays était prêt à continuer d'aider les PMA dans les limites de ses moyens et à étudier la possibilité d'instaurer une coopération multilatérale pour leur apporter une aide commune.

64. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a fait observer que les objectifs de la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés n'avaient pas été atteints et que les PMA continuaient de connaître d'énormes problèmes. Une lutte efficace contre la pauvreté, le développement durable, la participation de toutes les couches de la population à la prise de décisions politiques, le respect des droits de l'homme, etc., étaient autant de facteurs essentiels et c'était dans ces domaines qu'il fallait renforcer la synergie des efforts. La République fédérale d'Allemagne continuerait d'aider les PMA et envisagerait d'affecter des ressources supplémentaires à l'exécution de projets en matière de politique démographique et de protection de l'environnement.

65. Concernant le commerce, la République fédérale d'Allemagne intensifierait ses efforts pour permettre aux PMA de profiter pleinement des préférences qui leur étaient accordées, et s'emploierait à ce que la Communauté économique européenne insiste dans le cadre des Négociations d'Uruguay sur la libéralisation la plus vaste possible au bénéfice des pays les moins avancés. Elle était disposée à accroître de manière substantielle ses efforts pour réaliser l'objectif de 0,15 % en matière d'aide, le succès à cet égard dépendant toutefois aussi d'une amélioration au même degré, par les PMA, des conditions internes de façon à favoriser une application judicieuse de l'aide accrue. En conclusion, le représentant a dit que les récents événements en Europe orientale ne conduiraient pas la République fédérale d'Allemagne à diminuer son aide aux PMA. Au contraire, elle avait accru son APD de plus de 11 % en 1989, et son volume actuel d'APD était nettement supérieur à la moyenne des contributions versées aux pays en développement par les donateurs occidentaux.

66. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a fait observer que les années 80 avaient virtuellement été une décennie perdue du point de vue du développement et que l'espoir suscité par le nouveau programme substantiel d'action ne s'était pas concrétisé. De sa propre initiative, son pays avait entrepris plusieurs programmes à moyen terme (à savoir le Programme national de survie économique, le Programme d'ajustement structurel et le Programme de redressement économique) pour freiner le rythme du déclin économique. Depuis quelques années, des politiques de vaste portée - notamment l'ajustement des taux de change, la libéralisation des échanges commerciaux et des mesures budgétaires - se traduisaient par des améliorations encourageantes de l'économie du pays. Cependant, en dépit des signes laissant présager des résultats positifs, la croissance et le développement économiques continuaient d'être entravés par des facteurs tels que l'insuffisance de l'investissement dans l'infrastructure physique, une inflation relativement élevée, la détérioration des services sociaux et la situation des paiements extérieurs.

67. La communauté internationale devait s'engager à relayer et à soutenir les efforts des PMA en augmentant les apports de ressources et convenir de mesures d'allégement de la dette et d'annulation des créances. La réussite d'un plan d'action cohérent et efficace, quel qu'il soit, ne pouvait reposer que sur un partage des responsabilités et un partenariat renforcé. Il était donc essentiel que la communauté internationale accorde la priorité absolue aux tâches consistant à résoudre les problèmes structurels, à s'attaquer à l'endettement extérieur au moyen d'une nouvelle stratégie de la dette, à contribuer à la diversification des économies ayant une base exiguë et à faciliter la coopération entre pays en développement.

68. En conclusion, le représentant a souligné que les politiques d'ajustement structurel ne pouvaient, à terme, être couronnées de succès que si la communauté des donateurs fournissait un appui additionnel et complémentaire prévisible.

69. Pour le représentant du Portugal, les années 80 avaient constitué une période de régression économique et sociale pour les PMA, dont le nombre était passé de 31 en 1981 à 41. Seule l'adoption d'un "contrat de solidarité" entre ces pays et la communauté internationale pouvait inverser cette situation au cours de la décennie à venir. De l'avis du Portugal, les partenaires de développement des PMA devaient entreprendre d'importants efforts pour favoriser une assistance davantage orientée vers l'action, notamment dans des domaines tels que la diversification des produits de base, la promotion des investissements axés sur l'exportation, le soutien commercial et la formation.

70. Par ailleurs, les mesures d'allégement de la dette devaient viser à rendre le fardeau des créances plus compatible avec les besoins de développement des PMA. Les programmes de redressement économique lancés dans ces pays devaient également tenir dûment compte de la mise en valeur des ressources humaines, en particulier dans des secteurs tels que l'éducation, la santé et les services sociaux. Le Portugal accordait pour sa part une attention accrue à la formation professionnelle et aux activités culturelles susceptibles d'encourager une plus grande participation de la population à la vie communautaire.

71. Le représentant a souligné les efforts entrepris par les pays lusophones d'Afrique dans le cadre de leurs politiques d'ajustement structurel et a rappelé que son pays avait déjà atteint l'objectif consistant à consacrer 0,15 % du PNB aux PMA sous la forme d'une aide publique au développement. Il a exprimé l'espoir que la Conférence adopterait des mesures propres à améliorer le niveau de vie dans les PMA et à réduire l'écart existant entre ces pays et les autres Etats.

72. M. Bettino Craxi, représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU chargé du problème de la dette, a fait observer que quatre grands problèmes, liés les uns aux autres, troublaient considérablement la prospérité de la planète : les guerres, la misère, la dette et la dégradation écologique et environnementale. Il a souligné qu'il fallait lutter énergiquement contre les conséquences cumulées des guerres, sur le plan social et économique, afin d'éviter de nouvelles souffrances. Il fallait aussi renforcer l'aide au développement pour atténuer la pauvreté qui, dans certains cas, était la cause des conflits. Il était en outre important d'adopter des mesures d'allégement

substantiel de la dette et d'aider en priorité les pays qui respectaient les droits de l'homme et procédaient à des ajustements structurels de leur économie. Compte tenu de la situation actuelle, M. Craxi a estimé qu'un pourcentage pouvant aller jusqu'à 90 % de la dette bilatérale devrait être annulé dans le cas des pays les plus pauvres, tandis que les 10 % restants, convertis en monnaie locale, serviraient à exécuter des projets de développement économique, d'enseignement et de formation et de protection de l'environnement.

73. En conclusion, il a espéré que les pays les plus pauvres pourraient vaincre la faim d'ici l'an 2020, à condition qu'ils se développent dans un cadre de paix et d'engagements financiers extérieurs solides.

74. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que, malgré quelques progrès socio-économiques, l'amélioration dans le secteur de la santé avait été lente, en particulier dans les PMA. Le montant consacré à la santé y était souvent inférieur à 5 dollars E.-U. par habitant alors qu'il excédait souvent 2 000 dollars E.-U. dans les pays développés. D'autres indicateurs de santé, comme l'espérance de vie à la naissance et la mortalité infantile, montraient aussi le caractère très précaire de la santé dans les PMA. Ces pays rencontraient en outre d'autres problèmes liés à la propagation de l'infection à VIH. Ces graves menaces pour la santé montraient clairement que le principal défi des années 90 serait d'améliorer la nutrition, l'éducation et le logement.

75. A cet égard, il était à craindre que, faute des fonds nécessaires pour assurer les services de santé, il soit difficile d'atteindre l'objectif de "La santé pour tous d'ici l'an 2000". Lors d'une conférence internationale tenue en URSS en 1978, il avait été convenu que la promotion des soins de santé primaires était la stratégie à adopter pour atteindre cet objectif et l'OMS avait établi un système de surveillance pour une période de dix ans, commençant en 1988, afin de suivre la mise en oeuvre de cette stratégie. Le système en question comprenait trois éléments : recensement des problèmes urgents nécessitant une action immédiate, évaluation des besoins à court terme de remise en état et prise en compte des besoins à long terme dans le secteur des soins de santé primaires. Pour être couronnée de succès, cette initiative exigeait un alignement rigoureux des activités de l'OMS sur les priorités sanitaires nationales ainsi qu'un engagement politique au plus haut niveau dans les PMA. Les progrès souhaités n'étaient possibles qu'avec l'assistance financière et technique de la communauté internationale. Il faudrait aussi améliorer la coordination des apports de l'OMS, des autres organismes des Nations Unies, des pays donateurs et des gouvernements des PMA.

76. Le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour illustrer l'image d'espoir et de désespoir que renvoyaient les enfants des pays en développement, a déclaré que, si on avait plus fait pour les enfants du monde entre 1950 et 1980 que pendant les 2 000 années précédentes, cette amélioration s'était ralentie dans les années 80 dans beaucoup de PMA. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était deux fois plus élevé que dans les autres pays en développement et, fait encore plus grave, l'écart entre les deux groupes de pays ne faisait que se creuser. En outre, le taux de scolarisation primaire dans les pays les moins avancés était inférieur de moitié environ à celui des autres pays en développement. Malgré ces handicaps, il y avait eu quelques succès. La réussite de l'immunisation

universelle des enfants montrait qu'avec une bonne stratégie et la volonté politique nécessaire, on pouvait accomplir beaucoup, malgré l'environnement économique largement négatif.

77. Un autre résultat positif qui méritait d'être noté était le fait que la situation des enfants retenait de plus en plus l'attention dans le monde entier, comme en témoignait la prochaine tenue du Sommet mondial pour l'enfance. Le recensement d'objectifs communs concernant les enfants, que la communauté internationale devrait atteindre pendant les années 90, devrait affermir la détermination de tous d'agir. Les pays les moins avancés, qui devaient progresser davantage que les autres pays en développement, auraient besoin d'un appui plus important de la communauté internationale. D'après les meilleures estimations, les objectifs concernant les enfants pour les années 90 pouvaient être atteints moyennant une dépense supplémentaire d'un montant de 5 milliards de dollars par an environ pour l'ensemble des PMA; une partie de ce montant pourrait être financée sur des ressources intérieures.

78. A cet égard, le représentant a noté que les 2 ou 3 milliards de dollars qui devraient être fournis par des sources intérieures constituaient une somme à peine inférieure aux 3 milliards de dollars que ces pays consacraient chaque année au service de leur dette extérieure, ressources qui représentaient des transferts de ces pays les plus pauvres du monde vers les pays industrialisés. C'était aussi un montant à peine inférieur aux 3,2 milliards de dollars que les pays les moins avancés consacraient globalement chaque année à leurs forces militaires. En outre, le supplément de ressources extérieures nécessaires ne constituerait qu'une fraction de l'accroissement de ressources auquel les pays industrialisés devraient procéder pour porter le montant de leur aide aux pays les moins avancés au niveau correspondant à l'objectif de 0,15 % du PNB.

79. Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a souligné le lien étroit existant pour les PMA, entre protection de l'environnement et développement. La vulnérabilité écologique de ces pays augmentait et exacerbait leur vulnérabilité économique. Pour les PMA, la dégradation de l'environnement signifiait la détérioration de la qualité de l'eau et de son approvisionnement, l'épuisement de sources d'énergie renouvelables, la destruction des forêts, la détérioration et la disparition de sols productifs et une urbanisation accélérée. Dans la plupart de ces pays, il en résultait une grave et rapide détérioration de la capacité des principaux systèmes de ressources et systèmes écologiques, desquels dépendaient le développement et la survie. Un accroissement substantiel de l'aide était nécessaire pour permettre aux PMA de renforcer et de diversifier leur économie, de réaliser la transition vers un développement durable et de diminuer leur vulnérabilité aux changements de l'économie internationale. Il leur fallait aussi construire leurs propres capacités humaines et institutionnelles, dont l'insuffisance avait été mise en évidence dans presque tous les principaux domaines inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement. Dans ces conditions, une haute priorité serait accordée, durant cette Conférence, aux besoins et aux intérêts spéciaux des PMA, et le secrétariat de la Conférence coopérait étroitement avec le Secrétaire général et le secrétariat de la CNUCED à cette fin.

80. Le Secrétaire général a demandé aux PMA de participer pleinement à la préparation de la Conférence de 1992, qui devait se solder par un engagement politique en faveur d'une lutte mondiale contre la pauvreté et par des mesures concrètes en matière de ressources financières, de transfert de technologie et de renforcement des institutions. Il a souligné que la Conférence de 1992 pouvait être une occasion unique de compléter et de fournir un élan et un soutien politique supplémentaires au Programme spécial de la CNUCED sur les PMA, au Programme d'action et aux autres mesures qui seraient définies à la présente Conférence pour répondre aux besoins particuliers des PMA.

81. Le représentant de la Norvège a déclaré que les PMA risquaient d'être encore plus marginalisés au sein de l'économie mondiale dans les annés 90, à moins que les tendances observées ne soient inversées - ce qui exigeait des efforts collectifs, des engagements politiques et un partage des responsabilités entre les PMA et leurs partenaires de développement. Des réformes et des mesures d'ajustement étaient indispensables dans ces pays pour établir solidement les bases d'une croissance soutenue. Il ressortait clairement des efforts déployés par de nombreux PMA pour adapter leur économie qu'il fallait continuer à améliorer les programmes de réforme. Le représentant a souligné la nécessité de concevoir la mise en valeur des ressources humaines dans une optique plus large, englobant la liberté politique ainsi que le respect des droits de l'homme et du droit de la population de participer à la prise de décisions.

82. Il a également souligné que la mise en valeur des ressources humaines exigeait le renforcement des services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé et la planification de la famille, et déclaré, qu'à cet égard, il fallait accorder une attention spéciale aux groupes vulnérables, en particulier aux enfants et aux pauvres. On devait également encourager la participation des femmes au développement, et concevoir et appliquer des stratégies visant à freiner l'accroissement rapide de la population et la dégradation de l'environnement. Les dons de la Norvège aux PMA représentaient 0,4 % de son PIB. Ce pays estimait qu'il fallait prendre de nouvelles initiatives dans le domaine de la dette et espérait que le programme d'action guiderait utilement l'action des organismes internationaux chargés du problème de l'endettement des PMA. Le représentant a annoncé que des propositions seraient présentées au Parlement en vue d'alléger la dette de certains PMA à des conditions encore plus favorables que celles de Toronto appliquées par le Club de Paris. La Norvège attachait une grande importance au renforcement de la coopération internationale concernant les produits de base et accorderait un appui particulier aux arrangements du Fonds commun. Dans le cadre des Négociations d'Uruguay, il fallait étudier les possibilités d'offrir un régime spécial aux PMA en ce qui concernait, notamment, les mesures non tarifaires et les règles d'origine - qui devraient être encore simplifiées et assouplies. Enfin, le représentant a souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces de surveillance et de suivi.

83. Le représentant de la Thaïlande a déclaré que la communauté internationale ne saurait tolérer que les 41 pays les moins avancés continuent à connaître la stagnation économique et la misère. Un monde divisé en "nantis" et en "démunis" n'était pas acceptable, et elle ne devait avoir de cesse que tous les hommes parviennent à un niveau de vie minimum. Tous les pays devraient s'engager à prendre des mesures concrètes pour venir définitivement

à bout de la pauvreté. Cependant, si les PMA avaient absolument besoin du plein appui de la communauté internationale, ils devaient eux-mêmes redoubler d'efforts, adopter des politiques nationales appropriées et planifier leur développement de façon prudente et efficace.

84. A propos des mesures internationales d'appui, le représentant a déclaré que les donateurs devraient accroître leurs apports financiers aux PMA et leur fournir aussi une aide dans le domaine du commerce en ouvrant plus largement leurs marchés aux produits dont l'exportation présentait de l'intérêt pour ces pays et en les aidant à tirer pleinement parti des systèmes commerciaux préférentiels. Il a aussi instamment prié les pays donateurs de contribuer à alléger la charge de la dette des PMA pour permettre à ceux-ci de consacrer davantage de ressources à l'essor ô combien nécessaire de leur économie. Il fallait prendre en considération les aspects sociaux de la croissance et, à cet égard, il était indispensable d'assurer une répartition équitable des fruits du développement. Le progrès social était important et ne devait pas être limité à l'éducation et autres services de base pour tous : il fallait aussi mettre l'accent sur le respect des droits de l'homme et sur la participation des femmes au développement. Le programme d'action pour les années 90 devrait incorporer tous ces éléments et il convenait de mettre en place des mécanismes idoines pour surveiller son exécution.

85. Le représentant de l'Ethiopie a dit qu'en dépit de l'amélioration de l'environnement économique mondial, la situation des PMA était pire qu'au début des années 80. L'échec du nouveau programme substantiel d'action tenait en grande partie à l'insuffisance des apports financiers aux PMA, mais on avait souvent imputé la médiocrité du bilan économique de ces pays à des facteurs internes comme la faiblesse des taux d'intérêt, la politique de déficit budgétaire, les distorsions des prix, le rôle excessif du secteur public et même la politique intérieure. Les programmes d'ajustement structurel entrepris par les PMA sur les instances des organismes donateurs n'avaient en fait pas produit les résultats escomptés. C'était la raison de l'adoption du Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques. Cette nouvelle démarche reposait sur la reconnaissance explicite de la dimension humaine du développement. A propos des efforts entrepris par l'Ethiopie, le représentant a indiqué qu'en mars 1990, un nouveau programme de réforme économique avait été mis en oeuvre, visant à renforcer les bases de l'économie mixte éthiopienne. Le gouvernement s'employait également à régler les conflits internes par des moyens pacifiques. Il menait aussi une politique active en matière de population et oeuvrait sur le front de la prévention des catastrophes naturelles et de la planification préalable, de l'alimentation et de la nutrition, ainsi que de la protection des ressources naturelles. L'Ethiopie avait besoin de toute urgence d'une assistance extérieure accrue pour pouvoir mener à bien ces efforts. Il était indispensable que les donateurs doublent leur APD au cours des cinq prochaines années et y consacrent 0,2 % de leur PNB à la fin de la décennie. Le programme d'action pour les années 90 devrait avoir trois orientations fondamentales. Il devrait porter sur la question de l'aide d'urgence (différente de l'assistance économique à long terme), sur les problèmes structurels liés à l'environnement et sur la question de la mise au point et du transfert de techniques.

86. Le représentant de la République de Corée a déclaré que pendant les années 80, les PMA avaient connu un grave déclin économique, malgré leurs efforts pour parvenir à une croissance autonome et soutenue. Les objectifs

du nouveau programme substantiel d'action n'avaient pas été atteints, en grande partie à cause de l'insuffisance des mesures prises au niveau national, des handicaps structurels des PMA ainsi que de l'inadéquation des apports financiers extérieurs. Il a souligné que le nouveau programme devait être formulé compte tenu des problèmes et des besoins particuliers des PMA et qu'il devrait être fermement appuyé par la communauté internationale. Quant aux efforts à engager par les PMA eux-mêmes, le représentant a déclaré que des programmes d'ajustement structurel devraient être mis en oeuvre de façon cohérente afin de surmonter les obstacles au développement et de renforcer la capacité d'absorption de l'aide extérieure.

87. Le représentant préconisait un renforcement des mesures d'allégement de la dette et se félicitait des initiatives prises récemment par les pays développés, notamment de la Déclaration de Toronto adoptée par le Groupe des 7, pour réduire la dette des PMA; il espérait que ces initiatives importantes se traduiraient bientôt dans la pratique. A propos des mesures commerciales, la République de Corée était favorable à un nouvel élargissement des mesures préférentielles concernant l'admission en franchise, la gamme des produits visés par le SGP, ainsi que l'abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires.

88. Le Gouvernement de la République de Corée craignait beaucoup que la hausse des prix du pétrole, entraînée par les événements survenus dernièrement au Proche-Orient, pèse d'un poids très lourd sur l'économie d'un grand nombre de pays, notamment des PMA; il faudrait aussi répondre aux besoins des pays d'Europe orientale sans nuire aux intérêts des pays en développement, en particulier des PMA. Enfin, il a mentionné la création du Fonds de coopération pour le développement économique, ainsi que l'assistance financière et technique fournie par la République de Corée aux PMA.

89. Le représentant du Rwanda a souligné que la plupart des indicateurs sociaux et économiques montraient que les PMA n'avaient pas atteint les objectifs de développement fixés dans le nouveau programme substantiel d'action. Le Rwanda avait été frappé pendant les années 80 par une crise économique grave, provoquée essentiellement par un environnement extérieur défavorable, par l'effondrement des cours des produits de base, particulièrement du café, principal produit d'exportation du pays, par une croissance démographique plus rapide que la croissance économique, par les aléas climatiques et la dégradation des sols et par la baisse des apports de capitaux étrangers, en particulier de l'aide publique au développement. Pour faire face à la crise économique actuelle, le Rwanda avait lancé de vastes progammes d'ajustement structurel, en tenant dûment compte des réalités spécifiques du pays. Les principaux objectifs de ces programmes s'articulaient autour de l'équilibre nutritionnel, de la valorisation des ressources humaines, de la modernisation des infrastructures matérielles et sociales et de la recherche d'une plus grande efficacité de l'industrialisation, s'appuyant sur les ressources nationales et des mesures d'incitation en faveur du secteur privé. En outre, le Rwanda s'efforçait de stabiliser l'économie grâce à une série de mesures visant à rétablir un équilibre financier intérieur et extérieur durable. Le représentant a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle examine les moyens d'annuler la dette extérieure du Rwanda, notamment sa dette multilatérale, et a suggéré d'autres mesures d'allégement de la dette qui seraient d'une importance vitale pour les PMA. Il a réaffirmé le prix qu'attachait son pays à la coopération

régionale et sous-régionale et a souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale sur la base du principe du partage des responsabilités.

90. Le représentant de la Sierra Leone a déclaré que pendant les années 80 en général, les PMA, et en particulier la Sierra Leone, avaient connu de graves difficultés sociales et économiques dues à la diminution brutale de la production alimentaire et agricole et à une réduction considérable de l'assistance extérieure. Les perspectives économiques ne paraissaient pas non plus encourageantes pour l'avenir immédiat, étant donné le relèvement récent des prix du pétrole et les tendances à la récession enregistrées dans de nombreux pays industrialisés. Il était aussi à craindre que les PMA ne se trouvent à l'avenir dans une situation de concurrence pour l'obtention de ressources extérieures, étant donné les transformations politiques en cours en Europe orientale.

11. Pour les années 90, il serait indispensable d'élaborer un nouveau programme d'action qui garantirait l'investissement de ressources globales en vue d'asurer la prospérité de tous les pays. Il fallait en outre que les donateurs prennent des engagements fermes quant au montant de l'aide au développement pour la décennie, afin que les PMA puissent planifier avec plus d'efficacité. En conclusion, le représentant a souligné que le nouveau programme d'action devrait être établi avec soin et, en particulier, qu'il était nécessaire de mettre en place des mécanismes appropriés pour appliquer toutes les propositions.

92. Le représentant des Maldives a déclaré que, malgré les efforts déployés aux niveaux international et national, il n'avait pas été possible de répondre aux aspirations des PMA et l'actuelle Conférence devrait donner aux populations des PMA l'assurance qu'elles auraient de bonnes chances d'améliorer leur situation. L'épargne intérieure ainsi que la production agricole et manufacturière étaient nettement inférieures aux objectifs fixés dans le nouveau programme substantiel d'action et les PMA avaient enregistré des taux d'accroissement démographique élevés alors que la santé, l'enseignement et la nutrition s'étaient nettement dégradés.

93. Enfin, le représentant a dit que le programme d'action adopté par la Conférence devrait prévoir des mécanismes efficaces de suivi et de surveillance et qu'il faudrait renforcer les organismes nationaux, régionaux et globaux de surveillance.

94. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déclaré que l'économie des PMA reposait essentiellement sur l'agriculture, la sylviculture et la pêche, secteurs qui devraient clairement et explicitement bénéficier de la priorité dans les politiques nationales, la répartition des ressources intérieures et l'action internationale. Presque tous les PMA connaissaient un déficit vivrier chronique et l'impératif était d'assurer la sécurité alimentaire.
Les importations et l'aide alimentaire accompagnée de services d'appui pour le transport, le stockage et la distribution pourraient régler ce problème en partie à court terme et à moyen terme, mais la seule solution à long terme consistait en un accroissement massif et soutenu de la production agricole. Il faudrait pour cela investir beaucoup plus, améliorer la qualité des facteurs de production et leur utilisation, protéger l'environnement et

la base de ressources, et mettre en valeur les ressources humaines, notamment en ce qui concernait l'appui technique et les services de formation, améliorer les systèmes de crédit et de commercialisation et adopter des politiques des prix appropriées. Le Directeur général a en outre insisté sur l'importance de la pêche, en haute mer et intérieure, pour l'économie des PMA et sur sa contribution à une meilleure nutrition.

95. Il a souligné la nécessité de prix stables et rémunérateurs pour les exportations des PMA. Des mécanismes internationaux tels que le STABEX pourraient être institués pour tous les PMA. Tant que les obstacles au développement de la production et à l'obtention d'un financement adéquat pour le progrès agricole et les importations commerciales n'auraient pas été surmontés, l'aide alimentaire resterait nécessaire dans les PMA. Cette aide risquant parfois de décourager la production locale et de créer une dépendance irréversible à l'égard des importations de céréales, il faudrait s'efforcer de trouver des modalités pouvant stimuler la production, stabiliser les marchés et encourager la coopération économique entre pays en développement dans ce domaine. Les transactions dites triangulaires, qui consistaient à acheter des produits dans un pays en développement excédentaire et à les expédier vers des pays voisins déficitaires sous forme d'aide alimentaire, représentaient un mécanisme méritant d'être généralisé. Il fallait accroître les ressources en espèces du PAM pour lui permettre de se porter acquéreur de ce type d'excédents.

96. Le Directeur général a demandé un accroissement sensible de l'APD, l'allégement de la dette et une amélioration des mesures de sauvegarde en faveur des produits de base agricoles des pays en développement dans le cadre des Négociations d'Uruguay en cours. Il a évoqué la priorité accordée aux PMA dans les activités de la FAO et a assuré la Conférence de la coopération la plus étroite et la plus intensive de cette organisation à l'appui des efforts de ces pays.

97. La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population a dit que dans les PMA, les problèmes liés au retard économique étaient aggravés par les pressions dues à un accroissement démographique trop rapide et à sa répartition inégale. Les PMA avaient des taux de natalité, de mortalité, de fécondité et d'accroissement démographique plus élevés que les autres pays en développement, ainsi qu'une plus faible espérance de vie. D'après les prévisions, leur population - actuellement chifrée à 444 millions de personnes - doublerait en seulement 25 ans.

98. Elle a souligné que les pays les moins avancés étaient encore confrontés à nombre de problèmes qu'ils connaissaient déjà il y a dix ans. Il y avait peu d'espoir que la production vivrière nationale, l'éducation, la santé et le logement progressent au rythme des besoins croissants de la population. L'aggravation de la pauvreté et le manque de ressources humaines et financières nécessaires, d'un côté, et l'accroissement démographique, de l'autre, risquaient de perpétuer une crise toujours plus grave dans les PMA. Toutefois, par une action soutenue et effective, y compris une intensification des programmes démographiques locaux et de l'assistance extérieure, les taux de fécondité et de mortalité pourraient être abaissés au cours de la prochaine décennie.

99. Un plus grand nombre de PMA avaient commencé à prendre des mesures pour appliquer des programmes ou des politiques démographiques visant à réduire l'accroissement démographique et quelques résultats avaient été obtenus dans des secteurs spécifiques. Plus des deux tiers de l'assistance du Fonds étaient affectés à des pays prioritaires, dont les PMA, et couvraient un large éventail d'activités, principalement dans le cadre de programmes de pays. Le niveau et l'efficacité de cette assistance s'étaient accrus au cours de la dernière décennie. L'engagement du CAD de fournir l'aide extérieure nécessaire à l'exécution de programmes démographiques dans les PMA était également un signe encourageant. Enfin, la Directrice exécutive a souligné l'importance d'un engagement politique national, en considérant qu'il était essentiel de tenir compte des recommandations internationales dans des domaines tels que l'éducation, la santé et la planification de la famille.

100. Le représentant de la République fédérative tchèque et slovaque a dit que l'insuffisance des résultats obtenus par les PMA dans les anées 80 était la conséquence de nombreux facteurs internes et externes, en raison desquels les mesures politiques et économiques prises dans ces pays ainsi que par la communauté internationale n'avaient pas donné les résultats escomptés. Une attention particulière devrait être accordée aux cas des PMA ayant obtenu un succès relatif, en particulier si les mesures adoptées apparaissaient applicables à d'autres PMA. Un travail considérable de définition d'approches-cadres et de mesures appropriées pour un nouveau programme d'action avait déjà été réalisé. Toutefois, des négociations intensives étaient encore nécessaires pour atteindre le principal objectif de la Conférence, à savoir la mise au point et l'adoption de ce programme d'action. Un programme réaliste devrait respecter à la fois les réalités des PMA et le développement de l'économie mondiale.

101. Il existait une étroite relation d'interdépendance entre la responsabilité des PMA concernant leur développement et l'assistance de la communauté internationale. Des efforts conjoints de promotion de la coopération pour la croissance et le développement étaient nécessaires. Le représentant a souligné qu'un système ouvert, démocratique, pleinement respectueux des droits de l'homme, était l'une des principales conditions du développement. La Tchécoslovaquie avait souscrit à la notion de coopération entre les PMA et leurs partenaires de développement. Dans le souci d'améliorer l'accès des PMA au marché tchécoslovaque et d'encourager les importations en provenance des PMA, le schéma de préférences tchécoslovaque avait été révisé à plusieurs reprises dans les années 80. La révision la plus récente (1989) prévoyait une totale exonération des droits d'importation pour toutes les importations en provenance des PMA. Le représentant a exprimé l'espoir que le succès d'une réforme économique visant à l'instauration d'un système d'économie de marché permettrait à la Tchécoslovaquie d'élargir son assistance aux PMA à l'avenir et de contribuer ainsi, dans les limites de ses possibilités économiques, à la réalisation de l'objectif fixé.

102. Le représentant du Danemark, mettant en avant quelques éléments du nouveau programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA, a dit que ce programme devrait se caractériser par un véritable soutien à la participation directe de la population au processus de prise de décisions à tous les niveaux. Il estimait que le programme devait également refléter le lien vital entre des systèmes politiques ouverts et démocratiques et des systèmes économiques efficaces et équitables. Il devait exister un engagement

fondamental en faveur de politiques économiques propices au jeu des forces du marché. Un secteur privé fort serait, dans la plupart des pays, un préalable à la croissance économique, associé à un secteur public efficace, capable d'offrir des conditions appropriées au développement de l'économie. En outre, le nouveau programme devrait clairement insister sur la pleine et entière participation des femmes au développement. De nombreux PMA étaient pris dans un cercle vicieux d'accroissement démographique galopant, qui conduisait à la pauvreté et provoquait une détérioration de l'environnement, tous éléments qui réduisaient les perspectives de croissance économique. Toute réactivation de cette croissance dépendait, pour réussir, de la capacité de maîtriser l'accroissement démographique.

103. En soulignant la nécessité de renforcer la coopération entre les PMA et leurs partenaires de développement, le représentant a insisté sur l'importance des programmes d'ajustement structurel, qui devraient bénéficier d'un soutien politique total des PMA et reposer sur une évaluation réaliste de chaque situation. Ces programmes devraient être conçus pour protéger les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, et la communauté internationale devrait pleinement appuyer les efforts d'ajustement structurel réalisés par les PMA.

104. Quant à l'importance d'une utilisation effective de l'aide, il a dit qu'aucun effort ne devrait être ménagé pour améliorer la qualité et accroître l'utilisation de l'aide en tant que catalyseur de la croissance économique. Toutefois, l'efficacité et la coordination de l'aide ne pouvaient en remplacer le volume. En 1989, le Danemark avait consacré 0,36 % environ de son PNB à l'aide au développement des PMA. Sans demander aux autres donateurs de faire de même, il a encouragé les pays à réaliser aussitôt que possible l'objectif convenu au niveau international de 0,15 %.

105. La représentante de la Suède a dit que la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la coopération économique internationale avait abouti à la conclusion que le monde devenait de plus en plus interdépendant. Les effets de la pauvreté étaient l'une des causes de la détérioration de l'environnement, des migrations et du problème des personnes déplacées. Il fallait se préoccuper de remédier à ces effets indésirables par une large coopération internationale, outre les efforts conjoints traditionnels en faveur de la croissance et de l'équité. Les pays industrialisés et les PMA avaient les uns et les autres leurs responsabilités dans cet effort concerté en faveur du développement. Les premiers devaient appuyer les efforts déployés par les seconds pour surmonter leurs problèmes structurels et réduire leur forte dépendance à l'égard des produits de base. Quant au commerce international, elle estimait que le résultat des négociations commerciales au GATT devrait être l'octroi d'un traitement plus favorable aux PMA. Dans ses politiques d'aide, la Suède manifestait un intérêt particulier pour les problèmes des PMA; plus de 50 % de ses programmes d'assistance par pays étaient consacrés aux PMA et la totalité de la dette d'APD de ces pays avait été annulée. La représentante a instamment prié d'autres pays industrialisés d'accroître leur APD aux PMA, en suggérant que tous les donateurs s'efforcent d'atteindre d'ici à cinq ans au moins l'objectif de 0,15 %. La Suède appuyait également la proposition de réviser l'objectif pour le porter à 0,20 % d'ici à la fin des années 90. Concernant le problème de la dette des PMA, des efforts soutenus et novateurs de toutes les parties étaient nécessaires. Des ressources additionnelles devaient être trouvées pour aider les PMA à assurer le service de leur dette à l'égard de

la Banque mondiale et tous les pays donateurs devraient annuler leurs prêts d'APD. Quant à la dette bilatérale aux conditions du marché, il devrait être possible d'approuver des conditions plus libérales, et aussi de commencer à s'occuper de l'encours de la dette et non pas exclusivement du service de cette dette arrivant à échéance. Enfin, dans le cas de la dette commerciale non garantie, des opérations de rachat pourraient être intégrées à la stratégie relative à la dette.

106. Quant aux responsabilités des PMA eux-mêmes, elle a souligné que la mobilisation des ressources humaines, en particulier un renforcement du rôle des femmes, devrait bénéficier d'une priorité élevée. Il était également important de promouvoir les droits de l'homme et les valeurs démocratiques.

107. La représentante a demandé aux PMA de réduire leurs dépenses militaires au profit du développement et a souligné que la détérioration de l'environnement était étroitement liée à la pauvreté et, parfois, aux pressions démographiques, car les pays et les populations pauvres n'avaient d'autre choix que d'exploiter jusqu'à l'épuisement leurs ressources en terre et en eau pour couvrir leurs besoins à court terme.

108. Le représentant de la France a dit que son pays avait préconisé une solidarité créative et effective entre nations riches et nations pauvres aux niveaux social, économique, écologique et spirituel. Le nouveau concept de solidarité plaçait l'humanité au centre des préoccupations et englobait la notion d'interdépendance entre donateurs et bénéficiaires. L'assistance n'était plus la clé de voûte. La présente Conférence revêtait d'autant plus d'importance qu'elle avait lieu à un moment de transformation historique en Europe et alors que les événements dans le Golfe menaçaient la stabilité mondiale. Il était important que les PMA définissent eux-mêmes leurs politiques de développement - de préférence sur la base d'objectifs à moyen terme pour permettre aux donateurs d'appuyer l'action gouvernementale - qu'ils arrêtent leurs propres priorités et décident des modalités de participation de leur population au processus de développement.

109. Pour la délégation française, l'ajustement et le développement étaient étroitement associés. Les PMA devaient s'efforcer d'orienter le financement vers les programmes de développement, d'élaborer des programmes de soutien à la restructuration sectorielle, permettant ainsi une relance de la compétitivité, d'élargir la complémentarité entre ajustement et développement aux ressources humaines, d'associer la société civile au processus de développement en confiant des responsabilités aux individus, et d'instituer la démocratie, le pluralisme et le respect des droits de l'homme.

110. Une bonne utilisation des ressources humaines était un élément essentiel du développement des PMA, qui nécessiterait une diversité de mesures : contrôle de l'explosion démographique, amélioration de l'éducation des femmes et de leur participation au développement, lutte contre l'analphabétisme, renforcement des établissements de santé, d'enseignement et de formation, promotion du développement rural et de la commercialisation des denrées alimentaires, et amélioration de la gestion des ressources naturelles. En outre, les PMA devaient mobiliser leurs ressources intérieures et renforcer la coopération régionale. Enfin, le problème de la dette de ces pays à l'égard des institutions multilatérales devait être traité comme celui de la dette bilatérale, qui avait en grande partie été résolu.

111. Le représentant de l'Italie, parlant au nom de la Communauté économique européenne, a assuré la Conférence que les événements récents en Europe centrale et orientale ne seraient en rien préjudiciables à la coopération entre la Communauté et les PMA. Evoquant la crise du Golfe, il a déclaré que l'interdépendance du monde contemporain avait avivé le souci commun de préserver la paix et la stabilité dans toutes les régions du monde.

112. Concernant le NPSA, le représentant a dit que le taux annuel de croissance des PMA était inférieur à l'objectif fixé pour les années 80, échec qu'il attribuait à divers facteurs : politiques intérieures inappropriées; absence de bons principes de gouvernement; instabilité politique; dépenses militaires excessives; accroissement démographique inadapté; mobilisation insuffisante des ressources intérieures; catastrophes naturelles; tendance longue à la baisse des prix de nombreux produits de base; taux d'intérêt réels élevés; et insuffisance des transferts financiers. Quant aux apports d'APD, les Etats membres de la Communauté avaient collectivement affecté la moitié de leur APD aux PMA. Certains Etats membres avaient atteint l'objectif fixé à la première Conférence sur les PMA, d'autres avaient même atteint un niveau double de cet objectif. Il a souligné que les PMA eux-mêmes avaient la responsabilité première de leur propre développement.

113. La Communauté avait adopté des mesures spécifiques pour alléger la dette des PMA : annulation de la dette; rééchelonnement des paiements d'intérêts; et conversion de remboursements en monnaie locale. La Communauté reconnaissait que des mesures d'allégement supplémentaires pourraient être désormais nécessaires. Pour ce qui était des mesures commerciales, la Convention de Lomé avait permis d'accroître d'environ 21 % en valeur réelle l'aide financière, d'améliorer le fonctionnement des instruments existants, tels que le STABEX, et d'adopter des mesures de soutien à l'ajustement structurel, y compris des dispositions permettant de traiter en particulier la question des conséquences sociales des programmes d'ajustement. Concernant les PMA non signataires de la Convention de Lomé, la Communauté s'était également engagée, dans le contexte de sa coopération avec les pays d'Asie et d'Amérique latine, à intensifier ses efforts de coopération pour le développement. La Communauté avait aussi l'intention d'aider les pays en développement non seulement à stabiliser leurs recettes d'exportation de produits de base, mais aussi à diversifier la production et la transformation. La Communauté et ses Etats membres s'efforceraient d'améliorer le fonctionnement des accords de produit qui étaient compatibles avec les tendances du marché et les reflétaient, et à revitaliser ces accords. Des groupes d'étude sur tel ou tel produit, en améliorant la transparence du marché, pouvaient jouer un rôle important.

114. La communauté approuvait les notions de base énoncées dans le projet de programme d'action et le représentant a souligné que la Conférence devrait réaffirmer l'engagement, pris par les donateurs, de consacrer 0,15 % de leur PNB aux PMA. Il faudrait reconnaître dans le projet qu'il était indispensable de mobiliser et de mettre en valeur les ressources humaines des pays les moins avancés. Conformément au programme, les stratégies de développement des PMA devraient promouvoir le progrès social et le bien-être de l'ensemble de la population en répondant à ses besoins essentiels en matière d'alimentation, de nutrition, de soins de santé primaires et d'enseignement de base.

115. Le programme devrait aussi prévoir la création et le renforcement de capacités institutionnelles dans les PMA, promouvoir l'intégration régionale et garantir les droits de l'homme. Quant au suivi, un mécanisme d'examen renforcé, à différents niveaux, constituerait un moyen fondamental de dialogue et de coordination entre les PMA et leurs partenaires de développement.

116. Le représentant de l'Espagne a déclaré que près de 10 ans après l'adoption du NPSA pour les années 80 en faveur des PMA, il apparaissait à l'évidence non seulement que les objectifs énoncés dans ce programme n'avaient pas été atteints, mais aussi que la situation des PMA, à quelques rares exceptions près, s'était en fait encore dégradée. Il était généralement reconnu que le phénomène du sous-développement présentait deux aspects, une insuffisance des structures intérieures qui empêchait le développement économique et un système international qui marginalisait les PMA et les plaçait en position de désavantage relatif. Etant donné la situation difficile des PMA, l'Espagne souhaitait contribuer activement à leur développement en leur fournissant un appui à la fois diplomatique et matériel. En tant que membre de la Communauté économique européenne, l'Espagne appuyait tous les programmes de coopération de la Communauté, par exemple la Convention de Lomé qui intéressait 33 des 42 PMA, et d'autres initiatives de coopération avec l'Amérique latine et l'Asie, ainsi que le programme d'aide alimentaire de la Communauté. A cet égard, le représentant a cité en particulier les accords de coopération conclus entre son pays et la Guinée, qui portaient sur un certain nombre de domaines. Le pourcentage global du PNB que l'Espagne consacrait à l'aide publique au développement avait triplé au cours des cinq années passées.

117. A propos des travaux de la présente Conférence, le représentant a présenté plusieurs propositions. Il a souligné que le texte final du programme d'action pour les années 90 devrait être concret et facile à mettre en oeuvre et que les gouvernements des PMA eux-mêmes avaient la responsabilité première du développement de leur pays; ils devraient créer des conditions intérieures favorables au développement, ainsi qu'à l'utilisation efficace de l'aide extérieure, qu'il faudrait accroître. Il a aussi insisté sur l'importance des réformes démocratiques, du respect et de la protection des droits de l'homme, de la promotion de la femme et de la protection de l'environnement. Enfin, il a souligné qu'il faudrait réviser de temps à autre les critères de définition des PMA.

118. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a déclaré que la crise socio-économique persistante et la stagnation économique connues par l'Afrique témoignaient de l'extrême maigreur des progrès accomplis dans l'exécution du nouveau programme substantiel d'action, en particulier sur ce continent. Quand le programme avait été adopté, en 1981, 21 des 31 PMA étaient des pays africains, qui regroupaient 140 millions d'habitants - soit 30,4 % de la population estimative totale de la région. Pendant la décennie, le nombre des PMA africains était passé à 28, conséquence regrettable des graves difficultés économiques de l'Afrique, auxquelles s'étaient ajoutées des catastrophes dues à l'homme et à la nature. Les programmes d'ajustement structurel "orthodoxes" ne s'étaient pas révélés satisfaisants, car ils visaient à corriger des déséquilibres financiers à court terme et non à promouvoir une transformation structurelle à long terme. A cet égard, les chefs d'Etat et de gouvernement africains avaient adopté un "cadre alternatif" pour les programmes d'ajustement structurel, qui avait été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

119. En ce qui concernait l'appui extérieur, l'APD préconisée dans le nouveau programme substantiel d'action ne s'était pas matérialisée. Les donateurs devaient consacrer 0,15 % de leur PNB à l'aide publique au développement des PMA, mais cet objectif n'avait pas été atteint et, en 1988, les donateurs de l'OCDE n'en étaient qu'à 0,09 %. Malheureusement, en raison de la faiblesse de l'épargne intérieure (environ 4 % du PIB, contre 21 % pour les pays en développement d'Afrique pris dans leur ensemble entre 1982 et 1989), les PMA africains avaient connu une décennie de grave pénurie financière. Compte tenu de la charge accablante de leur dette, il n'était pas étonnant que leur situation se soit détériorée dans les années 80, au lieu de s'améliorer comme on le leur avait laissé espérer après la première conférence sur les PMA.

120. Le Secrétaire exécutif a instamment prié les participants de prendre en considération les problèmes et les intérêts particuliers des PMA lorsqu'ils examineraient le projet de programme d'action pour les années 90 en faveur de ces pays. Il a également prié les donateurs d'annuler complètement les dettes des PMA. Une attention particulière devrait être accordée aux PMA dans les Négociations d'Uruguay et un système global de type STABEX, financé de façon adéquate, devrait être établi pour résoudre l'éternel problème des produits de base africains. Enfin, il s'est fait l'écho de la proposition visant à doubler l'APD entre 1990 et 1995 et à atteindre l'objectif de 0,20 % du PNB à la fin des années 90.

121. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a dit que, en dépit des progrès accomplis dans certains pays d'Asie, la région asiatique se heurtait toujours à d'immenses problèmes de développement, comme neuf ans auparavant. Il a évoqué en particulier le sort des PMA de la région, dont la marginalisation croissante risquait de compromettre gravement la paix et la stabilité dans cette partie du monde. Dans les années 80, deux seulement des 11 PMA de la région avaient atteint les taux de croissance fixés dans le nouveau programme substantiel d'action, tandis que les autres avaient connu une croissance négative ou négligeable. Les difficultés créées par la faiblesse de leur économie étaient aggravées par l'accroissement excessif de la population, par des calamités naturelles et par la vulnérabilité aux conditions extérieures - les possibilités de transformation structurelle ou de diversification économique étant médiocres. L'insuffisance des apports d'APD aux PMA constituait un des échecs les plus retentissants du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80, et les nouveaux objectifs devraient forcément être révisés à la hausse pour les flux nets d'APD bilatérale et multilatérale, compte tenu en particulier des effets de la hausse des prix du pétrole due à la crise du Moyen-Orient. En même temps, il faudrait concevoir et appliquer des politiques nationales visant à favoriser la croissance. Ces politiques devraient être suffisamment souples pour permettre des ajustements structurels en fonction de l'évolution et du caractère de plus en plus compétitif de l'environnement économique mondial. Des efforts devraient également être faits pour mieux répartir les ressources, améliorer la gestion des entreprises, favoriser la décentralisation, la privatisation et la déréglementation, et encourager la diversification des exportations et l'investissement dans le capital humain. La dernière réunion ministérielle annuelle de la CESAP, tenue en juin 1990, avait adopté trois résolutions en vue de résoudre les problèmes particuliers des PMA, grâce notamment à une augmentation des investissements étrangers, à la promotion du commerce et au renforcement de la coopération intrarégionale.

Le Secrétaire exécutif a souligné le rôle joué par la CESAP dans l'aide aux PMA pour le suivi de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action.

122. Il a également parlé au nom du Secrétaire exécutif de la CEPALC, en attirant l'attention sur les activités de celle-ci en faveur d'Haïti, qui était le seul PMA de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

123. Le représentant de la Bolivie, parlant au nom de la Section de New York du Groupe des 77, a souscrit à la position du Groupe des 77 exposée par le représentant du Mexique. Les années 80 avaient été une décennie pleine de contrastes. Alors que les pays développés à économie de marché avaient bénéficié d'une expansion et d'une croissance ininterrompues, la plupart des pays en développement avaient encore connu marasme et récession. Le Groupe des 77 partageait la vive préoccupation exprimée dans la résolution 42/177 de l'Assemblée générale, face à l'aggravation de la crise touchant les PMA et espérait que la Conférence trouverait des solutions appropriées.
Le représentant a pris note du projet de programme d'action qui contenait des éléments importants de nature à favoriser le règlement de questions cruciales en suspens, en particulier l'APD, la dette des PMA et les objectifs en matière de commerce. Le projet de programme soulignait l'importance d'un cadre international favorable nécessitant des apports suffisants de ressources financières pour compléter l'épargne intérieure et les efforts de développement des PMA. A cet égard, le Groupe des 77 félicitait le Président français de son engagement exemplaire de consacrer 0,20 % du PNB à l'APD d'ici le milieu des années 90 et espérait que la Conférence fixerait aussi une date pour la réalisation des objectifs concernant l'APD accordée aux PMA. Au sujet de la dette extérieure, le représentant a réaffirmé la position de son groupe selon laquelle les pays et organismes créanciers devaient prendre des mesures d'urgence pour annuler sans plus attendre et sans autres conditions la dette des PMA, et il était sûr que des mesures permettant véritablement de résoudre ce grave problème seraient adoptées à la Conférence.

124. S'agissant du commerce extérieur, il a réaffirmé la nécessité d'accorder un traitement préférentiel aux exportations des PMA, notamment par la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires, l'octroi du régime NPF et l'amélioration du système généralisé de préférences (SGP). Une fois encore, le Groupe des 77 soulignait l'importance vitale du financement compensatoire et la nécesité de donner aux PMA un plus large accès aux mécanismes de financement compensatoire du FMI. Le représentant a invité la communauté internationale, et en particulier les pays donateurs, à contribuer à la mise en oeuvre effective du programme d'action, dans laquelle la CNUCED avait un rôle important à jouer en matière de suivi au niveau aussi bien national qu'international.

125. Le représentant du Maroc a dit que sa délégation appuyait les initiatives et propositions du Président français concernant notamment l'accroissement de l'APD aux PMA et la réduction de la dette des pays à revenu intermédiaire. Les pays en développement avaient un objectif commun avec les PMA et il était temps de s'attaquer résolument aux causes du sous-développement et de la crise économique mondiale. Il fallait être prudent dans l'analyse de ces questions vu les changements structurels qui s'opéraient dans le monde et compte tenu en particulier de la tendance actuelle à confondre les impératifs du développement et de la lutte contre la pauvreté et à utiliser des indicateurs

de développement quantitatifs au détriment des aspects qualitatifs du développement humain. En outre, les mesures d'ajustement structurel des pays en développement devaient être renforcées par des politiques d'ajustement macro-économique symétriques dans les pays développés. Le représentant a proposé à cet égard d'adapter les programmes d'ajustement pour tenir compte de la dimension régionale du développement, ce qui permettrait d'affecter de manière plus rationnelle des ressources limitées. L'application de ces programmes devait en outre être souple pour éviter qu'ils aient un effet négatif sur l'économie fragile des PMA.

126. Le représentant a fait état des différentes formes de coopération économique et technique au niveau bilatéral et multilatéral entre le Maroc et les PMA, en particulier ceux d'Afrique. Il a enfin insisté sur les conditions nécessaires à un véritable partenariat avec les PMA et sur l'importance de mécanismes efficaces de suivi du nouveau programme d'action pour les années 90 en vue de contrôler la suite donnée à l'engagement international à l'égard des PMA, compte tenu des chocs exogènes provoqués par l'environnement extérieur.

127. Le représentant de la Turquie a dit qu'il espérait que la Conférence marquerait une étape décisive dans l'élaboration d'une réponse valable aux besoins des PMA, dont la situation économique s'était gravement détériorée au cours des années 80. La production dans les PMA devait être augmentée, et cela n'était possible qu'à partir d'une réflexion nouvelle et radicale. Les PMA devaient axer leurs efforts sur le renforcement de la main-d'oeuvre, du capital et de la technologie, car des améliorations sensibles dans ces domaines essentiels feraient augmenter la production et dès lors atténueraient le problème de la dette intérieure et extérieure. La croissance démographique avait été plus rapide que la croissance économique, ce qui avait aggravé les problèmes concernant la nutrition, les services de santé, le logement et l'éducation, et il fallait donc inclure des politiques démographiques réalistes dans les stratégies nationales de développement. Un autre impératif majeur était de déterminer les besoins pertinents en matière de technologie et d'assurer le transfert de technologie des pays développés aux industries des PMA.

128. L'existence de systèmes financiers efficaces pour la mobilisation de l'épargne et l'affectation des crédits était essentielle pour l'investissement. La mise en place de tels systèmes était certes un objectif à long terme, mais les PMA pouvaient prendre quelques mesures fondamentales pour instaurer la stabilité monétaire et financière. Il était tout aussi important d'aider ces pays dans leurs efforts de diversification d'une base d'exportation reposant essentiellement sur les produits agricoles et les matières premières. Les tentatives de diversification faites jusque-là par les PMA n'avaient pas donné de très bons résultats en raison surtout du protectionnisme ambiant. Il importait donc que les négociations commerciales internationales soient axées sur les besoins particuliers des PMA dans des domaines tels que la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires et la libéralisation du commerce et du secteur des textiles.

129. En conclusion, le représentant a dit que les mesures prises par les PMA et leurs partenaires de développement ne pouvaient aboutir que si elles étaient accompagnées d'une action de suivi appropriée. Le suivi au niveau national devait être complété par des mesures élaborées par les organisations

internationales compétentes. Il fallait absolument que des mécanismes comme les tables rondes du PNUD, les groupes consultatifs de la Banque mondiale et la CNUCED soient bien informés pour qu'ils puissent tenir compte des conditions propres aux PMA.

130. Le représentant de la Mauritanie a dit que du fait que les engagements pris au titre du nouveau programme substantiel d'action n'avaient pas été réalisés, la situation de son pays, comme celle des autres PMA, continuait de se détériorer dans tous les secteurs économiques et sociaux.

131. Pour remédier à cette situation, la Mauritanie avait mis en oeuvre un programme de redressement économique, appuyé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour la période 1985-1988. Ce programme visait à porter le taux de croissance du PIB en valeur réelle à un niveau supérieur à celui de la croissance démographique (3,5 % et 2,7 % par an, respectivement), à accroître les investissements productifs et l'épargne intérieure, à réduire progressivement le déficit de la balance des paiements et, enfin, à réorienter les investissements publics vers des secteurs prioritaires comme l'agriculture, l'élevage, la santé, l'éducation, etc. Des réformes de structure avaient en outre été engagées.

132. Le représentant a dit qu'il doutait de la possibilité de poursuivre ce programme de redressement, car l'économie de la Mauritanie restait subordonnée à une croissance incertaine, à des débouchés limités et à une base de ressources restreinte. L'économie demeurait en outre très sensible aux fluctuations des prix, principalement ceux du minerai de fer et du poisson, alors que la charge de la dette extérieure s'était tellement alourdie qu'elle avait entravé la croissance. La Mauritanie mettait donc beaucoup d'espoir dans la mise en oeuvre du nouveau programme d'action pour les années 90, qui coïnciderait avec la fin d'un programme de consolidation et de redressement mis en place en 1989 avec le concours de la communauté internationale.

133. Le représentant a enfin mentionné ce que le Président français avait appelé un "contrat de solidarité" entre les pays les moins avancés et les pays développés et a dit que ce contrat de solidarité supposait que l'on examine avec soin des programmes de rééchelonnement de la dette des PMA, que l'on donne la priorité au développement de secteurs sociaux comme la santé, l'éducation et l'alimentation, et aussi que l'on prenne des mesures pour limiter la dégradation de l'environnement.

134. Le représentant de la Somalie a déclaré que les années 80 avaient été une décennie perdue pour beaucoup de PMA alors que, durant la même période, les pays développés avaient connu une croissance économique prolongée. En plus d'un environnement économique hostile, beaucoup de PMA avaient été frappés par des calamités naturelles d'une ampleur sans précédent. A propos de l'évolution de l'économie somalie, il a déclaré que l'agriculture, pilier de l'économie et source principale de recettes d'exportation, avait subi de sérieux revers. En raison de ce triste bilan, des secteurs sociaux comme l'éducation et la santé avaient également été touchés. Il n'avait pas l'intention de parler plus longuement du sombre scénario économique des années 80, mais il voulait espérer que des réformes politiques et économiques judicieusement dosées et appuyées par un financement interne et extérieur dans un environnement de paix régionale suffiraient à améliorer la situation économique et sociale du peuple somali. En s'attachant à créer les conditions essentielles, le Gouvernement somali avait pris des dispositions pour modifier sa constitution dans le sens

d'un système pluraliste, de la libéralisation de l'économie et du respect des droits fondamentaux de l'homme.

135. En ce qui concernait le nouveau programme d'action, la Somalie attachait une grande importance à la mise en valeur des ressources humaines, à l'élimination de l'analphabétisme, à la santé et à une participation totale des femmes au développement. Les autres questions essentielles étaient le problème de la dette extérieure et la nécessité impérative d'atteindre l'objectif de 0,15 % du PNB des donateurs pour l'aide publique au développement. Enfin, le représentant a exprimé l'espoir que le nouveau programme fournirait de claires indications pour la mise en oeuvre des propositions et définirait également des mécanismes de suivi efficaces.

136. Le représentant du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a exprimé un optimisme prudent sur l'avenir des PMA considéré à la lumière de l'expérience du Fonds d'équipement. L'assistance fournie par le Fonds sous forme de projets d'investissement d'un montant inférieur à 5 millions de dollars contribuait efficacement au développement des PMA, car elle comblait une lacune importante entre les grands projets d'équipement des institutions financières internationales et les microprojets nationaux. Les projets du type de ceux du FENU, mis en oeuvre là où se trouvait la partie la plus pauvre de la population, avaient été en général un succès; ils avaient suscité une remarquable capacité d'absorption et aucun syndrome de lassitude des donateurs ne s'était manifesté. Ces projets avaient pour objectif principal de faire reculer la pauvreté et constituaient donc clairement un élément du nouveau programme substantiel d'action. Depuis quelques années, le Fonds d'équipement pratiquait des stratégies opérationnelles destinées à faire bénéficier rapidement la population locale d'avantages directs. Ses projets s'efforçaient de répondre aux besoins des plus démunis en s'attaquant aux diverses formes d'inégalité dans les pays et en faisant appel à l'initiative privée et à l'esprit d'entreprise. Son optique plurisectorielle contribuait beaucoup à la création d'emplois.

137. Le représentant a ajouté que le programme du Fonds d'équipement s'était étoffé et approfondi et couvrait aujourd'hui 48 pays, des PMA pour la plupart. Toutefois, les ressources du Fonds n'avaient pas augmenté au rythme du potentiel de programmation constitué pour répondre aux demandes de projets dans les secteurs prioritaires. Le niveau actuel des engagements annuels, compris entre 65 et 70 millions de dollars, ne pourrait pas être maintenu tout au long des années 90 sans un accroissement continu du financement annuel. Pour répondre de façon adéquate aux demandes d'assistance, un accroissement de 20 % par an des ressources financières était proposé par le Comité préparatoire de la Conférence.

138. Le représentant du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement a souligné le rôle fondamental de la science et de la technique dans le cadre des mesures proposées dans le projet de programme d'action. Il a exprimé l'espoir que le document du Centre intitulé "La science et la technique dans le développement des pays les moins avancés" (A/CONF.147/PC/3/Add.18) serait utile à la Conférence. Le Centre, en coopération avec le PNUD, exécutait actuellement un certain nombre de projets pilotes dans les PMA dans le domaine du développement technologique. Ces projets pilotes, financés principalement par la République fédérale d'Allemagne, étaient en cours d'exécution au Cap-Vert, au Népal, en Ouganda,

en République-Unie de Tanzanie et au Togo. A propos de la mobilisation des ressources, il a dit que les banques régionales de développement, notamment la Banque africaine de développement, offraient de nouvelles possibilités de financement de la création de capacités scientifiques et techniques dans les PMA. En outre, le Centre avait fourni une assistance au Comité administratif de coordination dans ses travaux relatifs à la science et à la technique. Dans ce cadre, le Centre concentrait ses efforts sur trois domaines importants qui présentaient un intérêt particulier pour les PMA, à savoir : la promotion de la création de capacités nationales, le développement des capacités d'évaluation technologique et le renforcement de la contribution collective du système des Nations Unies dans le domaine de la coopération technique. Le Centre fournirait également un appui dans les domaines de l'environnement et de la recherche agricole.

139. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale, évoquant l'inquiétude générale suscitée par les catastrophes naturelles liées aux conditions météorologiques, a mis en garde contre les trois grandes menaces pesant sur le monde : changement du climat de la planète; appauvrissement de la couche d'ozone et pollution de la troposphère. Certes, ces dangers imputables aux activités de l'homme menaçaient le monde entier, mais les pays les moins avancés, souvent situés dans des régions périphériques, manquaient de ressources pour en atténuer les effets. A propos des changements atmosphériques prévus, il a indiqué que deux ans auparavant, l'OMM et le PNUE avaient créé ensemble le Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique (GIEC) en lui donnant pour mandat d'évaluer de quelle manière se produiraient les changements climatiques au cours de la décennie.

140. A propos des prévisions météorologiques, il a souligné leur importance cruciale pour la planification de l'utilisation des sols et la production vivrière. En outre, les données météorologiques et hydrologiques servaient à construire des modèles pour les programmes de gestion des ressources en eau, dont l'importance était grande pour les PMA où les ressources en eau douce posaient un sérieux problème. L'OMM et le PNUE préparaient ensemble un accord international sur les moyens de réduire les émissions nocives provoquant des changements de l'atmosphère de la planète et ils espéraient que les PMA joueraient un rôle actif dans l'élaboration de cet accord. A propos des programmes de développement en faveur des PMA, il a souligné que les questions relatives à l'atmosphère et à l'environnement devaient être pleinement prises en considération. L'OMM s'était engagée à poursuivre son assistance aux PMA dans son domaine de compétence.

141. Le représentant de la Yougoslavie, pays qui présidait le Mouvement des pays non alignés, a déclaré que l'écart entre le niveau de vie dans les PMA et dans le reste du monde se creusait, malgré les efforts déployés jusque-là par la communauté internationale pour aider ces pays. Le sous-développement de l'infrastructure des transports, de l'infrastructure financière et de l'infrastructure économique en général, le manque de ressources techniques et humaines et la forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base continuaient de faire obstacle à un fonctionnement satisfaisant de l'économie de marché. Il faudrait donc assouplir et rendre moins restrictifs les critères utilisés pour l'octroi d'une assistance financière et technique aux PMA. Les mesures que la communauté internationale avait à prendre à l'avenir en faveur des PMA devaient viser les objectifs suivants : amélioration de l'accès aux marchés pour les produits des PMA; application plus large des mesures

d'allégement du fardeau de la dette de ces pays, notamment mesures d'annulation de la dette; réalisation rapide des objectifs convenus au niveau international en matière d'APD; renforcement du mécanisme de financement compensatoire et de l'appui à la diversification économique qui y était lié; et accroissement du soutien aux programmes de mise en valeur des ressources humaines, ainsi qu'aux programmes concernant la population et l'environnement. Le représentant a proposé que les PMA reçoivent une large part des ressources supplémentaires que, il fallait l'espérer, les progrès du désarmement et la révision à la baisse des dépenses militaires rendraient disponibles. A cet égard, il faudrait envisager de créer un mécanisme spécial qui permettrait de canaliser une partie des "dividendes de la paix" afin de les consacrer à l'aide au développement de ces pays. Ceux-ci devraient aussi s'efforcer eux-mêmes de mobiliser des ressources pour le développement. Le représentant a en outre appelé l'attention sur les mécanismes interpays mis en place dans le cadre du mouvement des pays non alignés, qui accordaient un traitement spécial aux PMA.

142. Tout en exprimant sa satisfaction des changements qui se produisaient en Europe centrale et orientale et de la disparition des antagonismes Est-Ouest, le représentant de l'Algérie a déclaré qu'il ne fallait pas perdre de vue le fossé grandissant entre le Nord et le Sud. Il espérait que la coopération et la solidarité l'emporteraient sur l'égoïsme et l'indifférence. Les PMA constituaient la partie la plus vulnérable du monde en développement et, au cours des années 80, il avait fallu rajouter 10 nouveaux pays à cette catégorie. Les réformes économiques et les efforts d'ajustement structurel entrepris par les PMA pour accélérer leur développement devraient se poursuivre pendant les années 90 avec le soutien de leurs partenaires de développement. Les pays développés devraient apporter un appui adéquat aux politiques macro-économiques des PMA, notamment pour régler des problèmes relatifs aux taux de change et d'intérêt ainsi qu'à l'équilibre intérieur et extérieur. La communauté internationale devrait aider les PMA en annulant ou en allégeant la dette ainsi que par l'intermédiaire de mécanismes de financement compensatoire, de transferts financiers, notamment d'apports d'APD sous forme de dons et de mesures concernant le commerce extérieur. Le représentant a décrit brièvement l'assistance que son pays apportait aux PMA et a déclaré que celui-ci était déterminé à poursuivre cette aide.

143. Il a déploré que les Négociations d'Uruguay ne prennent pas suffisamment en compte les préoccupations des pays en développement et, notamment, des PMA. A cet égard, il faudrait éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires aux exportations des PMA. Les pays industrialisés devraient encourager les investissements directs dans les PMA. Le représentant a brièvement exposé les possibilités de développement qu'offrait la coopération économique entre pays en développement, qui seraient d'une importance vitale pour les PMA. Le grave problème de la dégradation de l'environnement dans les PMA ne pourrait être résolu que par le développement de ces pays. Enfin, il existait un lien dialectique entre les droits de l'homme et le droit au développement, qu'il était impossible de dissocier.

144. Le représentant de la Suisse a reconnu que la majorité des PMA avait souffert d'une grave stagnation économique dans les années 80. La Conférence offrait à la communauté internationale et aux PMA une plate-forme appropriée pour poursuivre le dialogue entamé dans les années 80 et s'efforcer d'adopter

un programme d'action pour les années 90 axé sur le développement. Il a souligné que l'accroissement démographique, la crise économique et la détérioration de l'environnement avaient créé un cycle infernal de pauvreté, de faim, de manque d'infrastructure et de hausse des taux de mortalité infantile. Il faudrait renverser ces tendances.

145. Il a identifié un certain nombre de domaines qui devraient être envisagés dans un programme d'action pour sortir de l'impasse actuelle et a souligné l'importance d'une croissance économique soutenue. A cette fin, les PMA devraient encourager des activités productives avec la participation de tous les agents économiques nationaux. Les pays industrialisés étaient responsables au premier chef du maintien d'un environnement économique international favorable. Au cours des années 80, les principaux accords de produit n'avaient pas réussi à stabiliser les recettes d'exportation des pays producteurs. En 1987, la Suisse avait mis en place un programme de financement compensatoire en faveur des PMA (semblable, sur bien des points, au STABEX de la Communauté économique européenne).

146. Le représentant a préconisé l'allégement de la dette dans le cadre de mécanismes multilatéraux et bilatéraux reposant sur un examen de la situation de chaque débiteur. En outre, il fallait accorder une attention spéciale à la mobilisation des ressources humaines pour que les PMA puissent faire face à l'accroissement de leur population.

147. Une autre question importante concernait la protection de l'environnement avec une aide internationale active et le renforcement des cadres institutionnels dans les PMA. Pour affronter les problèmes en la matière, des mesures concertées aux niveaux national et international et la participation d'institutions aux niveaux régional et local étaient nécessaires. Le représentant a souligné que le respect des droits de l'homme était un élément important de tout processus de développement viable.

148. Le représentant du Yémen a dit que son gouvernement s'était engagé dans une nouvelle voie depuis la déclaration d'unité du 22 mai 1990. La Constitution nationale insistait sur la protection des droits de l'homme et sur la promotion de la liberté d'opinion politique, et le gouvernement poursuivait un processus de démocratisation qui garantirait la participation de tous les secteurs de la population au processus de développement. Au plan économique, le Gouvernement yéménite s'efforçait de créer des conditions favorables aux investissements étrangers et à l'assistance extérieure. Dans le cadre des efforts déployés pour accroître la production, une grande priorité était accordée aux secteurs de l'agriculture et de la pêche en vue de renforcer la sécurité alimentaire. Il s'agissait également d'obtenir une technologie appropriée pour le développement de tous les secteurs de l'économie. Une attention particulière était accordée à la réalisation d'un meilleur équilibre entre les taux de croissance économique et sociale et à la promotion du développement rural. Une priorité élevée était enfin accordée à l'élaboration d'une stratégie plus rationnelle en matière d'accroissement démographique.

149. Evoquant le NPSA, le représentant a dit que le nouveau programme d'action devrait être étayé par un ferme engagement de la part des PMA et de leurs partenaires de développement d'entreprendre les mesures qui conduiraient à une croissance autonome bénéfique pour tous. Il a demandé aux donateurs d'appuyer

les mesures prises par les PMA en s'efforçant d'atteindre l'objectif convenu d'APD par rapport au PNB, d'annuler les dettes bilatérales, de convertir les prêts en dons, de réduire les taux d'intérêt et de faciliter l'accès des PMA aux marchés étrangers par à une amélioration des schémas de préférences.

150. Le représentant de la Finlande, évoquant la grave détérioration de la situation socio-économique dans les PMA, a souligné que des mesures visant à renverser cette situation n'étaient efficaces que si elles contribuaient à la réalisation de priorités définies au niveau national. L'assistance extérieure devait jouer un rôle d'appui dans ce contexte. Les programmes d'ajustement structurel qui avaient été engagés avaient été essentiels à cet égard. Il fallait toutefois que les groupes les plus vulnérables de la population n'en pâtissent pas.

151. Evoquant d'autres mesures qui seraient nécessaires pour obtenir des progrès futurs, le représentant a dit que le respect des droits de l'homme et la démocratisation de la société étaient des éléments essentiels pour le développement. Les PMA devraient aussi s'efforcer de décentraliser le processus de décision de façon à garantir la participation de tous les individus au développement. Il a souligné à cet égard le rôle crucial des femmes et il a noté l'importance du renforcement des institutions, de la mise en valeur des ressources humaines, de l'adoption de politiques démographiques et de la protection de l'environnement.

152. Pour ce qui était de l'aide au développement accordée par la Finlande aux PMA, en 1989, 40 % de l'aide bilatérale finlandaise, représentant 0,19 % du PNB, avaient été destinés à ces pays. En raison de l'instabilité interne que connaissaient de nombreux PMA partenaires de la Finlande, il serait peut-être difficile de maintenir le niveau actuel de l'aide. Tous les pays donateurs devaient appuyer l'objectif de 0,15 % du PNB et le représentant leur demandait instamment de fournir aux PMA une assistance sous forme de dons. Il a également rappelé que la Finlande avait constamment appuyé les mesures prises par les institutions et organisations multilatérales pour orienter davantage de ressources vers les pays les plus pauvres. Quant aux problèmes de la dette des PMA, la Finlande avait activement participé aux efforts réalisés pour trouver diverses mesures d'allégement de la charge de la dette des pays à faible revenu surendettés et elle étudierait de près l'évaluation faite par la Banque mondiale et le FMI des résultats des mesures d'allégement de la dette prises jusque-là. Elle était favorable à un examen à mi-parcours du nouveau programme d'action.

153. Le représentant de la Commission des Communautés européennes a dit que la situation sociale et économique des PMA s'était détériorée dans les années 80, entraînant ainsi le risque d'une marginalisation de ces pays au sein de l'économie internationale. Il s'avérait que les mesures de réforme entreprises par les PMA n'avaient pas encore donné les résultats espérés et que la coopération internationale n'avait pas été suffisamment efficace. Toutefois, les années 80 n'avaient pas été une "décennie perdue"; certaines évolutions extrêmement positives avaient eu lieu, dont la détermination des PMA de prendre en charge leur avenir par une meilleure utilisation des ressources et une moindre dépendance à l'égard de l'aide extérieure, de fixer des priorités d'orientation assorties d'objectifs plus réalistes, de mettre en place des politiques d'ajustement aussi plus réalistes, et de créer des institutions reposant sur des principes démocratiques. Malgré la nouvelle situation apparue

en Europe orientale, la Communauté resterait un partenaire fiable et solide des PMA, dont elle ne détournerait pas son attention. Cet engagement découlait d'un accord fondamental avec les principes du programme d'action et du fait que les vues de la Communauté recoupaient assez largement celles des PMA. La quatrième Convention de Lomé, finalisée en décembre 1989, témoignait de la conscience que la Communauté avait de ses responsabilités à l'égard des pays en développement en général et des PMA en particulier, dont 33 étaient liés à la Communauté par la nouvelle Convention. Ces PMA, comme les autres pays ACP, bénéficieraient des améliorations figurant dans la quatrième Convention. En outre, ils se verraient accorder un traitement spécial pour la répartition de l'assistance, puisqu'ils continueraient à recevoir un montant par habitant de loin supérieur à la moyenne pour les Etats ACP. Des dispositions spéciales garantiraient une application plus favorable des règles d'origine et du STABEX. Enfin, la Communauté était disposée à s'engager par le "contrat de solidarité" entre les PMA et leurs partenaires de développement que plusieurs autres délégations avaient entériné.

154. Le représentant du Fonds international de développement agricole (FIDA) a déclaré que l'adoption du nouveau programme substantiel d'action, en 1981, avait marqué une nouvelle étape dans l'établissement d'un cadre efficace et cohérent pour la coopération internationale en faveur des PMA. Ce programme avait suscité de grands espoirs qui ne s'étaient cependant pas réalisés. Il faudrait à l'avenir redoubler d'efforts pour promouvoir une croissance économique plus autonome qui permette aux groupes les plus pauvres de ne plus rester en marge du développement. A propos des activités du FIDA, il a signalé que l'objectif général était de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement. Le Fonds s'employait surtout à encourager l'adoption de politiques micro-économiques propres à améliorer le secteur rural et en particulier les petites exploitations traditionnelles. Il était essentiel de créer un climat propice aux investissements étrangers, qui devraient jouer un rôle important dans le développement agricole des PMA. Les coopératives et les organisations non gouvernementales pouvaient également apporter une contribution très utile en favorisant un développement durable du secteur rural. En ce qui concernait plus particulièrement les efforts du FIDA en faveur des PMA, pendant la période 1978-1990, le Fonds avait financé ou cofinancé, à des conditions extrêmement favorables, des projets d'un montant total de 3 milliards 147 millions de dollars E.-U. Quant à la stratégie pour les années à venir, le nouveau programme d'action devrait viser avant tout à accroître les apports d'aide aux PMA, en particulier en faveur des groupes les plus pauvres. Le FIDA était prêt à jouer pleinement son rôle dans ce domaine.

155. Le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail a déclaré que les objectifs du nouveau programme substantiel d'action demeuraient valables, mais qu'aucun n'avait été atteint et que la situation des PMA était pire qu'en 1981. L'OIT souscrivait pleinement aux principes sur lesquels reposait ce programme, à savoir : i) les PMA étaient responsables au premier chef de leurs plans et stratégies du développement; ii) ils avaient besoin d'un appui extérieur adéquat; iii) les engagements internationaux des PMA et de leurs partenaires de développement devaient être évalués de façon stricte. Il a souligné que les droits de l'homme et les droits des travailleurs devaient être au coeur de toute stratégie de développement, faute de quoi elle ne saurait être couronnée de succès, car il y avait un lien étroit entre la gestion du développement, sa dimension sociale et le respect des droits de l'homme. En outre, le développement devait être fondé sur la participation de l'ensemble de la population.

156. Le développement des PMA dépendait également de l'appui extérieur et le Directeur général a demandé à la communauté internationale de prendre des engagements financiers fermes pour aider ces pays à résoudre leurs nombreux problèmes. Il fallait alléger leur dette et fixer le niveau de l'APD à 0,2 % du PNB. Les PMA devraient, de leur côté, prendre des mesures de développement fondées sur la participation de tous et notamment des femmes, qui devraient jouer un rôle plus actif. A cet égard, il fallait se féliciter de la proposition faite par une organisation non gouvernementale qui avait recommandé que tous les pays ratifient la convention de l'OIT sur les syndicats et souscrivent à l'objectif de la suppression de toutes les formes de discrimination, en particulier à l'encontre des femmes.

157. Dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, des efforts particuliers devaient être faits pour alléger la charge imposée aux pauvres; la justice sociale était un instrument efficace pour venir à bout de la pauvreté. Le Directeur général a souligné l'importance du secteur non structuré en tant que source d'emploi et a recommandé d'accorder un rang de priorité élevé à la lutte contre l'analphabétisme. Enfin, il a réaffirmé que l'OIT était prête à contribuer pleinement à toute stratégie ayant pour objectif l'autonomie et un développement durable.

158. Le représentant du Fonds commun pour les produits de base a rappelé que le Fonds avait été créé à la fois pour stabiliser les marchés grâce à des mécanismes de stockage et pour aider à mettre en valeur ces produits dans le cadre d'accords internationaux. Pendant sa première année d'existence, il avait entrepris les préparatifs nécessaires pour ses activités opérationnelles, et ses organes directeurs venaient d'adopter des instruments de base et des directives pour les opérations du deuxième compte.
Le financement de projets devrait commencer bientôt. Dans la limite des ressources disponibles, le Fonds était prêt à apporter sa modeste contribution à la diversification de la base économique des PMA, à l'accroissement de la productivité, à l'amélioration de la qualité des produits, à l'élargissement des débouchés, au renforcement des compétences commerciales ainsi qu'à l'amélioration et au développement de l'infrastructure physique. L'importance de sa contribution dépendrait cependant en grande partie du montant des ressources qui lui seraient fournies. A cet égard, la générosité de donateurs volontaires serait décisive.

159. Le représentant de la Belgique a déclaré que le bilan général de la dernière décennie était plutôt décevant pour les PMA, qui étaient onze de plus qu'en 1981. En outre, les événements récents dans la région du Golfe ne manqueraient pas d'avoir des effets néfastes sur ces pays. Deux grands principes devraient guider la Conférence dans la conception et l'exécution du programme d'action : premièrement, les PMA étaient responsables au premier chef de leur propre développement; deuxièmement, le renforcement de la démocratie dans les PMA était un des meilleurs gages d'une croissance soutenue.

160. Pendant la période 1981-1989, la Belgique avait consacré en moyenne 0,14 % de son PNB à l'aide publique au développement des PMA; le gouvernement approuvait l'objectif de 0,15 % et considérait que les pays développés devraient s'efforcer de l'atteindre dans les cinq années à venir. L'aide devrait être accordée á des conditions très favorables; 95 % de l'aide belge aux PMA revêtaient la forme de dons. Il fallait aussi que les priorités sectorielles tiennent compte de la capacité de réponse des pays donateurs.

161. En ce qui concernait la dette, il était indispensable que les créanciers publics prennent des mesures pour étayer les efforts d'ajustement des PMA. Le représentant n'était pas favorable à une annulation pure et simple des dettes. A propos de l'accord de Toronto, il a indiqué que son application ne concernait encore qu'un pourcentage très faible de la dette des PMA. Quant à la dette publique bilatérale, il a rappelé qu'à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; son pays avait proposé de convertir les dettes en projets à exécuter, à concurrence de leur contre-valeur en monnaie locale. Pour ce qui était de la dette multilatérale, il fallait élargir la portée des mesures d'allégement prises par les institutions multilatérales. Dans le cadre de la réorientation de son aide, la Belgique continuerait d'accroître ses contributions à des institutions financières multilatérales comme la Banque mondiale. Il faudrait s'efforcer de stabiliser au maximum les recettes tirées par les PMA des exportations de produits de base et le représentant a proposé que l'Accord portant création du Fonds commun soit revu de manière à être en priorité axé sur les besoins des PMA.

162. Pour avoir des effets durables, les programmes d'ajustement structurel devraient s'accompagner de programmes visant à garantir le bien-être de toutes les couches de la population et prévoir des opérations à long terme. Lorsqu'un certain nombre de pays se trouvaient confrontés à des contraintes identiques, il faudrait envisager des programmes régionaux.

163. Au sujet du suivi de la Conférence, le représentant a souligné trois points : à propos de la coordination, le système des tables rondes et des groupes consultatifs par pays devrait être intensifié; l'évaluation devrait être périodique, mais les réexamens devraient être séparés par des intervalles de plus d'un an; la liste des PMA devrait être réexaminée dans ce contexte et le Comité de planification devrait faire des propositions concernant les critères d'admission des pays dans cette catégorie; enfin, l'Organisation des Nations Unies devrait consacrer davantage de ressources à l'aide aux PMA.

164. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a souligné le rapport étroit qui existait entre la pauvreté dans les PMA et le fait que les principaux problèmes mondiaux rencontrés par exemple dans le domaine du désarmement, de l'endettement extérieur, de la préservation de l'environnement, de la stabilisation des marchés de produits de base, de l'approvisionnement en produits alimentaires et de la situation démographique, restaient sans solution. Il a expliqué la position de son pays au sujet de certains problèmes essentiels relatifs à la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action (NPSA) pour les années 80 en faveur des PMA et à l'adoption d'une stratégie internationale pour les années 90 en faveur de ces pays. Les résultats insatisfaisants de l'application du NPSA s'expliquaient non seulement par les efforts insuffisants de nombreux PMA et/ou un environnement extérieur défavorable, mais aussi par le fait que ces pays avaient hérité de structures économiques inefficaces, qui avaient rendu leur économie particulièrement vulnérable et faible.

165. Entre 1981 et 1989, l'APD soviétique aux PMA avait dépassé 20 milliards de dollars des Etats-Unis, soit, en moyenne, 0,18 % du PNB soviétique. Quant au service de la dette, les chiffres pour 1985-1989 montraient que l'ensemble des paiement effectivement versés par les PMA à l'URSS n'avaient pas dépassé 15 % des nouveaux crédits consentis par l'Union soviétique.

La contribution de l'URSS aux efforts de la communauté internationale en matière d'allégement de la dette (annulations et rééchelonnements) avait entraîné une diminution totale des paiements des PMA dus à l'URSS de plus de 6 milliards de dollars E.-U. pour la période 1986-1990. De nouvelles mesures bilatérales étaient à l'étude, sous réserve de l'approbation du Parlement.

166. L'Union soviétique était un important partenaire commercial des PMA. Le volume du commerce entre l'URSS et les PMA avait dépassé 2 milliards de dollars E.-U. en 1989, soit une augmentation de 40 % par rapport à 1980. Le nouveau projet de tarif douanier de l'URSS prévoyait l'admission en franchise de tous les biens importés des PMA. De nouvelles mesures de libéralisation des règles d'origine pour ces biens étaient à l'examen. Le représentant a souligné que l'URSS était favorable à la stabilisation des marchés internationaux de produits de base, y compris ceux présentant un intérêt spécial pour les PMA, et préconisait la réactivation des accords internationaux de produit et des activités du Fonds commun pour les produits de base. L'URSS était favorable au développement de certaines formes et modalités nouvelles et moins traditionnelles de coopération commerciale et économique avec les PMA - coopération en matière de production, échanges compensés, coentreprises, etc.

167. L'Union soviétique considérait le projet de programme d'action formulé par le Comité préparatoire comme une base acceptable pour de plus amples discussions en vue d'en faire un programme plus équilibré et plus pragmatique. L'URSS était disposée à participer aux mécanismes multilatéraux existants de coordination de l'aide et de régularisation des problèmes de la dette.

168. Le représentant de l'Autriche a dit que, bien que les résultats économiques obtenus par les PMA au cours des années 80 fussent bien inférieurs aux objectifs fixés, il y avait des raisons d'être optimiste pour les années 90. Les PMA avaient assumé la responsabilité principale de leur propre développement et s'étaient engagés à réaliser des réformes d'envergure. Il a souligné l'opinion généralement admise que seule une économie de marché garantirait un développement économique durable en libérant tout le potentiel et la créativité des individus en faveur du développement et, qu'à cet égard, une telle économie fonctionnait de façon optimale dans un contexte politique démocratique. Il existerait un lien essentiel entre la gestion responsable et démocratique des affaires publiques, le respect des droits de l'homme et le fonctionnement efficace et équitable de l'économie.

169. Le projet de programme d'action prévoyait à juste titre des politiques et des mesures spécifiques axées sur les besoins fondamentaux en matière de transformation et visant à accélérer la croissance et le développement à long terme des PMA. Ces mesures et ces politiques constitueraient également les éléments clés de toute stratégie nationale de développement fructueuse.

170. Le représentant a déclaré que chaque PMA devait mobiliser ses ressources et appliquer ses propres réformes. Mais il était de la responsabilité de la communauté internationale de créer un environnement international favorable et de fournir des ressources extérieures suffisantes. L'APD resterait un élément important de l'aide apportée aux PMA dans leurs efforts pour atteindre un développement économique soutenu. L'Autriche était disposée à jouer son rôle en tant que partenaire de développement et à répondre aux besoins des PMA.

Dans le cadre du programme de coopération autrichien, la coopération avec les PMA avait été multipliée par huit au cours de la dernière décennie. Elle avait été réorganisée et porterait désormais plus particulièrement sur l'allégement de la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines, la promotion d'entreprises autochtones, le développement agricole et rural et l'investissement dans le secteur des infrastructures.

171. Dans le domaine du commerce, l'Autriche était favorable à une amélioration de l'accès aux marchés pour les exportations des PMA dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. En vertu du schéma de préférences autrichien, les droits de douane avaient été supprimés pour la plupart des produits, de même que la totalité des restrictions quantitatives. Quant au service de la dette, l'Autriche appuyait les mesures d'allégement de la dette et participait pleinement à la mise en oeuvre des conditions de Toronto. Par ailleurs, elle attachait une importance particulière aux questions d'environnement. Les pays industriels devraient non seulement résoudre leurs propres problèmes d'environnement, mais aussi aider les pays en dévelopement dans leurs efforts pour préserver leur base de ressources et leur environnement naturel. En conclusion, le représentant a assuré les PMA que l'Autriche, tout en appuyant pleinement l'évolution récente en Europe orientale, était déterminée à accroître encore son aide publique au développement.

172. Le représentant du Malawi a dit que son pays, comme beaucoup d'autres PMA, avait subi de graves retards économiques dans les années 80. Alors qu'il avait connu une croissance moyenne de 6 % par an dans les années 70, le Malawi n'avait enregistré qu'une modeste croissance de 2,2 % par an dans les années 80, pour un taux annuel d'accroissement démographique de 3,2 %. Au cours de cette période, le pays avait subi une forte diminution des prix des produits de base, une détérioration des termes de l'échange, une baisse des apports extérieurs d'aide et une hausse considérable des obligations au titre de la dette extérieure. Ces facteurs négatifs étaient aggravés par les effets des troubles civils dans le Mozambique voisin, dont l'une des conséquences était la perte des débouchés maritimes les plus directs, d'où un accroissement de 25 à 40 % du coût de transport des exportations. Le Malawi devait en outre faire face à un afflux de réfugiés - 800 000 réfugiés en 1989, équivalant à 20 % de la population du pays.

173. Pour enrayer la crise économique, le Malawi avait adopté des programmes d'ajustement structurel avec le soutien de la Banque mondiale et du FMI. En vertu de ces programmes, il avait fait des efforts considérables pour remédier aux rigidités inhérentes à sa structure économique en renforçant ses institutions, en élargissant sa base d'exportation et en donnant libre jeu aux forces du marché, ce dernier élément influant sur la fixation des prix des produits et la répartition des ressources. Malgré ces efforts, les perspectives économiques restaient sombres, compte tenu des problèmes d'accès aux marchés, de déficits de recettes d'exportation et autres facteurs connexes. Pour que les programmes d'ajustement structurel donnent des résultats, le Malawi aurait besoin d'un soutien international en terme d'élimination des obstacles au commerce, d'allégement de la dette et d'accroissement des apports de ressources. Concernant la dette, le représentant a suggéré que l'ensemble des créanciers envisagent des mesures pratiques visant à résoudre les problèmes relatifs aux prix des produits de base, aux termes de l'échange, à l'accès aux marchés et à la continuité des

apports de ressources. Des amélioriations dans ces domaines seraient la plus sûre garantie de la capacité du pays d'honorer sa dette.

174. Le représentant de l'Indonésie a dit que les travaux préparatoires de la Conférence, dont la réunion ministérielle tenue à Dhaka, la réunion du Groupe intergouvernemental à Genève et d'autres réunions préparatoires ayant porté sur divers domaines d'un intérêt particulier pour les PMA, avaient défini les conditions de l'élaboration du projet de programme d'action, où les nouveaux éléments d'une stratégie de développement pour la promotion de la coopération entre les PMA et leurs partenaires de développement faisaient déjà l'objet d'un large accord.

175. Evoquant le bilan de la dernière décennie, le représentant a fait observer que la situation économique dans les PMA avait été extrêmement médiocre. Dans beaucoup de pays, divers secteurs économiques et sociaux avaient stagné ou reculé, tandis que les engagements pris aux termes du NPSA n'avaient malheureusement pas été remplis. L'objectif d'un taux de croissance de 7,2 % fixé dans le programme n'avait pas été atteint et, en réalité, le taux de croissance moyen des PMA dans les années 80 n'avait été que de 2,3 %. Le succès du nouveau programme d'action dépendrait d'un certain nombre de facteurs, dont le renforcement du partenariat entre les PMA et l'ensemble des donateurs et l'adoption de politiques macro-économiques appropriées dans les PMA. Le représentant a toutefois souligné que l'impératif fondamental serait l'apport de ressources financières extérieures suffisantes.

176. Concernant les mécanismes de surveillance et de suivi, il a souligné qu'il fallait resserrer les liens entre ces mécanismes aux niveaux national, régional et global. A cet égard, le rôle de la CNUCED en tant qu'organe central pour la surveillance globale était capital et devait être renforcé. Evoquant le rôle modeste que son pays pouvait jouer dans l'aide aux PMA, il a dit que, dans le passé, l'Indonésie avait exécuté quelque 226 programmes de CTPD avec d'autres pays en développement, notamment des PMA, et que ces efforts continueraient de recevoir la plus haute priorité dans le cadre des programmes indonésiens de coopération technique.

177. Le représentant de la Grèce a dit que son pays appuyait les principes fondamentaux du programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA, dont les objectifs généraux étaient d'enrayer et d'inverser la détérioration de la situation économique et sociale de ces pays et d'accélérer leur développement. Il était convaincu qu'un accord était possible sur les trois grandes questions qui restaient en suspens : le niveau de l'objectif d'APD, l'allégement de la dette et l'accès aux marchés. A propos des efforts entrepris par les PMA, il a dit que les réformes structurelles visant à stimuler la croissance et à mobiliser les ressources intérieures devaient bénéficier d'un soutien international considérable. Il fallait donc d'urgence accroître - qualitativement et quantitativement - les courants financiers vers les PMA, et il a demandé aux PMA eux-mêmes de consentir d'importants efforts pour améliorer la capacité d'absorption de leur économie. Il a noté que la dette extérieure des PMA représentait un obstacle majeur à leur développement économique et a estimé que cette question devrait bénéficier d'une priorité élevée à la Conférence. Afin de remédier au manque de ressources des PMA, il fallait redoubler d'efforts pour élargir l'éventail de leurs exportations en encourageant la diversification horizontale et verticale de leur base d'exportation. Pour ce qui était de l'accès aux marchés, le représentant

espérait que des Négociations d'Uruguay en cours ouvriraient de nouveaux débouchés aux exportations des PMA. Il a également souligné l'importance de la mobilisation et de la mise en valeur des ressources et des capacités humaines dans les PMA, en précisant que la démocratisation des structures administratives et institutionnelles, ainsi que l'encouragement de réformes allant dans le sens d'une répartition équilibrée des ressources entre secteurs public et privé, contribueraient à la réalisation de cet objectif. Il a également insisté sur l'importance de l'aide alimentaire et du développement agricole et rural, de la protection de l'environnement et du logement. Enfin, il a réaffirmé que son pays continuerait de promouvoir des accords économiques, techniques et culturels avec les PMA.

178. Le Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a noté que, durant les années 80, tandis que les pays industrialisés avaient connu leur plus long épisode de croissance depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les performances économiques du monde en développement n'avaient guère été satisfaisantes, à l'exception de certains pays d'Asie, et celles des PMA avaient été encore moins bonnes. Leur place dans les échanges mondiaux s'était encore amenuisée et leurs termes de l'échange s'étaient dégradés de 15 % entre 1980 et 1988. Les apports financiers extérieurs canalisés vers ces pays avaient été insuffisants pour enrayer la détérioration de la situation. Le Secrétaire général a souligné le rôle que les pays développés devaient jouer en soutenant les efforts faits par les PMA pour remédier à cette conjoncture de stagnation et de régression; les pays développés devaient ainsi accroître les courants de ressources vers les PMA. Même si quelques pays de l'OCDE, ainsi que quelques pays de l'OPEP, consacraient plus de 0,15 % de leur PNB à l'aide aux PMA, la moyenne des pays industrialisés était encore loin de l'objectif fixé. De plus, en dépit des efforts entrepris au cours des dernières années par les donateurs pour améliorer la qualité de leur assistance, beaucoup d'autres améliorations pouvaient encore être apportées dans ce domaine. S'agissant des mesures commerciales, les PMA étant lourdement tributaires de leurs exportations pour financer leurs importations et assurer le service de leur dette, il fallait continuer de les aider à élargir leurs débouchés. Même si beaucoup avait déjà été fait pour faciliter l'accès des produits provenant des PMA aux marchés des pays industrialisés, des concessions supplémentaires (en particulier sur les restrictions appliquées aux textiles) et l'assouplissement de certaines règles (telles que les règles d'origine) pouvaient sensiblement contribuer à améliorer les perspectives d'exportation des PMA. Les gouvernements des pays développés avaient également un rôle important à jouer dans l'allégement de la dette des PMA, dont l'effacement ne constituerait pas, du reste, un sacrifice insupportable pour les créanciers. La protection des populations et la préservation de l'environnement étaient des questions importantes, et la mise en valeur des resources humaines ainsi que l'octroi d'une assistance technique permettraient de remédier dans une large mesure aux carences des PMA en matière de savoir-faire.

179. Le représentant du Mozambique a fait observer que l'enjeu des années 90 était de prévenir toute nouvelle détérioration de la situation sociale et économique des PMA et de jeter les bases d'une relance de la croissance et d'un développement soutenu et accéléré. La stratégie requise devrait se fonder sur un partage des responsabilités et un ferme engagement en faveur de mesures synergiques appliquées par les PMA et par la communauté internationale. Il incombait bien entendu aux PMA de diriger leur propre développement en

s'employant sans relâche à mettre au point et à adopter des mesures visant à corriger les déséquilibres macro-économiques, à créer un environnement propice à une mobilisation accrue des ressources locales et à encourager la participation de la population au développement. En raison des particularités des PMA, il faudrait redoubler d'efforts pour répondre aux besoins fondamentaux de la population en matière d'alimentation, de santé et de logement. Pour leur part, les partenaires de développement des PMA pouvaient soutenir pleinement et efficacement les efforts de ces pays en fournissant de manière plus prévisible et systématique des apports substantiels de ressources et tous les autres types d'assistance requise, y compris un allégement adéquat et notable de la dette, des capitaux de sources tant publiques que privées, des mesures de soutien au commerce et une assistance technique. Le projet de programme d'action devrait reposer sur de grandes orientations de politique générale tenant compte explicitement des particularités et des problèmes spécifiques des PMA.

180. Pour le représentant du Honduras, une action concertée de la communauté internationale en vue de réduire la pauvreté était essentielle pour que le climat pacifique régnant sur la scène internationale puisse être préservé dans le cadre des relations Est-Ouest et Nord-Sud. Pour s'attaquer efficacement et équitablement aux problèmes de la pauvreté et de la misère persistantes dans les PMA, il était également nécessaire de réviser les critères de définition des PMA, établis plusieurs années auparavant. A ce propos, le représentant a souscrit à la position du Gouvernement français selon laquelle le statut de PMA devrait être accordé aux pays qui, en raison de leurs carences structurelles, ne pouvaient se redresser sans une aide internationale.

181. Par ailleurs, il fallait également prêter attention à un nouveau groupe de pays qui ne figuraient pas encore dans cette catégorie, mais qui risquaient d'être désignés comme PMA si leurs difficultés actuelles persistaient. Le représentant a notamment cité le cas des pays d'Amérique centrale qui, du fait des épreuves subies dans les années 80 (conflits armés, dévaluations, conditions climatiques défavorables), avaient vu leur niveau de vie retourner au niveau qu'ils connaissaient 20 ans auparavant. Les négociations fructueuses récemment menées par les gouvernements d'Amérique centrale avaient certes préparé le terrain pour la restructuration des mécanismes d'intégration économique dans cette région. Cependant, faute de ressources suffisantes, les chances de succès de ces initiatives demeuraient faibles. Aussi fallait-il accroître les courants de ressources financières vers cette région pour empêcher les pays considérés de tomber dans la catégorie des PMA.

182. Le représentant des Comores a dit que, dans le bilan des neuf années écoulées, il ne pouvait que relever des promesses non tenues, l'échec de l'application du nouveau programme substantiel d'action et l'absence de solidarité entre les nations. Il a noté toutefois que les tables rondes entre donateurs et PMA organisées sous l'égide des Nations Unies avaient établi un cadre laissant entrevoir quelques possibilités de soutien de la part de donateurs. Les Comores avaient espéré que le plan d'action pour les années 80 permettrait de mettre en oeuvre des mesures axées sur l'allégement de la dette, une aide extérieure accrue, une plus large diversification de l'économie des PMA, la sauvegarde de l'environnement et la mise en valeur des ressources humaines. Or le pays avait dû faire face à des difficultés sans fin - diminution de l'aide extérieure, déficits budgétaires, dégradation de l'économie, accroissement du fardeau de la dette, pressions démographiques.

Une telle évolution avait lourdement pesé sur les résultats économiques globaux. De plus, les fluctuations du cours du dollar et des taux d'intérêt, de même que la baisse des prix des produits de base, avaient considérablement accentué la détérioration de la situation. Le représentant a ensuite fait état des initiatives que le Gouvernement comorien prévoyait de prendre pour développer le secteur industriel, rationaliser les finances publiques, libéraliser l'économie, améliorer le système éducatif et renforcer le secteur public. En outre, le gouvernement menait des négociations sur un programme d'ajustement structurel soutenu par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui commencerait d'être appliqué avant la fin de 1990. Le gouvernement comptait enfin consolider le processus démocratique en cours.

183. Le représentant de Sao Tomé-et-Principe a fait observer que la croissance négative de la production industrielle et agricole des PMA était principalement imputable au manque de ressources financières et à la perte de marchés extérieurs. La précarité structurelle de ces pays justifiait un traitement spécial. Il était indéniable que le nouveau programme substantiel d'action adopté en 1981 en admettait la nécessité. Cependant, bon nombre d'objectifs socio-économiques établis pour les années 80 n'avaient pas été atteints et la situation des PMA continuait de se détériorer. Ces pays étaient assurément responsables de leur développement et c'était tout d'abord à eux que devaient être reprochées des politiques intérieures inadaptées. Cependant, il ne faisait aucun doute qu'une aide extérieure insuffisante et un environnement économique international défavorable avaient beaucoup contribué à l'aggravation des conditions de vie dans les PMA. Aussi fallait-il d'urgence briser ce cycle de pauvreté et d'endettement grâce à une aide abondante. La présente Conférence devait avoir pour principal objectif une action conjointe en faveur des PMA et s'appliquer à obtenir, de la part des pays industrialisés, des initiatives supplémentaires qui garantiraient des transferts plus importants de ressources financières, notamment par l'annulation des créances bilatérales, l'extension de cette mesure aux dettes multilatérales et l'accroissement de l'élément de libéralité dans les flux d'aide. De plus, l'instauration d'un système commercial multilatéral équitable et durable permettrait de stabiliser les recettes d'exportation et d'élaborer des politiques de développement plus efficaces, y compris les instruments nécessaires pour maîtriser l'accroissement démographique, préserver les sols et lutter contre les catastrophes naturelles. La Conférence devait tenir compte du fait que seule la coopération internationale assurerait une croissance soutenue et un développement social plus harmonieux dans les pays les moins avancés.

184. Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe avait, depuis 1985, mis en oeuvre une stratégie de développement, suivie d'un programme d'ajustement structurel bénéficiant de l'appui de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Cette stratégie et ce programme visaient tous deux à corriger les déséquilibres macroéconomiques et à diversifier l'économie par des efforts de libéralisation dans les secteurs commercial et agricole. Malheureusement, toutes ces initiatives étaient compromises par l'effondrement des prix des produits de base et le gouvernement avait, en mars 1989, réuni une deuxième table ronde à Genève, avec le concours du PNUD, de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale, pour faire appel à une aide extérieure.

185. Le représentant de Cuba a dit que la confrontation Est-Ouest ne devait pas être remplacée par une nouvelle détérioration des relations Nord-Sud.

L'écart entre pays développés et pays en développement continuait de se creuser, dans les domaines non seulement économiques et sociaux, mais aussi scientifiques et technologiques. Le président Fidel Castro avait déclaré que la dette extérieure était devenue le principal obstacle au développement, le plus important instrument d'extorsion de fonds et la plus récente forme de dépendance néocolonialiste pour les pays en développement. A l'heure actuelle toutefois, créanciers et débiteurs admettaient que la dette non seulement ne pouvait être remboursée, mais en outre était irrecouvrable.

186. Cuba applaudissait à la proposition du président Mitterrand de fournir des ressources suffisantes aux PMA pour relancer la croissance et d'annuler la dette de tous les PMA africains. A l'instar des pays nordiques, les membres du Groupe des Sept et d'autres pays industrialisés devraient oeuvrer à la réalisation du même objectif. Le représentant a souligné la nécessité d'un apport continu de ressources financières déliées de toutes conditions et a approuvé la proposition de consacrer au développement des PMA les ressources provenant du désarmement. Il était également nécessaire d'assurer des transferts de technologie appropriés et raisonnablement onéreux vers ces pays et de soutenir effectivement leurs programmes de développement national, social et économique, dans le respect de leurs traditions socio-culturelles et du droit des peuples à choisir librement leur destin. Cuba, pays pauvre et sous-développé, consacrait 1,5 % de son PNB à la coopération économique et technique et coopérait avec plus de 60 pays du tiers monde, dont 23 % de PMA, et il était important d'explorer plus avant de nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud en tant que complément nécessaire de la coopération Nord-Sud. Enfin, le représentant espérait que la Conférence offrirait de nouvelles perspectives aux PMA et leur permettrait de parvenir à un développement véritable et durable avant l'an 2000; Cuba consacrerait des efforts infatigables à cette fin.

187. Le représentant du Pakistan a fait observer que le NPSA adopté en 1981 devait transformer l'économie des PMA et permettre à ces pays d'atteindre des niveaux minimaux d'éducation, de santé, de logement et d'emploi pour leur population. Près de 10 ans plus tard, une évaluation du NPSA montrait que les conditions sociales et économiques s'étaient aggravées : la production alimentaire restait inférieure à l'accroissement démographique; des niveaux extrêmement bas d'alphabétisation persistaient; la dégradation de l'environnement s'était accélérée par rapport au passé; et les termes de l'échange s'étaient détériorés. Dans l'ensemble, l'environnement économique avait été défavorable aux PMA. Le faible niveau des prix des produits de base, le ratio croissant dette-PIB et l'insuffisance des apports extérieurs étaient particulièrement préoccupants.

188. Le représentant a exprimé l'espoir que la présente Conférence pourrait, dans son nouveau programme d'action, proposer des mesures réalistes qui aideraient les PMA à améliorer leur situation. Le Pakistan serait favorable à un programme notamment axé sur la satisfaction des besoins fondamentaux, à un accroissement substantiel des flux et de l'efficacité de l'aide, l'identification de ressources complémentaires eu égard en particulier à la mise en valeur des ressources humaines, une sensibilisation accrue des institutions internationales de prêt aux objectifs à long terme des stratégies de développement des PMA, et la prévisibilité des apports de ressources.

189. Pour sa part, le Pakistan avait adopté une approche positive du problème des PMA et avait à cette fin engagé un modeste programme d'assistance technique en faveur de l'Afrique, inspiré par l'idée que la mise en valeur des ressources humaines était le moyen le plus important de contribuer au développement économique de ces pays.

190. Il espérait également que la Conférence mettrait en lumière l'injustice fondamentale dont souffraient les PMA dans le système commercial international, avec la diminution de leur part en pourcentage du commerce, les incidences négatives de l'aggravation des termes de l'échange, et la nécessité d'un accès aux marchés.

191. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), évoquant les risques pour l'environnement à l'échelle de la planète, dont la diminution de la couche d'ozone, qui faisait peser une menace sur la santé de l'homme, les changements climatiques et le réchauffement global consécutif, a instamment prié la Conférence d'adopter des mesures vigoureuses d'aide aux PMA pour leur permettre d'élaborer une nouvelle approche du développement. Plus dépendants que d'autres pays de leurs ressources naturelles, les PMA étaient conduits à exploiter ces ressources pour obtenir les devises nécessaires au service de leur dette. Dans ce processus, les forêts étaient détruites, les déserts avançaient et les sols étaient lessivés, la pollution augmentait, les régions côtières se dégradaient et les réserves halieutiques diminuaient, compromettant ainsi les perspectives futures des PMA. Les changements climatiques, la diminution de l'ozone stratosphérique, la déforestation accélérée et l'extinction d'espèces végétales et animales étaient des risques globaux exigeant une attention urgente de tous, y compris des PMA.

192. Les PMA manquant de ressources, la communauté internationale devrait leur fournir des ressources additionnelles et leur donner pleinement accès aux technologies écologiques pour leur permettre de participer à la mise en oeuvre de mesures de protection de l'environnement en vue d'un développement durable et à la gestion des nouvelles questions relatives à la protection de l'environnement global.

193. Le PNUE, avec d'autres organismes des Nations Unies, avait fourni un soutien technique aux gouvernements des PMA pour les aider à élaborer des politiques appropriées et une législation sur l'environnement, et à réaliser des études spéciales, y compris des analyses coûts-avantages. Le Fonds pour l'environnement global de la Banque mondiale et le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone permettraient de fournir une assistance technologique essentielle aux pays en développement. Ces mécanismes illustraient la façon dont les gouvernements pouvaient s'aider mutuellement pour obtenir des fonds supplémentaires et réaliser des transferts de technologie.

194. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a noté que les efforts visant à promouvoir le développement industriel dans les PMA étaient entravés par les difficultés économiques globales auxquelles ces pays devaient faire face. Il était reconnu que l'appui de la communauté internationale serait nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans le NPSA pour le secteur manufacturier. Il ne fallait pas sous-estimer le rôle de ce secteur, car il fournissait les éléments sur

lesquels il était possible de bâtir un développement à long terme. En outre, les agro-industries avaient un rôle important à jouer en favorisant des relations interindustrielles qui stimulaient le développement de l'agriculture.

195. Le représentant a déclaré que, dans le cadre de son plan à moyen terme lancé en 1990, l'ONUDI assistait les PMA dans l'élaboration de plans directeurs d'industrialisation; la réalisation d'études de marché; la mise au point et l'évaluation de projets d'investissement; la relance des entreprises en difficulté; et la mise en valeur des ressources humaines. Elle entreprenait des travaux de ce type en Afrique, dans le cadre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, ainsi qu'en Asie et au Moyen-Orient, où, comme en Afrique, des programmes spéciaux d'assistance technique devaient être créés pour faciliter la mise au point d'une technologie locale appropriée dans les PMA. Le représentant a en outre rappelé que le Directeur général de l'ONUDI, conformément aux recommandations de la troisième Conférence de l'ONUDI tenue en novembre 1989, avait créé un poste de coordonnateur des activités d'assistance technique de l'ONUDI en faveur des PMA.

196. Enfin, il a déclaré que l'ONUDI préparait actuellement un plan d'action en faveur de l'industrialisation des PMA, qui définirait des orientations pour l'évolution future du secteur industriel de ces pays.

197. Le représentant de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a déclaré que l'UIT avait conscience depuis longtemps de la pénible situation que connaissaient les PMA. Les trois dernières conférences de plénipotentiaires de l'Union avaient adopté des résolutions demandant de continuer à examiner l'état des télécommunications dans les PMA afin d'élaborer des mesures concrètes permettant d'apporter des améliorations réelles dans ce domaine. Malgré les ressources limitées dont elle disposait, l'Union avait pu financer diverses activités intéressant les PMA dans le secteur des télécommunications, principalement sous forme de bourses d'études, de séminaires et d'appui technique spécialisé fourni par les ingénieurs de l'UIT. Cependant, la majeure partie de l'assistance de l'Union aux PMA était financée par le PNUD, ainsi qu'au moyen des fonds d'affectation spéciale alimentés par diverses sources. A propos de l'évolution récente observée dans le domaine des télécommunications, le représentant a déclaré qu'un nouvel environnement était apparu, qui demandait une adaptation et des innovations. Ce phénomène avait des conséquences diverses pour les pays en développement, et en particulier les PMA. A cet égard, il a souligné les points suivants : l'écart technologique entre les pays en développement et les PMA se creusait de plus en plus, ce qui limitait les possibilités de transfert de techniques; les techniques nouvelles exigeaient une nouvelle politique de mise en valeur des ressources humaines - la formation classique coûteuse de techniciens, ingénieurs et cadres de haut niveau était rapidement dépassée; faute de devises, il était très difficile de remplacer le matériel vétuste, de fournir des services nouveaux et de développer les réseaux. Etant donné toutes ces difficultés, la communauté internationale devait d'urgence fournir un appui pour assurer l'exécution des projets prévus dans les PMA pour les années 90 dans le secteur des télécommunications. Il était aussi important que l'Union participe aux tables rondes du PNUD ainsi qu'à diverses réunions de groupes consultatifs de la Banque mondiale pour les PMA, afin d'aider à réunir des renseignements supplémentaires dont les donateurs pourraient avoir besoin au sujet de projets ou de programmes particuliers dans le domaine des télécommunications.

198. Le représentant des Pays-Bas a déclaré que les PMA risquaient de se trouver complètement marginalisés puisqu'ils étaient incapables d'engendrer eux-mêmes une croissance et un développement suffisants. Avec l'intensification du processus de mondialisation, le nombre de pays marginalisés augmenterait et, à cet égard, on pourrait peut-être élargir la catégorie des PMA afin d'y inclure les régions peu évoluées de très grands pays en développement qui n'étaient pas eux-mêmes des PMA. Le représentant appuyait la proposition du Comité de la planification du développement tendant à revoir les critères d'admission dans la catégorie des PMA.

199. La pauvreté s'était accrue, en particulier parmi les femmes, à cause d'un environnement économique défavorable et pour des raisons écologiques, mais aussi à la suite d'efforts peu judicieux d'ajustement et de développement. La mise en valeur des ressources humaines passait par la satisfaction des besoins essentiels, l'investissement dans le potentiel humain, la participation des plus défavorisés à la prise de décisions, la démocratie et le respect des droits de l'homme. Il serait sage que les PMA s'efforcent avant tout d'améliorer l'infrastructure matérielle, institutionnelle et sociale, et laissent au secteur privé le soin de développer la capacité de production. Une première évaluation des résultats des Négociations d'Uruguay devrait permettre de voir s'il était nécessaire d'adopter de nouvelles mesures en faveur des PMA. Il convenait de recourir au financement compensatoire pour résoudre les problèmes liés à la structure de l'offre. Le représentant estimait donc qu'il faudrait revoir dans leur ensemble les mécanismes de financement compensatoire.

200. Il était nécessaire d'accroître les apports d'APD aux PMA pour qu'ils atteignent 0,2 % du PNB des donateurs, voire plus. Les Pays-Bas consacraient 0,3 % de leur PNB aux PMA et espéraient faire encore mieux. L'objectif premier devrait être de parvenir à une très forte croissance de l'appui extérieur global.

201. La dette compromettait la croissance économique des PMA. Les Pays-Bas proposaient donc que les pays créanciers annulent collectivement la totalité de la dette publique bilatérale des pays les plus pauvres lourdement endettés, à condition que ceux-ci appliquent des politiques économiques saines; cette mesure s'ajouterait en principe à l'aide normale au développement.

202. En ce qui concernait le suivi, il faudrait renforcer le mécanisme des tables rondes et des réunions de groupes consultatifs pour les PMA, et le secrétariat de la CNUCED devrait apporter un concours important dans ce domaine. Au niveau global, il faudrait évaluer la mise en oeuvre de tous les engagements contractés dans le cadre du programme d'action.

203. Le représentant du Bhoutan a déclaré que pour les PMA, les années 80 laisseraient le souvenir d'espoirs en grande partie déçus dans le domaine économique. Les taux de croissance dans la plupart des PMA étaient restés en deçà des objectifs fixés dans le nouveau programme substantiel d'action, d'où un fossé grandissant entre pays riches et pays pauvres et l'inscription de 10 nouveaux pays sur la liste des PMA.

204. Bien que le Bhoutan fût un pays sans littoral séparé par 800 km du port le plus proche, il avait acompli quelques progrès économiques. Les plans et programmes de développement pour les années 90 reposaient sur des politiques

et des priorités nationales bien définies, comprenant notamment : la promotion de l'autonomie nationale; la protection de l'environnement; la planification démographique; la mise en valeur des ressources humaines; l'amélioration des conditions de vie dans les régions rurales; l'accroissement de la production alimentaire; l'accroissement de la production d'énergie hydroélectrique; la mobilisation des ressources nationales et une plus grande participation des femmes au développement. Les efforts du pays ne suffiraient pas pour réaliser ces programmes et le Bhoutan espérait que ses partenaires de développement continueraient à lui fournir un appui généreux.

205. Le Bhoutan jugeait encourageants l'accroissement du nombre de donateurs et le montant des ressources extérieures mises à sa disposition. Le représentant a suggéré que le volume actuel de l'aide soit doublé d'ici à 1995 et que l'objectif de 0,2 % du PNB des donateurs soit atteint à la fin de la décennie. Il a souligné que l'allégement de la dette devrait faire partie intégrante de l'assistance aux PMA, car une réduction de l'encours de la dette permettrait un développement axé sur la croissance. Pour éviter tout alourdissement futur de la charge de la dette, il a proposé que le transfert de ressources se fasse sous forme de dons d'APD et d'autres apports non générateurs de dette, comme les investissements étrangers directs. Il était aussi essentiel d'améliorer les mécanismes d'accès aux marchés pour les exportations des PMA. Cela supposerait notamment l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires et l'amélioration des schémas de préférences.

206. Le représentant de l'Arabie saoudite a déclaré que les résultats du nouveau programme substantiel d'action pour les annés 80 étaient décevants car la plupart des objectifs n'avaient pu être atteints. Il était nécessaire de déterminer les causes de cet échec et d'ajouter les éléments nécessaires permettant d'intensifier les efforts afin d'assurer le succès de la stratégie du développement pour les années 90.

207. Il était clair que la croissance économique des PMA avait été entravée, entre autres, par les restrictions commerciales imposées par les pays développés. La baisse continue des recettes provenant des exportations de produits de base et le fait que le transfert de techniques vers ces pays n'avait pas été encouragé avaient aussi eu des effets négatifs sur l'application du nouveau programme substantiel d'action. A propos de l'aide, ainsi qu'il ressortait du document de la CNUCED intitulé Les pays les moins avancés - Rapport 1989, l'APD n'avait pas atteint l'objectif convenu de 0,15 % du PNB. Le bilan du nouveau programme substantiel d'action aurait peut-être été différent si les donateurs avaient respecté cet engagement. A cet égard, le total de l'assistance saoudienne sous forme de dons et de prêts pendant la période 1973-1989 avait atteint 59,4 milliards de dollars E.-U., soit 5,45 % du PNB du pays, l'élément de libéralité étant de 58 %.

208. L'Arabie saoudite était consciente des problèmes rencontrés par les PMA et la plupart de son aide était accordée à des conditions de faveur. En ce qui concernait les prêts, la majorité d'entre eux ne portaient pas intérêt et étaient remboursables sur 25 ans ou davantage. Il était important, pour les pays en développement, d'assurer aux banques et aux fonds régionaux de développement une assise financière solide compte tenu du caractère renouvelable de leurs ressources. Les principaux facteurs pour la réussite de la stratégie pour les années 90 en faveur des PMA seraient la stabilité ainsi que la sécurité intérieure et extérieure. En l'absence de sécurité, les PMA devraient affecter leurs maigres ressources à des secteurs non productifs,

comme l'armée. Il importait donc que la communauté internationale renforce la paix et la stabilité. A propos de l'invasion du Koweït, le représentant a déclaré que tant que la souveraineté de cet Etat n'aurait pas été rétablie, les pays de la région ne pourraient pas poursuivre leur aide, ce qui aurait des conséquences graves pour les PMA.

209. Le représentant du Saint-Siège a déclaré que sa délégation avait voulu participer à la Conférence parce que l'Eglise avait une longue expérience de la détresse humaine. Celle-ci était grande dans les PMA, où le revenu par habitant était inférieur à 200 dollars, le taux d'alphabétisation avoisinait 25 % et la production industrielle représentait moins de 10 % du PNB. Il fallait espérer que le nouveau programme d'action pour les années 90 permettrait d'apporter des solutions concrètes aux problèmes et n'aurait pas simplement un caractère théorique, et que la communauté internationale appuierait pleinement les efforts des PMA en leur fournissant des fonds supplémentaires. Le représentant a rappelé qu'à sa trente-septième session, le Conseil d'administration du PNUD avait notamment décidé de transférer 87 % des fonds disponibles aux pays à faible revenu et 55 % aux PMA. Des contributions positives avaient également été apportées par plusieurs ONG et plusieurs congrégations et ordres religieux dans divers domaines du développement - commme l'enseignement, la santé, la promotion de la condition de la femme et la formation professionnelle. Un certain nombre de principes et de directives pourraient être adoptés pour renforcer la solidarité internationale et l'on devrait, entre autres choses, s'attacher à sensibiliser l'opinion publique au sort des PMA.

210. Il fallait que les pays les moins avancés mettent en place des institutions démocratiques et entreprennent de réformer les moeurs, en lançant notamment une campagne contre la corruption. Il convenait également d'engager une vaste action pour alléger la dette et libéraliser le commerce international, et d'établir en même temps des mécanismes compensatoires pour stabiliser les prix. Enfin, il n'était pas prouvé que la croissance démographique entravât le développement, et encore moins que la solution des problèmes des pays du tiers monde passât par la limitation des naissances.

211. Le représentant de la Malaisie a dit que les immenses espoirs suscités par le nouveau programme substantiel d'action avaient été déçus, la plupart des pays développés n'ayant pas honoré leurs engagements en matière d'aide. En outre, s'il fallait se féliciter des réformes en cours dans les pays d'Europe orientale, on pouvait craindre qu'elles détournent des pays en développement des ressources précieuses dont ils avaient grand besoin - ce à quoi il fallait s'opposer. Ces craintes étaient confirmées par le fait que les pays d'Europe occidentale avaient rapidement créé une banque pour la reconstruction de l'Europe orientale.

212. La situation économique des PMA était extrêmement alarmante et pour inverser la tendance il importait d'agir énergiquement et simultanément sur plusieurs fronts, et notamment d'accroître les apports financiers à ces pays ainsi que d'ouvrir les marchés à leurs exportations. Le programme d'action pour les années 90 devait être étayé par une ferme volonté politique et il fallait que les pays développés envisagent de consacrer à son financement une partie des ressources libérées par le désarmement. Les PMA, pour leur part, devraient s'efforcer de procéder aux réformes intérieures nécessaires.

213. La coopération Sud-Sud était indispensable pour compléter le programme. Depuis plus de dix ans, la Malaisie exécutait un modeste programme de coopération technique en faveur des PMA de la région de l'Asie et du Pacifique. Pendant cette période, elle avait fourni une assistance à 25 pays, dont 2 pays d'Afrique, et poursuivrait dans cette voie. Dans le même esprit, elle avait encouragé l'établissement de la Commission Sud ainsi que la réunion au sommet de 15 pays en développement pour les consultations et la coopération Sud-Sud. Le premier sommet, tenu en juin 1990 à Kuala Lumpur, avait été couronné de succès et des projets concrets adoptés à cette occasion avaient déjà été mis en oeuvre, dont pourraient bénéficier plusieurs pays en développement et notamment des PMA.

214. Le représentant de la Guinée-Bissau a déclaré que les perspectives de développement dans les PMA étaient sombres et que les problèmes ne pourraient être résolus que si la communauté internationale fournissait l'appui voulu. La misère, la faim, le chômage et l'extrême faiblesse du niveau de vie dans les PMA constituaient une amère réalité que le reste de l'humanité ne pouvait ignorer. La dégradation de la situation économique des PMA avait été aggravée par la sécheresse, la désertification et d'autres calamités naturelles. A cela s'étaient ajoutés la dépréciation constante des produits des PMA sur les marchés mondiaux, la détérioration des termes de l'échange, le protectionnisme, le poids de la dette extérieure et la diminution de l'aide publique au développement.

215. En dépit de mesures énergiques d'ajustement structurel, la Guinée-Bissau connaissait une grave crise économique caractérisée par une faible production intérieure, un endettement extérieur croissant et aggravé par le maigre rendement des investissements, un fort taux d'inflation et des déficits incontrôlables.

216. Seuls des efforts concertés et accrus de la part des pays donateurs et des PMA permettraient à ces derniers d'atteindre leurs objectifs de développement dans les années 90. A cet égard, le représentant a évoqué les mesures d'appui qui devraient être prises par les partenaires de développement. En ce qui concernait la reprise économique, l'allégement de la dette demeurait la solution la plus réaliste pour les PMA, avec le rééchelonnement et l'application des autres décisions positives prises par le Sommet de Toronto et par le Club de Paris depuis 1987. Les programmes d'ajustement structurel devraient être axés sur le dévelopement à long terme et faire une plus large place à l'action sociale, en particulier dans le domaine de la santé et de la formation. Des efforts importants devraient être déployés pour supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires nuisant aux exportations des PMA, et pour faciliter l'accès de leurs produits aux marchés. La modification des règles d'origine et l'exemption des plafonds et autres restrictions quantitatives devraient également contribuer à la diversification de l'économie de ces pays. Quant à l'APD, les pays donateurs devraient redoubler d'efforts pour y consacrer 0,15 % de leur PNB.

217. Le représentant du Chili a dit que la communauté internationale ne devait pas considérer l'apport d'une aide à ses membres les plus démunis simplement comme un moyen de soulager sa conscience collective; elle devait reconnaître qu'il y avait des Etats et des collectivités qui pâtissaient de structures sociales et politiques insuffisantes, caractérisées par le manque de ressources nationales, des conditions climatiques défavorables ou des handicaps géographiques. L'existence de groupes défavorisés, que ce soit

au niveau national ou international, était le signe de déficiences structurelles dans le système en question, et la communauté internationale avait l'obligation morale d'aborder avec détermination et créativité les problèmes des PMA, en se situant au-delà des idéologies, de la doctrine, des craintes politiques ou des considérations géographiques. Personne ne devait rester indifférent au sort ni à la lutte des 41 PMA et de leurs habitants, qui étaient plus de 400 millions. A cet égard, le Chili soutenait sans réserve le projet de programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA qui était un document global, en accordant une importance particulière au chapitre relatif aux principes fondamentaux. Chaque pays devait être libre de choisir son propre mode de développement, conformément aux caractéristiques et aux ressources nationales, et aucun organisme, Etat ou gouvernement ne devait s'arroger le droit de prescrire ou d'imposer des modèles. Le représentant a insisté sur la nécessité de créer des conditions spéciales pour accroître et diversifier les exportations des PMA, en indiquant qu'il importait d'obtenir, lors des négociations multilatérales en cours, la suppression de toutes les formes de protectionnisme dont pâtissaient les PMA ainsi que d'autres pays en développement. Il s'est par ailleurs déclaré favorable à l'octroi d'une assistance financière supplémentaire pour compléter l'épargne intérieure des PMA, mais cela ne devait pas servir de prétexte pour appliquer à d'autres pays des politiques d'aide bilatérale ou multilatérale rétrogrades. Le Chili, comme d'autres pays en développement ne faisant pas partie des PMA, rencontrait des problèmes à certains égards comparables à ceux de ces derniers. Il serait évidemment dramatique que le nombre des PMA augmente encore parce que la communauté internationale n'avait pas reconnu que le sous-développement touchait aussi d'autres pays qui luttaient toujours pour améliorer leur situation.

218. Le représentant de la République islamique d'Iran a dit qu'aucun des objectifs du nouveau programme substantiel d'action n'avait été réalisé : la croissance du PIB dans les PMA n'avait atteint que le tiers de l'objectif fixé, la production agricole avait progressé de 2 % par an, et non de 4 % comme cela était envisagé, et le taux d'industrialisation avait également été largement inférieur aux prévisions. Mais le plus inquiétant était que les apports d'APD n'avaient représenté que 0,9 % du PNB des donateurs, alors que l'objectif convenu était de 0,15 %.

219. Confrontés à une baisse des recettes d'exportation et à un alourdissement de la dette extérieure, qui était passée de 35,8 milliards de dollars des Etats-Unis en 1982 à 70 milliards en 1989, de nombreux PMA accusaient une croissance négative du revenu par habitant, d'où une dégradation du niveau de vie. Beaucoup s'employaient activement à améliorer leurs résultats économiques en adoptant des programmes d'ajustement structurel, mais leurs efforts étaient en grande partie annulés par un environnement extérieur défavorable, caractérisé par la baisse des prix des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, la stagnation de l'APD, la montée du protectionnisme et les obligations au titre du service de la dette. Pendant les années 80, le nombre des PMA était passé de 31 à 41.

220. Les PMA eux-mêmes demeuraient responsables au premier chef de l'élaboration et de la mise en oeuvre de stratégies de développement efficaces, de nature à favoriser une croissance générale, mais, disposant d'une base économique restreinte, ils auraient besoin d'un soutien actif de la communauté internationale. Ce soutien devrait comporter les éléments

suivants : allégement de la dette, apports extérieurs additionnels essentiellement sous la forme d'APD, mesures visant à améliorer les schémas de préférences, stabilisation des prix des produits de base et amélioration des mécanismes existants de financement compensatoire. La République islamique d'Iran avait, depuis sa création, apporté une assistance technique et financière aux pays démunis du Sud, en particulier en Afrique.

221. Elle condamnait l'invasion et l'occupation du Koweït par l'Iraq. Elle acceptait toutes les résolutions du Conseil de sécurité et soulignait la nécessité urgente d'assurer le rétablissement de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde grâce à l'entente et à la coopération des pays de la région.

222. Le représentant de la Jamaïque a dit que si les événements du Golfe ne devaient certes pas détourner la Conférence de son mandat, ils ne risquaient pas moins d'aggraver les difficultés économiques et sociales de beaucoup de pays, et en particulier des PMA. Ces derniers, dont bon nombre étaient des Etats sans littoral ou archipélagiques, étaient aux prises avec d'énormes difficultés. Ils n'avaient atteint aucun de leurs objectifs et s'étaient révélés extrêmement vulnérables à des chocs économiques extérieurs tels que la forte hausse des prix des produits d'importation de première nécessité et la dégradation des termes de l'échange. Bien que beaucoup de PMA aient adopté et mis en oeuvre de douloureux programmes d'ajustement structurel, les résultats avaient été médiocres faute d'un appui extérieur vigoureux. S'ils ne recevaient pas un appui adéquat de la communauté internationale, il leur faudrait restreindre leurs importations de biens essentiels et faire des coupes dans leurs plans de développement.

223. Pour s'arracher au piège de la misère, les PMA devaient redoubler d'efforts et les pays développés leur apporter un appui plus vigoureux. Au niveau national, les PMA devaient créer un cadre économique permettant de répartir et d'utiliser judicieusement les ressources, d'accroître la productivité et l'efficacité de l'industrie et de l'agriculture, d'encourager la diversification de l'économie, de stimuler l'esprit d'entreprise et d'inciter les entreprises publiques à l'efficacité, de mettre en valeur les ressources humaines et de promouvoir la coopération Sud-Sud. Les mesures internationales de soutien devaient comporter un allégement de la dette et un accroissement des apports financiers. Dans ce contexte, le représentant a exhorté les organes des Nations Unies à élargir la portée de leur aide aux PMA. En outre, pour épauler les efforts accomplis sur le plan national, les institutions multilatérales de prêt devaient repenser leurs modalités de fonctionnement.

224. La Jamaïque voulait espérer que les progrès accomplis en avril 1990 à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, trouveraient leur expression dans les résultats de la Conférence.

225. Le Directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a noté que, si les années 80 avaient vu le commerce mondial croître d'une manière substantielle, en volume comme en valeur, les PMA n'avaient pas profité de cette expansion et leur part dans les échanges mondiaux demeurait très faible. Il était donc impératif que les milieux commerciaux internationaux prennent immédiatement des mesures pour inverser la tendance

à la marginalisation croissante de ces pays et encourager leur participation à l'économie mondiale, en particulier au système commercial régi par l'Accord général. Il importait en priorité que la Conférence formule et adopte des politiques et des mesures nationales et internationales propres à accélérer le processus de développement dans les pays les moins avancés durant les années 90. Parlant de la contribution apportée jusque_là par le GATT pour aider les PMA, le Directeur général a rappelé que le premier pas important avait été fait lorsque les Négociations de Tokyo avaient reconnu la nécessité de faire bénéficier les PMA d'un traitement spécial. Ces négociations avaient abouti à l'abolition ou à la réduction des droits de douane pour un large éventail de produits tropicaux et d'articles manufacturés qui présentaient un intérêt pour le commerce d'exportation des PMA. Il a également évoqué la création au GATT d'un sous-comité du commerce des PMA, qui examinait les problèmes spéciaux de ces pays en matière de commerce. De plus, un certain nombre de directives générales adoptées en 1982 pour le programme de travail et les priorités du GATT tenaient compte de la nécessité d'accorder aux PMA un traitement spécial. Plusieurs PMA avaient également bénéficié du programme d'assistance technique du GATT. A propos des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay en cours, le Directeur général a souligné que l'on s'était préoccupé d'assurer la participation des gouvernements des PMA tout au long de ces négociations. Il était essentiel que ces pays continuent d'y participer activement et y défendent avec opiniâtreté leurs intérêts individuels en insistant en particulier sur l'abaissement et la suppression des obstacles non tarifaires, la libéralisation du commerce des produits agricoles et des textiles et l'octroi d'une assistance technique plus importante qui leur permette de tirer profit de nouveaux débouchés et d'adapter leurs régimes au cadre multilatéral des règles et disciplines commerciales.

226. Le représentant du Programme alimentaire mondial des Nations Unies a dit que les PMA devaient importer de plus en plus de produits alimentaires en raison de l'accroissement rapide de leur population, de la faible productivité de leur agriculture et de leur dette extérieure. En 1988-89, environ 1,4 milliard de dollars d'aide alimentaire, soit plus d'un tiers de l'aide alimentaire mondiale, étaient allés aux PMA. Cette aide alimentaire avait été fournie soit sous forme d'aide aux programmes destinée à soutenir la balance des paiements et le budget, soit sous forme d'aide alimentaire d'urgence. Selon des estimations figurant dans une étude récente de l'aide alimentaire réalisée conjointement par la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial, les importations alimentaires de l'Afrique subsaharienne passeraient selon toute vraisemblance d'environ 13 millions de tonnes en 1987 (soit à peu près 4 milliards de dollars) à 40 millions de tonnes d'ici à l'an 2000. Encore faudrait-il réviser ce chiffre en hausse si les dimensions sociales des programmes d'ajustement structurel devaient se traduire par des mesures permettant d'améliorer l'accès des pauvres à la nourriture. Il était indispensable que les pays bénéficiaires comme les pays donateurs considèrent l'aide alimentaire comme une ressource précieuse permettant de soutenir les programmes et les plans de développement national qui visaient à promouvoir la sécurité alimentaire tout en évitant de décourager la production alimentaire locale et de perturber le commerce normal. L'aide alimentaire destinée à soulager la faim et la pauvreté ne devait cependant pas être considérée comme une solution permanente et les gouvernements devaient continuer de mettre au point des programmes viables pour assurer l'autosuffisance alimentaire à long terme. Le Programme alimentaire mondial appuyait également des projets de

développement rural dans les PMA, notamment dans les domaines de la production alimentaire, de la foresterie et de la conservation des sols. Le représentant a également souligné l'importance croissante de l'aide alimentaire provenant des pays en développement et il a indiqué qu'en 1989, le PAM avait acheté 136 000 tonnes de vivres aux pays d'Afrique subsaharienne. Le PAM avait été très actif au Sahel, où il avait aidé à élaborer une stratégie d'aide alimentaire dans le cadre de laquelle les pays donateurs et les pays bénéficiaires coordonnaient leurs politiques et leurs actions pour faire de l'aide alimentaire un instrument efficace au service du développement.

227. Le représentant du Burkina Faso a déclaré que pendant les dix années d'application du nouveau programme substantiel d'action, les succès avaient été rares et les échecs nombreux. Les efforts déployés par les PMA n'avaient pas permis à ces pays d'atteindre les objectifs fixés, parfois à cause de politiques intérieures inadéquates, mais toujours en raison d'un environnement économique international défavorable. Passant en revue la situation du Burkina Faso, le représentant a déclaré que les résultats étaient assez médiocres. Pendant la période 1980-1988, la croissance du PIB avait été de 5 % par an environ mais avait beaucoup fluctué, passant de 1,8 % en 1980 à -1,9 % en 1983. Le taux de couverture des importations était tombé de 48 à 27 %, alors que le volume de la dette publique avait doublé, passant de 382 à 757 millions de dollars E.-U. entre 1982 et 1988.

228. Constatant la dégradation importante de la situation économique internationale et l'insuffisance de l'aide publique au développement, le représentant a instamment prié les pays donateurs de porter le montant de leur APD à 0,2 % de leur PNB afin que les PMA aient une chance raisonnable de succès. Il a aussi demandé de nouvelles mesures d'allégement de la dette en faveur des PMA, dont la dette extérieure s'élevait actuellement à 42 milliards de dollars environ. La dette devait être annulée quand cela était possible. Les PMA avaient de plus en plus de difficulté à accéder aux marchés étrangers et il était donc urgent d'adopter des mesures au niveau international pour permettre au secteur des exportations de ces pays de devenir efficace et pour stabiliser les prix des produits de base.

229. Le représentant s'est félicité de la décision du PNUD de consacrer 55 % de ses ressources aux PMA et il a appuyé la proposition tendant à attribuer des ressources supplémentaires au programme spécial d'action du FIDA en faveur des pays subsahariens.

230. Enfin, la Conférence devait adopter un mécanisme de suivi du nouveau programme d'action permettant d'examiner fréquemment les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial. La CNUCED devait continuer de se charger de l'examen au niveau mondial.

231. Le représentant de la République centrafricaine a déclaré que son pays, comme tous les PMA, avait été exclu du développement entre 1983 et 1990. Depuis 1981, il pratiquait les politiques de stabilisation structurelle et d'ouverture économique recommandées par certaines institutions internationales. En outre, la gestion macro-économique et financière du pays était encadrée par le Fonds monétaire international au titre des facilités d'ajustement structurel. Tous les domaines prioritaires de l'économie avaient fait l'objet de programmes d'ajustement, notamment l'agriculture, l'élevage, la santé, l'enseignement et le secteur financier. Mais les progrès avaient été

lents en raison de la rigidité des structures du pays, d'une part, et de sa marginalisation économique, d'autre part. En fait, malgré tous les efforts de libéralisation et de modernisation de l'économie, la croissance du PIB en 1989 n'avait été que légèrement supérieure à celle de 1977 et, pendant ces 12 années, le PIB par habitant avait chuté de 20 %. La République centrafricaine présentait les caractéristiques d'un PMA aggravées des handicaps propres aux pays sans littoral, dont le développement était généralement freiné par de graves difficultés sociales et surtout par des problèmes de transport. Outre qu'elles se heurtaient à une concurrence farouche de l'Asie et de l'Amérique latine, les importations et les exportations des pays enclavés d'Afrique étaient sérieusement entravées par des difficultés de transport routier et maritime. Ce problème majeur avait toujours freiné le développement des PMA sans littoral. Le représentant a suggéré que la communauté internationale élabore des mesures spéciales afin d'améliorer l'organisation des systèmes de transport pour rompre l'isolement économique de ces pays. Le programme d'action pour les années 90 devrait donc viser à mettre fin au cycle de marginalisation et d'appauvrissement des PMA en accordant une attention particulière à leurs problèmes d'endettement et d'aide extérieure. Il faudrait organiser un suivi systématique des objectifs quantitatifs qui seraient définis par la Conférence et renforcer les mécanismes de compensation des pertes subies à cause des fluctuations des marchés et de la baisse des prix des produits de base. Enfin, la communauté internationale devait réaffirmer sa solidarité avec les PMA en s'engageant à jeter les bases d'un développement soutenu en leur faveur.

232. Le représentant de la Roumanie a déclaré que la Conférence devait élaborer un programme d'action qui permette d'enrayer la détérioration de la situation des PMA et de relancer et d'accélérer leur développement. Même si les PMA avaient eux-mêmes, au premier chef, la responsabilité de leur développement, leurs efforts ne pouvaient suffire à relancer la croissance s'ils ne s'accompagnaient pas de ressources extérieures adéquates. Le représentant a exhorté la communauté internationale à accroître son appui à ces pays dans le cadre de l'accroissement de l'aide globale fournie à l'ensemble des pays en développement. Il a souligné qu'il fallait non seulement fournir des ressources supplémentaires aux PMA, mais aussi améliorer l'accès de leurs produits aux marchés. A cet égard, la Roumanie attachait une grande importance aux Négociations d'Uruguay qui offrait la possibilité d'accroître les exportations des PMA vers les pays développés. Le représentant a souligné aussi l'importance d'un transfert de technologie appropriée vers les PMA, de la mise en valeur des ressources humaines et des accords de coopération avec les autres pays en développement. La Roumanie avait déployé des efforts soutenus pour la promotion de relations économiques mutuellement avantageuses avec les PMA et s'était efforcée tout particulièrement d'aider ces pays à développer leur base de production et à mettre en valeur leurs ressources humaines. Parallèlement, dans le cadre du système global de préférences commerciales entre pays en développement, la Roumanie octroyait des préférences tarifaires importantes aux PMA sans demander de concessions en contrepartie. Le représentant reconnaissait cependant que malgré les résultats notables enregistrés dans la coopération entre son pays et les PMA, cette coopération n'était pas encore satisfaisante. La transition de la Roumanie vers une économie de marché offrirait cependant davantage de possibilités d'instaurer une coopération plus efficace avec les PMA.

233. Le représentant du Myanmar a déclaré que le nouveau programme substantiel d'action n'avait entraîné aucune amélioration de la situation économique des PMA, qui avait été marquée par une croissance apathique ou une stagnation, un déséquilibre chronique de la balance des paiements, une contraction des échanges et un lourd endettement extérieur. Cela tenait en grande partie à des facteurs extérieurs comme le protectionnisme, le marasme des marchés mondiaux, la détérioration des termes de l'échange et l'insuffisance de l'aide financière à des conditions de faveur. La situation au Myanmar avait été aggravée par des troubles politiques en 1988 et 1989, qui avaient beaucoup nui à l'évolution du PIB. Face à cette dégradation, le Gouvernement du Myanmar avait entrepris un certain nombre de réformes économiques à la fin de 1988, pour ouvrir la voie à l'établissement d'un système davantage axé sur le marché. Ces réformes comprenaient la suppression du contrôle des prix et des subventions, l'allégement de la fiscalité, la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, la légalisation du commerce frontalier avec les pays voisins et, surtout, la promulgation d'une loi sur les investissements étrangers. Dans le secteur bancaire, les efforts déployés visaient à permettre aux banques de mieux répondre aux besoins du secteur privé. En dépit de ces réformes, l'économie du Myanmar restait extrêmement vulnérable aux facteurs extérieurs et le pays avait grand besoin d'une assistance internationale pour que ses efforts puissent déboucher sur une croissance autonome. Cette assistance devrait comprendre une nette augmentation des apports de fonds, accordés à des conditions aussi favorables que possible, et porter sur le financement des dépenses locales ainsi que des dépenses de fonctionnement. Il fallait que les pays donateurs s'efforcent de fournir une aide non liée. Le représentant a demandé aux organisations multilatérales de réserver une plus grande part de leurs ressources aux PMA pour contribuer à répondre à leurs besoins d'assistance financière et technique. A cet égard, il se félicitait de la décision prise récemment par le Conseil d'administration du PNUD de consacrer aux PMA jusqu'à 55 % des ressources disponibles au titre des chiffres indicatifs de planification pendant le cinquième cycle de programmation, et appuyait également la proposition française visant à accroître les ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies. Enfin, le Gouvernement du Myanmar s'associait à l'appel lancé en faveur d'un allégement de la lourde dette des PMA, qui constituait un grave obstacle à leur redressement économique, et préconisait aussi l'adoption de mesures internationales d'appui dans le domaine du commerce.

234. Le représentant du Samoa a dit que, malgré les efforts déployés pendant une décennie à l'échelle nationale et internationale pour favoriser la croissance et la transformation structurelle, conformément au nouveau programme substantiel d'action pour les années 80, la situation économique des PMA avait continué de se détériorer. Ce problème exigeait une action décisive de la part des pays les moins avancés et de la communauté internationale. Le succès du nouveau programme d'action nécessiterait une meilleure coordination des efforts internationaux, ainsi que l'adoption de mesures appropriées par les PMA eux-mêmes. A cet égard, le représentant a loué les efforts faits par le PNUD dans les années 80 pour coordonner l'appui international grâce à l'organisation de tables rondes. Son gouvernement se félicitait également de ce que le Conseil d'administration du PNUD eût approuvé une nette augmentation des allocations au titre des CIP pour le cinquième cycle de programmation, et de ce qu'un accroissement des ressources fût prévu dans le cadre du Fonds pour les mesures spéciales. Quant aux efforts

des PMA eux-mêmes, il était également important que ces pays adoptent des mesures nationales appropriées pour s'attaquer aux problèmes. Le Samoa avait mis en oeuvre un programme d'ajustement structurel qui avait donné des résultats décisifs grâce à une sage politique budgétaire et monétaire. Des efforts avaient également été entrepris pour améliorer le niveau de la production, en particulier dans le secteur agricole, et pour renforcer les institutions. A propos du projet de programme d'action, le Gouvernement du Samoa préconisait une augmentation des apports d'APD aux pays les moins avancés. Enfin, le représentant a souligné l'importance des mécanismes de financement compensatoire existants et la nécessité de prendre des mesures efficaces pour lutter contre la dégradation de l'environnement.

235. Le représentant d'Haïti a déclaré que la réduction de l'APD, trois ans auparavant, avait accéléré l'effondrement de l'économie haïtienne et contraint les pouvoirs publics à suspendre leurs programmes d'investissement. La dette extérieure s'était aussi considérablement alourdie depuis la première conférence sur les PMA et constituait un grand obstacle au développement d'Haïti. En 1987, le pays avait été forcé d'adopter un programme d'ajustement structurel qui devait être financé conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et par l'Agency for International Development des Etats-Unis, mais qui n'avait pu être mené à bien parce que ce financement n'était jamais venu. Un programme de stabilisation était en cours et un nouveau programme d'ajustement allait bientôt être négocié. Le représentant a également souligné que l'ajustement et la croissance étaient étroitement liés et ne sauraient aller l'un sans l'autre.

236. Il a exprimé son inquiétude quant aux modalités de l'assistance technique, en faisant observer que la rémunération d'experts entraînait parfois d'importantes sorties de devises. En outre, une grande partie des capitaux haïtiens avaient été déposés dans des banques à l'étranger par certains de ses compatriotes, mais cela ne soulevait aucune objection de la part des nations riches. La fuite des capitaux, le protectionnisme et la chute des prix des produits de base avaient provoqué une extrême pauvreté, engendrant à son tour des frustrations sociales et des troubles politiques. Il fallait que la communauté internationale s'emploie à améliorer la qualité de la vie du peuple haïtien, en particulier des groupes les plus défavorisés. Le programme d'action devrait être axé sur : une réactivation du système de production, en particulier de l'agriculture et de l'industrie; la création d'emplois; la gestion rationnelle et décentralisée du secteur public et l'établissement de conditions matérielles, sociales et institutionnelles favorables, qui permettent à chaque citoyen haïtien de participer au relèvement de son pays. Enfin, le représentant a déploré l'absence à la Conférence d'un représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

237. Le représentant de la Guinée a déclaré que les résultats de l'application du nouveau programme substantiel d'action étaient insuffisants et que les objectifs définis pour les années 80 étaient toujours d'actualité. Les graves déséquilibres macro-économiques et financiers, la dégradation des taux de change, la charge de la dette, la raréfaction des apports financiers extérieurs et les carences des stratégies nationales de développement qui reposaient sur des hypothèses peu réalistes avaient forcé les PMA à adopter des programmes d'ajustement structurel. Vu les impératifs du développement, la rareté des ressources et la détérioration des termes de l'échange, les programmes d'ajustement structurel et de stabilisation devraient être

pleinement intégrés à des plans nationaux de développement à long terme. Le représentant a émis l'espoir que la communauté internationale recommanderait l'inscription de programmes de ce type dans les études nationales sur le développement à long terme. Il a proposé que les gouvernements des PMA définissent et mettent en oeuvre des politiques appropriées dans le secteur de l'agriculture, de la transformation industrielle et de la valorisation des ressources humaines. Quant à leurs partenaires de développement, ils devaient améliorer leur aide, quantitativement et qualitativement, pour appuyer les politiques nationales de développement des PMA.

238. Le représentant a proposé que la Conférence adopte un programme d'action portant sur un certain nombre d'éléments importants, notamment : valorisation des ressources humaines; développement agricole et industriel; sécurité alimentaire; protection de l'environnement; responsabilité et participation accrues des populations des PMA dans les affaires économiques et politiques; transfert de capitaux étrangers publics et privés pour financer le développement des PMA; promotion de l'intégration sous-régionale; annulation de la dette extérieure des PMA; amélioration des mécanismes de financement compensatoire; élargissement de l'accès aux marchés des pays développés; promotion du secteur privé; et amélioration du transfert de technologie. Enfin, le nouveau programme d'action devrait prévoir de meilleurs mécanismes de suivi et de surveillance.

239. Le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine a déclaré que le nouveau programme d'action devait viser à renforcer et coordonner les efforts des PMA eux-mêmes, avec l'entière participation et l'appui total de la commaunauté internationale. Il estimait que l'échec du nouveau programme substantiel d'action était dû à des difficultés internes et externes, par exemple à l'insuffisance de l'infrastructure, aux problèmes démographiques, aux efforts inadéquats de la part des PMA, à l'accroissement de la dette extérieure et des obligations au titre du service de la dette, à la baisse des prix des produits de base et à la situation défavorable du marché. D'une façon générale, il appuyait le projet de nouveau programme d'action. La délégation ukrainienne approuvait aussi les principaux éléments de la Déclaration de Dhaka (A/CONF.147/PC/6). Le représentant estimait que le nouveau programme d'action pour les années 90 devait définir une stratégie de modernisation structurelle des PMA afin de faciliter leur intégration dans l'économie mondiale. Cette stratégie devait être axée sur la formulation d'une politique macro-économique efficace et la création de conditions intérieures et extérieures de nature à permettre sa mise en oeuvre, notamment amélioration de l'infrastructure sociale et matérielle et de l'accès aux marchés internationaux. Il fallait aussi y inclure des éléments concernant la mobilisation des ressources humaines, la modernisation et la pleine intégration de la base de production, l'autonomie alimentaire et le renforcement de la base d'exportation. Dans le futur programme d'action, il convenait d'accorder une attention particulière aux aspects écologiques. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour en assurer le succès. Bien qu'elle connût actuellement des difficultés liées à son passage à une économie de marché, la RSS d'Ukraine continuerait d'aider les PMA. Actuellement, des milliers de spécialistes ukrainiens travaillaient dans les PMA et la RSS d'Ukraine accueillait de nombreux étudiants venant de ces pays. La perestroïka créerait de nouvelles occasions d'accroître cette coopération.

240. Le représentant de la Pologne a dit que, venant d'un pays où le mot "solidarité" avait un sens politique bien précis, il appuyait sans réserve la vision audacieuse du président Mitterrand d'un "contrat de solidarité" pour le développement. Il attachait donc une grande importance au nouveau projet de programme d'action. Un partenariat renforcé pour le développement était certes vivement nécessaire, mais le soutien extérieur ne pouvait remplacer la mobilisation des ressources intérieures et la mise en oeuvre de politiques économiques rationnelles. Les libertés politiques, le respect des droits de l'homme et des institutions bénéficiant d'un soutien populaire étaient, à long terme, indispensables à l'exécution de tout plan ou stratégie de développement.

241. Le bouleversement historique des relations Est-Ouest avait préparé la voie d'une nouvelle architecture européenne qui avait notamment considérablement amélioré les conditions internationales du dialogue Nord-Sud. La Pologne voulait appartenir à une Europe unie, préoccupée non seulement de son propre bien-être, mais aussi de la prospérité des régions moins favorisées et moins avancées. L'ampleur de l'engagement de la Pologne dans divers domaines dépendrait de l'évolution future de sa situation économique, qui était à l'heure actuelle précaire.

242. Avec une dette extérieure dépassant 40 milliards de dollars des Etats-Unis, et vu le coût élevé de changements radicaux de système et les difficultés supplémentaires provoquées par la crise du golfe Persique, la Pologne devait évaluer de façon réaliste ses "très modestes possibilités". Cela n'excluait toutefois pas un engagement plus grand au cours de la décennie. La Pologne avait accordé l'admission en franchise au marché polonais de tous les produits originaires des 41 pays les moins avancés. La création d'un organisme public d'assurance-crédit à l'exportation influerait probablement de façon positive sur le commerce entre la Pologne et les PMA. Les PMA, comme d'autres pays en développement, pouvaient bénéficier d'une transformation totale des conditions économiques en Pologne. Le développement rapide du secteur privé en Pologne avait ouvert de nouvelles perspectives commerciales. L'instauration d'une coopération directe d'entreprise à entreprise pouvait contribuer de façon substantielle à la revitalisation du commerce avec les PMA.

243. Pays lourdement endetté, la Pologne comprenait tout à fait la nécessité d'un allégement supplémentaire de la dette des PMA. Il était encourageant de constater que de nouvelles mesures d'allégement de la dette publique, découlant des décisions du Sommet de Toronto sans pour autant être limitées par ces décisions, étaient actuellement envisagées.

244. Le représentant de la Banque mondiale a fait observer que, malgré les échecs des années 80, le revenu moyen dans les pays en développement avait augmenté de plus de 50 %. Malheureusement, il n'en allait pas de même dans les PMA, où la majeure partie de la population restait dans une situation de dénuement total. La Conférence devait donc s'efforcer de redonner espoir aux PMA et de mobiliser le potentiel inexploité. Il a noté que les conflits internes et les dépenses militaires excessives avaient trop souvent entravé le développement et empêché de réduire la pauvreté. Sans un climat de paix et une gestion économique appropriée, aucun des autres obstacles au développement ne pouvaient être surmontés. Les PMA étaient confrontés à des problèmes structurels intrinsèques, qui ne pouvaient être résolus que par des efforts soutenus à long terme.

245. Pour atténuer la pauvreté, les stratégies de développement des PMA devaient porter sur deux éléments : offrir aux pauvres davantage de possibilités de participer à des activités rémunératrices à travers une croissance multisectorielle, et leur donner les moyens, par des activités de mise en valeur des ressources humaines, de tirer effectivement parti des nouvelles possibilités ainsi offertes. Les PMA qui s'aidaient eux-mêmes et persévéraient dans des politiques concrètes méritaient de recevoir une assistance extérieure. Les donateurs et les bénéficiaires devraient, pour l'adoption et la mise en oeuvre de stratégies cohérentes visant à réduire la pauvreté, redoubler d'efforts pour lier les apports d'aide aux besoins des pays bénéficiaires et à leurs résultats. L'aide devrait être fournie en quantité accrue et à des conditions extrêmement favorables.

246. Beaucoup de PMA avaient déjà bénéficié de mesures généreuses d'allégement de la dette avec l'annulation des prêts d'APD et l'application des conditions de Toronto à la dette à des conditions libérales; mais davantage devait être fait pour répondre aux besoins actuels de financement. De nouvelles mesures d'allégement de la dette liées aux efforts de réforme pourraient constituer une part importante de l'aide internationale à ces pays. Quant au commerce, le représentant espérait que les Négociations d'Uruguay donneraient aux PMA la possibilité d'exploiter leurs avantages à long terme. Les engagements auprès de l'IDA en faveur des PMA étaient passés à 2,2 milliards de dollars et les transferts de ressources de l'IDA à 1,5 milliard de dollars par an. De très nombreux prêts supplémentaires avaient été accordés pour la formation de capital humain.

247. Le Directeur exécutif du Centre du commerce international CNUCED/GATT (CCI) a souligné l'importance du commerce international pour les PMA et les graves problèmes croissants rencontrés par ces pays sur les marchés internationaux. Le CCI, qui était le principal organisme du système des Nations Unies pour la coopération technique en matière de développement des exportations et de gestion des importations, s'était particulièrement préoccupé de cette situation. De nouvelles initiatives devaient être prises pour aider les PMA à s'adapter à un nouvel environnement commercial mondial, changeant, si l'on voulait qu'ils se dégagent de leur situation actuelle et tirent profit à l'avenir des transactions commerciales internationales. Les PMA avaient besoin d'une assistance pour tirer parti des actuelles Négociations d'Uruguay, du marché unique qui serait bientôt créé au sein de la Communauté économique européenne, de la nouvelle orientation des pays d'Europe orientale dans le domaine du commerce, et du fonctionnement du deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base. Pour que les PMA puissent exploiter pleinement ces éléments dans les années 90, la communauté internationale devait les aider dans un certain nombre de domaines fondamentaux - amélioration des exportations de produits provenant des ressources naturelles, y compris les produits de base; intensification de la commercialisation des exportations de produits non traditionnels, en particulier vers les pays voisins (commerce Sud-Sud); renforcement des infrastructures institutionnelles, y compris les services d'appui au développement du commerce; amélioration des opérations et de la gestion relative aux importations; et mise en valeur des ressources humaines. A plus long terme, les PMA auraient également besoin d'une assistance accrue pour élargir leur base de production à l'exportation, avec le développement de nouveaux produits pour l'exportation et la promotion de coentreprises portant

en particulier sur des arrangements de sous-traitance et de règlement en produits. L'assistance dans ces domaines aux PMA nécessiterait des efforts conjoints avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment l'ONUDI, la FAO et l'OIT.

248. Le représentant de la Coalition internationale d'action au développement a dit qu'étant donné les résultats décevants en matière de développement de la dernière décennie, il était essentiel que la Conférence renouvelle son engagement de renforcer le partenariat Nord-Sud. Des changements positifs s'étaient néanmoins produits dans l'environnement économique, en particulier le fait qu'il existait désormais une attitude davantage positive vis-à-vis de l'allégement de la dette, qu'il était généralement reconnu que les ajustements structurels n'étaient pas la seule réponse à la crise dans les PMA, que la protection de l'environnement était désormais considérée comme un important aspect du développement, et que la participation populaire et le rôle des femmes constituaient également des dimensions essentielles du développement.

249. Les ONG approuvaient, pour l'APD, l'objectif de 0,2 % du PNB et demandaient instamment à tous les gouvernements de le réaliser durant les années 90. Elles approuvaient en outre la proposition selon laquelle l'APD devrait être fournie sous forme de dons, être déliée, et être versée de façon à s'assurer qu'elle profiterait à la majorité de la population. Quant à la capacité d'absorption, les ONG soulignaient que l'un des objectifs de l'assistance extérieure devrait être d'accroître les capacités dans le secteur des ressources humaines et de renforcer les institutions. Elles attachaient également une grande importance aux mesures relatives au commerce international visant à ouvrir les marchés des pays développés aux produits exportés par les PMA et soulignaient la nécessité de mesures compensatoires destinées à stabiliser les recettes en devises des PMA. Des mesures d'allégement de la dette étaient également un préalable essentiel au redressement économique et social dans les PMA. D'autres domaines qui exigeraient une attention particulière lors de la mise en oeuvre du programme d'action concernaient la protection de l'environnement et le progrès d'un désarmement qui pouvait libérer des ressources pour le développement. Enfin, les ONG soulignaient la nécessité de mettre en place des mécanismes effectifs pour la surveillance et l'examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mesures convenues en faveur des PMA.

250. Le représentant du Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU a dit que de vifs espoirs avaient été nourris quant à la capacité du NPSA, adopté en 1981 d'enrayer le recul régulier et la stagnation économique dans les PMA, mais qu'à la fin des années 80, il était devenu évident que cet objectif n'avait pas été atteint. Le nouveau projet de programme d'action pour les années 90 constituait une base valable pour l'élaboration de nouvelles mesures qui pourraient offrir de meilleures perspectives aux PMA. Le représentant a souligné qu'au cours des années 80, le Département avait joué un rôle actif dans un certain nombre de domaines essentiels visés par le Programme d'action, dont la planification et l'administration du développement, la gestion des finances et des entreprises publiques, la population, les statistiques et le développement social. Son mandat couvrait également les ressources naturelles et l'énergie, l'eau, les minéraux, les travaux publics et les transports. En 1989, il avait collaboré avec chacun des PMA et exécuté 345 projets d'une valeur totale de près de 65 millions de dollars E.-U. La part des PMA dans les activités du Département avait progressivement augmenté au cours des dernières années

et l'Afrique, qui comptait le plus grand nombre de PMA, avait représenté plus de 40 % des activités totales du Département cette année-là. De plus, le Département avait aidé à assurer la planification et le service technique de tables rondes internationales de donateurs organisées par le PNUD dans un certain nombre de PMA. Evoquant des activités plus spécifiques réalisées dans les PMA, le représentant a dit que priorité avait été accordée au renforcement des institutions de façon à accroître la capacité de ces pays d'élaborer et d'exécuter des politiques macro-économiques, ainsi que des plans et programmes de développement. Le Département avait également appuyé un vaste programme relatif à l'administration publique dans plusieurs PMA. Cela faisait partie intégrante de ses programmes sur la mise en valeur des ressources humaines. Dans le domaine de l'énergie, il avait aidé plusieurs PMA à exploiter et gérer leurs ressources énergétiques. Enfin, le représentant a déclaré que le Département était prêt à fournir un soutien supplémentaire dans le cadre du nouveau programme d'action.

251. Le représentant du Lesotho a déclaré que les délibérations de la Conférence seraient facilitées par le rapport du Comité préparatoire, qui contenait des renseignements et des propositions utiles concernant les mesures de redressement qui pourraient aider les PMA et leurs partenaires de développement à trouver la voie d'un développement durable.

252. Le Lesotho avait récemment adopté des orientations économiques et politiques générales afin, notamment, de répondre aux besoins essentiels, d'élargir la base de production économique, d'assurer la privatisation, d'améliorer la gestion dans le secteur public, de rétablir la démocratie et de tirer pleinement parti des accords de coopération régionale. A cet égard, le Lesotho reconnaissait le rôle des femmes dans le développement et considérait qu'il faudrait prévoir des mesures en leur faveur dans le programme d'action pour les années 90. Les organisations non gouvernementales avaient aussi un rôle important à jouer dans le développement et le représentant recommandait vivement aux partenaires de développement du Lesotho d'apporter l'appui financier et technique le plus total aux ONG de ce pays.

253. Le Lesotho était pleinement conscient du rapport qui existait entre le progrès économique et les réformes politiques. A cet égard, des dispositions avaient été prises pour rétablir un régime démocratique et organiser des élections générales vers le milieu de l'année 1992. Cependant, si les réformes politiques et le respect des droits de l'homme étaient des éléments essentiels du développement, il était clair qu'il faudrait des ressources pour appuyer ces efforts. Etant donné l'ampleur des besoins en matière de développement, le succès du programme d'action pour les années 90 dépendrait du volume et des conditions de l'aide internationale fournie aux PMA. Des mesures dans le domaine du commerce, du financement compensatoire, de l'APD et de l'allégement de la dette pourraient beaucoup contribuer au développement des PMA, à condition que les donateurs accroissent leurs efforts. Le Lesotho, pays sans littoral entouré par l'Afrique du Sud, devrait recevoir une assistance technique et financière pour la conduite de négociations lui permettant d'exercer pleinement ses droits de transit international. Il était aussi très favorable à la création de mécanismes appropriés de surveillance et de suivi à tous les niveaux, car cela donnerait la possibilité de prendre des mesures correctives à temps et d'assurer la réalisation complète des objectifs du programme d'action pour les années 90.

254. Le représentant de Tuvalu a déclaré que son pays rencontrait un certain nombre d'obstacles importants au développement, résultant essentiellement de l'exiguïté de son territoire, d'une population peu nombreuse, d'un manque de ressources matérielles, de la faiblesse du secteur extérieur, d'une forte dépendance à l'égard de l'aide étrangère et de l'isolement géographique. Pour surmonter certains de ces problèmes, le gouvernement avait donné la priorité à la mise en valeur des ressources humaines, au renforcement de l'infrastructure, à la promotion du secteur privé, au développement des régions rurales et périphériques, à l'essor du tourisme et à la protection de l'environnement. Pour l'avenir, il prévoyait de prendre un certain nombre d'initiatives, notamment d'organiser une réunion spéciale de donateurs afin de mobiliser des ressources pour le secteur de l'enseignement, d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme général de soins de santé primaires comportant des campagnes d'éducation pour encourager la prévention des maladies, de créer des systèmes adéquats d'évacuation des déchets, de construire des centres de santé et leur fournir l'équipement et le personnel nécessaires, et de construire de nouveaux bâtiments et installations pour les hôpitaux. En outre, le gouvernement tentait de mobiliser davantage de ressources pour le Fonds d'affectation spéciale de Tuvalu. Il s'efforçait aussi tout particulièrement d'obtenir l'assistance technique nécessaire. Enfin, il prévoyait d'organiser une table ronde sous les auspices du PNUD au début de 1991, et invitait les donateurs à apporter lors de cette importante réunion une contribution substantielle aux efforts de développement de Tuvalu.

255. Le représentant de la Gambie a déclaré que la situation des PMA s'était dégradée pendant les années 80, malgré les bonnes intentions dont était empreint le nouveau programme substantiel d'action, en raison de tout un ensemble de facteurs économiques extérieurs défavorables, comme la raréfaction des apports de ressources financières, la montée du protectionnisme, une charge de la dette écrasante, la détérioration des termes de l'échange et la sécheresse dans le Sahel. Ces problèmes avaient eu de graves conséquences sur la capacité d'épargne et sur l'investissement, ce qui avait empêché les PMA de relancer la croissance et le développement.

256. En ce qui concernait la Gambie, un programme de reprise économique de grande envergure avait été engagé en 1985, essentiellement afin de rétablir l'équilibre intérieur et extérieur et de jeter les bases d'une croissance durable. Des politiques importantes avaient été adoptées concernant la répartition des ressources grâce au mécanisme du marché dans l'ensemble de l'économie, les taux de change et les taux d'intérêt. De nouvelles mesures d'austérité budgétaire et monétaire avaient été adoptées, de même que des mesures destinées à favoriser le développement du secteur privé, afin de renforcer les principales branches de la production et le commerce. Il était encourageant de voir que le programme de reprise économique avait permis un renversement spectaculaire de la situation. L'économie s'était aussi diversifiée et des secteurs qui offraient des possibilités de croissance soutenue, comme le tourisme, l'horticulture et l'élevage de crevettes, s'étaient développés. Cette évolution témoignait de l'efficacité des mesures adoptées.

257. La tâche à accomplir pendant les années 90 consisterait à consolider les progrès récents et à les exploiter pour relever le niveau de vie de la population du pays. Pendant les années 90, le programme gambien pour un développement soutenu aurait pour objectif de surmonter les difficultés

rencontrées du côté de l'offre et, en particulier, d'encourager une plus grande participation du secteur privé, d'alléger la charge de la dette, de s'attaquer aux problèmes sociaux, de protéger l'environnement, d'améliorer les installations de transport et la fourniture d'électricité et de renforcer la coopération économique régionale dans le cadre des protocoles de la CEDEAO.

258. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a déclaré que son pays était préoccupé par le fait que les objectifs du nouveau programme substantiel d'action n'avaient pas été atteints et qu'en conséquence, la situation des PMA s'était aggravée - comme il ressortait non seulement des indicateurs économiques, qui faisaient tous apparaître une baisse du niveau de vie dans les PMA, mais encore de l'accroissement du nombre des PMA qui était passé de 31 à 41. Le nouveau programme d'action pour les années 90 devrait être souple et réaliste et donner la priorité à l'aspect humanitaire du développement. Les programmes d'ajustement structurel exécutés par de nombreux PMA au cours des dernières années avaient imposé une charge supplémentaire aux couches les plus défavorisées de la population et il faudrait donc prendre des mesures pour tenir dûment compte de la situation politique, sociale et économique des pays intéressés. La baisse des prix des produits de base exportés par les PMA avait sans aucun doute contribué à aggraver la situation générale de ces pays et il était impératif que les PMA et les pays développés coopèrent pour déterminer le volume de production qui empêcherait les prix de tomber au-dessous d'un certain seuil. Il faudrait aussi donner la priorité à la diversification des exportations.

259. La dette extérieure avait été le principal problème rencontré par les PMA pendant les années 80 et le resterait dans les années 90. Le représentant a invité les créanciers et les débiteurs à trouver une solution mutuellement acceptable à ce problème et, à cet égard, il a demandé comment les PMA pourraient parvenir à un taux de croissance acceptable s'ils devaient consacrer plus de 50 % de leurs recettes d'exportation au service de la dette. Il était essentiel de donner un rang de priorité adéquat à l'agriculture et à l'exploitation des ressources maritimes dans les plans de développement pour les années 90 et d'accroître la sécurité et la production alimentaires afin de réduire les sommes consacrées par les PMA aux importations de produits alimentaires. La croissance démographique était un autre facteur qui avait accéléré l'appauvrissement des PMA, entraînant une baisse des dépenses par habitant dans les domaines de l'enseignement, de la santé et de la formation. En conclusion, le représentant a souligné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et de la participation des femmes au développement des PMA.

260. Le représentant de l'Argentine a déclaré que les années 80 avaient été une décennie d'échec pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Cela avait été montré en détail dans des rapports de l'ONU, en particulier de la CNUCED. La dette extérieure avait mis à mal l'économie fragile des PMA et il était évident que la crise ne pourrait être surmontée sans ressources extérieures supplémentaires. D'après les rapports de la Banque mondiale, les taux d'investissement prévus dans les pays en développement ne permettraient probablement pas de réduire, et encore moins d'inverser, le transfert net de capitaux à l'étranger. Une réduction de la dette et des intérêts serait une solution juste et raisonnable au problème, mais il serait aussi indispensable d'octroyer de nouveaux prêts pour le développement, aux conditions du marché. Les donateurs devraient envisager d'annuler la dette

bilatérale et multilatérale des PMA et de fixer des objectifs concrets en matière d'APD au cours de la Conférence. A propos du commerce, les tendances protectionnistes constatées dans le commerce mondial avaient affaibli le potentiel d'exportation des pays en développement et en particulier des PMA, et on ne pouvait déceler aucun changement d'attitude de la part des pays industrialisés. A cet égard, le représentant a souligné que les participants aux Négociations d'Uruguay auraient la lourde tâche de créer un système non discriminatoire, stable et transparent qui respecte, renforce et mette en pratique les règles du GATT. Il estimait que ces négociations devraient apporter des avantages aux PMA, par exemple en modifiant et en libéralisant les règles du commerce des produits agricoles, ouvrant ainsi de nouveaux marchés et éliminant les obstacles à l'accès aux marchés des pays développés. En conclusion, il a souligné qu'il faudrait accroître les efforts de coopération internationale et les apports de ressources en faveur des PMA. Il faudrait aussi, toutefois, respecter les stratégies nationales de développement et l'aide ne devrait pas créer de nouvelles divisions parmi les plus démunis. Le nombre de PMA avait augmenté depuis la première conférence et le représentant a exprimé l'espoir qu'il aurait diminué lors de la prochaine, ou tout au moins qu'aucun autre pays n'entrerait dans cette catégorie.

261. Le représentant de Singapour a déclaré que les PMA avaient souffert d'une grave régression économique dans les années 80, alors même que les pays industrialisés connaissaient l'une de leurs plus longues périodes de croissance économique soutenue - croissance alimentée par un commerce international en progression constante et un renforcement de l'interdépendance des nations. Les participants à la Conférence devraient donc rechercher les moyens de résoudre la crise des PMA, compte tenu de l'incertitude de la situation économique provoquée par les événements récents survenus dans le Golfe. Les PMA ressentiraient probablement les effets économiques de ces événements beaucoup plus tôt que le monde industrialisé. Le nouveau programme d'action devrait en premier lieu viser à empêcher toute nouvelle dégradation de la situation socio-économique et à accélérer la croissance des PMA.

262. Des questions telles que les objectifs en matière d'aide, l'allégement de la dette, l'accès aux marchés et l'assistance technique étaient d'une importance vitale et il faudrait parvenir à une communauté de vues sur tous ces points dans le programme d'action. La mise en oeuvre pleine et effective du programme ne serait garantie que si les donateurs respectaient les objectifs d'aide qu'ils s'étaient eux-mêmes engagés à atteindre lors de la première Conférence, en 1981, et s'il était certain qu'aucune somme ne serait détournée des PMA au profit des pays d'Europe orientale. Singapour approuvait vivement la décision prise par le président Mitterrand de proposer au Parlement français d'annuler toutes les dettes contractées par les PMA envers la France. La dette et son service constituaient un des obstacles les plus graves au développement, et si les dettes étaient annulées, les fortes sommes consacrées au service de ces obligations pourraient être affectées à des programmes en faveur d'un développement durable. Il faudrait aussi prendre de nouvelles initiatives en vue d'améliorer l'accès aux marchés des exportations des PMA et fournir un appui pour la mise en valeur à long terme des ressources humaines. Singapour était prête à apporter une assistance technique dans ce domaine, car elle était convaincue que la mise en valeur des ressources humaines était l'un des principaux moyens d'améliorer la qualité de la vie de la population. Enfin, le nouveau programme d'action devrait être axé sur des mesures concrètes et définir clairement les besoins des PMA.

263. Le représentant du Mali a déclaré que la situation économique des PMA s'était d'une façon générale dégradée pendant les années 80. Il était donc nécessaire de consolider les acquis, de mettre fin à la récession économique et d'encourager une croissance durable et autonome. Dans le cas du Mali, les principaux obstacles à la croissance étaient les aléas climatiques, qui avaient nui à la production agricole; l'étroitesse du marché intérieur; la faiblesse de l'épargne intérieure; et la lourde charge de la dette. En 1989, l'encours de la dette avait représenté 107 % du PIB et son service plus de 34 % des recettes d'exportation.

264. Pour surmonter ces obstacles, le Mali avait pris une série de mesures : renforcement de la démocratie, en particulier grâce à la liberté d'expression et à la décentralisation du pouvoir de décision pour le développement socio-économique; création d'un fonds de développement régional et local pour chaque circonscription administrative du pays; réformes de politique économique visant à réduire les dépenses publiques; amélioration de la gestion de la dette publique; libéralisation du commerce et des prix; réduction de la taille des entreprises publiques; promotion de l'initiative privée, tout en préservant le rôle de l'Etat dans les secteurs stratégiques (santé, éducation, infrastructure de base, etc.) et surveillance de l'application du NPSA grâce à des tables rondes périodiques, y compris des réunions sectorielles. A cet égard, le Mali tenait à remercier tout particulièrement le FENU de son assistance. Le représentant remerciait également les donateurs de leurs contributions à l'allégement de la dette de son pays, dont le poids restait cependant contraignant, et appuyait les diverses propositions pertinentes visant à résoudre le problème. Il espérait aussi qu'il serait possible de tirer pleinement parti des activités des ONG.

265. Les mesures prises avaient déjà donné des résultats : croissance annuelle de 4,7 % entre 1987 et 1989, réduction du déficit budgétaire et amélioration des comptes courants et de la balance des paiements. En outre, l'inflation était tombée à 1 % en 1989, alors que le programme du FMI prévoyait un taux de 3 %. Ces résultats restaient toutefois fragiles. Le représentant lançait donc un appel aux donateurs pour qu'ils augmentent les apports de ressources, améliorent l'accès aux marchés et aident les PMA par des transferts de technologie. Aucun effort ne devait être épargné pour parvenir à un règlement politique des conflits internationaux et régionaux, de façon que les ressources dégagées grâce à l'apaisement des tensions Est-Ouest puissent être consacrées au développement de l'économie des PMA.

266. La représentante du Kenya a souligné que, si les pays industrialisés et certains pays en développement, notamment en Asie du Sud et de l'Est, avaient connu une période de croissance régulière au cours de la dernière décennie, la plupart des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, avaient dû faire face à de nombreux handicaps qui avaient entravé leur développement économique. Faute d'une assistance internationale accrue, les PMA ne pourraient surmonter leurs difficultés actuelles. Lorsque le NPSA avait été adopté en 1981, on espérait voir diminuer le nombre de PMA au cours de la décennie. Mais tel n'avait pas été le cas, et on trouvait en fait aujourd'hui davantage de pays dans la catégorie des PMA. Il était extrêmement préoccupant de constater que de nombreux PMA étaient plus pauvres que 30 ans auparavant. Des facteurs intérieurs et extérieurs avaient contribué à cette évolution regrettable. Tentant de remédier à cette situation, de nombreux pays avaient adopté des mesures de stabilisation et d'ajustement rigoureuses et

parfois politiquement impopulaires. Ces mesures n'avaient cependant pas donné les résultats escomptés, ce qui s'expliquait en grande partie par un environnement économique extérieur défavorable : diminution des cours des produits de base, détérioration des termes de l'échange, crise de la dette, taux d'intérêt élevés, taux de change instables et protectionnisme. Ces problèmes exigeaient à l'évidence une solution globale. A sa session extraordinaire d'avril 1990, l'Assemblée générale avait adopté une déclaration définissant l'orientation générale à suivre en matière de coopération internationale et de développement. La Conférence sur les PMA constituait la première occasion d'éprouver l'engagement de la communauté internationale d'aider les PMA, et les Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay seraient une autre occasion pour les pays donateurs de soutenir les PMA. Ceux-ci, quant à eux, devraient faire des efforts supplémentaires pour créer des conditions viables pour le développement, et notamment prendre des mesures en faveur du commerce, des transports et des communications, de la protection de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles, de la formation et de la recherche. L'ensemble des donateurs devraient également consentir d'importants efforts pour aider les PMA dans des domaines tels que la dette, le commerce et le financement du développement.

267. Le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie a dit que le nouveau programme devrait insister sur les problèmes économiques et sociaux des PMA. La délégation de la RSS de Biélorussie approuvait de manière générale l'approche retenue concernant les principaux éléments de la stratégie en faveur des PMA dans les documents d'ensemble établis pour la Conférence par le secrétariat. L'analyse de ces documents et des déclarations des Etats et des organisations internationales montrait que certains enseignements avaient été tirés de l'application du NPSA, qui devraient être intégrés au nouveau programme d'action. Il faudrait demander au secrétariat de la CNUCED d'élaborer plus avant le mécanisme d'examen et de suivi. Le nouveau programme d'aide aux PMA devrait reposer sur des objectifs réalistes visant à renforcer la coopération entre ces pays et leurs partenaires de développement, et à donner plus de responsabilité aux PMA, s'agissant en particulier de la mobilisation des ressources intérieures.

268. Le Parlement biélorusse avait récemment approuvé une déclaration de souveraineté d'Etat et était ouvert au dialogue concernant la coopération internationale. Le processus de démocratisation dans le pays donnait la liberté de choisir les modalités et le contenu de la coopération et de l'assistance.

269. Le représentant a dit que son pays examinerait toutes ses possibilités et ses plans dans le contexte de l'accident de Tchernobyl. Cela avait été la plus grande catastrophe technologique du XXe siècle, ce qui ne signifiait cependant pas que les problèmes des PMA étaient devenus moins importants pour son pays. Pour reprendre un proverbe populaire, rien ne rapprochait davantage les peuples que le malheur. La Biélorussie continuait de fournir une assistance technique aux PMA grâce à un millier environ de spécialistes qui aidaient ces pays à réaliser des projets industriels, des projets d'éducation et des activités de formation de personnel. A l'heure actuelle, quelque 7 000 ressortissants de pays en développement, y compris de PMA, faisaient des études dans des établissements d'enseignement supérieur du pays. La Biélorussie entretenait des relations commerciales avec 18 PMA.

270. Il était impossible de remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl sans l'aide de la communauté internationale, et des appels avaient été lancés dans ce sens par le Parlement, le gouvernement, l'Eglise et des organisations publiques de la RSS de Biélorussie. Bien que l'assistance reçue jusque-là ait été limitée, la population biélorussienne était reconnaissante des médicaments, des équipements médicaux et des aliments pour enfants qui avaient déjà été donnés, ainsi que de l'accueil fait aux enfants irradiés.

271. Le représentant du Conseil mondial de l'alimentation a déclaré que les difficultés économiques éprouvées par les PMA dans les années 80 tenaient à la fois aux carences de leurs politiques intérieures et à des facteurs extérieurs comme la dette, la hausse des taux d'intérêt réels, la baisse des prix des produits de base, le protectionnisme, l'accroissement de la population et la dégradation de l'environnement. Pour inverser la détérioration de la situation économique et triompher de la faim, le Conseil mondial de l'alimentation avait recommandé de relancer la Révolution verte en mettant pleinement à profit les connaissances et les méthodes actuelles et en s'employant à faciliter la mise au point et le transfert de nouvelles techniques. Le Conseil prévoyait d'organiser, au début de 1991, une réunion lors de laquelle des consultations interrégionales auraient lieu pour examiner les problèmes posés par la production alimentaire et pour étudier les moyens d'améliorer la coopération dans le domaine du transfert et de l'application de techniques. En outre, il s'associait pleinement à l'appel lancé aux donateurs pour qu'ils augmentent leur assistance financière aux pays en développement, et considérait que le renforcement de l'aide à l'Europe orientale ne devrait pas se faire aux dépens du tiers monde. Les pays membres du Conseil s'efforçaient de donner l'exemple en contribuant à la réalisation de quatre grands objectifs dans le domaine de la lutte contre la faim, à savoir : venir à bout des famines meurtrières, faire reculer sensiblement la malnutrition et la mortalité chez les jeunes enfants, réduire de façon tangible la malnutrition et la faim chronique et vaincre les principales maladies causées par des carences nutritionnelles. Les travaux du Conseil dans les années 90 seraient axés sur ces objectifs. Il prévoyait d'organiser une réunion au milieu de 1991 pour procéder à une première évaluation de l'effet général de ces efforts.

272. Le représentant de l'Italie a déclaré que les objectifs du nouveau programme substantiel d'action avaient été trop ambitieux. Cela dit, l'insuffisance des progrès accomplis pendant la décennie tenait à des facteurs intérieurs et extérieurs. En s'attaquant aux problèmes fondamentaux des années 90, il faudrait revoir les critères utilisés pour définir les PMA, et mettre en place un mécanisme de réexamen. Une définition plus précise de la catégorie des PMA permettrait de mieux "cibler" les mesures en faveur de ces pays, mesures qui devaient viser essentiellement à : renforcer la planification nationale, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins des communautés locales; axer davantage les programmes d'ajustement structurel sur l'offre, en vue d'accroître celle-ci et de faciliter la création de marchés sous-régionaux; renforcer les entreprises publiques qui jouaient un rôle stratégique et pour lesquelles la privatisation ou la liquidation n'était pas une bonne solution; accroître le rôle des petites et moyennes entreprises du secteur privé; en ce qui concernait la mise en valeur des ressources humaines, définir des politiques appropriées dans le domaine de la démographie et de l'enseignement pour réduire la migration vers les villes; favoriser le respect des droits de l'homme; et définir des politiques rurales et agricoles tenant compte de la nécessité de protéger l'environnement.

273. A propos du niveau de l'aide, l'Italie réaffirmait que tous les pays donateurs devraient atteindre l'objectif de 0,15 %; pour sa part, elle était prête à consacrer 0,2 % de son PNB à l'APD. Il fallait en même temps améliorer l'efficacité de l'aide, ainsi que la coordination des efforts bilatéraux et multilatéraux. Il était également indispensable de s'attaquer au problème de l'endettement extérieur. Le Gouvernement italien avait soumis au Parlement un projet de loi visant à annuler la dette découlant de crédits d'aide accordés aux pays en développement à faible revenu. En ce qui concernait la coordination et le suivi de l'aide, il importait de conserver le mécanisme des tables rondes du PNUD et des groupes consultatifs de la Banque mondiale. Il convenait cependant de prendre des mesures correctives pour mieux harmoniser la coordination et les objectifs de l'aide, en vue d'améliorer la capacité de gestion des gouvernements des PMA et de renforcer le suivi à l'échelon sectoriel et local. Quant à la coordination au niveau régional, les commissions régionales de l'ONU, avec le concours de la CNUCED, étaient les mieux à même de s'acquitter de cette tâche. Au niveau global, il fallait renforcer le rôle de la CNUCED en tant que centre de liaison pour l'examen et le suivi. Pour évaluer l'évolution de la situation dans les PMA, un examen à mi-parcours serait suffisant.

274. Le représentant de la Chambre de commerce internationale (CCI) s'est déclaré profondément préoccupé par la crise du Golfe, qui risquait d'avoir des retombées sur l'économie mondiale et, en particulier, de graves conséquences pour les pays pauvres. La CCI appuyait pleinement les efforts internationaux déployés pour aider les pays les moins avancés. Elle avait des comités nationaux dans plus de 60 pays, composés de représentants d'associations professionnelles des secteurs commercial, industriel et financier. La Chambre avait pour objectif de contribuer au maintien et au renforcement d'une économie mondiale ouverte, fondée sur un système multilatéral de commerce et d'investissement. Elle s'employait à arrêter la position des milieux commerciaux sur de grandes questions de politique générale, à normaliser les règles et usages du commerce international, à fournir des services commerciaux, ainsi qu'à conseiller et à former des hommes d'affaires et des entrepreneurs de pays développés et de pays en développement. La CCI collaborait avec le Centre du commerce international CNUCED/GATT à l'exécution de programmes visant à renforcer les chambres de commerce de pays en développement, en assurant une formation technique à leur personnel. Elle appuyait fermement les Négociations d'Uruguay, dont les PMA retireraient d'importants avantages. La CCI oeuvrait également à la promotion des investissements étrangers directs. A cet égard, trois ans plus tôt, elle avait mis sur pied un groupe de travail composé d'hommes d'affaires et d'entrepreneurs de plusieurs pays, pour examiner le cadre administratif, juridique et économique qui servait de point de repère aux investisseurs potentiels. Enfin, la Chambre souscrivait pleinement à l'appel lancé aux donateurs pour qu'ils augmentent sensiblement l'aide publique multilatérale et bilatérale aux PMA. Quant à la promotion du commerce international, la CCI constituait un forum pour le renforcement de la coopération économique entre pays en développement en vue de résoudre les problèmes posés par l'exiguïté des marchés intérieurs de nombre de PMA, dont la plupart étaient de petits pays sans littoral ou insulaires.

275. Le représentant de la Namibie a remercié tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui avaient appuyé la Namibie dans sa lutte pour l'indépendance nationale et la liberté. Devenue indépendante, la Namibie

devait maintenant s'atteler à la tâche exaltante que représentaient l'édification d'une nation et le développement économique et social de tout un peuple. La Namibie émettait l'espoir que la communauté internationale continuerait de lui apporter son soutien, en particulier durant la difficile période transitoire de restructuration des institutions, des politiques et des infrastructures. La priorité pour la période de transition était de promouvoir la participation populaire au développement. Les secteurs qui recevraient une attention particulière étaient notamment l'agriculture et le développement rural, l'éducation et la formation, la santé, le logement, la promotion du rôle des femmes dans le développement, la protection de l'environnement et la mise en valeur des ressources naturelles. Bien que le PNB par habitant fût relativement élevé en Namibie, la pauvreté y était encore très répandue au sein de la communauté agricole noire. Il y avait un fort chômage dans les villes et la situation risquait d'empirer. Les services de santé laissaient énormément à désirer dans les zones rurales et on estimait le taux d'alphabétisation à 30 % environ. Le commerce extérieur de la Namibie était également très fluctuant, surtout en raison de la baisse prolongée des prix des minéraux sur le marché mondial. Le secteur manufacturier ne représentait encore que 4,7 % du PIB. La Namibie disposait d'une bonne infrastructure, mais celle-ci était déséquilibrée parce que fortement orientée vers l'Afrique du Sud; l'équipement des régions rurales très peuplées était de ce fait nettement insuffisant. Le principal problème qui se posait à la Namibie en matière d'infrastructure était le statut de Walvis Bay, son seul port en eau profonde, qui était actuellement aux mains de l'Afrique du Sud. Il était également d'une importance fondamentale d'oeuvrer, dans le cadre des efforts de développement, à réduire les inégalités de revenu entre les différents groupes de la population. La communauté des donateurs devait de toute évidence appuyer vigoureusement tous les efforts de développement de la Namibie. C'était pourquoi la République de Namibie avait instamment demandé à la Conférence de recommander à l'ONU d'accorder à la Namibie le statut de PMA.

276. Le représentant de l'Inde a dit que la Conférence se tenait à un moment où se produisaient de grands changements historiques. La détente en Europe et l'avancée vers une plus grande intégration politique et économique avaient créé des problèmes, mais ouvert aussi de nouvelles possibilités. Ces tendances permettaient de consacrer davantage d'attention et de ressources à la coopération internationale pour le développement. Ces progrès avaient toutefois été assombris par la crise du Golfe, dont les conséquences allaient être très dures, en particulier pour les PMA. Dans ce contexte, la délégation indienne appuyait pleinement l'appel lancé par le Président de la République française aux institutions financières internationales pour qu'elles mettent sur pied un programme d'aide d'urgence en faveur de ces pays. En ce qui concernait le nouveau programme substantiel d'action, il était regrettable que ses objectifs fussent en grande partie restés lettre morte. Parmi les causes de ces revers, il y avait notamment les handicaps structurels importants résultant d'une extrême pauvreté, de l'exiguïté des marchés et du manque de ressources et de main-d'oeuvre qualifiée. Les efforts des PMA avaient aussi été gravement entravés par un environnement économique extérieur défavorable. Il fallait absolument que les pays donateurs redoublent d'efforts pour atteindre l'objectif fixé de 0,15 %, et si possible faire mieux. A cet égard, il convenait de mettre l'accent sur le principe de l'additionnalité ainsi que sur la nécessité de faire en sorte que des ressources ne soient pas détournées d'autres pays à faible revenu qui avaient eux aussi besoin d'un accroissement des apports d'APD. La question de l'allégement de la dette avait aussi une grande importance et il était urgent d'élargir la portée des mesures

d'allégement et de les rendre applicables à tous les PMA ainsi qu'aux autres pays à faible revenu. Un autre domaine dans lequel les PMA avaient besoin d'une assistance particulière était celui de l'accès aux marchés. Ils avaient beaucoup souffert du protectionnisme croissant pratiqué à l'encontre de leurs exportations. De plus grands efforts devaient être faits pour stabiliser les prix des principaux produits d'exportation des PMA. En ce qui concernait les programmes d'ajustement structurel, il importait de tenir pleinement compte des réalités socio-économiques et des priorités des PMA dans leur mise en oeuvre. Dans les domaines particulièrement importants de la protection de l'environnement et de la coopération économique entre pays en développement, les PMA auraient également besoin d'une aide. A cet égard, le programme de coopération économique et technique de l'Inde revêtait une importance particulière pour ces pays.

277. Le représentant de la République démocratique populaire lao a regretté que l'objectif de 0,15 % du PNB fixé par l'ONU pour l'aide publique au développement des PMA n'ait pas été atteint et il a demandé aux pays donateurs de s'efforcer d'atteindre cet objectif à l'avenir. Il a proposé qu'ils augmentent la part des dons dans l'aide bilatérale et multilatérale afin de permettre aux PMA de faire face à leurs problèmes de dette extérieure et de promouvoir leur redressement économique.

278. Mettant l'accent sur les handicaps géographiques que représentait pour la République démocratique populaire lao le fait d'être un pays sans littoral et montagneux, en plus de son appartenance à la catégorie des pays les moins avancés, il a expliqué que le peuple lao vivait principalement de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie. Le secteur industriel n'avait commencé à se développer qu'en 1989 et l'activité économique globale se traduisait par une croissance annuelle moyenne de 4,6 % du PIB, ce qui était un peu mieux que la performance économique du reste des PMA. Toutefois, les modestes efforts du pays se heurtaient à de grosses difficultés : calamités naturelles, déficits de la balance des paiements, déséquilibre de l'offre et de la demande, conditions de vie instables, etc. Le représentant a exposé les principaux éléments de la nouvelle politique économique, intitulée "Nouveau mécanisme de gestion économique", mise en place par le Gouvernement lao en 1986 et appliquée en 1988. Cette politique nouvelle visait à libéraliser l'économie, à encourager les investissements étrangers et à combattre le système de subventions. Pour l'appuyer, de nouvelles lois avaient été promulguées, telles que le code des investissements étrangers, les codes pénal et civil, etc., et des résultats satisfaisants avaient été obtenus en 1989. Dans les années à venir, le Gouvernement lao donnerait la priorité à l'utilisation rationnelle des investissements, ainsi que des ressources agricoles et forestières. Il s'attacherait également à promouvoir le système de communication, les exportations d'articles manufacturés, l'éducation, la santé et l'approvisionnement en eau. Le troisième plan quinquennal de développement socio-économique (1991-1995) était en cours d'élaboration.

279. Enfin, le représentant espérait que le nouveau programme d'action instituerait des mécanismes de contrôle et de suivi appropriés. A ce propos, il a souligné le rôle que devaient jouer les réunions internationales de pays donateurs, les tables rondes organisées par le PNUD et les réunions de groupes consultatifs sous l'égide de la Banque mondiale.

280. Le représentant de l'Australie a dit que si les pays en développement avaient connu des fortunes économiques diverses au cours de la dernière décennie, les PMA quant à eux s'étaient révélés extrêmement vulnérables aux effets défavorables de la baisse des prix des produits de base, de l'accroissement de la charge de la dette, de possibilités d'échanges limitées, de l'amoindrissement des flux d'investissement et des tensions dans le domaine démographique et dans celui de l'environnement.

281. Les PMA se heurtaient à d'énormes difficultés dans leurs efforts de développement parce qu'ils manquaient d'institutions administratives et financières efficaces et d'organisations sociales s'appuyant sur la collectivité qui puissent contribuer à soulager les souffrances de leur population. Il y avait toutefois un espoir à l'horizon. Le monde changeait plus vite qu'on ne l'avait imaginé, et, en grande partie, dans la bonne direction : on voyait se créer presque partout des formes de gouvernement faisant davantage appel à la participation populaire et l'opinion internationale était unanime à appuyer les changements apportés aux politiques économiques et aux structures institutionnelles pour promouvoir le développement.

282. Fermement résolue à soulager partout la pauvreté, l'Australie attribuait une part appréciable de son aide au développement aux PMA d'Asie et d'Afrique. Sans souscrire à des objectifs d'APD rigides, elle avait accru son aide aux PMA, sous la forme de dons, malgré de difficiles circonstances financières et commerciales. Consciente de l'énorme importance du commerce pour stimuler le développement, l'Australie avait été le premier pays à appliquer le système généralisé de préférences. Elle avait revu et libéralisé son schéma en de nombreuses occasions : celui-ci n'exigeait pas de concessions réciproques de la part des bénéficiaires et ne contenait aucune disposition prévoyant l'application du principe de la gradation aux produits ou aux pays. Plus de 90 % de toutes les importations en provenance des PMA entraient en Australie en franchise. L'Australie voulait espérer que les Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutiraient à une nouvelle libéralisation appréciable des échanges. Les stratégies de développement pour les années 90 devaient surmonter quatre obstacles fondamentaux : les pressions démographiques, les mauvaises performances de l'agriculture, le protectionnisme commercial et la dégradation de l'environnement. La pauvreté et l'accroissement rapide de la population se renforçaient mutuellement. Dans la plupart des PMA, le second ferait peser des tensions insupportables sur les terres agricoles et les centres urbains, avec pour conséquence la montée du chômage et la dégradation de l'environnement. Les programmes d'aide bilatérale de l'Australie donnaient la priorité à ces problèmes. Les PMA devaient accorder une priorité plus élevée au développement rural afin d'améliorer l'irrigation, l'écoulement des eaux, la conservation des sols et les pratiques foncières. Des politiques de prix agricoles et de taux de change orientées vers le marché encourageraient également la production dans les PMA. La réduction du protectionnisme agricole à l'occasion des Négociations d'Uruguay renforcerait le développement rural dans ces pays. L'Australie était également favorable à une révision des critères de définition des PMA.

283. Le représentant de l'Angola a souligné qu'en dépit des mesures prises par la communauté internationale, la situation des PMA s'était aggravée et le nombre des pays faisant partie de ce groupe n'avait cessé d'augmenter. En raison de la baisse des prix des matières premières exportées par ces pays,

ils n'avaient pas obtenu les excédents qui leur auraient permis de rembourser leurs dettes. Au contraire, leur balance des paiements était dans la plupart des cas déficitaire. Il convenait donc de se féliciter des efforts faits par le Gouvernement français pour persuader les pays développés d'augmenter leurs contributions au titre de l'aide aux PMA.

284. L'économie angolaise s'était effondrée en raison de plusieurs facteurs : dégradation des structures administratives; abandon de nombreuses entreprises du secteur privé; rupture du système de transport; et manque de main-d'oeuvre qualifiée. La guerre et le terrorisme avaient aggravé cette situation, d'où une détérioration des conditions de sécurité.

285. Depuis 1985, des mesures avaient été prises qui avaient abouti, en 1988, à l'établissement d'un programme de redressement économique et financier dont l'objectif était de libéraliser l'économie en modernisant les sytèmes fiscal et bancaire, en restructurant le secteur public par la voie de la privatisation et en l'ouvrant à l'économie de marché, et en améliorant la gestion du secteur public. Le rythme du redressement économique avait toutefois été tributaire du niveau de l'aide extérieure et de la situation en matière de sécurité.

286. La situation économique et financière de l'Angola était caractérisée par une balance des paiements déficitaire, une dépendance à l'égard des importations et un seul produit d'exportation, le pétrole. L'insuffisance des recettes en devises avait entraîné le blocage des nouveaux crédits, ce qui avait fortement retardé la solution de graves problèmes sociaux. Aux problèmes causés par la guerre s'étaient ajoutés les effets catastrophiques de la sécheresse. Le Gouvernement angolais était reconnaissant aux pays et aux institutions qui avaient apporté leur aide à l'Angola.

287. Le représentant a instamment demandé à la communauté internationale de continuer à contribuer au redressement économique des pays les moins avancés, en espérant qu'à la fin des années 90, les inégalités entre le Nord et le Sud ne seraient plus aussi flagrantes.

288. Le représentant du Niger a dit que le NPSA n'avait pas donné les résultats escomptés, puisque la décennie écoulée avait été marquée par une récession sans précédent, qui s'était traduite par une croissance annuelle moyenne très modeste du PIB, de l'ordre de 2,2 % seulement. La baisse des recettes d'exportation de produits de base et le fardeau de la dette étaient les principales causes de la récession et de la stagnation des PMA dans les années 80. L'accroissement de la population, qui était d'environ 3 % par an, était un autre facteur important.

289. Comme d'autres PMA, le Niger était durement frappé par la crise due à un environnement économique international défavorable et à d'autres facteurs tels que l'extension de la désertification, la sécheresse et le poids de la dette.

290. L'amélioration de la situation économique et sociale des PMA dépendait d'un certain nombre de conditions, dont : l'accroissement de l'APD sous forme de dons; l'annulation sans conditions de la dette; des programmes structurels axés sur le secteur social; une meilleure gestion des ressources disponibles; la mobilisation des ressources humaines, y compris l'intégration des femmes dans le développement; et des progrès supplémentaires dans le domaine des droits de l'homme.

291. Compte tenu de leur proportion dans la population des PMA (50 %), il ne pouvait y avoir de développement sans une importante contribution des femmes. Il était nécessaire de revoir les programmes d'ajustement structurel dans les PMA, afin d'en éliminer les conséquences néfastes pour les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants. Toute politique excluant les aspirations et la participation de la population était vouée à l'échec. La liberté et les droits de l'homme devaient être encouragés dans les PMA, car il n'y avait pas de développement sans démocratie. Le nouveau programme d'action exigerait, pour être couronné de succès, des engagements fermes de la part des donateurs. Ces engagements devaient être concrets et bien définis dans le temps. Un mécanisme efficace de suivi et de surveillance serait également nécessaire.

292. Le représentant de la République arabe syrienne a dit qu'il était temps que la communauté internationale s'attaque aux causes profondes du sous-développement et de la récession économique mondiale, et reconnaisse que la recherche de solutions à la pauvreté dans les PMA était une responsabilité commune. La communauté internationale devait adopter des politiques macro-économiques visant à favoriser la croissance et à réaliser, dans la mesure du possible, les objectifs qui n'avaient pas été atteints durant les années 80. Elle devait améliorer l'assistance extérieure, tant en volume qu'en qualité, et s'appliquer à atteindre, au cours des cinq prochaines années, l'objectif de 0,20 % du PIB en faveur des PMA. Il fallait accélérer les mesures d'allégement de la dette à la fois en augmentant l'élément de libéralité de l'assistance financière et par des systèmes de conversion des créances. De plus, trois grands secteurs économiques devaient être renforcés, à savoir l'industrie - principalement l'industrie manufacturière -, l'agriculture et les ressources humaines. Il fallait aussi d'urgence prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'accès aux marchés des pays développés. L'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires et l'octroi d'un traitement spécial aux produits des PMA étaient des mesures qui devaient être proposées dans le programme d'action pour les années 90. S'agissant du financement compensatoire, il fallait mettre au point des mécanismes permettant aux PMA de surmonter des chocs extérieurs tels que les fluctuations des marchés et les baisses des prix des produits de base. Il ne fallait pas non plus négliger de leur prêter une aide pour la gestion de l'environnement, car cela leur permettrait d'utiliser des technologies appropriées. A ce propos, le représentant a rappelé la déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'avril 1990. Il convenait enfin de mettre l'accent sur la dimension culturelle du développement dans les PMA, y compris la promotion d'une réelle démocratie, avec la pleine participation des ONG. A cet égard, le représentant a fait état des violations des droits de l'homme commises par les autorités israéliennes dans leur occupation des hauteurs du Golan syrien et des territoires palestiniens. Il a ajouté que la machine militaire israélienne était financée par une aide militaire étrangère supérieure à cinq milliards de dollars par an, et a fait remarquer que la crise du Golfe aurait des répercussions dévastatrices sur les marchés mondiaux, sur les prix du pétrole et d'autres produits, ainsi que sur l'économie des pays les moins avancés. Il a particulièrement évoqué les priorités du plan arabe syrien pour la période 1986-1990 concernant la population, l'agriculture et l'alimentation, et l'exploitation des ressources minérales et pétrolières en Syrie. Il a exprimé l'espoir que la Conférence établirait un programme d'action réaliste et concret assorti de mécanismes efficaces de surveillance et de suivi; cependant, la revitalisation de

l'économie des PMA ne devait pas se faire aux dépens de l'appui apporté à d'autres pays en développement.

293. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a dit que les évolutions majeures - financières, économiques, sociales, techniques et éducatives - qui s'étaient produites au cours des années 80 avaient eu diverses incidences sur les PMA et exigeaient une action de la part de la communauté internationale et des PMA eux-mêmes. L'UNESCO pouvait aider ceux-ci de manière constructive dans trois domaines : 1) l'amélioration de la situation en matière de ressources humaines; 2) l'établissement d'un développement durable; et 3) le changement social. La mise en valeur des ressources humaines constituait une dimension essentielle du développement dans tous les secteurs économiques. Dans l'agriculture, l'industrie ou les services, l'amélioration du niveau éducatif était une condition sine qua non de la transmission et du progrès des connaissances indispensables à la production et à la protection des intérêts de la collectivité. L'éducation de base occupait une place centrale dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Il fallait également accorder une priorité élevée à la création de capacités locales dans le domaine de l'informatique. Dans ce contexte, l'UNESCO organiserait en décembre 1990 au Togo, dans le cadre du programme Informafrica, une réunion régionale sur l'étude des stratégies et des politiques informatiques dans le secteur éducatif. Il fallait espérer que les PMA africains participeraient à cette réunion. Pour ce qui était du développement durable, il existait un lien étroit entre la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté; aussi fallait-il de toute évidence une agriculture plus efficace, plus d'énergie et plus d'eau. Le développement durable incluait également le droit à l'éducation et à la formation dans les PMA, mais ce droit, qui devait être protégé, était menacé par les effets négatifs des mesures d'ajustement structurel. Il importait en outre que les sciences sociales jouent un rôle important dans les actions en faveur du développement.

294. Enfin, la Conférence générale de l'UNESCO avait adopté un programme spécial en faveur de l'Afrique, qui était principalement axé sur la mise en valeur des ressources humaines, la protection de l'environnement, le renforcement de la science et de la technique, le développement culturel et de la communication.

295. Le représentant de Vanuatu a mis l'accent sur la tendance négative de l'évolution observée dans les PMA durant la décennie écoulée et a exprimé l'espoir que la Conférence représenterait une étape décisive pour ces pays.

296. Vanuatu souffrait de plusieurs handicaps : manque de ressources financières; ressources économiques limitées; infrastructures de communication et de transport insuffisantes; pénurie de main-d'oeuvre qualifiée; isolement et éloignement des marchés; vulnérabilité aux catastrophes naturelles; et dégradation de l'environnement. L'amélioration des relations Est-Ouest ne devait pas compromettre les engagements des donateurs envers les PMA insulaires du Pacifique. Les incidences économiques de la crise du Golfe sur les PMA étaient aussi une source de préoccupation.

297. Sans une amélioration des niveaux d'APD, un allégement de la dette et un accès aux marchés, ainsi que d'autres conditions extérieures, la croissance et le développement ne pourraient pas se matérialiser dans la plupart des PMA.

Tout en soutenant le projet de programme d'action, le représentant a estimé que celui-ci devrait davantage porter sur des mesures concrètes concernant les transports, les communications et la mise en valeur de ressources humaines, qui étaient tous d'une grande importance pour Vanuatu.

298. Le représentant a exprimé son appui à l'objectif de 0,15 % fixé pour l'APD en faveur des PMA, en estimant que les engagements des donateurs bilatéraux et multilatéraux devraient être assortis de plans d'action détaillés. Il a également souscrit à la proposition du PNUD d'affecter 60 % de son APD aux PMA. L'aide publique au développement ne devrait pas être liée et devrait répondre aux priorités de développement des pays bénéficiaires et non pas des organismes donateurs. Il fallait éviter le chevauchement des efforts d'assistance par une coordination efficace de l'aide, assurée par les bénéficiaires.

299. Il était nécessaire de réévaluer, dans le cas des PMA insulaires, les dépenses d'appui renouvelables dans les projets et programmes de développement, vu que le secteur productif de Vanuatu était incapable d'assumer des dépenses de fonctionnement dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé, des transports et des communications. A ce propos, le représentant a proposé que les flux d'APD soient complétés par des fonds fiduciaires pour le développement permettant aux PMA insulaires de financer leurs budgets renouvelables de développement.

300. Le représentant du Nigéria a déclaré que si le Nord avait connu une croissance économique régulière pendant la dernière décennie, la majorité des pays en développement, en particulier les PMA, avaient poursuivi leur déclin et étaient en passe de devenir les oubliés de l'économie. Malgré le NPSA, dont l'objectif était de transformer l'économie des PMA, la situation de ces pays s'était sérieusement aggravée pendant les années 80. Le nombre des PMA était passé de 31 à 41 et la population totale de ces pays dépassait nettement 420 millions d'habitants. Alors qu'il était recommandé dans le NPSA de porter l'APD aux PMA à 0,15 % du PNB des donateurs, le chiffre moyen effectivement atteint n'avait été que de 0,09 %. Etant donné la baisse des prix des produits de base, les déficits commerciaux, la lourde charge du service de la dette et l'environnement extérieur défavorable, l'APD pouvait être un instrument indispensable pour assurer un apport continu de ressources aux PMA.
La délégation nigériane appuyait totalement la proposition selon laquelle les donateurs devraient s'efforcer de doubler leur APD aux PMA dans les cinq années à venir et d'atteindre le chiffre de 0,20 % de leur PNB d'ici la fin des années 90. Les résultats commerciaux des PMA avaient aussi été très décevants. En 1960, par exemple, leur part dans les exportations mondiales avait été de 1,4 %, alors qu'elle était de 0,3 % à peine aujourd'hui. Les pays développés pourraient apporter une assistance en libéralisant les exportations des PMA, notamment par l'intermédiaire du système généralisé de préférences et en aidant ces pays à diversifier leur base d'exportation. Le deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base offrait à cet égard des possibilités très intéressantes. La situation des PMA était encore aggravée par la lourde charge de la dette. Bien que le Nigéria soit un pays en développement, il aidait un certain nombre de PMA. En 1985, par exemple, il avait créé un programme d'assistance technique dans le cadre duquel il envoyait du personnel qualifié nigérian dans d'autres pays en développement conformément à des accords d'assistance technique. Le Nigéria avait aussi octroyé des prêts à des conditions de faveur et des dons à certains pays africains par l'intermédiaire de divers fonds de développement multilatéraux.

301. Le représentant du Zaïre a noté qu'il y avait une communauté de vues entre donateurs et bénéficiaires quant aux causes et aux effets du sous-développement en Afrique. Si de nombreux problèmes étaient de nature structurelle, d'autres avaient trait à un manque de continuité dans les politiques économiques, à une préférence pour des perspectives de développement à court terme et à une utilisation irrationnelle des ressources humaines et financières intérieures. Les pays d'Afrique devraient faire un effort pour encourager le développement à long terme tout en s'attaquant de façon appropriée aux difficultés à court terme et à moyen terme, dont la charge de la dette, la diminution des recettes d'exportation et l'insuffisance des apports de ressources aux secteurs économique et social. Ces mêmes questions devraient figurer en bonne place dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA. Tous ces problèmes avaient déjà été examinés dans de nombreux organes et un certain nombre de solutions avaient été proposées, mais il était manifeste que la mise en oeuvre de ces solutions continuait à poser des difficultés.

302. En particulier, les donateurs manquaient de volonté politique, comme le montrait le fait que leur aide au développement était restée en deçà de l'objectif fixé alors que leurs dépenses d'armement avaient progressé. De même, les donateurs n'avaient pas fait de propositions suffisantes en vue d'alléger la dette et de supprimer les obstacles au commerce afin de permettre l'accès aux marchés mondiaux. Même si la volonté politique existait, il fallait un changement d'attitude radical pour encourager le progrès de l'ensemble de l'humanité. A cet égard, la France avait fait preuve d'une très bonne compréhension des problèmes de développement rencontrés en Afrique et dans d'autres pays en développement, et d'autres pays devraient se montrer aussi déterminés à soutenir le Sud.

303. Le représentant du Brésil a déclaré que les années 80 laisseraient le souvenir de la plus longue période de croissance économique enregistrée jusque-là par les pays développés. Pourtant, les pays en développement, faute de solidarité de la part des pays développpés, n'avaient pu mener à bien les efforts entrepris pour relever le niveau de vie de leur population. En particulier, aucune solidarité n'était apparue quand il s'était agi de chercher à résoudre le problème de la dette et, dans le domaine du commerce, les pays développés avaient adopté des mesures protectionnistes pour limiter l'accès des exportations des pays en développement. Concernant le transfert de technologie, les restrictions interdisant le libre accès aux connaissances avaient réduit la capacité de recherche-développement des pays en développement, ce qui aurait une incidence négative durable sur leurs programmes de développement.

304. Le transfert de ressources vers les PMA restait très insuffisant et même l'objectif modeste de l'aide fixé à 0,15 % du PNB des pays développés n'avait pu être atteint. Dix années de stagnation et de récession avaient anéanti tous les espoirs et il était temps que la communauté internationale assume ses responsabilités en mettant fin à la situation désastreuse actuelle au moyen d'un nouveau contrat de solidarité. Il était temps que les pays riches fassent preuve de solidarité, ce qui supposerait notamment une annulation totale de la dette publique bilatérale des PMA, la liberté et l'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés, et un accroissement des transferts de ressources pour le développement des PMA.

305. A preuve de sa solidarité, le Brésil avait accordé un traitement spécial à ses partenaires pays en développement dans les domaines de la dette, du commerce et de l'assistance technique. Dans ce contexte, il était disposé à négocier tous ses crédits aux pays en développement à des conditions compatibles avec leurs besoins pour le développement et à ouvrir davantage son marché à leurs produits.

306. Sans une plus grande solidarité, tous les mêmes problèmes reviendraient à nouveau à l'étude dans 10 ans et la seule différence serait que le nombre de PMA aurait augmenté. Il fallait vaincre le sous-développement, la pauvreté et la misère. La liberté, l'égalité et la fraternité devraient être les principes de base régissant les relations entre les partenaires de développement.

307. Le représentant du Qatar s'est déclaré profondément préoccupé par l'aggravation de la situation économique des PMA. Un obstacle majeur au développement avait été le lourd fardeau de la dette que ces pays avaient à porter. Il estimait que les pays les moins avancés pouvaient obtenir et utiliser efficacement des ressources financières extérieures en garantissant la stabilité politique et sociale intérieure. Le Qatar, pays en développement, avait toujours dépassé l'objectif fixé par l'ONU à 0,15 % du PNB en matière d'APD aux PMA. Si l'on ajoutait la contribution du Qatar à l'assistance apportée par les autres pays arabes du Golfe aux PMA, on s'apercevrait que cette assistance était, par rapport à leur PNB global, beaucoup plus importante que la contribution de beaucoup de pays développés. La contribution des pays arabes avait diminué récemment notamment à cause de la crise du Golfe. La délégation qatarienne saluait la résistance du Koweït à l'invasion menée par un pays frère en totale violation des chartes des Nations Unies et de la Ligue arabe. Cette invasion avait été condamnée unanimement par la communauté internationale. Le représentant a fait l'éloge du rôle important que le Koweït avait joué en faveur du développement dans le monde en général et dans les PMA en particulier, d'autant qu'il avait continué de tenir ses engagements envers ces pays par l'intermédiaire du Fonds koweïtien de développement malgré les circonstances exceptionnelles qu'il connaissait. Enfin, le représentant espérait que la Conférence adopterait un programme d'action concret et efficace afin que la dernière décennie de ce siècle soit la décennie de l'espoir et du bien-être.

308. Le représentant du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a déclaré que la quatrième Convention de Lomé proposait un programme de coopération détaillé, qui comportait deux grands thèmes nouveaux : la dette et l'ajustement structurel. Les dispositions concernant les instruments de coopération avaient été étoffées et portaient sur la protection de l'environnement, le développement rural, la sécurité alimentaire, la population, la démographie, l'intégration des femmes au développement et la coopération régionale dans toutes les branches de l'économie. La Convention contenait également des clauses spéciales en faveur des PMA dans tous les domaines de coopération. Une attention particulière était accordée, notamment, aux accords de coopération régionale dans des secteurs comme les transports et les communications, l'exploitation des ressources marines, la commercialisation des produits de la pêche intérieure pour les pays sans littoral, les programmes d'ajustement structurel et la mise en oeuvre de stratégies alimentaires ainsi que de programmes connexes de développement intégré.

309. La détérioration de la situation économique des PMA dans les années 80 était imputable principalement au manque de ressources pour le développement, à la baisse constante des prix des produits de base, à la charge de la dette et à des catastrophes naturelles. Pour inverser cette tendance, il fallait aider les PMA à se doter d'une infrastructure de base dans le domaine des transports et des communications, à s'assurer des sources d'énergie peu coûteuses et compatibles avec la création d'un réseau industriel, à garantir l'approvisionnement en eau potable de tous leurs habitants et à mettre en place les services d'enseignement et de santé indispensables à leur développement à long terme. Les nations industrialisées devraient accroître leur aide publique au développement des PMA et annuler leurs dettes, enrayer la chute des cours des produits de base et encourager la diversification de l'économie de ces pays. Il fallait encourager la solidarité régionale et mobiliser l'opinion en faveur de l'assistance aux PMA. Ces derniers devraient, de leur côté, procéder aux réformes institutionnelles et administratives nécessaires pour le développement. Il convenait de créer un climat propice aux initiatives et investissements privés. Enfin et surtout, il était essentiel que les pays industrialisés s'engagent fermement à soutenir les PMA dans leurs efforts pour échapper au cercle vicieux de la pauvreté.

310. Le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) a dit que le secteur extérieur jouait un rôle essentiel dans la croissance des PMA, mais que la baisse des prix des produits primaires avait gravement compromis le développement de ces pays. Ils devaient donc absolument diversifier leur économie pour pouvoir compter davantage sur la production et la consommation intérieures et minimiser ainsi les effets pernicieux des fluctuations des cours des produits de base sur le marché international. Une assistance extérieure d'ordre technique et financier leur était cependant indispensable pour arriver à renforcer leurs capacités de production.

311. Dans le cadre des efforts déployés pour élargir la base économique intérieure, il fallait accorder une attention particulière à la promotion de l'urbanisation. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains attachait une grande importance à l'étude des effets positifs et négatifs de ce phénomène, étude dont il ressortait que l'urbanisation contribuait beaucoup au développement économique, à la formation de capital et au progrès social, en ce sens qu'elle créait des possibilités d'emploi, entraînait une augmentation des revenus et de l'épargne et favorisait l'expansion des marchés intérieurs. Les activités du Centre dans les PMA, comme dans d'autres pays en développement, visaient essentiellement à aider les pouvoirs publics à définir des politiques et des stratégies, ainsi qu'à créer et renforcer des capacités de développement autonome à l'échelon national et local. Ces activités étaient aussi étroitement liées à la promotion et à la mobilisation des investissements nécessaires pour financer des programmes de mise en valeur des établissements humains. Le Centre faisait une place particulière aux PMA dans ses activités opérationnelles : il leur fournissait une assistance dans le cadre de 91 projets, ainsi que de nombreux services consultatifs spéciaux. Il appuyait des projets concernant les établissements, la planification, le logement, les services communautaires, le développement du secteur local du bâtiment et des travaux publics, le renforcement de l'infrastructure pour les établissements humains, la gestion foncière, la mobilisation de fonds pour les établissements humains, la gestion des institutions, l'amélioration des capacités et la formation.

312. Le représentant du Burundi a dit que pour venir à bout du sous-développement et de la pauvreté, la communauté mondiale devait prendre de nouvelles initiatives, et le Gouvernement burundais se félicitait donc de la proposition du Président français relative à un contrat de solidarité entre les pays riches et les pays pauvres. Les PMA se trouvaient dans une situation critique. La liste des pays les moins avancés s'était accrue de 10 pays entre 1981 et 1990, avec une majorité de pays en Afrique. L'extrême hétérogénéité des situations interdisait tout dogmatisme, mais il était évident que les PMA souffraient de nombreux handicaps structurels communs - pression démographique, dette extérieure écrasante, marginalisation dans le commerce international, modicité de leurs ressources, dégradation de l'environnement, niveau de vie très bas, faible productivité, et absence de littoral pour nombre d'entre eux. (Ce dernier facteur entraînait pour le Burundi un surcoût de 30 à 50 % de ses importations.) Très souvent également, les PMA dépendaient d'un seul produit d'exportation, dont les fluctuations des cours étaient extrêmement onéreuses : le Burundi avait ainsi perdu 30 millions de dollars à la suite du non-renouvellement de l'Accord international sur le café. Les PMA plaçaient donc leurs espoirs dans les Négociations d'Uruguay, la mise en oeuvre du Fonds commun pour les produits de base, la revitalisation des accords de produit, et l'amélioration et l'expansion de mécanismes tels que le STABEX et le SYSMIN.

313. Concernant la diminution des ressources extérieures pour le développement, le représentant a souligné la nécessité de revoir d'urgence le volume, la qualité et les mécanismes de l'aide de façon que les partenaires de développement puissent aider les PMA à parvenir à l'autonomie. Il a également lancé un appel aux pays donateurs pour qu'ils consacrent 0,15 % au moins de leur PNB à l'APD.

314. Le représentant n'était pas convaincu par les allégations de mauvaise gestion économique portées à l'encontre des PMA, alors que l'importance de l'environnement extérieur était passée sous silence. Il existait, en Afrique, une forte volonté de sortir de la crise, et la Conférence était l'occasion de parvenir à un consensus sur un programme d'action concernant des questions d'un intérêt vital pour le développement des PMA.

315. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a dit que les PMA avaient bénéficié de façon très inégale de huit années de croissance mondiale ininterrompue. En outre, la grave crise du Moyen-Orient compromettait la paix, et ses incidences sur le tiers monde pourraient être durement ressenties. D'autres éléments tels que les catastrophes provoquées par l'homme et autres menaces pesant sur la sécurité des individus continuaient d'aggraver les difficultés rencontrées par de nombreux PMA. Pour ce qui était de l'évolution récente de l'économie mondiale, on pouvait penser, d'après certaines hypothèses raisonnables, que la crise du Golfe aurait pour effet direct, dans les pays industrialisés, de réduire le niveau du PIB réel de 0,25 % en 1990 et de 0,50 % en 1991 et de provoquer une hausse des prix à la consommation d'un plus de 0,25 % en 1990 et de 0,50 à 0,75 % en 1991, par rapport aux prévisions antérieures. Les perspectives extérieures pour de nombreux pays en développement, et plus particulièrement pour les PMA, n'étaient pas favorables : ils devaient faire face à un très lourd endettement extérieur, à des taux d'intérêt élevés, à des termes de l'échange défavorables et au risque d'un ralentissement de la croissance de leurs marchés d'exportation.

Plusieurs PMA avaient toutefois pris un certain nombre de mesures dans le domaine des politiques budgétaires et monétaires et engagé d'importantes réformes structurelles afin d'accroître l'efficacité et la productivité de leur économie. Les résultats de ces mesures étaient encore relativement limités, mais les perspectives globales de croissance des pays considérés semblaient être meilleures pour les cinq prochaines années qu'elles ne l'avaient été au cours des cinq dernières années. Le FMI estimait qu'en l'absence de réformes, la croissance ne saurait dépasser 3 % par an, et dans le cas des PMA africains en particulier, aucun accroissement des taux par habitant ne saurait être envisagé. Les efforts déployés par les PMA devaient donc s'accompagner d'un engagement des pays industriels dans les domaines relevant avant tout de leur responsabilité, à savoir dans les domaines de leurs politiques économiques, de leurs politiques commerciales et de leur assistance en matière de financement et de développement. Concernant l'aide au développement, il était préoccupant de constater que d'après les prévisions du Comité d'aide au développement, le taux de croissance de l'APD au cours des prochaines années serait proche du taux observé récemment, à savoir 2 % par an seulement en valeur réelle. Ce taux, inférieur aux projections de croissance pour les donateurs, impliquerait non pas une progression vers l'objectif global de 0,7 % ou vers l'objectif de 0,15 %, mais plutôt un dérapage par rapport au premier objectif et peut-être aussi par rapport au second. Les pays donateurs devraient à l'évidence faire des efforts plus ambitieux pour accroître plus rapidement leur APD. Concernant les modalités de cette APD, il fallait d'urgence remplacer les prêts par des dons. Il était également urgent d'alléger le service de la dette publique, et il était important pour les PMA d'encourager le secteur privé à contribuer à la mobilisation des ressources pour le développement. Enfin, le FMI continuerait de jouer son rôle et d'aider les PMA à corriger leurs déséquilibres extérieurs, notamment par des programmes financés sur les facilités d'ajustement structurel et une assistance technique en matière de gestion économique, monétaire et budgétaire.

316. Le représentant de l'Irlande, associant son pays à la déclaration faite par l'Italie au nom de la Communauté économique européenne, a dit que la crise dans les pays les moins avancés avait pris un caractère de plus en plus grave dans les années 80. Ces pays, avec une population totale de quelque 420 millions de personnes, avaient encore accru leur marginalisation en raison d'un recul de la production agricole et d'une diminution du revenu par habitant. La pauvreté, en particulier dans les zones rurales, se généralisait rapidement. La détérioration de l'environnement et la dégradation des infrastructures physiques compromettaient les perspectives de développement économique et social de ces pays.

317. La tendance longue à la baisse des prix des produits de base, les difficultés insurmontables de service de la dette et l'insuffisance des apports financiers extérieurs avaient aggravé les difficultés des pays les moins avancés, dont la situation catastrophique exigeait des approches nouvelles et novatrices, portant sur des mesures pratiques en vue d'enrayer l'extension de la pauvreté. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale au printemps de 1990 avait mis en lumière l'éventail de questions fondamentales à prendre en considération dans l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de développement. Le lien essentiel entre la pleine jouissance des droits de l'homme, des droits politiques et des droits sociaux et économiques, d'une part, et la réalisation du développement économique et social dans tous

les pays, d'autre part, devait devenir l'élément clé des stratégies pour les années 90.

318. Bien que l'aide bilatérale de l'Irlande fût concentrée sur quatre PMA africains - Lesotho, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Soudan - d'autres pays pauvres bénéficiaient de l'aide irlandaise, par exemple par le truchement de l'Association internationale de développement. L'Irlande verserait un peu plus que sa contribution de base lors de la neuvième opération de reconstitution des ressources de l'Association. L'Irlande estimait que le monde développé avait la responsabilité fondamentale de garantir un environnement économique international favorable, qui soutiendrait l'activité économique des PMA dans les années 90. Il faudrait accorder à ces pays des préférences commerciales, des flux suffisants d'aide à des conditions de faveur et un allégement de leur dette. L'Irlande, qui versait son aide sous forme de dons, comptait sur l'adoption de nouvelles mesures urgentes par les principaux donateurs et les institutions financières internationales.

319. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a noté que beaucoup de changements s'étaient produits depuis la première réunion de la Conférence en 1981, notamment le retour à la démocratie en Europe orientale, la fin de la guerre froide et le mouvement vers un nouveau marché unique au sein de la Communauté économique européenne. Il y avait un accord quasi universel sur les conditions qui constituaient les fondements du succès, c'est-à-dire des gouvernements démocratiques et responsables et des économies fondées sur le marché. Il s'agissait maintenant de traduire ces concepts en un programme capable de favoriser une croissance économique vigoureuse et durable. Un certain nombre de PMA avaient effectivement adopté diverses mesures de politique intérieure positives, notamment des programmes d'ajustement structurel qui leur avaient permis d'améliorer leur situation économique. Certes, tous les pays avaient à faire face à des difficultés lorsqu'ils modifiaient les orientations de leur politique économique, mais il importait de continuer à oeuvrer à de bons programmes économiques afin d'encourager le commerce et l'investissement. Il fallait s'attacher en particulier à promouvoir le développement agricole et à réduire à terme la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire, à développer les infrastructures et à mettre en place des institutions, à investir dans les ressources humaines, à mobiliser les ressources intérieures et à attirer des ressources extérieures privées, à freiner l'accroissement de la population et à faire participer les femmes au processus de développement. Il était évident aussi que les libertés économiques et politiques étaient solidaires les unes des autres et que l'économie de marché était celle qui donnait les meilleurs résultats. L'utilisation judicieuse des ressources intérieures et internationales revêtait une importance capitale. La responsabilité du développement incombait au premier chef aux pays en développement eux-mêmes, mais la communauté internationale jouait elle aussi un rôle crucial. Celui-ci devait consister notamment à créer un climat économique général favorisant une croissance soutenue et non inflationniste, à fournir un volume important de ressources à des conditions de faveur et une assistance technique appropriée, à maintenir un système commercial libéral et le libre accès aux marchés et à continuer d'aider à trouver une solution aux problèmes d'endettement extérieur. La crise du Golfe aurait à coup sûr des répercussions négatives sur l'économie mondiale et les pays les plus pauvres risquaient d'être durement touchés par la hausse des prix du pétrole. Les pays développés et les Etats producteurs de pétrole prenaient actuellement des mesures pour atténuer les effets de cette crise sur l'économie mondiale. En ce qui concernait le soutien international aux PMA

dans le domaine du financement du développement, le représentant a dit que les Etats-Unis étaient l'un des plus gros pourvoyeurs d'aide économique aux PMA et que la quasi-totalité de leur assistance était accordée sous forme de dons. Le Gouvernement des Etats-Unis continuerait toutefois de s'opposer à une conception de l'aide liée au PNB des pays donateurs, parce que de tels objectifs arbitraires n'avaient pratiquement aucun rapport direct avec les besoins réels de chaque pays en matière de développement et qu'il était peu vraisemblable qu'ils puissent être atteints. Dans le secteur du commerce, les Etats-Unis attachaient une grande importance aux Négociations d'Uruguay, qui devaient aboutir à la libéralisation du commerce mondial, ce dont tous les pays profiteraient. Enfin, au sujet du problème de la dette, le représentant a dit que les Etats-Unis étaient parmi les quelques pays qui étaient allés, au-delà du rééchelonnement, jusqu'à l'effacement de dettes. En juillet 1989, le président Bush avait annoncé qu'il était prêt à annuler toutes les créances liées à l'aide au développement et au fonds de soutien économique pour les pays d'Afrique subsaharienne engagés dans des programmes de réformes sous les auspices du FMI et de la Banque mondiale. Quatorze pays avaient jusqu'ici bénéficié de cette mesure.

320. La représentante des Philippines a déclaré que les médiocres résultats économiques enregistrés au cours des années 80 étaient en partie imputables à l'absence générale d'une volonté politique d'appliquer le nouveau programme substantiel d'action dans sa totalité. Pour remédier à cet état de choses, le programme d'action devait s'attaquer à quatre problèmes précis relatifs aux flux de ressources, à l'allégement de la dette, au commerce extérieur et aux mesures de suivi et de surveillance. Pour ce qui était de l'apport de ressources supplémentaires, il convenait d'adopter la proposition de la CNUCED de viser un objectif de 0,2 % du PNB des donateurs d'ici à l'an 2000. En raison des handicaps particuliers des PMA, des mesures d'allégement spéciales, une annulation pure et simple de leur dette publique, par exemple, étaient nécessaires, avec un adoucissement des autres formes de dette par la suite. La solution du problème commercial passait obligatoirement par un accès total aux marchés. Un mécanisme de suivi et de surveillance était également nécessaire.

321. Bien que les Philippines fussent elles-mêmes aux prises avec de grandes difficultés économiques aggravées par des catastrophes nationales, elles restaient fermement attachées à la cause des PMA. Elles avaient apporté dans le passé leur modeste contribution, en particulier dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, par l'intermédiaire du Conseil d'assistance technique qui organisait des programmes de formation de personnel qualifié à l'intention de participants des PMA. Le programme du Conseil d'assistance technique allait être revalorisé pour inclure des programmes portant spécialement sur l'action des femmes dans le développement. Les Philippines étaient prêtes à partager l'expérience qu'elles avaient acquise à l'occasion de l'élaboration de leur plan général de développement en faveur des femmes, qui était pleinement intégré au plan de développement national : leur démarche pourrait servir de modèle pour les PMA.

322. Le représentant de la Hongrie a dit que son gouvernement partageait pleinement l'inquiétude de la communauté internationale face à l'absence de progrès dans la situation des PMA. Les faits montraient que ces pays étaient incapables de surmonter leurs handicaps économiques sans un soutien international, mais ce dernier ne devait pas être conçu comme un simple appui financier. Le projet de programme d'action était très complet et il offrirait

aux PMA un cadre leur permettant de se concentrer sur les secteurs qui correspondaient le mieux à leurs propres plans de développement. Les récents événements du Golfe et leurs répercussions, en particulier pour certains groupes de pays, soulignaient la nécessité de faire preuve de souplesse dans tout programme à long terme. Le représentant a estimé que le programme d'action proposé tâchait à juste raison d'éviter les mesures qui, tout en résolvant une série de problèmes, risquaient d'avoir des conséquences négatives dans d'autres secteurs critiques.

323. Les échanges commerciaux entre les PMA et la Hongrie avaient sensiblement augmenté (35 millions de dollars pour les exportations hongroises et 22,4 millions pour les importations), mais leur niveau n'était pas encore satisfaisant. Le Gouvernement hongrois avait accordé l'entrée en franchise aux produits originaires des PMA, sans y mettre de restrictions quantitatives, et d'autres dispositions avaient également été prises pour encourager les achats dans les PMA. Certes, la Hongrie appuyait pleinement l'appel lancé aux pays donateurs pour qu'ils augmentent leur aide aux PMA, mais en raison des difficultés économiques du pays, le Gouvernement hongrois n'était pas en mesure de prendre un quelconque engagement quant au niveau de son assistance, ni en ce qui concernait les mesures d'allégement de la dette à adopter en faveur des PMA. Cela n'empêcherait toutefois pas la Hongrie de participer aux mesures internationales visant à aider les PMA.

324. L'expérience des changements survenus en Hongrie montrait que plus tôt la concurrence était introduite et la tutelle bureaucratique abolie dans l'économie, plus grandes étaient les chances d'accélérer la croissance économique. En ce qui concernait les efforts de développement dans les PMA, il convenait de souligner que ces pays en assumaient au premier chef la responsabilité et que l'aide extérieure ne pouvait jouer qu'un rôle complémentaire. En conclusion, le représentant a dit qu'une économie hongroise renforcée et intégrée à l'économie mondiale serait non seulement profitable pour la Hongrie, mais aussi pour les PMA.

325. Le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a déclaré que plusieurs PMA avaient accueilli un grand nombre de réfugiés ou étaient eux-mêmes les pays d'origine de réfugiés. Les mouvements migratoires, dont les flux de réfugiés ne constituaient qu'un aspect, comptaient parmi les principaux problèmes qui se posaient à la communauté internationale. Ils n'étaient pas réguliers ni organisés, et les Etats n'avaient pas forcément de prise sur eux. Les événements récents avaient montré qu'ils pouvaient avoir des effets déstabilisateurs sur les pays du point de vue économique, social et politique. Ces mouvements influaient donc sur les perspectives de développement des pays d'accueil ainsi que des pays d'origine, et soulevaient d'immenses difficultés. Il y avait plus de 15 millions de réfugiés dans le monde, dont la grande majorité se trouvait dans certaines régions les plus pauvres du globe. Toute stratégie globale en faveur des PMA dans les années 90 devrait par conséquent tenir pleinement compte du sort de ces personnes.

326. L'aide au développement apparaissait de plus en plus comme un des principaux moyens de résoudre le problème des réfugiés. Il était particulièrement important de s'efforcer d'intégrer les réfugiés dans les communautés d'accueil et de rechercher des solutions comme le rapatriement volontaire. Il fallait aussi lier l'assistance aux réfugiés aux plans de

développement nationaux, ainsi que l'avait recommandé le Comité exécutif du HCR et, ultérieurement, l'Assemblée générale. L'appui politique et économique de la communauté internationale pour aider à résoudre le problème mondial des réfugiés revêtait une importance capitale.

327. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales internationales a commencé par souligner les effets négatifs de la crise du Golfe sur les PMA ainsi que sur l'économie mondiale, la sécurité internationale et les droits de l'homme. A propos des travaux du Comité de la planification du développement concernant l'établissement de critères pour la définition des PMA, il a déclaré que les critères en vigueur devaient être évalués et, si nécessaire, révisés. Le Département avait présenté des projections concernant l'économie mondiale, dont il ressortait que les perspectives de croissance des PMA étaient sombres. Comme elles reposaient sur l'hypothèse que l'économie mondiale ne connaîtrait pas de changements majeurs, hypothèse qui s'était révélée fausse, il était cependant indispensable de les revoir. En outre, les projections établies par ordinateur dont on disposait ne convenaient pas pour l'analyse des changements d'orientation. Les grandes mutations n'étaient pas limitées aux réformes économiques et politiques en Europe orientale. L'évolution technique avait aussi eu des effets importants. Ces transformations avaient de toute évidence des répercussions sur les PMA. L'attitude face aux politiques économiques avait également changé; désormais, il y avait une large convergence de vues sur la façon d'assurer le bon fonctionnement de l'économie.

328. La situation économique des PMA était peu brillante et les choses étaient aggravées par des troubles internes. Les problèmes écologiques amenaient également à concevoir le développement général dans une nouvelle optique. D'autres questions revêtaient une importance vitale pour le développement des PMA : l'éducation, la santé, la mobilisation des ressources intérieures et le renforcement des institutions. Dans le domaine de l'énergie, beaucoup de PMA connaissaient une situation extrêmement difficile et de nouvelles démarches pourraient faciliter la prospection et la mise en valeur de leurs propres gisements de pétrole. La communauté internationale devrait leur fournir un appui important dans ce domaine.

329. Le représentant d'Antigua-et-Barbuda a déclaré que l'échec du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 ne devait pas se reproduire. Des ressources accrues et des engagements plus fermes de la part des donateurs étaient nécessaires pour venir à bout de la stagnation économique et du sous-développement. A cet égard, on craignait que l'assistance financière des pays développés à l'Europe orientale se fasse au détriment des PMA. Si tel était le cas, ces derniers seraient encore plus marginalisés. La crise qui avait éclaté dans le golfe Persique créait dans l'économie mondiale une nouvelle tendance défavorable qui menaçait d'anéantir tout espoir d'améliorer les conditions économiques et sociales des PMA. Aussi le représentant lançait-il un appel aux parties au conflit pour qu'elles s'efforcent d'arriver rapidement à un règlement négocié.

330. La Conférence devrait encourager les PMA à oeuvrer résolument pour remédier aux insuffisances de leur politique intérieure, et il convenait de favoriser la participation du secteur privé dans le cadre des plans de développement et des objectifs nationaux. Pour leur part, les donateurs devraient accroître leurs apports financiers sur une longue période.

Le problème de la dette, exacerbé par les obstacles au commerce, le protectionnisme, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation, devait être examiné de façon approfondie et il fallait également revoir les mécanismes pour la dette à l'égard des institutions multilatérales. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international devraient adopter des politiques de prêt plus libérales.

331. La Banque mondiale continuait d'utiliser le revenu par habitant comme principal indicateur de la prospérité d'un pays, ce qui n'était pas sans susciter des inquiétudes. Dans la plupart des pays insulaires, dont l'économie était dominée par un grand secteur, cet indicateur ne reflétait pas la réalité; son utilisation avait pour effet d'exclure des pays comme Antigua-et-Barbuda du bénéfice des prêts accordés par la Banque à des conditions de faveur.

332. Pour triompher du sous-développement, les PMA devaient avoir librement accès à tous les marchés et bénéficier d'un SGP élargi. Le représentant a fait valoir à cet égard que les PMA devaient pouvoir bénéficier d'une révision des dispositions relatives aux règles d'origine qui leur permette d'accroître la part des éléments d'origine étrangère dans leurs produits d'exportation. Le SGP devait également être revu afin d'encourager les exportations de produits agricoles pour lesquels les PMA jouissaient d'un avantage comparatif.

333. En ce qui concernait les Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, le représentant a émis l'espoir que le résultat final refléterait les principes de transparence convenus et prévoirait un traitement différencié et plus favorable des pays les moins avancés et de leurs produits.

334. Enfin, mettant l'accent sur la nécessité de prendre des engagements qui aillent plus loin et qui soient appuyés par d'amples apports de ressources de la part de la communauté internationale, il a souligné qu'il importait non seulement de lier clairement le nouveau programme d'action pour les années 90 aux objectifs économiques et sociaux des PMA, mais aussi de le mettre en oeuvre rapidement dans le cadre d'un partenariat renouvelé entre les PMA et leurs donateurs traditionnels.

335. Le représentant de Kiribati a dit qu'il était généralement admis que, malgré des efforts aux niveaux national et international, la situation sociale et économique des PMA s'était globalement détériorée au cours des années 80.

336. Les PMA auraient besoin d'une aide au développement continue de la part de leurs partenaires au cours des années 90, ce qui supposait à la fois une augmentation du niveau des ressources et une amélioration des modalités et de l'efficacité de l'aide. A cet égard, le représentant s'est référé aux paragraphes 60 à 65 de la Déclaration de Dhaka (A/CONF.147/PC/6), dans laquelle il était instamment demandé aux donateurs, notamment aux institutions financières internationales, d'apporter une aide en temps opportun, de réduire les délais entre les engagements d'aide et les versements effectifs, d'améliorer les procédures en matière d'aide et de fournir une assistance technique pour accroître la capacité des PMA de formuler et de mettre en oeuvre les politiques et programmes nationaux. Kiribati exprimait sa gratitude pour l'aide extérieure que lui offraient des pays comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la France.

337. Le représentant a indiqué que l'aide extérieure devait tenir compte des problèmes propres à chaque PMA. Kiribati, archipel lointain, vivant presque exclusivement de la mise en valeur des ressources marines et de l'agriculture, souhaiterait vivement que le programme d'action prévoie des mesures dans ces domaines et donne des orientations pour une exploitation appropriée et viable de ces ressources. Pour accroître l'efficacité globale, Kiribati avait entamé la privatisation des entreprises publiques et mis au point un programme destiné à aider le secteur privé. Pour encourager la formation de coentreprises, des politiques très favorables aux investisseurs avaient été élaborées.

338. S'agissant du suivi et de la surveillance du nouveau programme d'action, il importait de créer des mécanismes appropriés à tous les niveaux.

339. Le représentant du Botswana a dit que si la plupart des faits nouveaux survenus récemment sur le plan économique auguraient bien de la croissance et de la prospérité dans la majeure partie des pays du monde, les perspectives restaient sombres pour les PMA. Malgré les engagements pris par les PMA eux-mêmes et leurs partenaires de développement dans le cadre du NPSA, les résultats obtenus en matière de développement par les PMA au cours des années 80 avaient été décevants. Les événements récents du Moyen-Orient auraient un effet négatif sur l'économie mondiale et avaient des conséquences particulièrement graves pour les PMA. Il était décourageant aussi de constater que le nombre de ces pays avait augmenté au cours de la dernière décennie et qu'ils étaient tous piégés par la pauvreté et la stagnation, un endettement écrasant, une pénurie aiguë de devises, des prix des produits de base déprimés et un accès difficile et restreint aux marchés des pays industrialisés. En outre, une forte croissance démographique, un niveau de chômage élevé, le manque de main-d'oeuvre qualifiée, une gestion économique défectueuse et la dégradation de l'environnement constituaient d'autres facteurs négatifs qui continuaient de freiner le développement économique. Il fallait donc d'urgence que la communauté des donateurs accroisse l'aide au développement qu'elle accordait aux PMA. Le Botswana pouvait sembler avoir réussi par rapport à certains PMA qui avaient été ravagés par la guerre et d'autres désastres, mais il était tout aussi vulnérable. Tous les PMA cherchaient à se sortir du piège de la pauvreté et, à cet égard, ils devaient s'employer activement à élargir la base de production, encourager l'investissement privé, favoriser l'emploi, protéger l'environnement et renforcer le rôle des femmes dans le développement économique. Les donateurs devaient quant à eux augmenter les apports d'APD et l'assistance technique sous forme de dons, envisager sérieusement l'allégement de la dette et offrir un plus large accès aux marchés par le biais d'arrangements tels que ceux qui étaient prévus dans la Convention de Lomé. Il convenait toutefois de noter que l'aide aux PMA ne devait pas porter atteinte au droit légitime des autres pays en développement à une assistance extérieure. Un autre domaine important qui offrait des possibilités d'assistance additionnelle pour les PMA était la promotion des arrangements de coopération régionale comme ceux qui étaient mis au point dans le cadre de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et qui aidaient les PMA à réaliser des économies d'échelle et à renforcer leur position sur le marché.

340. Le représentant du Tchad a dit que la Conférence se tenait au bon moment, coïncidant avec une détente générale et un remodelage des relations internationales. La délégation tchadienne continuait d'appuyer l'objectif

de 0,15 % du PNB des pays donateurs, fixé par les Nations Unies pour l'APD aux PMA, et était favorable à ce qu'il soit porté à 0,20 % d'ici la fin de la décennie. Les contributions financières des pays donateurs devaient être accrues et affectées expressément à des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'environnement, les institutions, la démographie et la population.

341. Un autre problème majeur pour les PMA était la dette bilatérale et multilatérale. L'annulation immédiate et totale de la dette des PMA serait une solution idéale et un impératif pressant dans la lutte contre la pauvreté. Le représentant a évoqué la possibilité de recourir aux options de Toronto ainsi que les améliorations proposées dans la Déclaration de Dhaka concernant l'adoption de systèmes de bonification d'intérêts ou de mécanismes de refinancement pour la dette multilatérale des PMA. Le Tchad, comme tous les PMA, était tributaire d'une gamme réduite de produits d'exportation et se heurtait au protectionnisme sur le marché international. Le représentant espérait que les propositions les plus favorables aux PMA seraient retenues dans le programme d'action concernant l'accès aux marchés, les mécanismes de financement compensatoire et des prix justes pour les produits de base exportés par ces pays. Il a pris note avec satisfaction de la décision du Gouvernement français de n'accorder aux PMA que des dons et a invité les autres pays donateurs à suivre cet exemple.

342. Passant en revue la politique de redressement économique en vigueur au Tchad, il a dit que le renforcement du rôle du secteur privé dans les programmes globaux de croissance était une priorité. Le Gouvernement tchadien était déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la pauvreté et le sous-développement et assurer un meilleur avenir à la population. Le représentant a, enfin, demandé à la communauté des donateurs d'apporter son concours au processus de privatisation engagé dans le pays.

343. Le représentant du Venezuela a dit que la situation des PMA s'était détériorée au cours des années 80 : la croissance globale du PNB avait été inférieure à celle de la décennie précédente, la croissance de la production agricole n'avait été que la moitié de celle qui était prévue, la production manufacturière avait augmenté moitié moins que deux décennies auparavant, le nombre d'analphabètes avait continué de croître et la part des PMA dans les exportations mondiales était tombée de 1,4 % en 1960 à 0,3 % en 1988. Il en était résulté une chute des investissements et une détérioration de la capacité de production et de l'infrastructure physique, ce qui avait encore amoindri les possibilités de croissance des PMA. Outre le fait que l'assistance internationale avait été insuffisante, les PMA eux-mêmes n'avaient pas réalisé leur part d'effort dans le NPSA. Le défi pour les années 90 était d'enrayer le processus de marginalisation des PMA et de réactiver leur économie et leur développement par d'importantes mesures au niveau national et des mesures d'appui au niveau international.
Le représentant a souligné la nécessité de développer les capacités endogènes des PMA, étayées par des apports extérieurs suffisants. La coopération internationale dans le domaine de l'agriculture devait être renforcée pour assurer la sécurité alimentaire, lutter contre les forces oligopolistiques qui contrôlaient le marché international et renverser la tendance à la baisse des prix des produits agricoles exportés par les PMA. Il fallait aussi s'employer à atténuer la charge de la dette de ces pays, à définir les intérêts commerciaux des PMA et à exiger pour eux un traitement spécial dans les Négociations d'Uruguay. Le Venezuela avait mis en oeuvre une nouvelle politique économique qui avait donné des résultats positifs et concrets.

Il avait un régime libre et démocratique reposant sur le respect de la liberté du développement individuel. Mais cette liberté ne pouvait pas être exercée si les besoins fondamentaux de l'homme n'étaient pas satisfaits. Le Venezuela jugeait nécessaire de revoir les critères relatifs aux PMA et d'inclure dans cette catégorie tous les pays qui n'étaient pas en mesure de remédier au sous-développement sans une aide extérieure. Il y avait en Amérique latine 130 millions de personnes vivant dans une pauvreté absolue et le Venezuela coopérait avec les pays les moins avancés de cette région dans le cadre de la Convention de San José. Le représentant a enfin proposé de remplacer le mode de coopération internationale actuel par un nouveau concept de responsabilité partagée.

344. Le représentant du Koweït a dit que le développement avait des dimensions politiques, économiques et sociales qui devaient recevoir le même degré d'attention. Le Koweït déplorait que l'on n'ait guère avancé dans l'amélioration de la situation des PMA et qu'aucun des objectifs du NPSA n'ait été atteint durant les années 80. Il importait certes d'examiner les causes de cet échec, mais la principale tâche de la Conférence était de veiller à ce que le nouveau programme d'action pour les années 90 incorpore tous les principes fondamentaux requis pour établir un programme de développement économique rationnel visant à soutenir les efforts des PMA en favorisant leur croissance et leur développement économiques.

345. S'agissant de l'aide aux PMA, le Koweït avait pour sa part fourni en moyenne 8,3 % de son PNB sous forme d'APD. Les dons octroyés aux pays en développement en 1989 s'étaient chiffrés à 30,1 milliards de dollars E.-U. Le Koweït avait aussi versé des contributions aux institutions multilatérales de financement par l'intermédiaire du Fonds koweïtien de développement. En outre, par le truchement de ses institutions et sociétés d'investissement, le Koweït avait investi plus de 25 milliards de dollars dans les pays en développement.

346. Les événements survenus récemment dans le Golfe s'étaient soldés par un énorme gaspillage de capacités économiques et de ressources humaines. Malheureusement, l'agression récente de l'Iraq contre la souveraineté koweïtienne et l'occupation du Koweït par les forces iraquiennes avaient une fois de plus amené le monde au bord de la guerre, situation qui entraverait le développement économique de tous les pays en développement. En dépit de cette conjoncture difficile, le Koweït avait décidé de contribuer au fonds spécial créé pour dédommager les pays en développement qui pâtissaient de l'occupation iraquienne. De manière générale, il continuerait d'honorer ses engagements et de participer à toute action de développement susceptible d'améliorer le sort des PMA.

347. Le représentant de la République démocratique populaire de Corée a fait observer que, pendant les années 80, la situation des PMA s'était dégradée et que leur nombre s'était accru, passant à 41. Leur dette extérieure avait atteint, en 1988, près de 70 milliards de dollars E.-U., soit 72 % de leur PIB. La malnutrition avait fait d'innombrables victimes. Le fossé entre pays riches et pays pauvres se creusait de plus en plus. Cette aggravation de la situation socio-économique des PMA résultait aussi de l'application insuffisante du NPSA : alors que le volume d'APD devait atteindre 0,15 % du PNB des donateurs, le taux effectif n'était que de 0,09 %. Le commerce extérieur des PMA représentait seulement 0,3 % du total mondial en raison d'un protectionnisme grandissant.

348. Il importait au plus haut point que le nouveau programme d'action pour les années 90 tienne pleinement compte de l'expérience acquise au cours de la décennie écoulée et analyse exactement la situation économique des PMA, afin de définir des mesures et des objectifs d'aide réalistes permettant à ces pays de se doter d'une économie indépendante. Il fallait prêter une attention particulière à l'autosuffisance alimentaire et à la dette. Sur ce dernier point, le représentant préconisait des mesures telles que le prolongement des délais de remboursement et le gel des intérêts. La communauté internationale des donateurs devait être invitée à honorer ses engagements. En outre, il convenait d'instaurer un nouvel ordre économique international pour créer un environnement propice au développement des PMA. Il fallait également espérer que les Négociations d'Uruguay régleraient de manière satisfaisante la question des articles semi-finis tels que les textiles et des produits agricoles des PMA.

349. Le représentant a en outre souligné que les PMA, qui disposaient d'abondantes ressources humaines et matérielles, devaient renforcer leur coopération mutuelle. Son pays avait du reste activement concouru et participé à la coopération Sud-Sud, en particulier avec les PMA, et continuerait dans cette voie.

350. Le représentant du Viet Nam a déclaré que le développement à long terme des PMA nécessitait une coopération internationale et des objectifs concrets en matière d'aide. Le niveau d'APD prévu devait être porté à 0,20 % du PNB des pays donateurs et être atteint à la fin des années 90 pour que les PMA puissent sortir progressivement du cercle vicieux du sous-développement. L'annulation et l'allégement de la dette étaient des mesures essentielles en vue d'éliminer les principaux obstacles aux efforts de développement de ces pays. Les conditions attachées à la réduction de la dette ou du service de la dette devaient être aussi limitées que possible et adaptées aux besoins du pays débiteur. La part des PMA dans les exportations mondiales n'avait pas dépassé 0,3 % en 1987, aussi était-il possible d'améliorer sensiblement l'accès de leurs produits aux marchés et envisager l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires. Une assistance et une coopération internationales s'avéraient également indispensables dans le domaine de la protection de l'environnement et de la prévention des catastrophes naturelles.

351. Le représentant a reconnu qu'il revenait aux PMA eux-mêmes de gérer leurs politiques de développement. Une participation élargie de la population au processus de développement était donc nécessaire et le respect des droits de l'homme ainsi que la démocratie devaient être réalisés par l'exercice des droits et devoirs des citoyens et de leur droit au développement en harmonie avec leurs traditions et leur identité culturelle. Le représentant a préconisé une approche non idéologique du développement du secteur privé. Le Viet Nam avait une économie mixte dans laquelle le secteur privé avait un rôle spécifique à jouer. Cependant, son expérience montrait que le développement de ce secteur n'était pas toujours une panacée. Par ailleurs, les difficultés particulières des pays sans littoral mettaient en relief l'importance de la coopération régionale avec les pays de transit, et il convenait de souligner à cet égard le succès de la coopération entre le Viet Nam et la République démocratique populaire lao, pays sans littoral. Enfin, la communauté internationale avait aussi une responsabilité à assumer, en aidant les PMA à relever les défis auxquels ils étaient confrontés pour les années 90. A ce propos, le Viet Nam souscrivait à la proposition du président Mitterrand d'établir un contrat de solidarité entre les PMA et leurs partenaires de développement.

352. Le représentant de Bahreïn a indiqué que son gouvernement avait déployé d'importants efforts pour élever le niveau de vie de la population et avait toujours été disposé à aider tous les autres pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux. De plus, Bahreïn avait constamment soutenu les efforts visant à favoriser le bien-être humain et, dans diverses instances internationales, avait instamment engagé la communauté internationale à combler l'écart entre les riches et les pauvres. Il incombait à la fois aux PMA et à leurs partenaires de développement de créer un environnement économique international favorable. La solidarité entre les nations devait permettre d'accélérer le développement social et économique des PMA et le programme d'action qu'adopterait la Conférence devait préciser des mesures propres à enrayer la détérioration de leur situation. Ces mesures devaient viser à surmonter les tendances négatives de la décennie écoulée et être axées sur la mise en valeur des ressources humaines, la suppression des obstacles au commerce, l'amélioration de l'accès des produits des PMA aux marchés, la nécessité de prévenir les baisses des prix des produits de base, l'allégement de la dette, la mise en place des conditions nécessaires pour attirer les investissements étrangers et la protection de l'environnement. A ce propos, le représentant s'est félicité de l'initiative prise par certains pays développés d'annuler la dette de quelques PMA.

353. Evoquant l'occupation du Koweït, il a souligné que ce pays était attaché à la cause du développement et consacrait 7 % de son PNB aux pays en développement, surtout aux PMA. La situation actuelle dans le Golfe aurait inévitablement des répercussions sur l'économie mondiale et sur celle des PMA en particulier. Mis à part la hausse des prix du pétrole, les transferts financiers avaient été interrompus et, au Koweït, la main-d'oeuvre venant de pays en développement d'Afrique et d'Asie avait commencé de partir. La communauté internationale devait agir rapidement et empêcher les événements du Golfe de dégénérer. Les autorités qui avaient envahi les territoires koweïtiens devaient se retirer sans condition conformément aux résolutions adoptées à cet égard par le Conseil de sécurité des Nations Unies, la Ligue arabe et l'Organisation de la conférence islamique.

354. Le représentant de Sri Lanka a déclaré que les résultats économiques catastrophiques enregistrés par les PMA pendant les années 80 signifiaient que la communauté internationale devrait accroître son appui pendant les années 90. Le représentant était reconnaissant aux pays donateurs qui avaient témoigné leur solidarité aux PMA de façon tangible. Cependant, malgré le succès remarquable de la promotion de la coopération technique entre pays en développement, il restait de nombreuses possibilités d'amélioration dans ce domaine et une assistance des donateurs était nécessaire pour renforcer la coopération Sud-Sud.

355. Sri Lanka, qui avait libéralisé son économie cinq ans plus tôt, avait accompli des progrès importants, car le rôle accru joué par le secteur privé avait donné un nouvel élan à la croissance et à la prospérité de l'économie dans son ensemble. La situation dans le Golfe montrait toutefois la fragilité de l'économie. Non seulement le pays avait été privé des fonds transférés par les nationaux travaillant au Koweït, qui étaient près de 100 000, mais il avait aussi dû dépenser de fortes sommes pour assurer le rapatriement de ses ressortissants. En même temps, les exportations de thé de Sri Lanka vers le Moyen-Orient avaient considérablement diminué. Ces problèmes, auxquels s'ajoutait la flambée des prix du pétrole, auraient d'énormes répercussions

sur le plan des devises. Tout cela s'était produit à un moment où le pays consacrait des ressources substantielles à la répression d'une rébellion armée. La crise du Golfe avait montré mieux que jamais que la paix, l'harmonie et la sécurité étaient des conditions indispensables au développement. Dans un monde marqué par une interdépendance croissante, il était impératif que les pays industrialisés aident ceux qui étaient moins favorisés. Il faudrait reconnaître dans le programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA la nécessité d'une réforme structurelle mais, pour être couronnés de succès, les programmes pertinents devraient être étayés par des apports extérieurs substantiels. Sri Lanka approuvait la proposition selon laquelle les donateurs devraient consacrer 0,2 % de leur PNB à l'APD fournie aux PMA. Ceux-ci auraient aussi besoin de mesures d'allégement de la dette et de préférences commerciales. Enfin, le programme d'action en faveur des PMA devrait comprendre des programmes non seulement aux niveaux national et international, mais aussi au niveau régional.

356. Le représentant du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a déclaré que les sociétés transnationales avaient un rôle important à jouer en aidant à surmonter les problèmes économiques actuels des PMA. Ceux-ci s'étaient clairement déclarés en faveur d'un renforcement du rôle des sociétés transnationales. Ils avaient apporté de nombreuses modifications à leur législation pour encourager les investissements étrangers directs. Il s'agissait notamment de simplifier les procédures en matière d'autorisation, d'assouplir les restrictions concernant la propriété et de renforcer les incitations fiscales ou d'en créer de nouvelles. L'intérêt manifesté par les PMA pour une contribution accrue des sociétés transnationales n'avait jusqu'ici pas eu beaucoup d'effet, car les PMA ne pouvaient pas garantir une rentabilité élevée. Bien que la situation actuelle soit peu satisfaisante, il était évident que dans certains cas, les sociétés transnationales avaient la possibilité de jouer un rôle de catalyseur dans les PMA. Pour réaliser pleinement ce potentiel, il faudrait mettre en place un programme d'action coordonné définissant clairement les responsabilités fonctionnelles des PMA et des sociétés transnationales. Ainsi, les principales responsabilités des PMA seraient notamment de revoir en permanence les politiques en matière d'investissement étranger, d'améliorer les structures et les pratiques administratives, et d'adopter une politique plus ciblée et propre à encourager davantage les investissements étrangers directs. Les sociétés transnationales dans leurs pays d'origine devraient éliminer les pratiques décourageant l'investissement à l'étranger, renforcer les mesures visant à accroître la diffusion de renseignements sur des projets viables, élargir la gamme des produits visés, assouplir les règles d'origine et offrir des incitations fiscales. Les organisations internationales devraient compléter les efforts des PMA et des sociétés transnationales en aidant à élaborer des montages novateurs en matière d'investissement, en offrant des possibilités de cofinancement et en créant des banques de données. La participation actuelle des organisations internationales était insuffisante et devrait être renforcée. Avec leur assistance, la coopération régionale pourrait aussi contribuer à promouvoir les investissements étrangers directs en élargissant le marché.

357. Le représentant de la Banque asiatique de développement a déclaré que pendant les années 80, sur un total de 8 milliards de dollars E.-U. de prêts consentis à des conditions de faveur par la Banque, la moitié environ était allée à des PMA. Etant donné la primauté de l'agriculture dans l'économie de

la plupart des PMA d'Asie et du Pacifique, plus de la moitié de l'appui financier de la Banque à ces pays avait été dirigée vers ce secteur. Les autres grands secteurs qui avait reçu une assistance de la Banque étaient l'énergie, l'infrastructure matérielle et sociale et l'industrie (notamment avec une assistance directe et indirecte aux secteurs public et privé). Pour améliorer encore la capacité d'absorption des PMA, la Banque avait fourni une assistance technique afin de renforcer les capacités des organismes d'exécution des projets et d'entités du secteur public et d'assurer la disponibilité de ressources intérieures adéquates et d'un cadre macro-économique approprié. La Banque prenait aussi à sa charge une grande partie des dépenses locales en devises liées aux projets, en finançant jusqu'à 80 % du coût total de ces projets.

358. A l'avenir, l'assistance apportée par la Banque aux PMA viserait à moderniser la base économique de ces pays et à mobiliser leurs ressources humaines. Pour lutter plus directement contre la pauvreté, la Banque donnerait plus d'importance à cette question dans les projets traditionnels, financerait davantage de projets expressément conçus pour réduire la pauvreté et renforcerait son appui aux programmes et aux politiques de lutte contre la pauvreté. A cet égard, elle coopérerait aussi davantage avec les ONG. D'autres formes d'assistance importantes concerneraient la protection de l'environnement, la promotion du secteur privé et les efforts visant à faire participer les femmes plus activement au développement.

359. Toute l'assistance apportée par la Banque aux PMA continuerait de provenir exclusivement des ressources du Fonds asiatique de développement, fournies à des conditions de faveur semblables à celles de l'IDA. Le dialogue engagé entre la Banque et les PMA en matière de politique générale aiderait ces pays à améliorer les résultats des différents secteurs et la Banque soutiendrait aussi financièrement ces réformes d'orientation. Elle s'intéresserait davantage à l'atténuation des effets des catastrophes, à la préparation aux catastrophes et à la prévention dans les PMA. En conclusion, les priorités et les programmes d'assistance opérationnels de la Banque étaient, d'une façon générale, conformes aux propositions concernant un programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA, dans le cadre des politiques et des principes directeurs opérationnels établis par la Banque.

360. La représentante du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a déclaré que le Fonds, créé en 1976, fournissait une assistance financière et technique pour promouvoir le rôle des femmes dans le développement. A la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme en 1985, l'Assemblée générale avait élargi le mandat du Fonds et ce dernier était devenu une organisation autonome associée au PNUD. Conformément à ce nouveau mandat, l'UNIFEM avait deux objectifs essentiels : tout d'abord, apporter un appui financier et technique direct aux femmes les plus démunies des régions rurales et semi-rurales; ensuite, faire en sorte que les besoins des femmes et ceux des hommes soient pris en compte de façon équitable lors de l'octroi d'une assistance importante aux pays en développement, grâce à une participation des femmes aux stades de la programmation et de l'élaboration et au moyen d'une surveillance et d'une évaluation de ces activités. L'UNIFEM avait décentralisé ses activités et installé des bureaux extérieurs à Dakar, Harare, Mexico, Rio de Janeiro, Bangkok et New Delhi.

361. La majorité des gouvernements des PMA avait créé des organismes nationaux pour éliminer la discrimination à l'encontre des femmes. Pour préparer la deuxième Conférence sur les PMA, le secrétariat de la CNUCED avait organisé une réunion d'experts de haut niveau sur le rôle des femmes dans le développement des PMA (Niamey (Niger), 29-31 janvier 1990). Les participants à cette réunion avaient prié les gouvernements des PMA d'inclure au moins une femme dans la délégation qu'ils enverraient à la Conférence de Paris. Ils avaient aussi demandé aux ONG féminines de participer en qualité d'observateur à la Conférence de Paris. La composition des délégations à la Conférence montrait qu'une reconnaissance même aussi théorique du rôle de la femme dans le développement de ces pays n'était pas facile à obtenir.

362. La participation des femmes à l'élaboration des politiques et des stratégies de développement ne pouvait pas se limiter à des secteurs traditionnels comme la santé, la nutrition et la planification de la famille. Elle devait s'étendre à tous les secteurs du développement, notamment aux questions politiques, économiques, scientifiques et techniques. Les femmes devaient participer aux activités scientifiques et techniques afin de renforcer leur contribution à l'autonomie et à la sécurité alimentaire de leurs pays. Il fallait aussi que chaque session du Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés soit précédée d'études approfondies sur la situation des femmes dans les PMA. Il pourrait aussi être utile que les PMA et les autres pays en développement échangent des renseignements sur des questions concernant les femmes. L'UNIFEM était prêt à coopérer davantage avec la CNUCED et avec d'autres organismes du système des Nations Unies afin d'assurer une participation efficace des femmes à la mise en oeuvre du programme d'action.

363. Le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) a fait état d'une communication intitulée "Sécheresse et désertification : cas des PMA africains", qui mettait en évidence le lien étroit existant entre la pauvreté et une base de ressources restreinte. Ces facteurs se renforçaient l'un l'autre, formant un cercle vicieux de sous-développement. La communication en question jugeait la rapidité de ce processus alarmante, encore que des conditions climatiques récemment devenues plus favorables aient entraîné une légère amélioration de la production agricole.

364. L'accroissement du potentiel de productivité dans l'agriculture et l'élevage, même dans les régions les plus arides, était une question prioritaire. Il était également urgent d'étoffer les compétences nationales pour la prévention de la dégradation de l'environnement. Les institutions nationales et les capacités humaines devaient être renforcées. Le BNUS était d'avis que l'appui aux efforts des gouvernements en matière de planification, de coordination et de surveillance était d'une importance cruciale. Enfin, le nouveau programme d'action devait tenir compte de la priorité à accorder à la préservation de la base de ressources productives naturelles, vu que de nombreux PMA risquaient de ne pas pouvoir assurer leur propre production vivrière et n'avaient guère d'autres possibilités économiques.

365. En vue d'utiliser des ressources le plus efficacement possible et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements, le Bureau prêtait tout son concours aux mécanismes de coordination de l'aide.

366. Le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a dit que son organisation représentait des organismes syndicaux libres du monde entier, comprenant de nombreux membres dans des PMA. Ces organismes élaboraient, appuyaient et exécutaient des projets économiques et sociaux conjoints dans le but d'assurer le développement, le plein emploi et un travail productif, et de mettre fin à la pauvreté. Le représentant a souligné le rôle important que des organisations de travailleurs et des syndicats forts et indépendants pouvaient jouer en protégeant les droits des travailleurs et en veillant à l'application des normes internationales en matière d'emploi. Une société libre, démocratique et équitable favoriserait la participation populaire, qui était essentielle au développement économique des nations. A cet égard, le rôle des syndicats en tant que partenaires responsables dans le processus de développement devait être reconnu dans le nouveau programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA. Le représentant a fait remarquer que les syndicats étaient le seul agent important du développement qui avait été oublié dans le projet de programme et a demandé que leurs droits et leur rôle soient dûment pris en compte. S'agissant du commerce, les PMA ne contribuaient actuellement que pour 0,3 % aux exportations mondiales. Les PMA qui veillaient à respecter les droits des travailleurs devaient obtenir un plus large accès aux marchés des pays industrialisés. Le représentant a invité les pays industrialisés à établir un calendrier obligatoire pour l'élimination des obstacles dans les secteurs à forte concurrence, dans les cas où ils ne pouvaient pas être supprimés immédiatement.

367. Le représentant de la Confédération mondiale du travail a dit qu'à la fin des années 80, la situation économique des PMA avait nettement empiré par rapport au début de la décennie. Les objectifs établis dans le NPSA étaient tous restés lettre morte. La Confédération mondiale du travail souscrivait pleinement aux propositions de l'ONU concernant les politiques intérieures des PMA, ainsi qu'à celles qui avaient trait à l'assistance extérieure émanant de la communauté des donateurs. Elle jugeait nécessaire d'encourager tout spécialement le développement de l'agriculture, moyen de subsistance essentiel dans les PMA. En outre, il importait que ces pays fournissent un soutien particulier au secteur privé et à l'utilisation accrue des ressources locales pour la production. Il fallait aussi restructurer, rationaliser et motiver le secteur privé, et éliminer les obstacles d'ordre bureaucratique. En vue de fournir un appui aux activités économiques, une importance particulière devait en outre être accordée au développement de l'infrastructure physique. La participation des syndicats et des travailleurs, ainsi que d'autres organisations sociales, notamment les organisations non gouvernementales, était non moins indispensable. S'agissant de l'aide extérieure, la Confédération souscrivait pleinement à l'appel lancé en vue d'aider les PMA à développer leurs exportations vers les marchés des pays développés et d'alléger le fardeau de leur dette extérieure. Enfin, les PMA devaient prêter une plus grande attention au respect des droits de l'homme et à la promotion du rôle des femmes dans le développement.

368. Le représentant de la Colombie a déclaré que pour appuyer concrètement le "contrat de solidarité" proposé par le Président de la République française, son pays pourrait notamment faire profiter les PMA de son expérience fructueuse du ralentissement de la croissance démographique. Le Directeur exécutif du FNUAP avait déjà exposé les effets à court, moyen et long terme d'une croissance démographique déséquilibrée sur le bien-être social.

Ce n'étaient pas des politiques ni des programmes gouvernementaux qui avaient permis à son pays de réduire considérablement le taux de natalité, le couple restant libre de décider de la taille de la famille. Le représentant se félicitait du rôle joué par des organisations non gouvernementales, comme Profamilia, qui avaient réussi à promouvoir sans campagne officielle la planification de la famille. Leurs activités avaient été données en exemple et, en 1989, leur utilité avait été reconnue au niveau international par l'ONU. L'abaissement du taux de natalité, complété par une action sociale énergique des pouvoirs publics, avait amélioré la situation de la femme colombienne et lui avait permis de participer au progrès du pays, et d'en profiter dans des conditions d'égalité. Le PNB par habitant avait doublé au cours des vingt dernières années et la notion de décennie perdue pour le développement dans les pays du tiers monde ne s'appliquait pas à la Colombie. La croissance économique n'aurait pas suffi à permettre de tels progrès sans une baisse du taux de croissance démographique. Le trafic de stupéfiants n'avait pas contribué à la situation. Il avait au contraire été la cause de souffrances et de pertes tragiques pour des hommes et des femmes honnêtes et avait coûté très cher au pays sur le plan social, économique et financier. En conclusion, le représentant a déclaré que le nouveau programme d'action pour les années 90 devrait donner la même importance aux problèmes démographiques mondiaux qu'aux autres aspects du développement des PMA.

369. Le représentant du Togo a déclaré que les années 80 avaient été effectivement une décennie perdue pour les PMA. La décennie avait été caractérisée par une forte baisse des cours des produits de base, une détérioration des termes de l'échange, un tarissement des ressources financières et une aggravation des problèmes d'endettement. En conséquence, les pays de l'Afrique subsaharienne avaient enregistré une diminution régulière de leur PNB par habitant et leur dette s'était considérablement alourdie. En 1989, la dette représentait 45 % du PIB des PMA subsahariens et son service 50 % de leurs recettes d'exportation. Les recettes du Togo avaient considérablement diminué à cause de certains déséquilibres accentués par la baisse des prix des produits de base. Le piètre bilan économique avait conduit le pays à appliquer une série de programmes d'ajustement structurel qui, à court terme et à moyen terme, avaient permis d'améliorer la balance des paiements et les résultats du secteur privé. Le Togo avait aussi créé une zone franche industrielle afin de mieux exploiter les ressources du pays et de créer des emplois.

370. La démocratisation et le respect des droits de l'homme faisaient partie intégrante de la politique de développement du Togo. Pour les PMA, et le Togo en particulier, il était essentiel de trouver des réponses et des solutions satisfaisantes à tous les problèmes pour vaincre le sous-développement. A cette fin, les PMA devaient mettre en oeuvre des stratégies ayant pour but de créer un environnement économique intérieur favorable à la croissance et à un développement durable. Il fallait concevoir une nouvelle politique de partenariat entre le Nord et le Sud pour jeter les bases de l'industrialisation pendant les années 90. Les donateurs devraient accepter de porter leur aide à 0,15 % de leur PNB d'ici à 1995 et à 0,2 % à la fin de la décennie. Les institutions multilatérales devraient étudier la situation particulière des PMA et adapter en conséquence les conditions de remboursement et la dette. Il fallait prendre des mesures novatrices pour alléger la dette bilatérale et multilatérale, afin de soutenir les efforts intérieurs des PMA.

Il convenait aussi de compléter l'assistance financière par des apports techniques, notamment dans le domaine de la démographie, de la santé et de l'enseignement.

371. Le représentant du Sénégal a déclaré que l'évolution des relations Est-Ouest et les transformations en Europe centrale avaient ouvert de nouvelles perspectives, mais qu'il serait dangereux de croire que les pays industrialisés pourraient vivre en paix alors que la vaste majorité des nations, en particulier les PMA, continuaient de faire face à des problèmes économiques graves. Pendant la dernière décennie, dans la plupart des pays en développement, et surtout dans les PMA, le revenu réel par habitant avait stagné ou diminué. Les termes de l'échange des PMA s'étaient dégradés de 15 % entre 1980 et 1988. Le nouveau programme substantiel d'action et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990) n'avaient pas donné les résultats escomptés. Les PMA se heurtaient à des obstacles structurels internes et externes, et même si chaque pays en développement devait compter essentiellement sur ses propres ressources pour assurer son développement, la solidarité internationale était indispensable pour aider ces pays à accélérer leur progrès. Un environnement économique extérieur favorable était nécessaire pour encourager l'investissement et l'initiative privée, ainsi que pour accroître la productivité. Il fallait stabiliser les marchés des produits de base afin de garantir la fermeté des prix des produits exportés, et aussi accroître la capacité de transformation des produits primaires. Il importait d'adopter des mesures de protection de l'environnement et de trouver des solutions techniques appropriées pour lutter contre la désertification, la sécheresse et les catastrophes naturelles. Il fallait aussi encourager la coopération Sud-Sud.

372. Le représentant se félicitait de la décision prise par le PNUD de consacrer 55 % de ses ressources aux PMA. En ce qui concernait l'aide publique au développement des PMA, principale source de financement extérieur pour ces derniers, les donateurs devraient en doubler le volume au cours des cinq prochaines années et y consacrer 0,2 % de leur PNB à la fin du siècle. Le représentant a fait ressortir la nécessité d'alléger sensiblement la dette des PMA et a estimé que l'APD devait être fournie sous forme de dons. Pour ce qui était du commerce, les PMA devraient avoir accès aux marchés en expansion des pays développés et il faudrait aussi prévoir des mesures de financement compensatoire en leur faveur. La crise du Golfe aurait nécessairement des répercussions importantes sur ces pays et il faudrait évaluer ces répercussions. Enfin, le représentant a souligné qu'il était nécessaire de créer des mécanismes de suivi aux niveaux national, régional et global, en confiant à la CNUCED un rôle de coordination.

373. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a dit que le programme d'action devait s'inspirer des enseignements qu'avaient fournis les années 80. Le consensus sur les grands thèmes de l'ordre du jour en matière de développement arrêté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en avril 1990 devait orienter des mesures concertées au niveau international, visant à répondre aux préoccupations des PMA.

374. Un des principaux problèmes tenait à la relation complexe existant entre la population, la pauvreté et l'environnement. Ces facteurs devaient tous êtres pris en compte dans les politiques nationales de développement.

Le Royaume-Uni apporterait son appui aux politiques démographiques et aux mesures propres à remédier aux dégats causés à l'environnement.

375. Les programmes d'ajustement structurel des PMA ne devaient pas être axés sur quelques objectifs macro-économiques, mais plutôt sur un ensemble de réformes propres à modifier l'équilibre des forces à l'intérieur d'une économie et aboutissant ainsi à une utilisation plus efficace des ressources. Ces programmes devaient viser des objectifs à court terme et à long terme et contenir des mesures pour atténuer les effets négatifs qu'ils pourraient avoir sur les groupes vulnérables. En outre, ils devaient être appliqués dans un cadre social et politique qui respectait la primauté du droit et l'exercice des droits de l'homme fondamentaux, et qui supposait la participation de tous les secteurs de la société.

376. Les donateurs devaient apporter un appui aux gouvernements qui appliquaient des politiques raisonnables. Pour cela, il fallait fournir des apport suffisants de ressources extérieures, y compris par un allégement de la dette et par un renforcement de l'environnement commercial mondial. L'aide du Royaume-Uni augmenterait en valeur rélle au cours des années à venir. Dans le cadre de ses efforts pour améliorer les modalités et accroître l'efficacité de l'aide, le Royaume-Uni supprimerait toutes les limites concernant la possibilité d'utiliser, pour le financement des dépenses locales, l'aide bilatérale au titre de projets qu'il accordait aux PMA. Ces pays pourraient également, avec l'aide financière sous forme de dons qui leur serait fournie à l'avenir, faire des achats auprès d'autres pays pauvres, tout comme au Royaume-Uni.

377. Le représentant de l'Iraq a dit que le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 était censé fournir une stratégie de développement qui aiderait les PMA à s'orienter vers une croissance auto-entretenue assurant un niveau de vie minimum acceptable à leur population. Malheureusement, tous les indicateurs économiques concernant les années 80 montraient que les PMA avaient obtenu de si mauvais résultats que la plupart d'entre eux n'avaient même pas réussi à maintenir un revenu par habitant déjà très faible. Alors que l'objectif fixé dans le NPSA pour la croissance annuelle était de 7,2 %, la moyenne effective avait à peine atteint 2,2 %. La production aussi bien agricole que manufacturière avait progresé de 2 % par an - beaucoup moins que prévu. La dette extérieure des PMA était en outre passée de 35,8 milliards de dollars E.-U. en 1982 à 69,3 milliards de dollars E.-U. en 1988. L'absence de progrès dans les PMA tenait à de nombreux facteurs comme les conflits militaires, la baisse des prix des produits de base et des termes de l'échange défavorables. Les PMA étaient certes responsables de leur propre croissance et développement et devaient attacher beaucoup d'importance à des politiques nationales appropriées, mais il fallait aussi que la communauté internationale leur accorde une attention particulière. Une de leurs priorités était de diversifier leur base d'exportation, mais de tels efforts devaient être appuyés par des mesures internationales destinées à garantir - par la suppression ou la réduction substantielle des obstacles tarifaires et non tarifaires - des termes de l'échange favorables. L'Iraq proposait un plan consistant à prélever un dollar sur le prix de chaque baril de pétrole vendu par les pays de l'OPEP pour créer un fonds visant à aider les PMA. Il mettait l'accent sur l'offre qu'il avait faite de fournir gratuitement du pétrole aux pays du tiers monde sur la base de la solidarité et de l'amitié avec ces pays, en raison de la hausse du prix de ce produit résultant de la crise du Golfe.

378. Les PMA étant fortement tributaires de l'aide à des conditions de faveur, il fallait d'urgence que tous les donateurs atteignent les objectifs fixés à cet égard. Au cours des années 80, quelques-uns seulement avaient respecté l'objectif prévu dans le NPSA visant à consacrer 0,15 % du PNB à l'APD. Alors que les pays occidentaux et leurs alliés avaient dépensé des milliards de dollars pour financer l'intervention des Etats-Unis dans le Golfe, ils refusaient de fournir des sommes modestes pour le développement des PMA.

379. La dette extérieure était aussi un grave problème pour les PMA et des mesures d'allégement étaient dans leur cas une nécessité impérative. Il vaudrait mieux utiliser l'argent consacré aux dépenses militaires dans la région du Golfe pour fournir des ressources additionnelles aux PMA. L'Iraq maintenait sa proposition consistant à régler la crise du Golfe par des moyens pacifiques.

380. La représentante du Pérou a souscrit aux vues exprimées par les orateurs précédents concernant l'échec du premier NPSA. Les ressources destinées à accélérer le développement et la croissance des PMA avaient été insuffisantes et la situation ayant empiré au fil des ans, il en faudrait davantage à l'avenir. La nécessité d'accroître d'urgence et sensiblement les apports d'APD aux PMA était reconnue, mais l'apport de ressources additionnelles à ces pays ne devait pas se faire aux dépens des autres pays en développement. Il faudrait en outre compléter cette action par une solution appropriée du problème de la dette. Une solution politique était plus que jamais nécessaire et le Pérou avait pris note avec intérêt des propositions du président Mitterrand. La Conférence n'était pas le lieu le plus approprié pour traiter les questions financières, mais les PMA étaient parfaitement capables de prendre des décisions politiques au sujet de cet obstacle majeur à leur développement.

381. Concernant les marchés d'exportation des PMA, le système généralisé de préférences n'avait pas été assez efficace et il fallait donc absolument que les PMA obtiennent un traitement plus favorable lors des Négociations d'Uruguay. De même, il fallait renforcer le Fonds commun pour les produits de base créé récemment. Outre un large accès aux marchés des pays développés, il fallait assurer aux PMA une rentrée régulière de recettes d'exportation afin qu'ils puissent accumuler les capitaux nécessaires pour étendre leur base de production. C'était la seule voie de développement viable et elle avait été fermée aux pays en développement au cours des années 80. La représentante a enfin exprimé l'espoir que le nouveau climat d'entente entre les superpuissances aboutirait à l'affectation de ressources aux zones vulnérables dont le développement harmonieux et équilibré était la seule garantie de paix et de stabilité. Ce principe devait être à la base du nouveau programme d'action et devait être appliqué avec le concours des populations.

382. Le représentant de la Zambie a dit que la faiblesse économique des PMA et des autres pays en développement était une réalité qui devait être pleinement reconnue par la communauté internationale des donateurs. La Conférence devait s'efforcer de trouver des moyens concrets de créer les conditions politiques et structurelles qui permettraient aux activités productives et commerciales des PMA et des autres pays en développement d'engendrer un processus de développement dynamique et durable. En se lançant dans des programmes d'ajustement structurel, les PMA avaient fait un pas en avant vers une confiance partagée dans le libre échange. Toutefois, les transformations

agricoles et industrielles dans les PMA et dans les autres pays en développement avaient fortement ébranlé cette confiance du fait que ces pays ne pourraient jamais venir à bout des restrictions quantitatives frappant leurs produits d'exportation à forte intensité de main-d'oeuvre. A cet égard, le représentant jugeait nécessaire d'appliquer au niveau politique le concept de partage des tâches à l'échelon mondial. Il n'acceptait pas le prétexte invoqué par certains pays développés qui justifiaient la faiblesse des apports d'aide par une mauvaise utilisation des fonds par les bénéficiaires. La cause fondamentale de la tendance au ralentissement du développement des PMA était l'insuffisance des ressources financières destinées à promouvoir le développement. Les pratiques déloyales appliquées dans le commerce international étaient néfastes aux PMA et aux autres pays en développement. Le problème de la dette des PMA exigeait que d'autres mesures soient prises en plus de celles qui avaient été adoptées au Sommet de Toronto. Les PMA devaient adopter rapidement des technologies multiples et respectueuses de l'environnement. Avant tout, l'élimination de la pauvreté dans les PMA demeurait un problème majeur qui devait être traité de manière satisfaisante pour que puisse s'engager un processus de développement dynamique et durable. Pour mettre en oeuvre tous les objectifs vitaux en matière de développement, les PMA devaient assumer pleinement la responsabilité de leur développement économique et social. Ils devaient donner une place particulière au concept d'autonomie dans leurs plans nationaux pour arriver à améliorer les conditions de vie de leur population. Le représentant s'est enfin associé à l'appel lancé aux pays donateurs pour qu'ils honorent l'engagement pris d'accorder 0,15 % de leur PNB aux PMA et annoncent qu'ils porteraient leurs contributions à 0,2 %. Les propositions faites à la Conférence par le Président de la République française, notamment la conversion en dons de tous les prêts accordés aux PMA, devaient être adoptées.

383. Le représentant d'Israël espérait que les participants à la Conférence s'entendraient sur un programme d'action propre à améliorer radicalement la situation économique des PMA. L'essor de l'agriculture dans ces pays resterait un des moteurs de la croissance. Israël avait une expérience directe du développement car, lors de l'indépendance en 1948, il avait connu des problèmes semblables à ceux des PMA. Grâce à l'application de politiques judicieuses sur une longue période, il avait remporté de beaux succès dans ce domaine et avait pu mettre son savoir-faire au service de nombreux pays du tiers monde. Des milliers de ressortissants de pays en développement avaient reçu une formation dans des établissements d'Israël et des techniciens israéliens étaient allés travailler dans ces pays dans le cadre de nombreux programmes d'assistance technique. Ces efforts visaient avant tout à assurer une formation qui ait un effet multiplicateur maximal et à familiariser les stagiaires avec des méthodes efficaces et novatrices.

384. Pour accélérer le développement, les PMA et d'autres pays pouvaient recourir à une stratégie de transition économique qui stimule principalement l'essor des zones rurales, l'objectif premier étant de diversifier et de renforcer l'agriculture. Cela exigeait la pleine participation de la population. Les efforts de développement ne pouvaient être couronnés de succès que si tous les PMA et leurs partenaires de développement menaient une action concertée. Israël était prêt à faire profiter les PMA et les organisations internationales intéressés de son expérience et de ses compétences.

385. Le représentant du Népal a déclaré que le nouveau programme substantiel d'action avait laissé espérer une amélioration du sort des pauvres et des défavorisés du monde entier, mais que les efforts entrepris dans les années 80 n'avaient en fait guère contribué à atténuer les difficultés des PMA. Ces résultats décevants étaient imputables à de nombreux facteurs tant intérieurs qu'extérieurs, et notamment à des problèmes liés à l'aide. Alors que le reste du monde avait connu un progrès soutenu, les nations les plus faibles s'étaient retrouvées encore plus marginalisées. Dans les années 80, les PMA s'étaient heurtés à d'immenses obstacles. Dans le cas du Népal, trois décennies avaient été perdues, car le gouvernement précédent avait établi des programmes de développement et était intervenu dans les assemblées mondiales uniquement pour obtenir un appui et des ressources lui permettant de perpétuer un système qui était fondamentalement antidémocratique et allait donc à l'encontre du développement. Un gouvernement démocratique et responsable était maintenant en place et il fallait espérer que les ressources intérieures et extérieures pourraient être utilisées plus efficacement pour étayer un développement rapide, durable et équitable. Le Népal s'emploierait tout au long des années 90 à rétablir son équilibre commercial et accorderait une place centrale à la lutte contre la pauvreté dans sa stratégie de développement. Il s'attaquerait également au déséquilibre entre les villes et les campagnes et mettrait tout spécialement l'accent sur le ralentissement de l'accroissement de la population, la protection de l'environnement, l'établissement de relations complémentaires entre le secteur public et le secteur privé, la participation d'organisations non gouvernementales au développement et la promotion des compétences locales. Le gouvernement donnerait en outre un rang de priorité élevé à la mobilisation des ressources intérieures, car il estimait que le financement extérieur devait simplement étayer les efforts nationaux. Il fallait aussi que les PMA accordent une importance particulière à l'amélioration de la coordination de l'aide. Les donateurs, de leur côté, devraient redoubler d'efforts non seulement pour accroître les apports d'APD, mais encore pour alléger la dette. Enfin, il fallait que le nouveau programme d'action prévoie des mécanismes efficaces permettant de suivre l'application des mesures convenues aux niveaux national, régional et international.

386. Le représentant des Emirats arabes unis a déclaré que la situation des PMA s'était encore dégradée depuis la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 1981. La communauté internationale devait de toute urgence fournir une aide à ces pays dans des secteurs sensibles comme la santé, l'éducation, l'alimentation et le logement, en faisant preuve de plus de dynamisme et en prenant de nouveaux engagements pour permettre à ces pays de franchir le seuil du niveau de vie minimum. Les Emirats arabes unis approuvaient l'objectif de 0,15 % du PNB fixé pour l'aide publique au développement, qui devrait être porté à 0,2 % pour les années 90. Ils avaient d'ailleurs déjà dépassé l'objectif prévu pour les années 80 et continueraient à accroître leur aide aux PMA, notamment par l'intermédiaire du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement arabe, institution nationale, ainsi que par l'intermédiaire d'institutions internationales comme le Fonds de l'OPEP. Il fallait aussi que la communauté internationale allège la dette des PMA et facilite l'accès de leurs exportations aux marchés des pays développés.

387. En ce qui concernait la crise du Golfe, les Emirats arabes unis demandaient à l'Iraq de respecter le droit international et de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité qui exigeaient le retrait

inconditionnel des forces iraquiennes du Koweït pour permettre à ce dernier de jouer de nouveau son rôle naturel et d'aider les pays les moins avancés.

388. Le représentant estimait également que la solidarité internationale vis-à-vis du pays arabe ami du Koweït permettrait à coup sûr de rétablir sa position parmi les nations civilisées. Il a ajouté qu'il était en désaccord avec le représentant de l'Iraq sur la question de l'assistance aux PMA. Cette question ne nécessitait pas l'invasion d'un pays par un autre et le Koweït pouvait assurément se prévaloir d'une longue tradition d'assistance à ces pays. "Le droit primait sur tout le reste".

389. Le représentant de la République dominicaine a dit que, compte tenu de l'échec du développement des PMA dans les années 80, il fallait d'urgence redoubler d'efforts pour remédier à cette situation de déclin économique. Le dénuement de ces pays constituait un affront et un déshonneur pour la communauté internationale et la civilisation. Le Gouvernement dominicain approuvait donc les propositions concernant la réalisation par les donateurs de l'objectif d'APD de 0,15 % du PNB, l'allégement, le rééchelonnement, la réduction ou l'annulation de la dette des PMA, et l'amélioration de l'accès des exportations de ces pays au marché international. Beaucoup de grandes phrases avaient été prononcées sur l'extrême pauvreté des PMA, et pourtant de nombreux pays étaient restés indifférents. Outre une assistance matérielle, technique et scientifique, il fallait aider les PMA à éliminer l'analphabétisme. Sans éducation, il ne pouvait y avoir de développement économique, social ou culturel.

390. La République dominicaine bénéficiait d'une croissance économique soutenue malgré les pressions imposées par le programme d'assistance du FMI. Une grande attention était accordée à la construction de logements bon marché, à la promotion du développement rural et à la mise en place d'une infrastructure nationale encourageant le tourisme. Ce dernier secteur était devenu la principale source de devises, compensant ainsi les pertes occasionnées par la baisse des prix des principales exportations agricoles du pays, à savoir le café, le cacao et le sucre. Malgré les conditions économiques extérieures défavorables, les perspectives de développement du pays apparaissaient bonnes.

391. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a passé en revue les domaines dans lesquels la contribution de l'OMPI aurait des incidences sensibles dans le cadre du Programme d'action. Concernant la réduction du fardeau financier, il a déclaré qu'en octobre 1989, les organes directeurs de l'OMPI avaient institué une nouvelle catégorie de contributions pour les PMA qui étaient membres de l'Organisation ou parties aux traités administrés par l'OMPI. Cette nouvelle catégorie prévoyait le versement par ces pays d'une contribution de seulement un huitième des sommes versées jusque-là par les pays acquittant les contributions les plus faibles, ce qui représentait une réduction de 87,5 %. La proposition d'exempter ces PMA de leurs arriérés à hauteur de 90 % devait encore être examinée par les organes directeurs de l'OMPI.

392. La mise en valeur des ressources humaines était l'un des principaux domaines d'action de l'Organisation et les fonctionnaires gouvernementaux chargés de l'administration des lois et institutions relatives à la propriété intellectuelle dans plusieurs PMA bénéficiaient du programme de formation de l'OMPI.

393. Une autre contribution de l'OMPI concernait le programme visant à encourager une coopération régionale et sous-régionale croissante et à promouvoir la coopération entre PMA et autres pays en développement, auquel elle participait en fournissant, par exemple, une assistance à deux organisations régionales : l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ORAPI). Ces organisations s'employaient à protéger les inventions, les marques et les dessins industriels dans leurs Etats membres grâce à un système d'enregistrement au niveau régional.

394. L'OMPI accordait la priorité aux PMA dans ses travaux concernant l'élaboration de lois et règlements sur la propriété intellectuelle, la création d'institutions pour une application efficace de ces lois et règlements, et la formation de négociateurs en matière de licences de technologie et de savoir-faire lié à la propriété intellectuelle. Elle lancerait prochainement un nouveau programme d'assistance aux pays en développement, y compris les PMA, qui permettrait de doter ces pays des matériels et logiciels informatiques les plus modernes pour les aider à avoir accès aux informations contenues dans les documents de brevets.

395. Le Directeur général du Fonds de l'OPEP pour le développement international a dit que si les années 80 avaient été une période de recul pour les PMA, il y avait un grand parti à tirer de l'établissement de rapports d'activité périodiques et de l'élaboration de politiques et d'objectifs. Sans le NPSA, il n'y aurait eu aucun objectif convenu en matière d'APD, et les différences qualitatives des problèmes des PMA ainsi que la nécessité d'un traitement spécial de ces problèmes n'auraient jamais fait l'objet de principes acceptés de tous. A ce jour, le Fonds de l'OPEP avait financé des activités dans 38 des 41 PMA. Au cours de la période 1988/1989, 90 % environ des engagements du Fonds avaient été affectés à des PMA et autres pays à faible revenu, et les seuls PMA avaient bénéficié de la moitié des engagements de prêt. Le groupe des pays de l'OPEP avait non seulement constamment réalisé, mais encore largement dépassé l'objectif fixé dans le NPSA consistant à consacrer 0,15 % du PNB à une aide à des conditions de faveur aux PMA. En outre, l'assistance du Fonds de l'OPEP avait été accordée à des conditions extrêmement favorables, puisqu'elle était non liée et exempte de toute conditionnalité. Le Fonds de l'OPEP attachait également une priorité élevée aux projets intéressant directement les couches les plus pauvres de la population des PMA. En majeure partie, les prêts aux projets concernaient les infrastructures de transport, la santé, les banques nationales de développement, l'agriculture et les agro-industries, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Bien que chaque pays fût responsable de son développement, les efforts intérieurs avaient été entravés par un environnement extérieur défavorable, s'agissant en particulier de la baisse des prix des produits de base, des taux d'intérêt élevés et du protectionnisme dans les pays développés. A cela s'était ajoutée l'incapacité des donateurs d'atteindre les objectifs d'aide convenus. Le Fonds approuvait sans réserve l'adoption du nouvel objectif proposé de 0,2 % du PNB, à réaliser dans un délai de cinq ans. Les donateurs devraient également tout mettre en oeuvre pour alléger la dette des PMA.

## VI. DECLARATIONS FAITES DANS L'EXERCICE DU DROIT DE REPONSE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 25 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE

396. Le représentant de l'Arabie saoudite a fait observer que le représentant de l'Iraq avait parlé du respect de la souveraineté territoriale des PMA alors que ce pays avait lui-même violé celle du Koweït, pays arabe frère. La communauté internationale avait été unanime à condamner l'invasion du Koweït et avait demandé à l'Iraq de se retirer sur le champ de ce pays. Même si le représentant de l'Iraq avait fait la leçon aux participants à la Conférence sur la manière dont leurs pays pouvaient employer leurs ressources du mieux possible, le monde entier savait bien que le Gouvernement iraquien avait utilisé une bonne partie de ses recettes pétrolières pour financer la guerre contre la République islamique d'Iran, guerre qui avait été menée contre la volonté du peuple iraquien. Le régime iraquien actuel avait introduit l'instabilité dans la région et suscité une profonde inquiétude. L'Arabie saoudite avait donc fait appel aux forces multinationales de pays amis au titre de son droit de légitime défense, en vue de contenir les desseins expansionnistes de l'Iraq. De plus, la situation des droits de l'homme dans ce pays était telle que le représentant de l'Iraq était mal venu de faire état du rôle des droits de l'homme dans le développement. Le peuple iraquien ne jouissait pas de la liberté d'expression. Le représentant a ajouté que la proposition de l'Iraq d'offrir gratuitement du pétrole aux pays en développement ne visait rien d'autre qu'à s'assurer les bonnes dispositions de populations honnêtes au moyen du pétrole volé dans un pays qui avait versé plusieurs milliards de dollars d'aide aux pays en développement au cours des dix dernières années. Il était notoire que l'Iraq, un des pays arabes les plus riches, n'avait jamais fourni d'assistance financière aux pays en développement.

397. Le représentant du Qatar a dit que l'Iraq avait accusé les Etats du Golfe d'avoir mal utilisé leurs recettes pétrolières et d'avoir mené de mauvaises politiques d'investissement, afin de dissimuler la cause réelle de la crise du Golfe, à savoir sa propre invasion militaire d'un Etat souverain, membre de l'ONU et de la Ligue arabe. Le représentant de l'Iraq avait tenté de justifier l'occupation du Koweït en prétendant que les politiques koweïtiennes avaient, dans le passé, porté un grave préjudice aux intérêts de son pays. Or rien ne pouvait justifier ni l'invasion du Koweït, ni les mauvais traitements infligés à la population au mépris total des droits de l'homme. Si l'Iraq n'avait pas rejeté les solutions diplomatiques, des négociations entre les deux pays auraient encore été possibles, en pleine conformité avec le droit et les instruments internationaux. L'Iraq devait se retirer sans condition dans l'intérêt de son peuple, qui avait également souffert des conséquences de cette guerre. Enfin, si l'Iraq avait souhaité consacrer de l'argent au développement, il aurait dû aider les nations arabes démunies et les pays en développement, notamment les PMA, au lieu de financer des opérations militaires contre la République islamique d'Iran et, à présent, contre le Koweït. Les difficultés que connaissaient par la faute de l'Iraq des milliers de travailleurs innocents, citoyens de pays arabes, asiatiques et africains, témoignaient de l'indifférence et du mépris dans lesquels le régime iraquien tenait les gens les plus pauvres, dont il prétendait se soucier. Il en était de même de sa manière de traiter les civils de nombreux pays comme des otages, des prisonniers de guerre et d'en faire un bouclier humain pour ses installations militaires. A propos de l'offre faite par l'Iraq de fournir gratuitement du pétrole aux pays pauvres, pétrole vraisemblablement volé

au Koweït, le représentant a dit que cette soudaine générosité était suspecte et qu'en plus, elle n'avait aucun sens dans le cadre d'un embargo rigoureux.

398. Les pays du Golfe, tributaires d'une seule source de revenu susceptible de se tarir d'ici quelques années, étaient pleinement fondés à s'efforcer de diversifier cette source de revenu en investissant leurs recettes pétrolières là où ils trouvaient des garanties. En tout état de cause, cela valait mieux que de dilapider ces revenus dans des aventures militaires se soldant par d'énormes dettes. Il a demandé à l'Iraq de dire combien il avait investi dans d'autres pays amis dans le besoin.

399. Le représentant du Koweït a dit qu'il n'userait pas de propos discourtois à l'encontre de l'Iraq de crainte d'incommoder la France, pays hôte de la Conférence. En ce qui concernait l'aide koweïtienne au développement, les chiffres parlaient d'eux-mêmes; le Koweït avait même, dans le passé, transféré des ressources financières à l'Iraq. Le représentant a dit que sa participation à la Conférence, aux côtés d'autres délégations, visait à promouvoir le développement et non l'arriération, la construction et non la destruction. Son pays était fier de confirmer que, malgré l'occupation iraquienne, il continuerait d'aider les PMA. A cet égard, l'Iraq ne faisait rien pour contribuer au développement. Au contraire, il s'était livré pendant 10 ans à une guerre qui avait mis en péril la sécurité mondiale et coûté au pays un million de morts et des sommes colossales en dépenses militaires consacrées notamment à des armes chimiques. Cette guerre avait imposé des sacrifices au peuple iraquien, qui vivait dans un véritable dénuement, dans un des pays arabes les plus riches. Le régime iraquien ne s'était pas contenté de l'occupation militaire et de la violation du droit international, il avait aussi menacé de prendre des otages. Le Koweït avait été le plus ancien pays indépendant de la région du Golfe, bien avant que l'Iraq acquière sa propre indépendance. Le représentant ne pouvait comprendre l'agression de l'Iraq envers son pays, en complète violation des conventions internationales, alors que tout juste l'année précédente, le président Saddam Hussein avait envoyé au cheikh Sabbah, émir du Koweït, la plus haute décoration iraquienne en remerciement de la contribution apportée à l'Iraq par son pays.

400. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Arabie saoudite, du Qatar, du Koweït et, précédemment, par les Emirats arabes unis. La délégation des Etats-Unis jugeait regrettable que l'Iraq eût choisi d'abuser de l'hospitalité qui lui avait été donnée à la présente tribune pour se livrer à une attaque sans fondement contre les pays qui s'opposaient à son agression. La communauté mondiale tout entière, agissant par l'intermédiaire de l'ONU, avait condamné l'agression de l'Iraq contre le Koweït. Ainsi que le président Bush l'avait dit devant le Congrès, le retrait total de l'Iraq du territoire koweïtien, le rétablissement du Gouvernement légitime du Koweït et la paix dans la région n'étaient pas les objectifs des seuls Etats-Unis. Le Conseil de sécurité de l'ONU les avait approuvés à cinq reprises en l'espace de cinq semaines. Enfin, la Conférence était censée examiner les questions liées au développement des PMA. Elle s'intéressait donc aux populations et à leur bien-être et, dans ce contexte, le représentant souhaitait également un tel bien-être au peuple de l'Iraq et à tous ceux qui étaient touchés par l'agression iraquienne.

401. Le représentant de l'Iraq a dit qu'il comprenait la nervosité des ambassadeurs. L'Arabie saoudite, comme les autres pays membres du Conseil de coopération du Golfe, s'était mise dans une situation délicate en autorisant

les forces des Etats-Unis et d'autres pays étrangers à stationner sur son territoire. La présence de ces troupes était devenue une véritable occupation et, comme l'avait déclaré le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, les forces militaires américaines resteraient dans la région plusieurs années. L'Arabie saoudite finançait en fait sa propre occupation, puisqu'elle versait 12 milliards de dollars E.-U. pour le stationnement de troupes américaines sur son sol. Grâce à ce financement, les Etats-Unis avaient donc atteint leur objectif qui était de prendre le contrôle des puits de pétrole de la région. Le spectre de la guerre se profilait maintenant dans toute la région. Le déploiement des forces multinationales ne s'était pas fait en conformité avec le droit international, puisque le Conseil de sécurité n'avait adopté aucune résolution concernant la constitution de telles forces. Par contre, le fait d'empêcher des vivres et des médicaments d'entrer en Iraq était une violation flagrante du droit international et des droits de l'homme. Qui plus est, le stationnement des forces américaines avait suscité un grand nombre de contradictions sociales et provoqué beaucoup de chocs culturels entre Saoudiens et Américains.

402. Le représentant de l'Arabie saoudite savait pertinemment que l'Iraq n'avait aucune intention belliqueuse à l'égard de son pays, puisque les deux pays étaient liés par une convention de non-agression, alors qu'il n'en existait pas entre l'Iraq et le Koweït.

403. Les gouvernements impatients d'agir en conformité avec le droit international auraient dû demander aux Etats-Unis de se plier à une résolution du Conseil de sécurité portant création d'une force multinationale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Cette action aurait assuré une protection internationale adéquate de l'Arabie saoudite.

404. Le représentant de l'Arabie saoudite a dit que son pays, dans l'exercice de sa souveraineté et de sa liberté de décision, ferait tout ce qu'il jugerait utile pour contrer les visées expansionnistes de l'Iraq. Les Iraquiens, dont le régime même révélait haine et mépris à l'égard de la religion islamique, étaient très mal placés pour se livrer à des allégations sans fondement au sujet de la colonisation des Lieux saints par des étrangers. Enfin, le représentant a dit que l'invasion iraquienne avait fait de centaines de milliers de Koweïtiens des réfugiés vivant sous des tentes dans le désert.

405. Le représentant du Qatar a fait observer que l'action menée par les pays du Golfe en faveur du développement des PMA était parfaitement connue. Le Koweït avait été le pays chef de file de ces activités de développement et aurait continué à y apporter sa contribution n'eût été l'agression iraquienne.

406. Le représentant du Koweït a demandé si l'Iraq ne cherchait pas à rétablir la loi de la jungle. Ce pays avait profané les Lieux saints et dévasté des régions entières. De telles agressions étaient intolérables.

407. Le représentant du Nigéria a dit que devant la gravité de la situation dans le golfe Persique, la communauté internationale devait s'efforcer d'y apporter une solution par une action concertée, afin d'éviter que cette crise n'engloutisse le monde entier. Il a souligné que l'origine de tels conflits résidait dans les inégalités criantes entre pays riches et pays pauvres. Tant que ces inégalités subsisteraient, il y aurait toujours un danger de voir de tels conflits menacer la paix mondiale.

## VII. ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTION

408. A la 16ème séance plénière (séance de clôture), le 14 septembre 1990, le Président a annoncé que les grandes commissions s'étaient acquittées de leur mandat et avaient achevé leur examen, au cours d'une série de séances d'abord formelles, puis informelles, des chapitres du projet de Programme d'action qui leur avaient été renvoyés.

409. Le Président de la Commission I a présenté un texte - A/CONF.147/C.1/L.1 et Corr.1 - qui contenait le résultat de l'examen par la Commission des points qui lui avaient été renvoyés.

410. Les travaux de la Commission avaient porté sur des questions macro-économiques et d'importantes questions de politique structurelle, et constituaient une importante contribution au projet du Programme d'action. Le rapport de la Commission était à la fois un document de fond et un document clé en ce sens qu'il indiquait non seulement les engagements que les gouvernements souscrivaient, mais aussi le cadre macro-économique dans lequel ces engagements seraient pris. De plus, son importance tenait au fait qu'il reposait sur une conception du monde en tant qu'entité interdépendante et sur un consensus croissant quant aux postulats fondamentaux qui sous-tendaient les relations entre les peuples, aux plans politique, économique ou social. Quatre principes étaient énoncés dans le document : premièrement, l'idée d'une responsabilité partagée; deuxièmement, une réaffirmation de la souveraineté et de la responsabilité des pays les moins avancés; troisièmement, une réaffirmation de la nécessité d'un partenariat renforcé en vue d'aider les PMA; et, quatrièmement, l'idée que tous les pays devaient prendre des engagements qui puissent être mesurés, appliqués et suivis. Ces principes imprégnaient les autres éléments des travaux de la Commission.

411. A la séance de clôture de la Commission I, le Président avait reçu mandat de mener des consultations informelles sur les paragraphes 37 et 43 du document en raison des préoccupations exprimées par certaines délégations. Il n'avait pas été possible d'apaiser ces préoccupations, et les délégations en question pourraient faire des déclarations à cet égard.

412. Le Président de la Commission II a présenté deux textes - A/CONF.147/C.2/L.1/Rev.1 et Corr.1 et A/CONF.147/C.2/L.2/Rev.1 et Corr.1 - qui renfermaient les résultats de l'examen par la Commission des points qui lui avaient été renvoyés.

413. Il a dit que le succès des travaux de la Commission était attribuable à l'attitude de coopération qui avait prévalu au cours des réunions.

414. Le Président a rappelé qu'à la 2ème séance du Bureau et des coordonnateurs, il avait été décidé de confier à certains ministres présents à la Conférence la conduite de consultations sur un certain nombre de questions essentiellement politiques. M. Jan Pronk, ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas, avait ainsi assumé la responsabilité des questions relatives au volume des ressources extérieures publiques, M. Rukikaire, ministre d'Etat et ministre de la planification économique et du développement de l'Ouganda, avait été chargé de la question de la dette extérieure, et M. Devendra Raj Pandey, ministre des finances du Népal, avait été chargé des consultations sur diverses questions politiques.

415. Faisant rapport sur les consultations relatives au paragraphe 19 du projet du Programme d'action, M. Jan Pronk, ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas, a dit qu'il avait été d'emblée manifeste qu'il faudrait rechercher un consensus qui ne pourrait reposer sur le plus petit dénominateur commun possible, mais devrait avant tout conduire à un accroissement global substantiel des courants de ressources vers les PMA - contrairement à la situation qui avait prévalu 10 ans auparavant lorsqu'il était devenu évident, après la Conférence, que le total des apports de ressources aux PMA ne représenterait guère plus qu'un accroissement de 30 % sur une période de 10 ans - puis couvrir tous les pays développés individuellement en tant que pays donateurs, afin qu'aucun ne puisse se dissocier des résultats des négociations - là encore contrairement à la situation antérieure, où certains pays n'avaient pas été parties aux résultats des négociations.

416. Les participants aux négociations avaient ainsi arrêté une approche "à la carte" du consensus recherché, en tenant compte des différentes positions de départ des pays donateurs. Il avait été décidé de distinguer quatre catégories de pays donateurs, qui étaient indiquées dans le paragraphe 19. Dans chacune de ces catégories, il était prévu un engagement politique dans le sens d'un accroissement des efforts. Les engagements souscrits individuellement au sein de chaque catégorie devraient aboutir à un appui extérieur suffisant pour promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action. Le consensus obtenu représentait un succès politique par rapport à la situation de la décennie antérieure et l'atmosphère positive qui avait prévalu tout au long des négociations augurait bien de la mise en oeuvre du Programme. L'approche "à la carte" avait donné des résultats plus substantiels, assortis d'une transparence et d'une crédibilité accrues.

417. Le représentant de l'Ouganda faisant rapport sur les consultations tenues sur les paragraphes 39 et 40 (par. 34 et 34 bis du document A/CONF.147/C.1/L.1) sous la conduite de M. I. Rukikaire, ministre d'Etat pour la planification et la coopération économique de l'Ouganda, a dit que l'attitude de la plupart des délégations à l'égard de la tâche impartie s'était inspirée de la reconnaissance par la communauté internationale de l'obstacle à la croissance dans les PMA que constituait le problème de la dette et du service de la dette. Le texte approuvé représentait un certain progrès, sans aller aussi loin que chaque groupe l'aurait souhaité. La conclusion qu'il en tirait était que le document A/CONF.147/L.3 représentait un texte de consensus.

418. Faisant rapport sur les consultations relatives aux paragraphes 64 et 67 du chapitre IV (par. 53 et 56 du document A/CONF.147/C.2/L.1/Rev.1), M. Devendra Pandey, ministre des finances du Népal, a dit qu'un consensus avait été obtenu. Les négociations avaient été essentiellement axées sur la nécessité de concilier les appréciations divergentes portées sur des concepts tels que participation populaire, droits de l'homme, démocratisation et respect de la primauté du droit, ainsi que sur la nécessité invoquée par certaines délégations de pouvoir déterminer elles-mêmes les modalités de leur action pour progresser vers la réalisation de ces idéaux.

419. Il a fait observer que le résultat de la Conférence était plus concret et global que celui de la première Conférence tenue 10 ans auparavant.

420. Le Président a invité la Conférence à adopter le Programme d'action, en précisant que celui-ci comprenait : une évaluation de la situation socio-économique dans les années 80, un énoncé de principes fondamentaux, des politiques et des mesures nationales visant à accélérer le développement dans les années 90, et des dispositions concernant la mise en oeuvre et le suivi. A cet égard, il a attiré l'attention sur le paragraphe 144 du projet de Programme d'action, où le Secrétaire général de l'ONU était prié de faire des propositions à ce sujet. Le document A/CONF.147/Misc.8 énumérait les divers documents dont se composait le Programme d'action.

421. Il a en outre annoncé qu'il avait été convenu à l'occasion de consultations informelles que le Programme d'action serait accompagné d'une Déclaration finale, soumise par la France, qui figurait dans le document A/CONF.147/L.10/Rev.1 et Corr.1.

Décision de la Conférence

422. A la 16ème séance plénière (séance de clôture), le 14 septembre 1990, la Conférence a adopté sans aucune opposition le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, figurant dans les documents indiqués dans le document A/CONF.147/Misc.8, complété par les documents A/CONF.147/L.2/Rev.1/Corr.1 et A/CONF.147/GC/L.2/Add.1.

423. La Conférence a en outre adopté la déclaration soumise par la France - document A/CONF.147/L.10/Rev.1.

Critères à retenir pour identifier les pays en développement les moins avancés

424. A la même séance plénière, le Président a attiré l'attention sur un texte soumis à la Conférence par le Président de la Commission I (A/CONF.147/C.1/L.2/Rev.1) en tant que résultat de l'examen par la Commission de la question des critères à retenir pour identifier les pays les moins avancés.

Décision de la Conférence

425. Egalement à la 16ème séance plénière (séance de clôture), la Conférence a adopté le texte soumis par le Président de la Commission I et a décidé de l'inclure dans son rapport à la rubrique "Autres décisions" (pour le texte, voir la section B de l'annexe I plus loin).

## VIII. ASSISTANCE ECONOMIQUE ET INSCRIPTION DE LA NAMIBIE SUR LA LISTE DES PMA

(Point 11 de l'ordre du jour)

426. A la 16ème séance (séance de clôture), le 14 septembre 1990, la Conférence a adopté sans aucune opposition un projet de résolution (A/CONF.147/L.8), soumis par le Mexique au nom des Etats membres du Groupe des 77, où l'Assemblée générale était invitée à examiner la question de l'inscription de la Namibie sur la liste des pays les moins avancés (pour le texte, voir l'annexe I plus loin, résolution I).

427. La représentante de la Namibie a dit que cela avait été un grand honneur pour la Namibie de participer à la Conférence pour la première fois en tant qu'Etat indépendant et souverain, et elle a remercié tous les participants de leur appui et de leurs bons voeux. La résolution adoptée montrait explicitement qu'avec l'indépendance de la Namibie, la communauté internationale continuait de fournir une assistance spéciale à la Namibie pour que cette jeune nation puisse s'insérer harmonieusement dans le concert des nations. La Namibie espérait vivement que le soutien qui lui avait été accordé à la Conférence serait renouvelé à New York, où la décision finale serait prise.

428. Le Président a fait observer que la résolution traduisait la grande satisfaction que tous les participants ressentaient en accueillant la Namibie en tant que membre souverain et indépendant de la communauté internationale.

## IX. DECLARATIONS DE CLOTURE

429. A la séance plénière de clôture, le 14 septembre 1990, le représentant de l'Italie, parlant au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, a dit que le Programme d'action, tel qu'il apparaissait fondé sur un cadre d'obligations mutuelles et le dialogue entre les PMA et leurs partenaires, était bel et bien un "contrat de solidarité" qui réunissait la communauté internationale autour de ses membres les plus défavorisés pour les aider à progresser dans la voie du développement. Le Programme illustrait l'engagement des donateurs d'appuyer un ensemble cohérent et ambitieux de politiques bien définies, à la mise en oeuvre desquelles les PMA avaient décidé de s'employer. Le succès des efforts de ces pays dépendrait également du respect effectif des engagements que tous les pays représentés à la Conférence avaient souscrits dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie, de la participation populaire et de la bonne gestion des affaires publiques. Le Programme d'action avait à juste titre mis l'accent sur l'application par les PMA de politiques démographiques qui contribueraient à la solution du problème de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement.

430. Au fil des ans, la Communauté et ses Etats membres s'étaient efforcés de promouvoir une coopération contractuelle à long terme avec leurs partenaires en développement, alimentée par un dialogue permanent. La Communauté estimait que le nouveau Programme d'action pourrait être l'instrument d'une telle coopération entre les PMA et les donateurs dans leur ensemble, en particulier grâce au mécanisme précis de réexamen dont, eu égard à l'expérience acquise, il avait été fait un élément essentiel du Programme d'action. La vigueur de l'adhésion de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres au Programme d'action découlait de cette conviction. Dans les années à venir, il serait essentiel que l'application du Programme repose sur le dialogue et la confiance qui avaient conduit au succès de la Conférence. L'esprit de solidarité et d'ouverture qui avait été manifesté à Paris, et l'accord consacré dans le Programme d'action concernant l'application des politiques convenues et les conditions de leur succès devraient permettre d'éliminer les difficultés politiques qui avaient jusque-là contribué à marginaliser certains pays dans le contexte des efforts communs.

431. En adoptant le Programme d'action, la communauté internationale avait pris la juste mesure des efforts qui seraient nécessaires pour que les PMA puissent faire face aux enjeux des années 90.

432. La Communauté ne manquerait pas de s'acquitter du devoir de solidarité qui lui incombait en fournissant aux PMA une assistance, sensiblement accrue en qualité et en quantité, pour contribuer au succès des politiques que ces pays avaient entrepris de mettre en oeuvre. La Communauté et ses Etats membres se plaçaient au premier rang des donateurs d'aide aux PMA et, d'une manière générale, à l'ensemble des pays en développement. Suivant de quelques mois le renouvellement de la Convention de Lomé, qui restait un exemple de coopération, les engagements en faveur des PMA que les Etats membres de la Communauté avaient pris à la Conférence exprimaient une fois de plus la conscience que la Communauté avait de son rôle. Ces engagements, ainsi que la poursuite des actions d'envergure entreprises de longue date, devraient permettre à la Communauté, qui consacrait déjà presque 0,13 % de son PNB aux PMA, de dépasser le chiffre de 0,15 % avant la fin de la décennie. De plus, la Communauté continuerait de jouer un rôle actif dans la recherche de solutions visant à alléger la charge de la dette des pays les plus pauvres. Un des Etats membres de la Communauté avait suggéré à la Conférence que l'on envisage d'annuler l'ensemble de la dette bilatérale publique des PMA le plus lourdement endettés. Un autre avait annoncé sa décision d'annuler les dettes bilatérales publiques des PMA à son égard. Ces initiatives étaient un exemple de l'attention incessante que la Communauté portait aux difficultés des pays le plus lourdement endettés. Elle accordait déjà un très large accès à ses marchés aux produits en provenance des PMA, et elle continuerait d'aider ces pays à tirer les plus grands avantages possibles de cette situation. De l'avis de la Communauté et de ses Etats membres, aucune cause ne méritait davantage les efforts de tous les intéressés. Comme la Déclaration qui avait été adoptée l'indiquait, l'engagement à l'égard des pays les moins avancés répondait à des impératifs d'ordre éthique. En persévérant dans ces efforts, la communauté internationale ferait de la victoire des PMA sur la pauvreté une victoire de l'humanité tout entière.

433. Le représentant de la Suède, parlant également au nom du Danemark, de la Finlande et de la Norvège, a dit que les pays nordiques approuvaient le nouveau Programme d'action. La communauté internationale ne pouvait tolérer une aggravation de la marginalisation des PMA. Les pays nordiques avaient participé aux négociations dans l'objectif de parvenir à un consensus international sur des engagements et des mesures explicites qui orienteraient résolument les PMA dans la voie de la croissance et d'un développement durable.

434. Au cours des débats, les PMA avaient manifesté leur ferme attachement à l'égard, notamment, de réformes économiques axées sur la croissance, de la mise en valeur des ressources humaines, de politiques environnementales rationnelles, de la démocratisation et du respect des droits de l'homme. Le Programme reposait sur la notion de partenariat dans le développement. De fait, des mesures internationales d'appui étaient indispensables au succès des propres efforts de réforme et de développement des PMA.

435. Les pays nordiques auraient souhaité un niveau plus élevé d'engagement, à la fois de la part des PMA et au niveau de l'assistance internationale, s'agissant en particulier des objectifs de transfert de ressources à des conditions de faveur. Ils espéraient toutefois que les nouveaux engagements souscrits par les pays donateurs dont les transferts d'APD aux PMA étaient très nettement inférieurs à l'objectif de 0,15 % se traduiraient par un accroissement substantiel des apports de ressources à des conditions de faveur aux PMA au cours de la prochaine décennie.

436. A cet égard, le représentant a cité un communiqué de la réunion en cours des Ministres de la coopération pour le développement des pays nordiques : "Les Ministres de la coopération pour le développement des pays nordiques se déclarent préoccupés par la stagnation et les signes de recul de l'APD internationale et des apports de ressources du Nord au Sud. L'APD est passée de 0,36 % du PNB combiné des pays membres du CAD en 1988 à 0,33 % en 1989. Il s'agit là du plus bas niveau jamais enregistré, d'un niveau nettement inférieur à l'objectif de 0,7 % fixé à l'échelon international. Parallèlement, la nécessité de la coopération pour le développement a continué de croître. La part d'APD fournie aux pays les moins avancés est bien inférieure à l'objectif international de 0,15 %. Une intensification des efforts en faveur de ce groupe de pays doit rester l'un des principaux objectifs, pour les pays nordiques également."

437. Le représentant a souligné l'importance fondamentale que les pays nordiques attachaient à un suivi effectif du Programme d'action, dont le succès ne pourrait être assuré que par la mise en oeuvre résolue par tous les pays des mesures qui y étaient prévues.

438. Le représentant de la Chine a dit que sa délégation était heureuse de constater qu'après deux semaines de consultations intensives, la Conférence avait finalement atteint l'objectif escompté en adoptant le Programme d'action pour les années 90 et la Déclaration de Paris. Les délégations n'avaient pas ménagé leurs efforts pour élaborer le Programme, dont la mise en oeuvre exigeait toutefois des efforts encore plus grands.

439. Les PMA devaient assumer la responsabilité principale du développement de leur économie, mais un appui extérieur était également indispensable. Le renforcement de l'appui et de la coopération de la communauté internationale en faveur de ces pays serait un aspect important des années 90.

440. Le modèle et la stratégie de développement économique d'un pays étaient une question de souveraineté d'Etat. Le développement économique ne pouvait être assuré que par le respect de cette souveraineté. La délégation chinoise espérait sincèrement que l'adoption du Programme contribuerait au développement économique des PMA et aiderait ces pays à intensifier leurs propres efforts de développement et à améliorer leur situation.

441. La Chine était un pays en développement. Elle était disposée à continuer d'élargir sa coopération économique et technique avec les pays amis du tiers monde, en particulier les PMA.

442. Le porte-parole du Groupe des 77 (Mexique) a dit que le consensus réalisé témoignait du succès de la Conférence, qui avait adopté un programme d'action en faveur des membres les plus défavorisés et les plus vulnérables de la communauté internationale. Dix ans auparavant, la communauté internationale avait eu les mêmes aspirations et les mêmes espoirs en adoptant le nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés. Toutefois, comme le président Mitterand l'avait souligné, les objectifs fixés pour les années 80 n'avaient malheureusement pas été atteints et, loin de s'améliorer, la situation des PMA s'était généralement détériorée; non seulement les pays les moins avancés n'avaient pu sortir de la catégorie des PMA, mais leur nombre avait encore augmenté.

443. La Conférence avait eu lieu dans le contexte d'importants changements survenus dans le monde, et le porte-parole espérait que l'esprit positif qui avait prévalu à la Conférence marquerait un pas en avant vers un nouvel horizon de coopération internationale pour les années 90.

444. Le Groupe des 77 espérait sincèrement que la communauté internationale avait bel et bien tiré un trait sur les années 80, leurs carences et leurs insuffisances, et qu'elle pouvait désormais s'attacher à renforcer le consensus qui venait d'être réalisé en faveur des pays les moins avancés. Ce consensus reposait sur la reconnaissance d'un partage des responsabilités et d'un partenariat renforcé. Il engageait à la fois les PMA et les pays donateurs, et c'était là un élément crucial. Le Groupe des 77 considérait que l'engagement des uns et des autres à l'égard de la mise en oeuvre du Programme, ainsi que l'esprit de compréhension manifesté tout au long des négociations constituaient une preuve explicite de la volonté politique d'appliquer dans son intégralité le Programme d'action.

445. Certes, au vu de leur situation précaire et leur difficile position économique et sociale, les PMA ne seraient peut-être pas totalement satisfaits du résultat, ce qui était prévisible et compréhensible si l'on considérait leurs graves déficiences, telles que reconnues par tous les participants à la Conférence. Cependant, le résultat obtenu pouvait se justifier dès lors que les négociations avaient eu pour objectif l'adoption d'un programme global et détaillé de coopération économique internationale tel que celui qui venait d'être adopté.

446. Or, le Programme tenait bel et bien compte des besoins et des aspirations des PMA, et en dernière analyse, c'était là ce qui importait. En adoptant ce programme, la communauté internationale avait surmonté l'obstacle psychologique de la conditionnalité et tout dépendait désormais de la volonté qui existait de progresser et de donner corps à ce qui avait été approuvé.

447. Le Programme d'action comportait des avantages et des engagements pour les PMA. Ces pays avaient accepté le résultat, et le Groupe des 77 se réjouissait d'avoir pu leur offrir solidarité et soutien.

448. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des pays les moins avancés, a dit que la Conférence avait atteint son principal objectif en finalisant et en adoptant un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, qui, résultat d'un long et difficile effort, servirait de cadre à l'action nationale et aux mesures internationales d'appui. Les années 80 avaient une décennie d'occasions perdues et de stagnation ou de recul pour la plupart des PMA. En adoptant ce nouveau programme, tous les pays s'étaient engagés à ne pas permettre que l'histoire se répète et à prendre des mesures effectives pour promouvoir la croissance et le développement dans les PMA, dans un esprit de véritable partenariat. Les décisions prises concernant l'accroissement des apports de ressources, l'allégement de l'endettement extérieur, l'élargissement de l'accès aux marchés pour les produits des PMA, les initiatives relatives aux produits de base et les mesures sectorielles constituaient d'importants éléments à cet égard. Toutefois, les PMA auraient été particulièrement heureux que le consensus réalisé sur les mesures d'appui comportât des engagements spécifiques dans des domaines aussi essentiels que l'APD et l'endettement extérieur. Ils souhaitaient également que les très généreux témoignages de soutien et de solidarité exprimés au cours du débat

en séance plénière se traduisent par des engagements spécifiques d'action internationale. Ils considéraient néanmoins que l'essence du Programme d'action résidait dans son application intégrale, effective et rapide, et que tous seraient en mesure de s'acquitter résolument de cette tâche.

449. Le résultat de la Conférence était sans nul doute vital pour l'avenir des PMA. Mais de l'avis de ces pays, l'attitude et l'engagement de leurs partenaires de développement au cours des prochaines années étaient tout aussi importants, s'agissant à la fois de ce qui avait été convenu et de ce qui n'avait pu l'être dans la recherche d'un consensus. La Conférence avait joué un rôle crucial en suscitant l'attention, la sympathie et la compréhension du monde entier à l'égard des difficultés éprouvées par le groupe des PMA. Les pays les moins avancés souhaitaient quitter la Conférence avec l'espoir que cela les aiderait dans les jours à venir dans leur action collective pour échapper, une fois pour toutes, au cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement - objectif commun qui avait réuni les pays à Paris.

450. En conclusion, le représentant a cité la Déclaration finale de la Conférence, qui mettait notamment en avant la communauté de destin liant les pays entre eux : "Le refus de la marginalisation des pays les moins avancés constitue un impératif éthique. Il correspond aussi aux intérêts à long terme de la communauté internationale. Dans un monde de plus en plus interdépendant, le maintien, voire l'approfondissement du fossé entre les nations riches et pauvres contient de graves germes de tension. Notre monde ne connaîtra pas de paix durable sans respect de la Charte des Nations Unies, des engagements internationaux et sans développement partagé".

451. Le représentant du Danemark, parlant au nom des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, a dit que la Conférence avait mené à bien sa tâche quant à l'élaboration d'un cadre pour le développement des PMA au cours des années 90, en adoptant un programme d'action, fondé sur un véritable partenariat en faveur du développement, et la Déclaration de Paris. Une phase encore plus importante commencerait maintenant, qui exigerait des efforts accrus, à savoir la phase de la mise en oeuvre : les engagements devraient se concrétiser par une coopération sur le terrain entre les différents PMA et leurs partenaires de développement, dans l'objectif d'améliorer le niveau de vie des millions de pauvres dans les PMA qui constituaient le véritable objectif des efforts conjoints de la communauté internationale.

452. Le Secrétaire général de la Conférence et Secrétaire général de la CNUCED a dit que la Conférence avait été une occasion de convergence. Elle s'était caractérisée par une remarquable unité de dessein parmi les pays rassemblés à Paris, et la Déclaration et le Programme d'action constituaient ensemble une affirmation résolue de responsabilité partagée concernant le bien-être futur des populations des PMA - l'engagement d'agir d'urgence et avec efficacité pour remédier à leur marginalisation. La Conférence relancerait également la coopération internationale à l'appui des efforts de développement du monde en développement dans son ensemble, dans l'intérêt d'une économie mondiale saine et équitable.

453. Le Programme d'action contenait plusieurs éléments nouveaux : les plus remarquables en étaient peut-être les principes fondamentaux de partenariat en faveur du développement, le traitement global de l'ajustement structurel,

des apports de ressources et de la dette, et l'accent mis sur le rôle des différents acteurs - femmes, entrepreneurs, ONG. Globalement, il représentait un progrès qualitatif par rapport au NPSA de 1981.

454. Le Programme constituait un exposé global de stratégie et de mesures directives qui, appliquées avec vigueur par toutes les parties, devraient asseoir les pays les moins avancés sur des bases solides leur permettant d'assurer leur propre avenir. Les efforts dans ce sens devraient être soutenus dans le long terme, malgré les revers possibles.

455. Un élément notable du Programme était qu'il reconnaissait que le développement centré sur le bien-être de l'homme était un phénomène beaucoup plus vaste et plus complexe qu'un processus linéaire de croissance. La participation démocratique et équitable de tous les groupes sociaux était essentielle. Dans le même temps, il ne fallait pas oublier que sans croissance économique dans les pays les moins avancés, aucun des autres objectifs du Programme ne serait réalisé.

456. Sur les questions fondamentales relatives aux ressources financières extérieures, la Conférence avait obtenu un résultat à la fois positif et réaliste. En matière d'APD, les différents engagements pris par les donateurs d'accroître substantiellement les transferts de ressources étaient énoncés plus clairement qu'auparavant. A cet égard, le Programme était fidèle à son propre principe, à savoir que les engagements devraient être mesurables et transparents. Le Secrétaire général espérait que "l'échelle" d'engagements encouragerait les donateurs à se hisser à un niveau supérieur au cours des années 90. Pour ce qui était de la dette, le Programme contenait un exposé concerté global du problème et indiquait dans les grandes lignes les mesures à prendre pour y consacrer une attention prioritaire.

457. Les incertitudes économiques engendrées par l'actuelle crise dans le Golfe influeraient sans aucun doute sur les conditions d'application des résultats de la Conférence. Le Président de la République française, auquel avaient fait écho de très nombreux autres orateurs, avait lancé un appel pour que les institutions financières internationales prennent des mesures pour atténuer les incidences négatives de cette situation sur les PMA et d'autres pays.

458. Comme pour tout autre programme d'action, la valeur de celui qui venait d'être adopté résidait dans son suivi. L'un des résultats immédiats de la Conférence devrait être la mise en place de mécanismes efficaces d'exécution du Programme, qui devaient mobiliser les efforts et soutenir la détermination de toutes les parties, et aussi permettre à la communauté internationale et à l'opinion publique de juger des progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris. Les liens entre les différents niveaux de suivi devaient garantir une prise en compte constante du contexte global pour la planification et l'exécution des mesures au niveau international et permettre une adaptation souple face à l'évolution des conditions économiques internationales. La CNUCED ne ménagerait aucun effort pour apporter l'importante contribution attendue d'elle à cette entreprise collective.

459. Dans ses travaux futurs en matière de suivi, la CNUCED s'appuierait, comme par le passé, sur la coopération des organismes compétents du système des Nations Unies, en particulier la Banque mondiale, ainsi que du PNUD.

460. Dans son allocution de clôture, le Président a fait observer que la Conférence avait été riche en résultats. Tout d'abord, elle avait permis d'instaurer un dialogue franc, d'une vaste portée et bien informé sur la situation des PMA. Rien n'avait été négligé et personne ne s'était soustrait à ses responsabilités. Le niveau élevé de ce dialogue conférait une certaine originalité aux deux textes adoptés par la Conférence, à savoir le Programme d'action et la Déclaration finale, qui, loin de constituer un discours artificiellement hermétique ou verbeux et de se disperser ou s'éparpiller dans de multiples directions, proposaient des diagnostics et des solutions, ainsi que des priorités telles que le partenariat, les ressources humaines et les droits de l'homme, la protection de l'environnement et le développement rural, la diversification du secteur productif, etc.

461. Des engagements avaient également été pris au cours de ce dialogue - l'engagement solennel par les plus fortunés d'accroître substantiellement leur appui aux 41 pays les plus défavorisés. Sans un appui extérieur, comme tous en étaient désormais convaincus, ces 41 pays pourraient bien faire tout ce qui était en leur pouvoir, lutter et intensifier leurs efforts et leurs sacrifices sans jamais échapper pour autant au cercle vicieux de la pauvreté. Davantage aurait, dès lors, pu être espéré - davantage d'assistance et une plus grande détermination d'alléger les dettes. Mais un contrat avait été signé à Paris, un véritable contrat de solidarité qui liait tous les participants, autrement dit, tous les pays de la planète. Le Président a demandé à tous de conjuguer leurs efforts, dès demain, pour que ce contrat tienne ses promesses.

462. Ensemble, les participants à la Conférence avaient brisé le silence et déchiré le voile de l'oubli; ils avaient refusé d'accepter la fatalité, et il était sincèrement convaincu qu'ils avaient offert de nouveaux espoirs aux pays les moins avancés.

463. Ce succès devait désormais être consolidé. L'échec du précédent Programme, adopté ici même dix ans auparavant, imposait à la communauté internationale de faire preuve de modestie. Il l'encourageait aussi à se montrer vigilante et déterminée. C'était à travers un suivi, un suivi attentif, et un partenariat incessant que la bataille pour le développement serait gagnée.

464. Le Président a rappelé aux participants cette réalité, évidente en elle-même, qu'ils vivaient sur la même planète. La solidarité était indéniablement un impératif éthique. Elle était tout d'abord inhérente à la géographie; il n'existait pas deux catégories d'êtres humains. Il ne pourrait y avoir de paix durable sans un développement partagé. Si le Programme adopté aujourd'hui était mis en oeuvre, les participants pourraient alors - et seulement alors - manifester leur fierté et estimer avoir véritablement oeuvré pour la solidarité et la dignité, autrement dit pour la paix.

Troisième partie

# QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

## QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

### A. Ouverture de la Conférence (point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été ouverte par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au siège de l'UNESCO, à Paris, le 3 septembre 1990.

### B. Election du Président (point 2 de l'ordre du jour)

2. A sa 1ère séance plénière, le 3 septembre 1990, la Conférence a élu Président par acclamation M. Roland Dumas, ministre d'Etat et ministre des affaires étrangères de la France.

### C. Rapport de la Réunion de consultation entre hauts fonctionnaires

3. A sa 1ère séance plénière, le 3 septembre 1990, la Conférence a pris note du rapport du Président de la Réunion de consultation entre hauts fonctionnaires (A/CONF.147/6), tenue à Paris les 30 et 31 août 1990, qui contenait des recommandations relatives aux questions de procédure, d'organisation et d'administration intéressant la Conférence.

### D. Adoption du règlement intérieur (point 3 de l'ordre du jour)

4. A sa 1ère séance plénière, le 3 septembre 1990, la Conférence a adopté pour règlement intérieur le règlement intérieur provisoire approuvé par le Comité préparatoire de la Conférence le 6 avril 1990 (A/CONF.147/3).

### E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 4 de l'ordre du jour)

5. A sa 1ère séance plénière, le 3 septembre 1990, la Conférence a adopté pour ordre du jour l'ordre du jour provisoire approuvé par le Comité préparatoire de la Conférence le 6 avril 1990 (A/CONF.147/1), qui se lisait comme suit :

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président
3. Adoption du règlement intérieur
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Constitution d'organes de session
6. Election des autres membres du Bureau
7. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence :
   a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
   b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

8. Examen des progrès accomplis jusque-là par les pays pendant la décennie

9. Examen des progrès associés aux mesures internationales de soutien, en particulier à l'aide publique au développement

10. Politiques et mesures nationales et internationales propres à accélérer durant les années 90 le processus de développement dans les pays les moins avancés, conformément à leurs objectifs sociaux et économiques nationaux à long terme, et mise au point et adoption d'un programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

11. Questions diverses

12. Adoption du rapport de la Conférence.

F. Constitution d'organes de session (point 5 de l'ordre du jour)

6. A la même séance, la Conférence a créé deux commissions, qu'elle a chargées d'examiner divers points de l'ordre du jour comme suit :

Commission I

Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

a) Principes fondamentaux

b) Cadre global

c) Dispositions concernant la mise en oeuvre, le suivi et la surveillance, ainsi que le réexamen.

Commission II

1. Examen des progrès accomplis au niveau national

2. Examen des progrès associés aux mesures internationales de soutien

3. Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

   a) Mobilisation et mise en valeur des capacités humaines dans les PMA

   b) Développement, et notamment expansion et modernisation de la base économique.

G. Rapport sur les travaux de la Commission I

7. A sa 1ère séance, le 3 septembre 1990, la Conférence a élu M. Glen Bailey (Canada) président de la Commission I.

8. A sa 1ère séance, le 4 septembre 1990, la Commission I a élu M. Victor Kolbassine (République socialiste soviétique de Biélorussie) vice-président.

9. A la 16ème séance (séance de clôture) de la Conférence, le 14 septembre 1990, le Président de la Commission I a présenté un texte - A/CONF.147/C.1/L.1 et Corr.1 - qui contenait le résultat de l'examen par la Commission des points qui lui avaient été renvoyés.

Décision de la Conférence

10. A la 16ème séance plénière (séance de clôture), le 14 septembre 1990, la Conférence a adopté les textes soumis par le Président de la Commission I et a décidé de les incorporer, selon qu'il conviendrait, dans le Programme d'action.

H. Rapport sur les travaux de la Commission II

11. A sa 1ère séance, le 3 septembre 1990, la Conférence a élu M. Awad Mohamed El Hussan (Soudan) président de la Commission II.

12. A sa 1ère séance, le 4 septembre 1990, la Commission II a élu M. Conor Barrington (Irlande) vice-président.

13. A la 16ème séance (séance de clôture) de la Conférence, le 14 septembre 1990, le Président de la Commission II a présenté deux textes - A/CONF.147/C.2/L.1/Rev.1 et Corr.1 et A/CONF.147/C.2/L.2/Rev.1 et Corr.1 - qui renfermaient le résultat de l'examen par la Commission des points qui lui avaient été renvoyés.

Décision de la Conférence

14. A la 16ème séance (séance de clôture), le 14 septembre 1990, la Conférence a adopté les textes soumis par le Président de la Commission II et a décidé de les incorporer, selon qu'il conviendrait, dans le Programme d'action.

I. Election des autres membres du Bureau (point 6 de l'ordre du jour)

15. A la 1ère séance, le 3 septembre 1990, conformément à l'article 6 du règlement intérieur, la Conférence a élu les membres ci-après qui, avec le Président, constituaient le Bureau de la Conférence :

Vice-Présidents :

Bhoutan
Chine
Colombie
Cuba
Etats-Unis d'Amérique
Haïti
Italie
Japon
Namibie
Niger
Pays-Bas
Philippines
Tchécoslovaquie
Union des Républiques socialistes soviétiques
Vanuatu

Président de la Commission I : M. Glen Bailey (Canada)

Président de la Commission II : M. Awad Mohamed El Hassan (Soudan)

Rapporteur général : M. Alexei N. Rybak (République socialiste soviétique d'Ukraine)

## J. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence (point 7 de l'ordre du jour)

### 1. Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs (point 7 a) de l'ordre du jour)

16. A la 1ère séance, le 3 septembre 1990, conformément à l'article 4 du règlement intérieur, la Conférence a institué une Commission de vérification composée des Etats ci-après : Antigua-et-Barbuda; Australie; Chine; Colombie; Etats-Unis d'Amérique; Malawi; Philippines; Union des Républiques socialistes soviétiques; Zaïre.

### 2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (point 7 b) de l'ordre du jour)

17. A la 16ème séance plénière (séance de clôture), le 14 septembre 1990, la Conférence, après avoir examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.147/13), a adopté sans aucune opposition une résolution portant approbation dudit rapport (voir l'annexe II plus loin).

18. Le représentant de l'Iraq a dit qu'il souhaitait exprimer deux réserves; la première concernait la participation d'Israël. Comme il avait déjà été déclaré dans d'autres instances internationales et à d'autres occasions, la participation israélienne suscitait une certaine opposition. Deuxièmement, pour ce qui était du Koweït et de sa participation à la Conférence, le représentant a souligné que le Koweït faisait partie de l'Iraq et n'avait donc plus de statut juridique.

19. Le représentant du Qatar a dit que le Koweït était un pays jouissant de son entière souveraineté et reconnu comme tel par l'ONU, les institutions spécialisées, les organisations régionales, la Ligue arabe et d'autres organisations. Le statut et la souveraineté du Koweït étaient reconnus par tous. Le représentant de l'Iraq s'efforçait de tromper l'opinion mondiale. L'idée que le Koweït fasse partie intégrante de l'Iraq était rejetée par tous les pays et par toutes les organisations participant à la Conférence.

20. La situation au Koweït avait des répercussions dans d'autres pays en développement et était imputable au non-respect des conventions de Genève et du droit international, l'exemple le plus récent de ce non-respect étant l'invasion de l'Ambassade de France et d'autres activités concernant des actes inhumains et des violations des droits de l'homme. La délégation qatarienne rejetait les assertions du régime iraquien. La Conférence avait traité des problèmes des pays les moins avancés et il était évident pour tous que le représentant d'un régime iraquien engagé dans des activités d'oppression n'avait aucun droit de soulever de telles questions, en particulier du fait que tous les pays reconnaissaient la souveraineté du Koweït sous la conduite

de son gouvernement légitime. Le seul objet de la déclaration iraquienne était d'entraver les travaux de la Conférence, qui devraient porter sur la définition d'objectifs précis en faveur des PMA. Le Koweït faisait figure de pionnier parmi les pays qui avaient fourni aide et assistance aux pays les moins avancés.

21. Le représentant du Koweït a dit que le représentant du régime iraquien se berçait d'illusion, car la souveraineté du Koweït et de son gouvernement, sous la conduite de l'Emir du Koweït, était reconnue par l'ensemble de la communauté internationale, qui avait condamné l'invasion iraquienne et le conflit consécutif. Conformément aux résolutions adoptées par la communauté internationale, la délégation koweïtienne ne reconnaissait pas le régime iraquien, qui était isolé du reste du monde et représentait non pas le peuple iraquien, mais une simple junte. Le régime iraquien se livrait à des violations quotidiennes des droits de l'homme au Koweït et en Iraq et des violations des conventions internationales, dont l'exemple le plus récent était l'intrusion dans la résidence de l'Ambassadeur de France et la prise en otage de quatre membres de l'Ambassade. Selon toute probabilité, l'Iraq poursuivrait de telles activités, qui n'étaient rien d'autre que des crimes de guerre. Les responsables devraient être sanctionnés par leur expulsion de toutes les organisations internationales. La délégation koweïtienne exprimait ses réserves concernant la délégation iraquienne et refusait de reconnaître une quelconque légitimité au régime iraquien.

22. Le représentant de l'Arabie saoudite a fait siennes les déclarations des délégations qatarienne et koweïtienne. L'Iraq avait profité d'une conférence consacrée à des questions purement techniques et économiques pour rechercher un appui auprès de la communauté internationale concernant son agression et sa violation des conventions internationales. Toutefois, l'Iraq n'était pas en mesure d'obtenir cet appui, car c'était lui avant tout qui avait transgressé le droit international et les règles de comportement civilisé. Le Koweït avait été un Etat indépendant bien avant l'Iraq. C'était un membre de la Ligue arabe et de l'ONU, et personne n'avait le moindre doute quant à sa légitimité. Les enjeux concernant le Koweït ne devraient pas perturber une conférence consacrée à la promotion du développement des pays les moins avancés. L'Arabie saoudite et le Koweït avaient dans le passé pleinement contribué au développement de ces pays et espéraient continuer à l'avenir. La Conférence ne devrait pas s'attarder sur des questions négatives.

23. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique fait observer que rien ne permettait de remettre en cause la participation de deux Etats souverains, à savoir Israël et le Koweït. La Conférence devait revenir sur l'examen des questions pour lesquelles elle avait été convoquée.

24. Le représentant de l'Italie, parlant au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, a souligné que le 9 août 1990, le Conseil de sécurité de l'ONU avait décidé que la prétendue "annexion" du Koweït par l'Iraq n'avait aucune valeur juridique et était nulle et non avenue, et il avait demandé à tous les Etats de ne pas la reconnaître et d'éviter toute initiative pouvant être interprétée comme une reconnaissance de cette annexion.

25. Le représentant de l'Egypte a dit que le Koweït et son gouvernement étaient reconnus par tous les pays du monde ainsi que par les organisations internationales et régionales. Son "annexion" avait été condamnée par tous les membres du Conseil de sécurité, et personne ne contestait la légitimité du Gouvernement koweïtien. En fait, le 12 septembre 1990, le représentant de l'Iraq s'était adressé, à l'occasion de la Conférence, à l'Ambassadeur du Koweït, ce qui constituait implicitement une reconnaissance de l'Etat du Koweït.

26. Le représentant de Bahreïn a dit que la réserve exprimée par l'Iraq était nulle et non avenue, car le Koweït était un Membre de l'ONU et sa représentation officielle était reconnue par tous les pays du monde. La délégation bahreïnite s'associait donc au Koweït, à l'Arabie saoudite, au Qatar et à l'Egypte pour rejeter la réserve exprimée par l'Iraq.

27. Le représentant des Emirats arabes unis s'est demandé comment un agresseur pouvait invoquer le droit international, alors qu'il avait violé ce droit international en envahissant le Koweït. La communauté internationale avait condamné l'occupation et aucun pays ne l'avait reconnue. En tant que pays respectueux du droit, les Emirats arabes unis ne pouvaient que dénoncer l'occupation du Koweït et s'associer au Koweït pour s'opposer avec force aux propos tenus par le représentant de l'Iraq.

Pouvoirs du Cambodge

28. Le représentant du Cambodge a remercié les délégations de pays amis - en particulier la Chine, les Philippines et les pays de l'ANASE - du soutien qu'elles avaient apporté à la délégation cambodgienne. Sa représentation à la présente Conférence ayant été contestée, la délégation cambodgienne souhaitait présenter les remarques suivantes : pour garantir une paix durable au Cambodge, il fallait une véritable réconciliation nationale et c'était dans cet esprit que la délégation cambodgienne espérait que tous les pays qui étaient amis du Cambodge et du peuple cambodgien les aideraient à réaliser cette harmonie en s'abstenant d'exclure ou de soutenir telle ou telle partie. Les quatre parties cambodgiennes réunies à Djakarta avaient formé un Conseil national suprême dans le cadre du document établi par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, mais le Conseil national suprême n'avait pas encore élu de président - bien qu'il fût sur le point de le faire. En attendant le changement effectif de l'autorité reconnue comme telle au Cambodge, la délégation cambodgienne espérait que la Conférence approuverait le statu quo.

29. Le représentant de l'Australie a dit que la position de son pays concernant les pouvoirs de la délégation cambodgienne était consignée dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Il a réaffirmé que la délégation australienne se félicitait de la création à Djakarta du Conseil national suprême et estimait que les Nations Unies devraient prendre note rapidement et de façon positive du résultat de ses délibérations.

30. Le représentant des Philippines a dit que sa délégation avait soumis une lettre au Président de la Conférence dans laquelle elle réitérait les vues du Gouvernement philippin sur la question de la représentation du Cambodge, en demandant que cette lettre soit annexée au rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

31. Le représentant de la Chine a dit que le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs indiquait la position de la Chine quant à la représentation du Cambodge à la Conférence. La Chine approuvait la création à Djakarta du Conseil national suprême, qui devait prochainement tenir sa première réunion pour étudier la question de la représentation du Cambodge à l'ONU et dans d'autres organisations. De l'avis de la Chine, il ne devrait y avoir aucun changement dans la représentation du Cambodge jusqu'à ce que l'ONU ait pris une décision concernant le siège du Gouvernement national du Cambodge. Le représentant appuyait la position des Philippines telle qu'énoncée dans la lettre adressée par ce pays au Président.

Communications

32. Les communications ci-après, relatives au point 7 de l'ordre du jour, ont été distribuées aux participants à la Conférence : Chypre (A/CONF.147/14); Pakistan (A/CONF.147/16); Philippines (A/CONF.147/17); Turquie (A/CONF.147/11); et Viet Nam (A/CONF.147/15).

## K. Participation

33. Les Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la Conférence : Afghanistan; Albanie; Algérie; Allemagne, République fédérale d'; Angola; Antigua-et-Barbuda; Arabie saoudite; Argentine; Australie; Autriche; Bahreïn; Bangladesh; Belgique; Bénin; Bhoutan; Bolivie; Botswana; Brésil; Brunei Darussalam; Bulgarie; Burkina Faso; Burundi; Cambodge; Cameroun; Canada; Cap-Vert; Chili; Chine; Chypre; Colombie; Comores; Congo; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Cuba; Danemark; Djibouti; Dominique; Egypte; El Salvador; Emirats arabes unis; Equateur; Espagne; Etats-Unis d'Amérique; Ethiopie; Finlande; France; Gambie; Ghana; Grèce; Guatemala; Guinée; Guinée Bissau; Guinée équatoriale; Haïti; Honduras; Hongrie; Inde; Indonésie; Iran, (République islamique d'); Iraq; Irlande; Islande; Israël; Italie; Jamahiriya arabe libyenne; Jamaïque; Japon; Jordanie; Kenya; Kiribati; Koweït; Lesotho; Liban; Libéria; Luxembourg; Madagascar; Malaisie; Malawi; Maldives; Mali; Maroc; Maurice; Mauritanie; Mexique; Mongolie; Mozambique; Myanmar; Namibie; Nauru; Népal; Nicaragua; Niger; Nigéria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Ouganda; Pakistan; Panama; Paraguay; Pays-Bas; Pérou; Philippines; Pologne; Portugal; Qatar; République arabe syrienne; République centrafricaine; République de Corée; République démocratique allemande; République démocratique populaire lao; République dominicaine; République populaire démocratique de Corée; République socialiste soviétique de Biélorussie; République socialiste soviétique d'Ukraine; République-Unie de Tanzanie; Roumanie; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Rwanda; (Saint-Marin); Saint-Siège; Samoa; Sao Tomé-et-Principe; Sénégal; Seychelles; Sierra Leone; Singapour; Somalie; Soudan; Sri Lanka; Suède; Suisse; Tchad; Tchécoslovaquie; Thaïlande; Togo; Tunisie; Turquie; Tuvalu; Union des Républiques socialistes soviétiques; Uruguay; Vanuatu; Venezuela; Viet Nam; Yémen; Yougoslavie; Zaïre; Zambie; Zimbabwe.

34. Conformément au paragraphe 4, alinéas b) et c) de la section II de la résolution 35/205 de l'Assemblée générale, le Pan African Congress of Azania était représenté.

35. Les bureaux et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la Conférence : Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne; Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale; Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; Centre des Nations Unies pour les établissements humains; Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement; Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; Commission économique pour l'Afrique; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; Conseil mondial de l'alimentation; Coordonnateur des Nations Unies pour les programmes d'assistance humanitaire et économique concernant l'Afghanistan; Département de la coopération technique pour le développement; Département des affaires économiques et sociales internationales; Fonds d'équipement des Nations Unies; Fonds des Nations Unies pour la population; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Fonds des Nations Unies pour la femme; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Programme alimentaire mondial; Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Volontaires des Nations Unies. Le Corps commun d'inspection était également représenté, de même que le Centre CNUCED/GATT.

36. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la Conférence : Organisation internationale du Travail; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation de l'aviation civile internationale; Organisation mondiale de la santé; Banque mondiale; Fonds monétaire international; Union postale universelle; Union internationale des télécommunications; Organisation météorologique mondiale; Organisation maritime internationale; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; Fonds international de développement agricole; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce étaient également représentés à la Conférence.

37. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Conférence : Agence de coopération culturelle et technique; Banque africaine de développement; Banque asiatique de développement 1/; Banque islamique de développement; Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest; Communauté économique européenne; Conseil de la Communauté économique européenne; Fonds commun pour les produits de base 1/; Fonds de l'OPEP pour le développement; Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP); Organisation de coopération et de développement économiques; Organisation de l'unité africaine; Organisation de la Conférence islamique; Secrétariat du Commonwealth.

38. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès de la CNUCED étaient représentées à la Conférence : Agence internationale pour l'industrialisation rurale; Alliance coopérative internationale; Alliance internationale des femmes; Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises; Association internationale de l'hôtellerie;

---

1/ Spécialement invité(e) par le secrétariat.

Association internationale des organismes de commerce d'Etat des pays en développement; Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies; Chambre de commerce internationale; Coalition internationale d'action au développement; Comité consultatif mondial de la société des amis (Quakers); Confédération internationale des syndicats libres; Confédération mondiale du travail; Conseil international des femmes; Conseil mondial de la paix; Coopération internationale pour le développement socio-économique; Fédération luthérienne mondiale; Fédération mondiale des anciens combattants; Fédération syndicale mondiale; International Organisation of Employers; Jeunes pour le développement et la coopération; Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté; Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques; Organisation internationale des unions de consommateurs; Société internationale pour le développement; Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises;

39. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social étaient représentées à la Conférence : All Pakistan Women's Association; Associated Country Women of the World; Association cartographique internationale; Association internationale permanente des congrès de la route; Baha'i International Council of Social Welfare; CARE International; Caritas International; Change; Comité panafricain pour les Nations Unies; Commission internationale de juristes; Confédération internationale des sages-femmes; Conseil de la population; Conseil international des sciences sociales; European Federation of National Associations of Engineers; European Federation of National Engineering Associations; Fédération internationale Terre des hommes; Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales; Fédération internationale des femmes diplômées des universités; International Association for Volunteer Effort; International Commission of Health Professionals for Health and Human Rights; International Council of Jewish Women; International Union of Young Christian Democrats; Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; Ligue islamique mondiale; Mediterranean Women's Studies Institute; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples; Mouvement international ATD Quart Monde; Mouvement international de réconciliation; Organisation internationale des experts; Organisation juridique internationale pour l'environnement et le développement; Organisation panafricaine des femmes; Pax Romana; Secrétariat international des ingénieurs agronomes et des cadres économiques catholiques; Service d'entraide des Eglises; The Richmond Fellowship International; Union d'assistance technique pour l'automobile et la circulation routière; Union des associations techniques internationales; Union internationale des étudiants; Union internationale des organismes familiaux; World Assembly of Youth; World Development Movement; World Association for Element-Building and Prefabrication; World Association for Psychosocial Rehabilitation; World Federation of Associations of Clinical Toxicology Centers and Poison Control Centers; World Federation of UNESCO Clubs Centers and Associations.

## L. Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple français

(point 11 de l'ordre du jour)

40. A la 16ème séance plénière (séance de clôture), le 14 septembre 1990, la Conférence a adopté par acclamation un projet de résolution (A/CONF.147/L.9) soumis par le Mexique au nom de tous les Etats participant à la Conférence, exprimant leur gratitude au Gouvernement et au peuple français pour l'accueil de la Conférence (pour le texte, voir l'annexe I plus loin).

## M. Adoption du rapport de la Conférence

(point 12 de l'ordre du jour)

41. A la 16ème séance (séance de clôture), le 14 septembre 1990, la Conférence a adopté son projet de rapport (A/CONF.147/L.6 et Add.1 à 16) et a autorisé le Rapporteur à en établir la version finale selon qu'il conviendrait.

## N. Clôture de la Conférence

42. A la 16ème séance plénière, le 14 septembre 1990, après avoir fait une déclaration de clôture (voir la deuxième partie plus haut), le Président a prononcé la clôture de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

# ANNEXES

## Annexe I

## RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE ET AUTRES DECISIONS DE LA CONFERENCE

### A. Résolutions

1. Assistance économique et inscription de la Namibie sur la liste des pays les moins avancés

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Prenant note avec une grande fierté de l'entrée de la Namibie indépendante dans la communauté des nations, après la lutte héroïque de son peuple pour l'indépendance,

Se félicitant du rôle important joué par l'Organisation des Nations Unies pour faciliter l'accession de la Namibie à l'indépendance,

1. Encourage tous les membres de la communauté internationale, ainsi que tous les organismes du système des Nations Unies, à soutenir autant que possible les structures économiques et sociales naissantes de la nouvelle nation et ses aspirations au développement;

2. Considère que l'appui au développement économique et social de la Namibie devrait bénéficier d'une attention particulière;

3. Décide d'inviter l'Assemblée générale à examiner, conformément aux procédures établies, la question de l'inscription de la Namibie sur la liste des pays les moins avancés.

16ème séance
14 septembre 1990

2. Pouvoirs des représentants à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La Conférence

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

16ème séance
14 septembre 1990

3. Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple français

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

1. Exprime sa profonde gratitude au Gouvernement français, et en particulier au Président de la République, pour leur appui politique à la Conférence, l'accueil généreux qu'ils lui ont fait et l'hospitalité qu'ils ont offerte aux participants;

2. Se déclare également très reconnaissante aux Présidents de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Cap-Vert, de Djibouti, de la Guinée équatoriale, de l'Ouganda et du Soudan d'avoir participé à la Conférence, ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale;

3. Remercie aussi tout particulièrement M. Kenneth K.S. Dadzie, secrétaire général de la Conférence et secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que le secrétariat de la CNUCED, d'avoir efficacement préparé et organisé la Conférence;

4. Se déclare spécialement reconnaissante à M. Roland Dumas, ministre d'Etat et ministre des affaires étrangères de la République française, d'avoir présidé la Conférence.

16ème séance
14 septembre 1990

## B. Autres décisions a/

### Critères à retenir pour définir les pays les moins avancés parmi les pays en développement

1. Près de 20 ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies a créé la catégorie des PMA. Or il est à craindre que les critères actuels ne soient pas suffisants pour faire ressortir, de manière probante, les faiblesses structurelles à long terme inhérentes à la notion de "pays les moins avancés".

2. Le Comité de la planification du développement s'applique actuellement à revoir les critères utilisés pour définir les pays les moins avancés parmi les pays en développement. Il est souhaitable que le Comité, qui voudra peut-être faire appel à l'expérience du secrétariat de la CNUCED, mène ce travail à bien avec diligence. Il est également recommandé, ainsi que le Comité l'a déjà envisagé, de profiter de cette révision pour introduire un élément dynamique dans l'application des critères de définition des PMA.

3. Il est entendu que le travail de révision, une fois achevé, et les recommandations en découlant seront présentés au Conseil économique et social pour examen, puis transmis à l'Assemblée générale.

16ème séance
14 septembre 1990

---

a/ Texte adopté par la Conférence, sur recommandation de la Commission I, afin de figurer dans le rapport du Président à l'Assemblée générale.

# Annexe II

## POUVOIRS DES REPRESENTANTS PARTICIPANT A LA CONFERENCE

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. A sa 1ère séance plénière, le 3 septembre 1990, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en application de l'article 4 de son règlement intérieur, a constitué une commission de vérification des pouvoirs composée des représentants des Etats membres suivants : Antigua-et-Barbuda, Australie, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Malawi, Philippines, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre.

2. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie les 12 et 13 septembre 1990.

3. M. Ramazani Baya (Zaïre) a été élu président de la Commission à l'unanimité.

4. Le secrétariat de la Conférence a informé la Commission des pouvoirs des représentants reçus à la date du 12 septembre 1990. Des pouvoirs émanant du chef de l'Etat ou du gouvernement, du ministre des affaires étrangères ou de la mission permanente de l'Etat auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, sur autorisation expresse du chef de l'Etat ou du gouvernement ou du ministre des affaires étrangères, avaient été soumis par 129 Etats membres. La désignation des représentants de 14 Etats membres avait été communiquée au Secrétaire général de la Conférence par lettre, note verbale ou télégramme de leur ambassade à Paris. La désignation des représentants de six Etats membres avait été présentée au Secrétaire général de la Conférence dans une communication émanant d'une autre autorité.

5. La représentante des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que les Etats-Unis restaient profondément préoccupés par la situation en Afghanistan. Le fait que les Etats-Unis ne soulèvent pas d'objection concernant les représentants de l'Afghanistan ne devait en aucune façon être considéré comme une acceptation de leur part de la légitimité ou de la représentativité du régime de Kaboul.

6. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a réitéré la position de son pays concernant les pouvoirs du représentant de l'Afghanistan, telle qu'elle figurait dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session (A/44/639).

7. Concernant les pouvoirs du représentant de l'Afghanistan, le représentant de la Chine a réitéré la position de son pays, telle qu'elle figurait dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session (A/44/639).

8. La représentante des Etats-Unis d'Amérique a dit que le Secrétaire d'Etat, M. J. Baker, avait annoncé le 18 juillet 1990 que les Etats-Unis ne seraient plus disposés à ce qu'un siège à l'ONU soit occupé par une délégation cambodgienne comprenant les Khmers rouges, ou par une délégation de l'actuel

régime de Phnom Penh. Ils se félicitaient de la formation du Conseil national suprême (CNS) le 10 septembre 1990 et encourageaient celui-ci à désigner rapidement une délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Elle a dit que sa déclaration ne devait pas être considérée comme préjugeant de la position que les Etats-Unis adopteraient sur la représentation du Cambodge à l'Assemblée générale des Nations Unies.

9. Le représentant de la Chine a expliqué la position de son pays sur la participation du représentant du Gouvernement national du Cambodge à la Conférence. La Chine avait constamment préconisé une solution politique globale, juste et rationnelle de la question du Cambodge. Plus de 100 Etats Membres de l'ONU avaient pendant de nombreuses années maintenu une position correcte, en soutenant la légitimité de la présence du Gouvernement national du Cambodge à l'ONU. Aujourd'hui, les quatre parties intéressées au Cambodge étaient parvenues à un accord sur la constitution d'un Conseil national suprême qui aurait le droit d'occuper le siège du Cambodge à l'ONU et dans ses institutions spécialisées. La Chine se félicitait de cette évolution. Le Conseil devrait tenir sa première réunion dans un proche avenir pour examiner, notamment, la question de sa représentation à l'ONU. La Chine maintenait que la représentation du Cambodge ne devait pas être modifiée jusqu'à ce que l'ONU ait pris une décision sur le remplacement du Gouvernement national du Cambodge par le Conseil national suprême pour occuper le siège du Cambodge à l'ONU. Toute proposition qui aurait pour effet, en essence, de laisser le siège du Cambodge vacant était inacceptable pour la délégation chinoise.

10. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré qu'il ne considérait pas la délégation du prétendu Kampuchea démocratique comme légale et, compte tenu de sa position de principe, l'Union soviétique préconisait une juste représentation du peuple khmer à l'ONU et dans les autres organisations internationales sur la base des décisions pertinentes du Conseil national suprême du Cambodge.

11. Le représentant des Philippines a déclaré que la Commission devrait prendre note de ce que les ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE, au cours de leur vingt-troisième réunion ministérielle tenue à Djakarta les 23 et 24 juillet 1990, avaient continué d'appuyer le Gouvernement national du Cambodge en tant que représentant du Cambodge à l'ONU. Si les Philippines se félicitaient des décisions qui avaient été prises à Djakarta le 10 septembre 1990 concernant la situation au Cambodge, il était néanmoins évident que jusque-là, le Conseil national suprême n'avait pas encore tenu sa première session, après laquelle on pouvait espérer qu'il serait en mesure d'informer l'ONU de ses intentions concernant sa représentation. Entre-temps, la proposition à l'effet de laisser un "siège vide pour le Cambodge" était donc inacceptable pour la délégation philippine.

12. Le représentant de l'Australie s'est félicité de la décision récemment adoptée à Djakarta de former un Conseil national suprême, qui représenterait le Cambodge à l'ONU, dans les institutions spécialisées et dans les conférences internationales. Il a reconnu que les délégations, y compris celle du Gouvernement national du Cambodge, n'avaient peut-être pas encore reçu d'instructions concernant la représentation du Conseil national suprême à la présente Conférence. L'Australie aurait préféré que, puisqu'il avait souscrit à l'Accord de Djakarta, le Gouvernement national du Cambodge retire ses pouvoirs, ou, dans le cas contraire, qu'aucune décision ne soit prise

par la Conférence sur ces pouvoirs dans l'attente d'une communication émanant du Conseil national suprême sur ses intentions concernant la représentation. Puisque le Gouvernement national du Cambodge insistait pour que ses pouvoirs soient examinés - ce que la délégation australienne jugeait tout à fait inapproprié - et étant donné l'imminence de la quarante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, le représentant acceptait que la question soit examinée par l'Assemblée générale à sa prochaine session.

13. Le Président a proposé que, eu égard aux déclarations faites par les membres de la Commission, dont il serait rendu compte dans son rapport, la Commission décide d'accepter les pouvoirs des représentants mentionnés au paragraphe 4 plus haut. Concernant les pouvoirs qui n'avaient pas encore été présentés en bonne et due forme, le Président a proposé que la Commission accepte les assurances données par les représentants intéressés, étant entendu que leurs pouvoirs, conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Conférence, seraient présentés rapidement au Secrétaire général de la Conférence. Cette proposition n'a soulevé aucune objection.

14. Le Président a ensuite proposé à la Commission d'adopter le projet de résolution ci-après :

"La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Tenant compte des déclarations faites par les délégations,

Accepte les pouvoirs des représentants à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et recommande à la Conférence d'approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs."

15. La Commission a adopté le projet de résolution susmentionné sans le mettre aux voix.

16. Le Président a ensuite proposé que la Commission recommande à la Conférence d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 17 ci-après. La proposition a été adoptée par la Commission sans être mise aux voix.

17. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport est soumis à la Conférence.

## RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

La Commission de vérification des pouvoirs recommande à la Conférence d'adopter le projet de résolution ci-après :

"POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

La Conférence

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs."

## Annexe III

## LISTE DES CHEFS DE DELEGATION, DES CHEFS DE SECRETARIAT D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES AUTRES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS QUI ONT FAIT DES DECLARATIONS AU COURS DU DEBAT GENERAL

### ETATS

| | |
|---|---|
| AFGHANISTAN a/ | M. NAJIBULLAH |
| ALGERIE | M. Ahmed Amine KHERBI |
| ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D' | M. Jürgen WARNKE |
| ANGOLA | M. Domingos GINGA |
| ANTIGUA-ET-BARBUDA | M. James A.E. THOMAS |
| ARABIE SAOUDITE | M. Jamil AL HEJAILAN |
| ARGENTINE | M. Jorge ZAIN ASIS |
| AUSTRALIE | M. Peter Stephen WILENSKI |
| AUTRICHE | M. Erich HOCHLEITNER |
| BAHREIN | M. Abdulaziz BUALI |
| BANGLADESH a/ | M. Hussain MUHAMMAD ERSHAD |
| BELGIQUE | M. André GEENS |
| BENIN a/ | M. Nicéphore SOGLO |
| BHOUTAN | Lyonpo Dawa TSERING |
| BOLIVIE | M. Hugo NAVAJAS-MOGRO b/ |
| BOTSWANA | M. Festus G. MOGAE |
| BRESIL | M. João Hermes PEREIRA DE ARAUJO |
| BURKINA FASO | M. Pascal ZAGRE |
| BURUNDI | M. Cyprien MBONIMPA |
| CANADA | M. Walter McLEAN |
| CAP-VERT a/ | M. Aristides PEREIRA |
| CHILI | M. José Miguel BARROS |
| CHINE | M. WANG Wendong |
| COLOMBIE | M. Fernando REY |

| | |
|---|---|
| COMORES | M. Mtara MAECHA |
| CUBA | M. Raúl ROA KOURI |
| DANEMARK | M. Uffe ELLEMANN-JENSEN |
| DJIBOUTI a/ | M. Elhaji Hassan GOULED APTIDON |
| EGYPTE | M. Ahmed SIDKY |
| EMIRATS ARABES UNIS | M. Ali Moubarak AL MANSOURI |
| ESPAGNE | M. Luis YAÑEZ-BARNUEVO |
| ETATS-UNIS D'AMERIQUE | M. Richard T. McCORMACK |
| ETHIOPIE | M. Mersie IJIGU |
| FINLANDE | M. Ilkka RISTIMAKI |
| FRANCE | M. Jacques PELLETIER |
| GAMBIE | M. Mbemba JATTA |
| GRECE | M. P. ECONOMOU |
| GUINEE | M. Ibrahima SYLLA |
| GUINEE-BISSAU | M. Filinto BARROS |
| GUINEE EQUATORIALE a/ | M. Obiang NGUEMA MBASOGO |
| HAITI | M. Ludovic PIERRE |
| HONDURAS | M. Jaime GUELL BOGRAN |
| HONGRIE | M. Tomás SOMJEN |
| INDE | M. Indejit Singh CHADHA |
| INDONESIE | M. Poedji KOENTARSO |
| IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D') | M. Mohammad Mehdi AKHOUNDZADEH BASTI |
| IRAQ | M. Abdul Razzak AL HASHIMI |
| IRLANDE | M. Sean CALLEARY |
| ISRAEL | M. Itzhak AZURI |
| ITALIE | M. Gianni de MICHELIS c/<br>M. Valerio Brigante COLONNA |
| JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE | M. Bashir SALAMAH |

| | |
|---|---|
| JAMAIQUE | M. Lloyd M. H. BARNETT |
| JAPON | M. Ichiji ISHII |
| KENYA | M. Zachary ONYONKA |
| KIRIBATI | M. Teato TEANNAKI |
| KOWEIT | M. Tanek RAZZOUQI |
| LESOTHO | M. Abel Leshele THOAHLANE |
| MALAISIE | Dato' Musa HITAM |
| MALAWI | M. Louis J. CHIMANGO |
| MALDIVES | M. Fathulla JAMEEL |
| MALI | M. Souleymane DEMBELE |
| MAROC | M. Hassan ABOU AYOUB |
| MAURITANIE | M. Moustapha OULD ABEIDARRAHMANE |
| MEXIQUE | M. Manuel TELLO d/ |
| MOZAMBIQUE | M. Jacinto VELOSO |
| MYANMAR | U SOE THWIN |
| NAMIBIE | Mme Netumbo NDAITWA |
| NEPAL | M. Devendra Raj PANDEY |
| NIGER | Mme Moumouni AISSATA |
| NIGERIA | Alhaji A. ABDULKADIR |
| NORVEGE | M. Tom Eric VRAALSEN |
| OUGANDA a/ | M. Yoweri Kaguta MUSEVENI e/ |
| PAKISTAN | M. Ahmad KAMAL |
| PAYS-BAS | M. Jan PRONK |
| PEROU | Mme Norah NALVARTE |
| PHILIPPINES | Mme Rosario G. MANALO |
| POLOGNE | M. Marek KULCZYCKI |
| PORTUGAL | M. José Manuel DURAO BARROSO |
| QATAR | M. Abdul Rahman Bin Hamad AL-ATTIYAH |

| | |
|---|---|
| REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE | M. Abd Elkarim SAOUD |
| REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE | M. Gomina-Pampali LAURENT |
| REPUBLIQUE DE COREE | M. Sang Yong PARK |
| REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO | M. Phoune SIPRASEUTH |
| REPUBLIQUE DOMINICAINE | M. Caonabo FERNANDEZ NARANJO |
| REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE | M. Kim Hyong RYUL |
| REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE | M. Mikhail V. MIASNIKOVITCH |
| REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE | M. Valentin N. LIPATOV |
| REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE | M. Kighoma A. MALIMA |
| ROUMANIE | M. Gheorghe STEFAN |
| ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD | M. Mark LENNOX BOYD |
| RWANDA | M. Augustin NGIRABATWARE |
| SAINT-SIEGE | Mgr Jorge MEJIA |
| SAMOA | M. Tanuvasa LIVINGSTONE |
| SAO TOME-ET-PRINCIPE | M. Guilherme POSSER DA COSTA |
| SENEGAL | M. Alioune SENE |
| SIERRA LEONE | M. Sheka H. KANU |
| SINGAPOUR | Mlle Karen TAN |
| SOMALIE | M. Ahmed Jama ABDULLE |
| SOUDAN a/ | Général Omer Hassan AHMED EL BASHIR |
| SRI LANKA | M. Ananda W.P. GURUGE |
| SUEDE | Mme Lena HJELM-WALLEN |
| SUISSE | M. Fritz STAEHELIN |
| TCHAD | M. Saleh IBN OUMAR MAHAMAT |
| TCHECOSLOVAQUIE | M. Jan KOLLERT |
| THAILANDE | M. Sawanit KONGSIRI |

| | |
|---|---|
| TOGO | M. Yaovi ADODO |
| TUVALU | Faimalaga LUKA |
| TURQUIE | M. Cem DUMA |
| UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES | M. Aleksandr Ivanovich KACHANOV |
| VANUATU | M. Donald KALPOKAS |
| VENEZUELA | M. Isidro MORALES-PAUL |
| VIET NAM | M. Nguyen LUONG |
| YEMEN | M. Abdul Rahman DAIBAN |
| YOUGOSLAVIE f/ | M. Budimir LONCAR |
| ZAIRE | M. Ramazani BAYA |
| ZAMBIE | M. Mathias MAINZA CHONA |

SECRETARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

| | |
|---|---|
| Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies | M. Javier PEREZ DE CUELLAR g/ |
| Secrétaire général de la CNUCED et Secrétaire général de la Conférence | M. Kenneth K.S. DADZIE |
| Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU chargé de la question de la dette | M. Bettino CRAXI |
| Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne | M. Peter BRANNER |
| Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés | M. Thorvald STOLTENBERG |
| Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement | M. Lutz BAEHR |
| Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) | M. Sumihiro KUYAMA |
| Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales | M. Peter HANSEN |
| Centre du commerce international CNUCED/GATT | M. Göran M. ENGBLOM |
| Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique h/ | M. Shah KIBRIA |
| Commission économique pour l'Afrique | M. Adebayo ADEDEJI |
| Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement | M. Maurice STRONG |
| Conseil mondial de l'alimentation | M. Gerald I. TRANT |
| Département de la coopération technique pour le développement | M. KONG Fannong |
| Département des affaires économiques et sociales internationales | M. Goran OHLIN |
| Fonds d'équipement des Nations Unies | M. Daan EVERTS |
| Fonds des Nations Unies pour la femme | Mme Jacqueline KI-ZERBO |
| Fonds des Nations Unies pour la population | Mme Nafis SADIK |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance | M. James GRANT |
| Programme alimentaire mondial | M. James INGRAM |
| Programme des Nations Unies pour le développement | M. William H. DRAPER III |
| Programme des Nations Unies pour l'environnement | M. William H. MANSFIELD |

INSTITUTIONS SPECIALISEES ET INSTITUTIONS APPARENTEES

| | |
|---|---|
| Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce | M. Arthur DUNKEL |
| Banque mondiale | M. Wilfried P. THALWITZ |
| Fonds international de développement agricole | M. Idriss JAZAIRY |
| Fonds monétaire international | M. Michel CAMDESSUS |
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | M. Edouard SAOUMA |
| Organisation des Nations Unies pour le développement industriel | M. H.P.F. WIESEBACH |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | M. Federico MAYOR |
| Organisation internationale du Travail | M. Michel HANSENNE |
| Organisation météorologique mondiale | M. E.J. JATILA |
| Organisation mondiale de la propriété intellectuelle | M. Arpad BOGSCH |
| Organisation mondiale de la santé | M. Hiroshi NAKAJIMA |

ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX

| | |
|---|---|
| Banque asiatique de développement | M. Sayed A. BAHA |
| Commission des Communautés européennes | M. Dieter FRISCH |
| Fonds commun pour les produits de base | M. Budi HARTANTYO |
| Fonds de l'OPEP pour le développement international | M. Y. Seyyid ABDULAI |
| Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique | M. Abdoulaye LAMANA |
| Organisation de coopération et de développement économiques | M. Jean-Claude PAYE |

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

| | |
|---|---|
| Chambre de commerce internationale | M. Martin WASSELL |
| Coalition internationale d'action au développement | Mme Olive LUENA |
| Confédération internationale des syndicats libres | M. James HOWARD |
| Confédération mondiale du travail | M. Rosalino R. MARTIN |

Notes

a/ A pris la parole en tant que chef d'Etat ou de gouvernement.

b/ A parlé en tant que Président de la Section de New York du Groupe des 77.

c/ A parlé au nom de la présidence du Conseil des Communautés européennes.

d/ A parlé au nom du Groupe des 77.

e/ A parlé également en sa qualité de Président de l'Organisation de l'unité africaine.

f/ En tant que pays assurant la présidence du Mouvement des non-alignés.

g/ A pris la parole lors de la cérémonie d'inauguration.

h/ A parlé également au nom de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

## Annexe IV

## LISTE DES DOCUMENTS

### A. Documents à distribution générale

| Cote | Titre |
|---|---|
| A/CONF.147/1 | Ordre du jour provisoire |
| A/CONF.147/1/Add.1 | Annotations à l'ordre du jour provisoire |
| A/CONF.147/2-<br>A/CONF.147/PC/8-<br>TD/B/AC.17/36 | Rapport du Comité préparatoire de la Conférence |
| A/CONF.147/3 | Règlement intérieur provisoire de la Conférence |
| A/CONF.147/4 | Projet de programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés établi par le Comité préparatoire - Note du Secrétaire général de la Conférence |
| A/CONF.147/4/Add.1 | Evaluation de la situation socio-économique des pays les moins avancés dans les années 80 établie par le Président du Comité préparatoire - Note du Secrétaire général de la Conférence |
| A/CONF.147/6 1/ | Rapport du Président sur les consultations entre hauts fonctionnaires |

Contributions des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales compétentes 1/

| | |
|---|---|
| A/CONF.147/PC/3/Add.1<br>- TD/B/AC.17/31/Add.1 | Banque mondiale |
| " /Add.2 | Fonds d'équipement des Nations Unies |
| " /Add.3/Rev.1 | Programme alimentaire mondial |
| " /Add.4 | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) |
| " /Add.5 | Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) |
| " /Add.6 | Centre du commerce international CNUCED/GATT |
| " /Add.7 | GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) |

---

1/ Reproduit tel que reçu et dans la langue originale uniquement.

| Cote | Titre |
|---|---|
| A/CONF.147/PC/3/Add.8/Rev.1 - TD/B/AC.17/31/Add.8/Rev.1 | Organisation mondiale de la santé (OMS) |
| " /Add.9 | Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) |
| " /Add.10 | Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) |
| " /Add.11 (Parties 1 à 4) | Département des affaires économiques et sociales internationales |
| " /Add.12 | Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) |
| " /Add.13 | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) |
| " /Add.14/Rev.1 | Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) |
| " /Add.15 | Commission économique pour l'Afrique (CEA) |
| " /Add.16 | Bureau international du Travail (BIT) |
| " /Add.17 | Banque asiatique de développement |
| " /Add.18 | Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement |
| " /Add.19 | Fonds des Nations Unies pour la population (FNUQP) |
| " /Add.21 | Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales |
| A/CONF.147/PC/2-TD/B/AC.17/30-A/CONF.147/DR/6 et Corr.1 (arabe seulement) | Rapport de la réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et techniques avec les représentants des pays les moins avancés (22-31 mai 1989) |
| A/CONF.147/PC/5-TD/B/AC.17/33 | Eléments d'un programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés - Note du secrétariat de la CNUCED |
| A/CONF.147/PC/6-TD/B/AC.17/34 et Add.1 (anglais seulement) | Déclaration des ministres des pays les moins avancés à leur réunion de Dhaka (Bangladesh) - Note du secrétariat de la CNUCED |
| A/CONF.147/PC/7-TD/B/AC.17/35 et Corr.1 (anglais seulement) | Propositions françaises en faveur des pays les moins avancés |

| Cote | Titre |
|---|---|
| **Mémoires présentés par les gouvernements des pays les moins avancés** | |
| UNCLDC II/CP.1 | Gouvernement de l'Union myanmar |
| " /CP.2 | Gouvernement de la République de Gambie |
| " /CP.3 | Gouvernement de la République d'Haïti |
| " /CP.4 | Gouvernement de la République démocratique de Somalie |
| " /CP.5 | [Désormais caduc] |
| " /CP.6 | Gouvernement de la République du Bénin |
| " /CP.7 | Gouvernement du Royaume du Népal |
| " /CP.8 | Gouvernement de la République du Botswana |
| " /CP.9 | Gouvernement de la République populaire du Bangladesh |
| " /CP.10 | Gouvernement de la République d'Afghanistan |
| " /CP.11 | Gouvernement de la République du Malawi |
| " /CP.12 | Gouvernement de Kiribati |
| " /CP.13 | Gouvernement du Samoa |
| " /CP.14 | Gouvernement de la République de Guinée-Bissau |
| " /CP.15 | Gouvernement de la République de Vanuatu |
| " /CP.16 | Royaume du Lesotho |
| " /CP.17 | Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores |
| " /CP.18 | Gouvernement de la République démocratique populaire du Yémen |
| " /CP.19 | Gouvernement de la République du Tchad |
| " /CP.20 | Gouvernement royal du Bhoutan |
| " /CP.21 | Gouvernement de la République du Mali |
| " /CP.22 | Gouvernement de Tuvalu |
| " /CP.23 | Gouvernement de la République de l'Ouganda |
| " /CP.24 | Gouvernement de la République du Burundi |
| " /CP.25 et Corr.1 | Gouvernement de la République islamique de Mauritanie |
| " /CP.26 | Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie |
| " /CP.27 | Gouvernement de la République de Guinée équatoriale |
| " /CP.28 | Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe |
| " /CP.29 | Gouvernement de la République des Maldives |
| " /CP.30 | Gouvernement de la République de Sierra Leone |
| " /CP.31 | Gouvernement de la République centrafricaine |
| " /CP.32 | Gouvernement de la République démocratique du Soudan |
| " /CP.33 | Gouvernement de la République rwandaise |
| " /CP.34 | Gouvernement de la République démocratique populaire d'Ethiopie |
| " /CP.35 | Gouvernement de la République démocratique populaire lao |
| " /CP.36 | Gouvernement de la République populaire du Mozambique |
| " /CP.37 | Gouvernement de la République du Cap-Vert |
| " /CP.38 | Gouvernement de la République du Niger |
| " /CP.39 | Gouvernement de la République de Djibouti |
| " /CP.40 | Gouvernement de la République togolaise |
| " /CP.41 | Gouvernement de la République de Guinée |
| " /CP.42 | Gouvernement du Burkina Faso |

| Cote | Titre |
|---|---|
| **Documents de base** | |
| UNCLDC II/1 | Rapport de la réunion de hautes personnalités consacrée aux pays les moins avancés (La Haye, 15 et 16 septembre 1989) |
| " II/2 | Rapport de la réunion d'experts de haut niveau sur le rôle des entreprises dans le développement des pays les moins avancés (Helsinki, 4-6 avril 1989) |
| " II/3 | Rapport de la réunion sur le rôle des organisations non gouvernementales dans le développement des pays les moins avancés (Katmandou, 8-10 novembre 1989) |
| " II/4/Rev.1 | Coordination et efficacité de l'aide : les pays les moins avancés (1981-1989). Etude de MM. Devendra R. Panday et Maurice Williams |
| UNCLDC II/5 | Rapport de la réunion d'experts de haut niveau sur le rôle des femmes dans le développement des pays les moins avancés (Niamey (Niger), 29-31 janvier 1990) |
| " II/6 | Rapport du colloque sur la coopération commerciale, technique et économique entre les pays les moins avancés et les pays d'Europe orientale (Moscou, 28 février - 8 mars 1990) |
| " II/7 | Financement compensatoire - Note technique du secrétariat de la CNUCED |
| " II/8 | Actions complémentaires possibles pour alléger la dette des pays les moins avancés |
| " II/9 | Profil statistique des pays les moins avancés |
| " II/10 | Atlas des pays les moins avancés |
| TD/B/1248 | Les pays les moins avancés - Rapport 1989 |
| TD/B/1248 (Highlights) | "Highlights" |
| UNCTAD/TDR/9 (fascicule) | Rapport sur le commerce et le développement, 1989 (Deuxième partie) |
| A/CONF.104/22/Rev.1 | Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés |
| UNCTAD/ITP/TEC/12 | Le transfert et le développement de la technologie dans les pays les moins avancés |

| Cote | Titre |
|---|---|

Contributions des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales compétentes soumises à la réunion entre donateurs et bénéficiaires (mai 1989)

| | |
|---|---|
| A/CONF.147/DR/3/Add.5 | Information on least developed countries |
| " /Add.6 | Report on implementation by the International Maritime Organization of the SNPA for the 1980s for the least developed countries |
| " /Add.11 | International Fund for Agricultural Development's contribution to the preparations for the Second United Nations Conference on the Least Developed Countries, 1990 |
| " /Add.15 | Review and analysis of the progress made in the implementation of the SNPA for the least developed countries in the ESCWA region |
| " /Add.16 | Action de l'Union postale universelle en faveur des pays les moins avancés |

Documents d'information

| | |
|---|---|
| A/CONF.147/INF.1 | Etablissement d'une liste d'orateurs - Note du secrétariat de la CNUCED |
| A/CONF.147/INF.2 | Renseignements à l'usage des participants |
| A/CONF.147/INF.3 | Liste des participants |

Documents à distribution limitée

| | |
|---|---|
| A/CONF.147/L.1 | Résolution de la CEPALC intitulée "Soutien à Haïti" - Note du Secrétaire général de la Conférence |
| A/CONF.147/L.2 | Résolution 46/4 de la CESAP - Note du Secrétaire général de la Conférence |
| A/CONF.147/L.3 | Résolution de la CEA et déclaration de la dixième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés - Note du Secrétaire général de la Conférence |
| A/CONF.147/L.4 | Document distribué à la demande de l'Organisation de la Conférence islamique - Note du Secrétaire général de la Conférence |
| A/CONF.147/L.5 | Document distribué à la demande de la Banque africaine de développement - Note du Secrétaire général de la Conférence |

| Cote | Titre |
|---|---|
| A/CONF.147/L.6 et Add.1 à 16 | Projet de rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue au siège de l'UNESCO, à Paris, du 3 au 14 septembre 1990 |
| A/CONF.147/L.7 | Examen des progrès associés aux mesures internationales de soutien, en particulier à l'aide publique au développement, soumis par l'URSS - Note du Secrétaire général de la Conférence |
| A/CONF.147/L.8 | Projet de résolution soumis par le Mexique au nom des Etats membres du Groupe des 77 : Assistance économique et inscription de la Namibie sur la liste des pays les moins avancés |
| A/CONF.147/L.9 | Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple français : projet de résolution soumis par le Mexique au nom de tous les Etats participant à la Conférence |
| A/CONF.147/L.10 | Projet de Déclaration finale de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : projet de texte soumis par la France. |